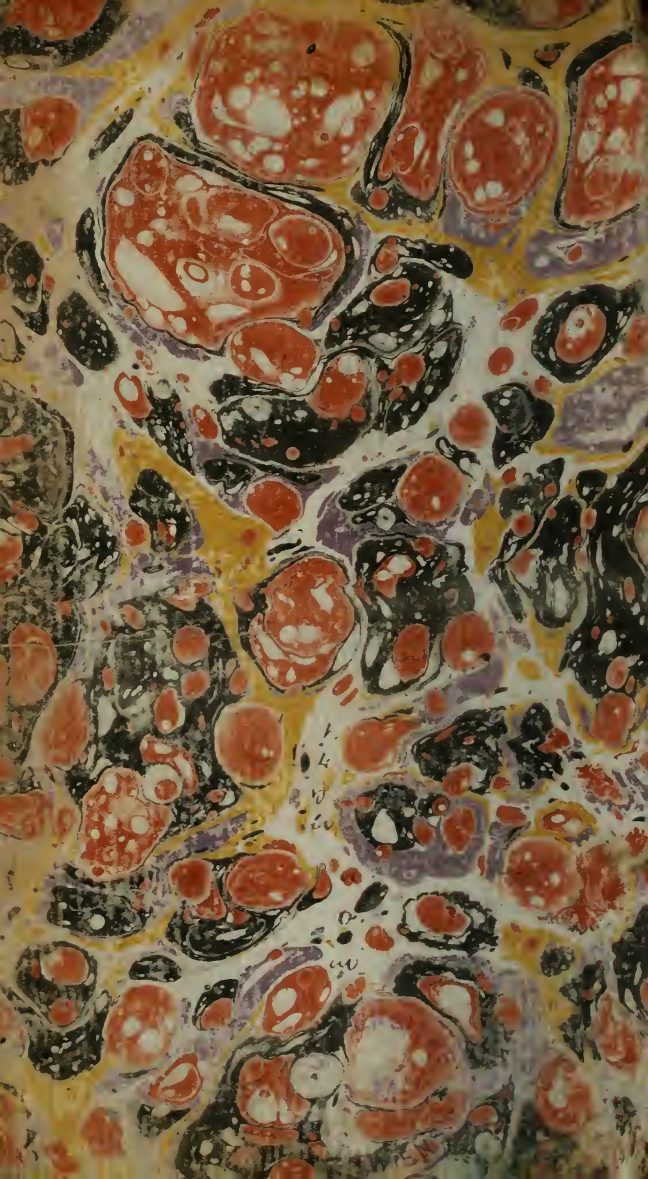

26-2-40

F. A. C. Foupin
St. François de Lac
F. C. Adolphe Foupin
Pierrel

ŒUVRES

DE

M. L'ABBÉ MILLOT.

ELÉMENS

DE L'HISTOIRE

DE FRANCE,

DEPUIS CLOVIS JUSQU'A LOUIS XV;

PAR M. L'ABBÉ MILLOT,

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

HUITIÈME ÉDITION,

CORRIGÉE et augmentée d'observations sur le règne de LOUIS XV, concernant les mœurs de la cour, le ministère, les finances, les progrès de l'esprit humain; continuée jusqu'à la mort de LOUIS XVI, par CH. MILLON, et jusqu'au jour du couronnement de Napoléon Ier, empereur et roi, par M. DELISLE DE SALES, membre de l'Institut de France.

TOME TROISIÈME.

A PARIS,

CHEZ ARTAUD, LIBRAIRE, QUAI DES AUGUSTINS, N.° 37.

1806.

UNIVERSITAS O. M. I.

Cap

DC
39
.M65
1906
v.3

ÉLÉMENS
DE L'HISTOIRE
DE FRANCE.

HENRI IV.

La France ne pouvait desirer de maître plus digne que Henri IV de la gouverner, ni plus capable de réparer ses malheurs. C'était un prince né avec une grande ame, un beau génie, un jugement admirable; formé par une éducation mâle et simple; endurci aux fatigues de la guerre; éprouvé par l'infortune, qui apprend aux rois à être hommes; parvenu à l'âge de trente-six ans, où l'esprit et le corps ont toute leur force; plein de droiture et de franchise, de générosité pour ses amis, d'affection pour les peuples, trop susceptible des faiblesses de l'amour, mais aimant la

1589. Caractère de Henri IV.

gloire et le bien public, préférablement aux plaisirs; calviniste modéré et sans entêtement, disposé à maintenir la religion dominante, à l'embrasser même, quand on l'aurait détrompé de ses erreurs.

Sa religion empêche de le reconnaître.

Cependant la plus grande partie de la France refusait de le reconnaître. Chef de la branche de Bourbon-Vendôme, descendant de Robert, comte de Clermont, cinquième fils de saint Louis, quoiqu'il ne fût parent du dernier roi qu'au vingt-deuxième degré, les lois lui assuraient la couronne. Il n'avait contre lui que sa propre religion, barrière presque insurmontable dans un temps de fanatisme et de révolte. Le duc d'Epernon et plusieurs seigneurs de l'armée se retirèrent d'abord, sous prétexte que leur conscience ne leur permettait pas de servir un prince hérétique. La plupart des autres lui demeurèrent fidèles, à condition qu'il s'en rapporterait au jugement du concile. Mais le duc de Mayenne, qui, soit modération, soit politique, ne voulait point du titre de roi, le fit donner

au vieux cardinal de Bourbon, encore prisonnier, qu'on proclama quelques mois après sous le nom de Charles X.

Avantages des ligueurs.

L'armée royale, forte de trente mille hommes au commencement du siége de Paris, diminuait considérablement tous les jours. Les désertions fréquentes, la retraite d'une foule d'officiers qui demandaient leur congé, le manque d'argent, les scrupules des catholiques, la défiance des huguenots, tout contribuait à l'affaiblir. Henri IV leva le siége et se retira vers Dieppe, n'ayant plus que cinq à six mille combattans. On délibéra dans son conseil s'il passerait en Angleterre, tant les ligueurs avaient de supériorité. Mayenne le poursuivait avec une armée trois ou quatre fois plus nombreuse que la sienne. Il se vantait déja d'une victoire infaillible. Le *Béarnois* (c'est le nom que la ligue donnait au monarque) ne pouvait, disait-il, lui échapper, à moins de se jeter dans la mer. Le péril était effrayant; mais Henri n'en redoutait aucun.

Mayenne est battu par le roi.

La bataille d'Arques confondit les espérances des rebelles. Il les défit avec sa petite armée (1). Ce fut en partie la faute du duc de Mayenne, trop lent dans ses opérations, appesanti par la masse de son corps, et qui perdait beaucoup de temps au lit et à table. « S'il n'y va pas d'une « autre façon, dit Henri IV, je suis « assuré de le battre toujours à la « campagne. » L'activité infatigable et l'extrême sobriété du roi lui donnaient tout l'avantage sur son ennemi. On a écrit qu'il usait plus de bottes que l'autre n'usait de souliers.

Paris presque forcé.

Après sa victoire, ayant reçu un renfort de quatre mille Anglais, il va porter la terreur jusqu'à Paris, où l'on avait répandu le bruit de sa défaite. Il s'empare de cinq faubourgs l'épée à la main. Si le canon était arrivé un peu plus tôt, la ville pouvait être forcée. Les ducs de Mayenne et de Nemours y rentrèrent pour la défendre. Il s'en fallait

(1) Après cette bataille, Henri IV écrivit à Crillon: *Pends-toi, brave Crillon; nous avons combattu à Arques et tu n'y étais pas.*

bien que Henri fût au terme de ses épreuves.

Tout le royaume était déchiré, et le parti de la ligue dominait. Quelques parlemens excitaient la rebellion. Celui de Toulouse rendit un arrêt fanatique qui ordonnait des processions en mémoire de l'assassinat de Henri III, et qui déclarait Henri IV incapable de succéder à la couronne. Sixte-Quint avait envoyé un légat avec commission de faire élire un roi, tel que la cour de Rome pouvait le souhaiter; et ce légat, Gaétano, ne ménageait rien, quoique les ordres du pontife l'obligeassent à des ménagemens. Philippe II, roi d'Espagne, demandait le titre de protecteur de la France, pour la démembrer au gré de son ambition. Ce prince artificieux voulait se rendre maître de la ligue. En lui accordant des secours médiocres, il se proposait de la tenir toujours dans la dépendance. Mais le duc de Mayenne, résolu de ne pas se donner un maître, fit avorter ses projets, sans se priver de ses secours. Il diminua le pouvoir des Seize,

Entreprise contre Henri IV.

dont l'audace ne connaissait plus de frein.

1590. Bataille d'Ivri.

La journée d'Arques avait terni sa réputation. Pour la rétablir par une action d'éclat, il marcha contre le roi qui assiégeait Dreux, et qui leva aussitôt le siége pour aller combattre. Malgré l'avantage du nombre, le duc fut encore défait à Ivri. Cette fameuse bataille pourrait seule immortaliser Henri IV. Général et soldat, il montra autant d'habileté que de bravoure. C'est là qu'avant l'action, parcourant les rangs avec un air de gaieté qui présageait la victoire, il dit aux troupes : « Enfans, si les cornettes vous manquent, ralliez-vous à mon panache blanc ; vous le trouverez toujours au chemin de l'honneur et de la gloire. Dieu est pour nous. » On le crut mort dans la mêlée. Dès qu'il reparut couvert du sang de ses ennemis, ses soldats devinrent autant de héros. Les ligueurs furent taillés en pièces. Le maréchal de Biron commandait le corps de réserve, et sans être au fort du combat, eut beaucoup de part à la victoire. Il

félicita le roi en ces termes : « Sire, « vous avez fait aujourd'hui ce que « devait faire Biron, et Biron ce que « le roi devait faire. » La clémence du vainqueur releva la gloire de son triomphe. *Sauvez les Français!* s'écrait-il en poursuivant les fuyards. Tous ces traits peignent le grand homme qui possède l'art de gagner les cœurs. On doit y ajouter les caresses, les éloges dont il honora ses officiers. Le maréchal d'Aumont étant venu le soir prendre ses ordres, il l'embrassa tendrement, l'invita à souper, le fit asseoir à sa table. « Il « est bien juste, dit il, qu'il soit du « festin, puisqu'il m'a si bien servi « à mes noces. »

Bonté du roi.

Admirons sur-tout la réparation qu'il avait faite à Schomberg. Ce général des Allemands, quelques jours avant la bataille, lui demanda la paye de ses troupes. Les finances manquaient ; un mouvement de dépit emporte le roi : « Jamais homme « de cœur, répondit-il, n'a demandé « de l'argent la veille d'une bataille. » Se repentant d'une vivacité injurieuse, il saisit, pour la réparer, le

Réparation qu'il fit à Schomberg.

moment où l'on allait se battre. « M. de Schomberg, dit-il, je vous « ai offensé. Cette journée sera peut- « être la dernière de ma vie : je ne « veux point emporter l'honneur d'un « gentilhomme ; je sais votre mérite « et votre valeur ; je vous prie de « me pardonner, et embrassez-moi. » Schomberg lui répondit : « Il est vrai « que V. M. me blessa l'autre jour ; « aujourd'hui elle me tue ; car l'hon- « neur qu'elle me fait, m'oblige de « mourir en cette occasion pour son « service. » Le brave Allemand si- gnala en effet sa valeur, et fut tué auprès du roi.

Blocus de Paris.

Après quelques lenteurs causées par le besoin d'argent, Henri IV forme le blocus de Paris. Le duc de Nemours, frère utérin du duc de Mayenne, y commandait en qualité de gouverneur. Il pourvut à tout avec une prudence et une activité singulières. Cependant le cardinal de Bourbon meurt dans sa prison de Fontenai en Poitou, bon prélat, affectionné au roi son neveu, et qui s'était prêté aux manéges des ligueurs moins par ambition de prince que pa-

zèle de catholique. Alors la Sorbonne décide solennellement que Henri de Bourbon, hérétique, fauteur d'hérétiques, relaps et excommunié, ne peut être admis à la couronne, *quand même il serait absous des censures ;* qu'on est obligé en conscience de l'empêcher d'y parvenir ; qu'en mourant pour une si sainte cause, on s'assure *la palme du martyre.* Le parlement, ou plutôt le reste de cette illustre compagnie, par une lâcheté ou un délire inconcevable, approuve ce décret, aussi plein d'extravagance que de fureur, et défend, sous peine de mort, de parler d'aucune composition avec le roi.

Décret de la Sorbonne. Fanatisme des Parisiens.

Pour comble de démence, on forme une espèce de régiment de prêtres et de moines qui parcourent les rues en procession, la cuirasse sur le dos et le mousquet sur l'épaule ; spectacle ridicule, mais propre à exciter le fanatisme de la populace. Le légat voulut animer la troupe par sa présence. Un de ces nouveaux soldats tira pour le saluer, ne sachant pas sans doute que son arquebuse était chargée à balle. L'aumônier du légat reçut le

Régiment de prêtres et de moines.

coup, et mourut dans le carrosse. Il fut regardé aussitôt comme un saint. On s'écria qu'il était allé droit au ciel; que personne n'en pouvait douter, puisque *monseigneur le légat, qui savait bien ce qui en était, l'assurait ainsi.*

Famine dans la ville.

Il restait environ deux cent vingt mille personnes dans Paris. Trois mois de blocus avaient épuisé les vivres. La famine devenait intolérable. On était déja réduit à pulvériser les os de morts pour en faire du pain. Les religieux, qui inspiraient l'ardeur du martyre, n'étaient pas les plus indifférens pour la vie. Une visite, faite dans les couvens, dévoila leurs manœuvres intéressées; Mézerai assure qu'on trouva, même dans celui des capucins, d'abondantes provisions. Cette découverte fut une petite ressource. Mais Paris ne pouvait échapper à Henri IV, si, par un excès de bonté, il n'eût souffert que les bouches inutiles se retirassent, que ses propres officiers et ses soldats fissent entrer des rafraîchissemens pour leurs amis. On raconte que deux paysans qui allaient être pendus pour

Bonté excessive de Henri.

avoir amené du pain à une poterne, s'étant jetés à ses genoux, et lui représentant qu'ils n'avaient d'autre moyen de gagner leur vie : « Allez en « paix, leur dit-il en leur donnant l'ar- « gent qu'il avait sur lui : le Béar- « nais est pauvre ; s'il en avait davan- « tage, il vous le donnerait. » Imprudence peut-être, mais imprudence digne d'admiration. « J'aimerais quasi « mieux, disait ce bon prince, n'a- « voir point de Paris, que de l'avoir « tout ruiné par la mort de tant de « personnes. »

Le duc de Parme délivre Paris.

Cependant la nécessité rendait les Parisiens plus traitables. Malgré les décrets de la faculté de théologie et les arrêts du parlement de la ligue, il y eut quelques conférences pour un accommodement. On offrit de se soumettre, pourvu que le roi renonçât au calvinisme; mais regardant le succès comme infaillible, il voulait imposer les conditions. Un événement imprévu lui fit perdre le fruit de tant de travaux. Philippe II, qui craignait la fin des troubles, et qui se flattait d'y gagner la couronne de France, avait ordonné au duc de Parme,

Alexandre Farnèse, gouverneur des Pays-Bas, de marcher au secours de Paris, quelque dangereux qu'il fût de dégarnir des provinces exposées aux entreprises des Hollandais. Ce fameux général approche avec une puissante armée. Henri IV, au désespoir, lui présente la bataille, et lui fait dire que de son côté il ne l'esquivait jamais. « Pour moi, « répond le duc de Parme, je l'es- « quiverai à ses dépens, et quiconque « m'y contraindra, en saura plus que « moi. » La délivrance de Paris était le but de son expédition ; il réussit sans peine. Ce coup de foudre répandit le découragement parmi les troupes du roi. Elles manquaient d'argent, d'habits, de nourriture. Le roi lui-même, n'ayant pas de quoi dîner, alla manger un jour dans la tente de François d'O, surintendant des finances, dont la table n'était que trop bien servie.

Embarras et pauvreté du roi.

Le duc de Parme se retira bientôt dans les Pays-Bas; la guerre continua en France avec la même animosité, sans rien produire de mémorable. Des officiers, déguisés en paysans,

Journée des *farines*.

tentèrent de surprendre Paris. Ils feignaient d'y amener de la farine; ils devaient s'emparer d'une porte; des troupes cachées dans le voisinage auraient accouru : le roi attendait le moment. On refusa d'ouvrir la porte, et le coup fut manqué. C'est ce qu'on nomma la *journée des farines*. Elle fut cause qu'on reçut garnison espagnole. Un ennemi étranger augmenta les malheurs publics. C'était le duc de Savoie, qui, non content d'avoir usurpé le marquisat de Saluces, voulait envahir le Dauphiné et la Provence. Lesdiguières, un des plus grands hommes de guerre de ce temps-là, rebelle sous les règnes précédens en qualité de calviniste, mais fidèle à Henri IV, et zélé pour sa propre fortune, mit le Dauphiné à couvert de l'invasion. Il envoya demander ensuite le gouvernement de Grenoble. Le roi refusa d'abord, de l'avis de son conseil, parce qu'il s'était engagé à réserver les gouvernemens pour les catholiques. « Messieurs, dit l'envoyé de « Lesdiguières, votre réponse ino« pinée m'a fait oublier un mot; c'est

Invasion du duc de Savoie.

Lesdiguières sauve le Dauphiné.

« que, puisque vous ne trouvez pas « à propos de donner à mon maître « le gouvernement de Grenoble, « vous songiez aux moyens de le lui « ôter. » Cette hardiesse ne déplut point à Henri IV. Lesdiguières était tout puissant dans sa province : on avait besoin de lui ; on jugea que, dans un cas extraordinaire, il fallait passer sur les règles. Il est des conjonctures où l'autorité affaiblie ne se soutient qu'en mollissant.

L'ennemi reçu en Provence.

C'était beaucoup de garantir le Dauphiné; mais le duc de Savoie fut plus heureux en Provence. On le reçut dans le pays, comme s'il en eût été le souverain. Le parlement d'Aix l'en déclara gouverneur, et lui donna le titre de général sous la couronne de France. Le meilleur des rois était toujours regardé comme un tyran par ceux qui ne croyaient pas qu'on pût régner sans être catholique : préjugé fatal, dont l'ambition se servait pour exercer une véritable tyrannie.

1591. Entreprises de Rome.

Rome fut toujours redoutable dans ces conjonctures orageuses. Sixte-Quint était mort en 1590, méprisant

la ligue, qu'il favorisait par une fausse bienséance, et estimant Henri IV, qu'il outrageait par politique: Grégoire XIV, né sujet du roi d'Espagne, abusa encore plus que Sixte de l'autorité pontificale. Il publia des monitoires, pour ordonner sous peine d'excommunication, à toute sorte de personnes, de quitter le parti d'un roi hérétique, relaps, persécuteur de l'Eglise, excommunié, et privé de tous ses domaines (c'était le style ordinaire). Il envoya de l'argent et promit des troupes aux ligueurs. En vain le roi ne cessait de protester qu'il était prêt à se faire instruire, et que ses ennemis l'en empêchaient par une guerre opiniâtre: on ne daignait avoir égard ni à ses raisons ni à ses promesses, tant l'esprit de faction envenimait l'aigreur du faux zèle.

Politique de Philippe II.

A Rome et à Paris on travaillait moins pour la religion que pour le roi d'Espagne. Cet ambitieux monarque se flattait d'usurper la France, comme il s'était emparé du Portugal; il prétendait y régner, ou du moins y faire régner sa fille. Comptant sur

sa politique et ses trésors, il disait déjà *ma ville de Paris, ma ville de Rouen*, etc. Les Seize entraient avec ardeur dans ses vues. Leur insolence croissait tous les jours, jusqu'à vouloir maîtriser le duc de Mayenne. Furieux de ce que le parlement avait renvoyé absous un particulier dont ils sollicitaient la mort, ils saisirent trois magistrats, entre autres le président Brisson, alors le chef de sa compagnie ; ils les condamnèrent à être pendus, et les firent exécuter.

Insolence des Seize.

A la nouvelle de cet attentat, Mayenne absent se hâte de revenir; il dissimule quelques jours, il livre enfin au supplice quelques-uns de ces furieux. Bussi-le-Clerc, le plus coupable de tous, devenu gouverneur de la Bastille, obtint la permission de se retirer. Ainsi fut détruite la tyrannie des Seize, faction composée de quelques curés fanatiques et d'un grand nombre de gens de la lie du peuple, aussi redoutable aux chefs de la ligue, qu'à l'héritier de la couronne. Le curé Pelletier avait eu le front de dire en pleine assemblée, avant l'exécution des trois ma-

Mayenne les réprime.

gistrats : *C'est trop endurer, il faut jouer des couteaux.* Voilà comme des prêtres mêmes prétendaient défendre la cause de Dieu ! Il s'était formé un troisième parti en faveur du jeune cardinal de Bourbon, fils du prince de Condé tué à Jarnac. Le roi découvrit l'intrigue, et l'étouffa, en s'assurant de la personne du cardinal.

Le jeune cardinal de Bourbon.

Elisabeth et les princes protestans d'Allemagne lui ayant envoyé des troupes, il entreprit le siége de Rouen, l'un des boulevards de la ligue. On avait dit des Parisiens qu'*ils savaient mieux jeûner que se battre.* Ce fut le contraire à Rouen. Villars-Brancas, parfaitement secondé par la garnison et les bourgeois, se défendit avec une valeur dont il y a peu d'exemples dans l'histoire. Henri IV s'exposa souvent comme un officier de fortune. Rosni, l'invitant à se ménager : « Mon ami, « répondit-il, puisque c'est pour ma « gloire et pour ma couronne que je « combats, ma vie et toute autre « chose doivent être comptées pour « rien. » L'attaque et la défense

Henri assiége Rouen.

étaient également vives ; mais les rebelles auraient enfin succombé, si le duc de Parme n'était encore venu à leur secours.

1592. Farnèse délivre la place.

Le roi marcha avec une partie de l'armée pour le combattre. Il fut blessé d'un coup de mousquet dans une action, où, suivi de quarante chevaux seulement, il affronta témérairement trente mille hommes. Les ennemis pouvaient le poursuivre et le prendre. Le duc de Parme, le croyant soutenu de toute sa cavalerie, manqua cette occasion décisive. On en murmura ; sa prudence fut taxée de faiblesse. « J'avais pensé, « dit-il pour sa justification, avoir « affaire à un général d'armée, et non « pas à un capitaine de chevaux-« légers, tel que je connais mainte-« nant le roi de Navarre. » Duplessis Mornai, qui joignait la sagesse à la bravoure, écrivit au roi : « Sire, « vous avez assez fait l'Alexandre ; « il est temps que vous soyez Au-« guste. C'est à nous à mourir pour « vous, et c'est là notre gloire ; à « vous, sire, de vivre pour la France, « et j'ose vous dire que ce vous est

« devoir. » Henri fut contraint de lever le siége de Rouen. Mais les revers n'étaient qu'un aiguillon pour exciter son courage.

Il poursuit le duc de Parme, engagé dans le pays de Caux. Ce général, manquant de vivres, serré de près, malade d'une blessure, se voit à son tour dans un extrême péril. Il ne peut échapper qu'en passant la Seine à Caudebec, où elle est fort large. L'entreprise paraissait impossible ; le roi ne songea pas même à y mettre obstacle. Un pont de bateaux se trouva prêt, sans qu'il eu eût le moindre soupçon. Les ennemis passent, détruisent le pont, et retournent vers Paris. On dit que le duc de Parme ayant envoyé demander au roi ce qu'il pensait de sa retraite, il répondit brusquement qu'il ne se connaissait point en retraite, et que la plus belle du monde lui paraissait une véritable fuite. Ce mot, échappé peut-être dans un premier mouvement, n'est pas digne d'un prince si éclairé, et si juste estimateur du mérite. Péréfixe assure « qu'il estima « cette retraite plus glorieuse, que

Belle retraite de ce général.

« deux batailles, reconnaissant que « le chef-d'œuvre d'un grand capi- « taine n'est pas tant de combattre « et de vaincre, comme de faire ce « qu'il a entrepris sans hasarder de « combat. »

Ambition de Biron.

Selon le même auteur, le maréchal de Biron, intéressé à la prolongation de la guerre, négligea les moyens de faire périr l'armée espagnole. Son fils lui demandant quelques troupes pour une entreprise essentielle et immanquable: *Quoi donc, maraud,* lui dit le maréchal en jurant, *nous veux-tu envoyer planter des choux à Biron?* Si Biron ne dit pas ce que l'historien lui fait dire, on peut présumer qu'il le pensa. Avec les plus grands talens, le plus grand courage, il avait des prétentions sans bornes.

Suite de la guerre.

Les affaires prenaient une meilleure face en Provence, où le duc de Savoie perdit toutes ses conquêtes. Lesdiguieres avait dissipé les troupes du pape. La ligue avait perdu son héros, le chevalier d'Aumale, prince lorrain, tué en attaquant Saint-Denis. Mais le roi re-

grettait aussi le brave et vertueux la Noue, tué au siége de Lambale. Toutes les provinces étaient inondées de sang, les villes prises et reprises, les campagnes ravagées; une infinité de petits combats exterminaient la noblesse et dépeuplaient le royaume. Le maréchal de Biron eut la tête emportée d'un coup de canon devant la ville d'Epernai. C'était le premier général de France, aussi prudent que brave, aussi distingué par son savoir que par ses exploits. Henri IV lui devait beaucoup, et aurait été infiniment sensible à sa perte, si les défauts, l'orgueil et l'ambition de ce seigneur n'avaient un peu affaibli la reconnaissance de ses services.

Dans la crise violente de l'état, Paris était le centre des troubles. Il y avait alors deux factions. Celle des Seize, considérablement déchue, vouée aux Espagnols, irritée contre Mayenne, voulait pour roi le jeune duc de Guise, qui venait de s'échapper de la prison où il avait été mis après le meurtre de son père. Celle des politiques, composée de gentils-

1593. Différentes factions à Paris.

hommes, de magistrats, des meilleurs bourgeois, ne demandait, pour reconnaître Henri IV, que de le voir soumis à l'Eglise. Le duc de Mayenne, penchant aussi à la paix, se ménageait habilement entre le roi d'Espagne, dont il ne pouvait encore se passer, et le roi de France, dont il prétendait tirer bon parti.

Assemblée pour élire un roi.

Les ligueurs zélés demandèrent une assemblée des états pour l'élection d'un roi. Clément VIII, qui suivait les traces de Grégoire XIV, ordonna aux Français de se réunir au plus tôt, et de nommer un roi. Mayenne assemble ces prétendus états-généraux. Le légat du pape ose leur demander un serment de ne point se concilier avec le roi de Navarre, quand même il abjurerait l'hérésie. Les Espagnols, de leur côté, demandent l'abolition de la loi salique, et que l'infante d'Espagne soit déclarée reine de France. Comment des citoyens, des Français pouvaient-ils ne pas frémir à ces demandes? La superstition avait donc changé la nature?

Le roi pense à se faire catholique.

Jamais Henri IV ne se trouva dans

de si cruelles perplexités. Un roi élu par les états aurait vraisemblablement entraîné tous les catholiques. Ceux même de son parti murmuraient avec aigreur de sa persévérance dans une secte détestée. Il fallait se résoudre ou à soutenir éternellement la guerre, ou à changer de religion. Ce qu'il y avait de plus sage parmi les huguenots lui conseillaient de se décider promptement. Le *canon* de la messe, disaient-ils, était le meilleur pour réduire les rebelles. Rosni (depuis duc de Sully), quoique sincèrement attaché au calvinisme, lui fit regarder cette démarche comme aussi juste que nécessaire. Quelques ministres protestans, plus modérés que les autres, aplanirent les voies, en avouant qu'il pouvait faire son salut dans l'église romaine. Si l'on en croit Daniel, il était déja catholique au fond du cœur. De fortes raisons peuvent au moins en faire douter. Quoi qu'il en soit (car Dieu seul pénètre le fond des cœurs), il promit de se faire instruire sans délai.

Conférences de Surêne.

Alors les catholiques attachés à sa personne proposent des conférences à ceux de Paris. Le légat, les Espagnols et leurs partisans combattent en vain un projet si raisonnable. Ces conférences s'ouvrent à Surêne. Les prélats ligueurs, l'archevêque de Lyon d'Espinac à leur tête, y portent leurs préjugés contre le roi, affectant de révoquer en doute sa sincérité; alléguant des preuves de son attachement à l'hérésie; soutenant d'ailleurs qu'on ne pouvait rien conclure sans le pape; qu'il avait défendu de traiter avec un prince hérétique, et que l'obéissance due au chef de l'Eglise devait l'emporter sur tout le reste. L'archevêque de Bourges, Samblançai, réfute leurs chicanes par les vrais principes du droit des couronnes et des libertés de l'Eglise nationale. Il était facile de démontrer que l'intérêt de l'Eglise universelle, comme celui de l'Etat, exigeait en cette occasion une sage condescendance. Mais les zélateurs, fougueux et obstinés, n'ont jamais senti qu'ils ruinent la religion, en se glorifiant de

la soutenir. Les conférences produisirent peu d'effet.

Les Espagnols demandent la couronne pour l'infante.

Cependant l'ambassadeur d'Espagne insistait sur l'élection de l'infante. Afin de parvenir à son but, il déclara que l'intention de Philippe était de lui faire épouser le duc de Guise, qui serait élu roi, conjointement avec elle. Les Seize le désiraient; le duc de Mayenne n'avait garde d'y consentir. Au milieu de ces agitations, le parlement, *quoique captif et estropié* (ce sont les termes de Péréfixe), *se ressouvenant de son ancienne vigueur*, rendit un arrêt pour le maintien des lois fondamentales du royaume, et « pour empêcher que, sous prétexte de religion, la couronne ne « fût transférée en mains étrangères. » L'Espagnol, déconcerté par cet arrêt, le fut davantage par la conversion de Henri IV.

Arrêt en faveur de la loi salique.

Abjuration du roi.

Après un ou deux jours de conférence avec des évêques, le roi fit son abjuration à Saint-Denis, entre les mains de l'archevêque de Bourges, et reçut de lui l'absolution de toutes censures. C'était le plus heu-

reux événement qu'on pût desirer. Séga, évêque de Plaisance, légat depuis plusieurs années, au lieu d'y donner les mains, défendit, sous peine d'excommunication, d'assister à la cérémonie. Les Parisiens ne laissèrent pas d'y courir en foule. On vit alors que leur haine pour la religion du roi ne s'étendait point à sa personne. Mais il y avait de ces hommes, fanatiques par système, qui reviennent plus difficilement que le peuple. Boucher, curé de Saint-Benoît, furieux ligueur, se déchaîna en chaire neuf jours de suite contre le monarque catholique. Plusieurs théologiens et prédicateurs déclamèrent, écrivirent avec un redoublement de frénésie. Cette année même, Henri courut risque d'être assassiné.

Attentat contre sa personne.

Un jeune matelot, devenu soldat, nommé Pierre Barriere, en avait formé le dessein. Découvert par un jacobin, et mis à la question, il nomma un capucin, un jésuite, un curé de Paris, et un autre prêtre, qui l'avaient exhorté à cet attentat. Les maximes des ligueurs devaient

oroduire tôt ou tard un parricide exécrable. Barriere fut exécuté, et e roi ne permit point qu'on recher-chât les complices.

Mayenne signa une trêve de trois mois. Il promit néanmoins avec ser-nent au légat, et de maintenir la igue, et de ne point faire de paix : ;a politique cherchait l'appui de la cour de Rome. Pour s'en assurer, il it recevoir par les états le concile de Trente, et le fit publier *sans res-trictions ni modifications quelcon-ques :* démarche aussi vaine que cette assemblée était illégale. Clé-ment VIII se montrait toujours in-flexible, au point de refuser audience à l'ambassadeur du roi. « Saint Père, « lui dit un auditeur de Rote italien, « quand ce serait le diable qui vous « demanderait audience, s'il y avait « espérance de le convertir, vous « ne pourriez pas en conscience le « lui refuser. » Malgré cet obstacle, les Français rentrèrent peu-à-peu dans le devoir; la ligue perdait son crédit et sa puissance. La satire *Ménippée* (1), qui parut alors, en

Conduite de Mayenne

et de Clément VIII.

La ligue tombe.

(1) C'est un recueil de diverses pièces, publié par Nicolas Rapin.

la rendant ridicule, lui porta peut-être un coup mortel; car rien ne résiste au ridicule, lorsque la réflexion succède à la fureur des partis. Meaux, Pontoise, Orléans, Bourges, Lyon, se soumirent bientôt.

1594. Le roi entre à Paris.

Le duc de Mayenne quitta Paris, ne s'y croyant plus en sûreté. Il en avait fait gouverneur le comte de Brissac, qui préféra le devoir de sujet à tout autre engagement, et qui vint à bout, par sa prudence, d'y introduire le roi sans tumulte et sans combat. Les Espagnols furent réduits à capituler. On les laissa sortir avec les honneurs de la guerre. Henri IV, saluant les officiers avec bonté: « Messieurs, leur dit-il, re-« commandez-moi à votre maître; « mais n'y revenez plus. » Le légat, obstiné à ne point le voir, obtint la permission de se retirer, d'emmener même le curé Aubri et le jésuite Varrade, que Barriere avait chargés comme ses complices.

Le parlement rétabli.

Il importait sur-tout de rendre au parlement sa splendeur, et de raffermir la monarchie par l'autorité des lois. Les magistrats fidèles revinrent dans la capitale, ayant

Achille de Harlai à leur tête. Les autres furent rétablis, à condition que les premiers auraient le pas sur eux. On ne vit dès-lors dans le parlement qu'un même esprit de patriotisme. Il cassa tous les arrêts, décrets et sermens faits depuis 1588, qui se trouveraient préjudiciables à l'autorité du roi et aux lois du royaume, comme ayant été extorqués par la force; il révoqua les pouvoirs donnés au duc de Mayenne, et annulla les actes de la dernière assemblée de Paris, sous le nom d'états-généraux, etc. Tout ce que le fanatisme avait inspiré parut condamné à l'oubli, grace au changement des conjonctures.

Conduite de Henri IV.

Si quelque chose eût été capable de réunir les cœurs de la nation, c'était la conduite du roi. On peut en juger par ce trait particulier. Lorsqu'il entra dans Paris, des sergens arrêtèrent le bagage de la Noue, pour dettes que son père avait contractées au service de l'état. Ce gentilhomme, très-digne de considération, se plaignit de la violence. Henri IV lui répondit publi-

quement: *La Noue, il faut payer ses dettes; je paye bien les miennes.* Et l'ayant tiré à part, il lui donna des pierreries à engager pour les effets qu'on avait saisis.

Les ligueurs lui font acheter leur soumission.

Mais tant de bonté n'attirait que faiblement les principaux seigneurs de la ligue. L'intérêt seul pouvait les ramener. Ils mirent au plus haut prix leur soumission; preuve que la religion était le moindre motif de leur révolte. Villars rendit Rouen, en exigeant douze cent mille livres pour payer ses dettes, soixante mille livres de pension, outre la charge d'amiral, et le gouvernement de plusieurs places. Selon les mémoires de Sully, il en coûta trente-deux millions pour satisfaire la cupidité de ces hommes avides. Un autre prince aurait su éluder, dans la prospérité, des promesses arrachées par le besoin: Henri acquitta fidèlement les siennes, lorsqu'il se vit en état de les violer impunément.

Jean Châtel attente sur sa vie.

Cependant l'esprit superstitieux de la ligue subsistait encore. Des préjugés de religion, quelque atroces qu'ils puissent être, ne s'ef-

'acent qu'avec lenteur. L'attentat projeté par Barriere fut exécuté par Jean Châtel, fils d'un marchand de Paris, jeune homme susceptible de toutes les impressions du fanatisme. S'étant glissé dans une chambre, parmi la foule qui environnait le roi, il lui porta un coup de couteau à la gorge. Henri se penchait pour embrasser un seigneur. Le coup ne le blessa qu'à la lèvre, et lui rompit une dent. On arrête l'assassin. Il dit dans son interrogatoire que, se sentant coupable de grands péchés, il avait cru éviter l'enfer par cette action; qu'il la croyait juste et méritoire, parce que le roi n'était pas réconcilié avec l'Eglise, et devait être réputé tyran; qu'il l'avait entendu décider en plusieurs endroits, ainsi que chez les jésuites, où il avait fait une partie de ses études. Il ajouta que ces Pères l'avaient souvent introduit dans une *chambre de méditations*, pleine de figures effroyables de l'enfer, dont sans doute son imagination avait été trop émue. On croyait alors ces figures propres à imprimer au fond de l'ame

Son interrogatoire.

les vérités éternelles, qui doivent y entrer par la foi, et non par les sens.

Haine pour les jésuites.

Les jésuites étaient haïs d'une infinité de personnes considérables. Outre les protestans dont ils faisaient gloire d'exciter la haine, mais dont il eût mieux valu attirer la confiance, pour les ramener au sein de l'Eglise, le parlement s'était toujours opposé avec vigueur à leur établissement; les religieux, qu'ils avaient comme supplantés, les voyaient en général de mauvais œil; l'évêque de Paris, Eustache de Bellai, avait déclaré leur ordre contraire aux droits de la couronne et à ceux de l'épiscopat; l'université ne leur pardonnait pas le tort que la concurrence faisait à ses colléges; elle leur avait suscité un grand procès, où Pasquier et Arnaud, célèbres avocats, attaquèrent leur institut par les mêmes moyens, à-peu-près, qui ont fait proscrire de nos jours cette société. Les dépositions de Jean Châtel précipitèrent leur disgrace.

Ce qui les fait paraître plus dangereux.

Il est certain qu'on pouvait reprocher à la plupart des corps de Paris, tant ecclésiastiques que religieux,

un zèle aveugle pour la cour de Rome, un attachement criminel pour le roi d'Espagne, et ces maximes détestables qui conduisaient au régicide. Mais on crut devoir faire un exemple sur des hommes plus attachés par état aux opinions ultramontaines, et plus capables, par leurs intrigues, leurs talens et leurs emplois, par leur régularité même, de les répandre ou de les maintenir. La société avait trop contribué à la naissance et aux progrès de la ligue, pour que la chute de l'une ne fût pas funeste à l'autre.

Le parlement chassa les jésuites comme *corrupteurs de la jeunesse, perturbateurs du repos public, ennemis du roi et de l'état.* Guignard, bibliothécaire du collége, fut pendu, pour avoir gardé des écrits séditieux, dont il était l'auteur. Ces rapsodies contenaient les mêmes extravagances qui avaient retenti jusque dans les chaires : « Jacques Clément a fait « un acte héroïque, inspiré par le « Saint-Esprit. Si on peut guerroyer « le Béarnais, qu'on le guerroie ; « si on ne peut le guerroyer, qu'on

1595. On les bannit du royaume.

« l'assassine, etc. » Guignard invoqua en vain l'amnistie générale. On avait ordonné de brûler tous les ouvrages écrits avant l'amnistie. En contrevenant à l'arrêt, il s'était exposé à la peine, et on le jugea selon la rigueur des lois. Les parlemens de Bordeaux et de Toulouse retinrent les jésuites. Celui de Paris, se fondant sur le motif de la sûreté du roi, n'avait point observé à leur égard les formes ordinaires. C'est ce qui facilita leur rappel.

Négociations à Rome.

Pour éloigner tout prétexte de révolte, on sollicitait vivement à Rome l'absolution de Henri IV. Duperron et d'Ossat (depuis cardinaux) y travaillaient avec autant de prudence que d'activité, tandis que la cour d'Espagne employait son or à corrompre le sacré collége. Le cardinal Tolet, quoique jésuite et espagnol, seconda utilement les vœux des Français. Le pape fut enfin ébranlé. Olivieri, auditeur de Rote, qui lui parlait librement, le frappa un jour par ces mots pleins de raison : *Clément VII perdit l'Angleterre pour avoir voulu complaire à Charles-*

Quint : Clément VIII perdra la France s'il continue de vouloir complaire à Philippe II. Rien n'était plus propre, en effet, que l'expérience des derniers schismes, à tempérer l'extrême rigueur du pontife. Les cardinaux de la faction espagnole voulaient du moins des conditions conformes à leurs sentimens; ils demandaient qu'on effaçât cette clause de l'arrêt rendu contre Châtel, *que le roi devait être reconnu pour roi, quand même il n'aurait pas l'absolution du pape.* Leur cabale ne prévalut pas sur l'intérêt manifeste de l'Eglise.

Absolution du roi par le pape.

Clément VIII accorda l'absolution d'une manière dont Henri parut content; et Rome même en témoigna une joie extraordinaire. Le roi s'obligeait à faire publier et exécuter le concile de Trente, excepté dans les choses, s'il y en avait de telles, qui pourraient troubler la tranquillité publique. Il devait, à moins qu'il n'y eût empêchement légitime, dire le chapelet tous les jours, les litanies le mercredi, le rosaire le samedi, entendre tous les jours la messe. Il de-

vait se confesser et communier en public, pour le moins quatre fois l'an, bâtir un couvent dans chaque province, etc. Ces pratiques ou pénitences étaient peu de chose, en comparaison de l'humiliante cérémonie que subirent pour lui ses ambassadeurs, en recevant à genoux des coups de verge de la main du pontife.

Le roi poursuit Mayenne.

Du petit nombre des seigneurs qui persistaient dans la rebellion, le duc de Mayenne était le plus dangereux et le plus coupable. Le roi va l'attaquer dans son gouvernement de Bourgogne. Il y trouve une armée d'Espagnols, sous les ordres du connétable de Castille. Ayant été reconnaître l'ennemi, à la tête de trois cents chevaux, il rencontre tout-à-coup l'armée entière. On l'attaque brusquement. *A moi*, s'écrie-t-il, *et faites comme vous m'allez voir faire !* Jamais il ne courut tant de risques, jamais il ne montra tant de valeur qu'en cette journée de Fontaine-Française. Le général espagnol ne voulant point hasarder de bataille, et persuader, comme au-

Combat de Fontaine-Française.

trefois le duc de Parme, que le roi ne s'exposait pas de la sorte sans être soutenu de la plus grande partie de ses troupes, se retire avec précipitation, vaincu par une poignée de combattans. Henri IV disait qu'auparavant il avait combattu pour la victoire, mais que dans cette occasion il l'avait fait pour la vie. Il accorda une trève au duc de Mayenne. La paix fut conclue l'année suivante.

Cet illustre chef de parti, qu'on ne voulait pas pousser à bout, obtint des conditions plus avantageuses qu'il ne devait l'espérer. La bonté et la politique du roi le ramenèrent au devoir. Comblé de caresses quand il vint lui rendre ses hommages, il assura que c'était alors seulement que son souverain l'avait vaincu. Mayenne était extrêmement replet. Henri IV l'ayant lassé à plaisir dans une partie de promenade : *Mon cousin*, lui dit-il en riant, *voilà le seul mal que je vous ferai de ma vie.* Le duc fut désormais un sujet fidèle. Tout le royaume rentra dans l'obéissance, excepté le parti qu'avait en Bretagne le duc de Mercœur, l'un

1596. Mayenne soumis.

des princes de la maison de Lorraine, si féconde alors en hommes redoutables aux rois de France.

Insolence et révolte du duc d'Epernon.

Mais le duc d'Epernon, esprit hautain et ambitieux, gouverneur de Provence, où il avait servi utilement, excitait dans cette province, par son despotisme, un soulèvement funeste. Les choses allèrent si loin, qu'après d'inutiles efforts pour l'engager à se démettre de sa place, un envoyé de Henri lui déclara qu'il eût à le faire, ou que le roi viendrait lui-même l'en chasser. « Qu'il vienne, « dit insolemment le duc; je lui ser- « virai de fourrier, non pas pour lui « préparer les logis, mais pour brûler « ceux qui seront sur son passage. » Il se révolta, se soutint quelque temps à main armée contre le duc de Guise, nouveau gouverneur. Vaincu, mais toujours à craindre, il obtint aisément sa grace. Les Provençaux lui firent présent de cinquante mille écus pour accélérer son départ, et le roi lui accorda le gouvernement du Limousin.

Les Espagnols prennent Calais.

Henri avait enfin déclaré la guerre à Philippe II, le principal moteur des

troubles civils. Cette guerre fut dans les commencemens malheureuse. Les Espagnols s'étaient emparés de Cambrai. Ils firent une conquête plus importante en prenant Calais et Ardres. Un excellent officier français, nommé de Rosne, leur procura cet avantage par une fatalité singulière. Résolu de rentrer au service du roi, il traitait secrètement avec la cour. Les ennemis l'ayant découvert, pour éviter la mort qu'on lui préparait, et pour dissiper leurs soupçons à force de services, il offrit de faire le siége de ces deux places, auquel ils n'osaient penser eux-mêmes.

Conduite d'Elisabeth envers Henri IV.

Le roi sollicita le secours d'Elisabeth. Elle avait paru très-sensible à son changement de religion, et lui avait fait des reproches d'une démarche qu'elle eût sans doute imitée en pareille circonstance. Son ambassadeur promit néanmoins des efforts pour sauver Calais, à condition qu'on remettrait la place aux Anglais, jusqu'au paiement des sommes que la reine avait prêtées. La noble fierté du monarque ne pouvait

souscrire à cette proposition. Il refusa, en disant que, *s'il avait à être mordu, il aimait autant l'être d'un lion que d'une lionne.*

Assemblée de Rouen. Discours du roi.

Pressé par le besoin, et dépourvu de moyens, il convoque à Rouen une assemblée de *notables*, pour subvenir aux nécessités du royaume. Là il prononce ce discours, qu'on ne peut lire sans une tendre admiration. « Si je faisais gloire de passer pour « excellent orateur, j'aurais apporté « ici plus de belles paroles que de « bonne volonté. Mais mon ambition « tend à quelque chose de plus haut « que de bien parler. J'aspire au glo- « rieux titre de libérateur et de res- « taurateur de la France. Déjà, par « la faveur du ciel, par les conseils « de mes fidèles serviteurs, et par « l'épée de ma brave et généreuse « noblesse (de laquelle je ne distin- « gue point mes princes, la qualité de « gentilhomme étant le plus beau « titre que nous possédions), je l'ai « tirée de la servitude et de la ruine. « Je desire maintenant la remettre « en sa première force et en son an- « cienne splendeur. Participez, mes

« sujets, à cette seconde gloire, « comme vous avez participé à la « première. Je ne vous ai point ap- « pelés, comme faisaient mes pré- « décesseurs, pour vous obliger d'ap- « prouver aveuglément mes volon- « tés : je vous ai fait assembler pour « recevoir vos conseils, pour les « croire, pour les suivre, en un mot, « pour me mettre en tutelle entre « vos mains (1). C'est une envie qui « ne prend guère aux rois, aux bar- « bes grises, et aux victorieux comme « moi ; mais l'amour que je porte à « mes sujets, et l'extrême desir que « j'ai de conserver mon état, me « font trouver tout facile et honora- « ble. » L'assemblée témoigna beaucoup de zèle, et fit peu de chose. Elle ne proposa que des moyens chimériques, pour remédier aux maux de l'état.

Un vice radical, auquel le roi n'avait encore pu remédier, la mau- Mauvais état des finances.

(1) Gabrielle d'Estrées, sa maîtresse, lui ayant dit qu'elle était surprise de ce qu'il avait parlé de se mettre en tutelle : « Ventre saint-gris ! ré- « pondit-il, il est vrai ; mais je l'entends avec « mon épée au côté. »

vaise administration des finances, rendait inutiles les meilleurs desseins. Le roi écrivit à Sully, pendant la guerre contre l'Espagne : « Je « suis fort proche de mes ennemis, « et n'ai quasi pas un cheval sur le- « quel je puisse combattre. Mes « chemises sont toutes déchirées, « mes pourpoints troués au coude, « et depuis deux jours je dîne chez « les uns et chez les autres, parce « que mes pourvoyeurs n'ont plus « moyen de rien fournir pour ma « table. » On levait cent cinquante millions sur le peuple, le trésor royal en recevait environ trente.

Elles sont confiées à Sully.

Béthune, marquis de Rosny, si célèbre sous le nom de duc de Sully, était né heureusement pour Henri IV et pour la France. Les talens militaires, les talens politiques, réunis au plus haut degré dans sa personne, à l'héroïsme, à la probité, et à toutes les vertus du citoyen, en faisaient un de ces hommes rares qui immortalisent la gloire de leur patrie. Dès sa jeunesse, il avait mérité l'estime et l'amitié de son maître. Après avoir prodigué pour lui

son sang et sa fortune, il devait tirer le royaume de l'état affreux où les guerres civiles l'avaient réduit. Le roi lui confia les finances, tout changea de face.

Fruits de son ministère.

Les concussions cessèrent, l'avarice des seigneurs et des financiers fut réprimée, l'ordre rétabli partout, l'argent des peuples porté directement au trésor et consacré au bien public, les emprunts faits avec sagesse, les dettes acquittées fidèlement. Une féconde économie enrichit le prince et le royaume. En un mot, dans l'intervalle de quinze ans que dura le ministère de Sully, malgré la diminution considérable des tailles et d'autres impôts, et le payement de toutes les dettes, les revenus de la couronne augmentèrent de quatre millions. Et dans quelles circonstances! Mais aussi quel roi et quel ministre!

Reprenons la suite des événemens.

1597. Les Espagnols prennent Amiens.

Les Espagnols s'emparèrent d'Amiens par surprise, tandis que les bourgeois étaient au sermon. Ceux-ci s'étaient malheureusement obstinés à vouloir garder leur ville; im-

prudence qui leur coûta cher. Sous un autre règne, cet accident aurait pu produire une révolution. Le danger menaçait Paris, la terreur se répandait de toutes parts. Le roi en fut d'autant plus inquiet, que les calvinistes lui donnaient eux-mêmes beaucoup d'inquiétude. Les uns étaient indignés de sa conversion; les autres, jaloux des graces que les catholiques, les ligueurs mêmes obtenaient ou arrachaient de lui. Non contens de la liberté de conscience qu'on leur avait accordée, et que les catholiques sages jugeaient nécessaire, ils voulaient des prêches dans tout le royaume; ils demandaient qu'on leur fournît de l'argent, soit pour l'entretien des garnisons de leurs villes de sûreté, soit pour les appointemens de leurs ministres. Des assemblées séditieuses, des entreprises insolentes contre l'autorité royale, faisaient craindre de leur part une prochaine révolte. Lesdiguieres, quoique attaché à leur secte, leur reprocha une conduite si contraire aux devoirs de citoyens. Henri-IV ne

Mouvemens des calvinistes.

put s'empêcher de les satisfaire.

Son grand objet était alors de recouvrer la capitale de la Picardie. Il osa l'entreprendre sans le secours des calvinistes, tant leur assemblée de Saumur se montrait indocile à ses demandes. « C'est assez faire le roi « de France, dit-il un jour; il est « temps de faire le roi de Navarre. » Il court assiéger Amiens, et donner de nouvelles preuves de vaillance. Une armée espagnole, arrivée des Pays-Bas, se retire sans avoir osé attaquer ses lignes. La garnison capitule, après une résistance vigoureuse. Le commandant dit au vainqueur « qu'il remettait cette ville à « un roi soldat, puisqu'il n'avait pas « plu à son maître de la secourir « par des capitaines soldats. » Nul seigneur ne s'était autant distingué à ce siége que le maréchal de Biron. Henri, toujours attentif à exciter et à récompenser le mérite, fit son éloge par un de ces traits ingénieux qui se gravent dans la mémoire des hommes. Le prévôt des marchands et les échevins de Paris, étant venus le complimenter à son retour:

Amiens repris par le roi.

Louange qu'il donne à Biron.

« Messieurs, leur dit-il, voilà le « maréchal de Biron que je présente « volontiers à mes amis et à mes en- « nemis. »

1598. La Bretagne soumise.

Il restait à soumettre le duc de Mercœur, toujours révolté dans son gouvernement de Bretagne, où le roi n'avait point encore paru. Son arrivée fut comme un triomphe. Les villes s'empressèrent à le recevoir, et le duc fut trop heureux d'obtenir la paix, en donnant sa fille, héritière de tous ses biens, au jeune duc de Vendôme, fils naturel de Henri IV et de Gabriel d'Estrées.

Edit de Nantes.

Pendant ce voyage, les calvinistes obtinrent l'édit de Nantes, si favorable à leur parti. Liberté entière de conscience, exercice public de leur religion dans plusieurs villes, faculté de posséder toutes sortes de charges et d'emplois, quarante-cinq mille écus par an pour l'entretien des pasteurs, et des places de sûreté pour huit ans (concession secrète, non comprise dans l'édit): c'était plus qu'on ne leur avait jamais accordé. Leur penchant à la révolte, et la nécessité de prévenir de nou-

veaux troubles, déterminèrent le roi à cette démarche. Le clergé, la Sorbonne, l'université, les prédicateurs se récrièrent contre lui. Il trouva beaucoup de résistance de la part du parlement; mais ses raisons l'emportèrent.

Raisons pour le faire enregistrer.

« La religion catholique, dit-il « aux magistrats, ne peut être maintenue que par la paix, et la paix « de l'Etat est la paix de l'Eglise..... « Je ressemble au berger qui veut « ramener ses brebis en la bergerie « avec douceur..... Il ne faut plus « faire de distinction de catholiques « et de huguenots: il faut que tous « soient bons Français, et que les « catholiques convertissent les huguenots par l'exemple de leur « bonne vie..... Quand on faisait « des édits contre ceux de la religion, lorsque j'étais avec eux, je « faisais des cabrioles; je disais: « loué soit Dieu! car tantôt nous aurons quatre mille hommes, et tantôt six mille. Et nous les trouvions « enfin; car ceux qui étaient dispersés auparavant, étaient contraints « de se réunir..... Si j'avais envie

« de ruiner la religion catholique, « vous ne m'en sauriez empêcher. « Je ferais venir vingt mille hom- « mes, je chasserais d'ici ceux qu'il « me plairait, je dirais: Messieurs « les juges, il faut vérifier l'édit, « ou je vous ferai mourir. Mais alors « je ferais le tyran, » etc.

Conséquence à tirer de ces raisons.

On voit par ces morceaux du discours de Henri IV, qu'il ne séparait point les intérêts de la religion de ceux de l'état. Si dès le commencement des troubles les mêmes maximes avaient prévalu, l'hérésie eût-elle servi de prétexte aux emportemens de la ligue? la Ligue eût-elle fini par augmenter les avantages de l'hérésie? L'expérience est la boussole d'un sage gouvernement; et quiconque réfléchira sur les événemens de tous les siècles, sentira combien, dans les querelles ecclésiastiques, une modération circonspecte est préférable à une dangereuse violence.

Traité de Vervins.

Le traité de Vervins avec le roi d'Espagne acheva de rétablir la tranquillité du royaume. Il ne pouvait être plus honorable. Les Espagnols rendirent tout ce qu'ils avaient pris en

Picardie; Henri IV ne rendit rien. Peu après mourut Philippe II. Sa politique avait agité sans fruit l'Europe entière. La Hollande soustraite à sa domination, la France délivrée de ses injustices, cinq mille cinq cents millions d'or dissipés en projets infructueux, prouvent qu'avec toute sa puissance il ne fut ni un grand roi ni un grand homme (1). Son zèle affecté contre le protestantisme ne l'empêchait pas d'animer les protestans contre les catholiques, au gré de ses intérêts, et lui attira plus de haine que de gloire. On l'appela le *démon du Midi*. La religion aurait dû le rendre plutôt un ange de paix. La monarchie espagnole languit sous Philippe III, son successeur.

Mort de Philippe II.

Il est triste de ne pouvoir dissimuler les faiblesses des grands hommes; mais leurs fautes mêmes doivent être des leçons pour le genre hu-

Amour de Henri IV.

(1) Ecrivant à Henri IV, il se donnait des titres sans fin. La réponse du roi fut signée, *Henri, bourgeois de Paris*. François I avait de même tourné en ridicule la vanité de Charles-Quint, en signant, *François, premier gentilhomme de France, seigneur de Vanvres et de Gentilly*.

main. Henri IV, en triomphant de ses ennemis, était dominé par l'amour. Gabrielle d'Estrées, duchesse de Beaufort, l'avait tellement captivé, qu'il pensa, dit-on, à la faire reine. Depuis long-temps il vivait séparé de sa femme, Marguerite de Valois, dont la conduite, dès le commencement du mariage, avait mérité de grands reproches. Une antipathie mutuelle les divisait sans retour. L'un et l'autre desiraient le divorce, le sollicitaient à Rome, fondés sur ce que leur mariage avait été forcé, et qu'ils n'avaient pas eu les dispenses nécessaires. Une mort soudaine enlève la belle Gabrielle. Le roi devint éperdument amoureux de Henriette d'Entragues, fille d'une maîtresse de Charles IX. Elle irrite adroitement sa passion, en refusant de la satisfaire, sans une promesse de mariage. La promesse était signée. Henri IV la montre à Sully (1), et lui demande conseil. Ce courageux

Gabrielle d'Estrées.

Promesse de mariage à mademoiselle d'Entragues.

Sully la déchire.

(1) La terre de Sully ne fut érigée en duché-pairie que plusieurs années après. Mais il faut donner à Rosni le nom sous lequel il fut si célèbre.

inistre prend le papier, le déchire our toute réponse. « Comment, morbleu ! s'écrie le roi en colère, je crois que vous êtes fou ! Sully répond froidement : il est vrai, sire, je suis fou, et je voudrais l'être si fort, que je fusse le seul en France. » Il ne douta point de sa disrace. Quelques jours après, il fut iit-grand-maître de l'artillerie. Son èle parut encore mieux récompensé ar la résolution que prit le roi de onclure un autre mariage. Les comissaires du pape ayant prononcé a sentence de divorce, il épousa Marie de Médicis, qui lui donna ouis XIII.

Parmi les femmes qu'il aima, une lu moins mérite d'être célébrée lans l'histoire. Catherine de Roan répondit à ses déclarations d'anour : « Je suis trop pa...e pour « être votre femme, et de trop « bonne maison pour être votre « maîtresse. »

Catherine de Rohan.

Dans le temps que la galanterie semblait l'enchaîner, il poursuivit avec vigueur ses droits sur le marquisat de Saluces, dont Emmanuel,

1600. Guerre avec le duc de Savoie.

duc de Savoie, s'était emparé sous le dernier règne. Ce prince, habile et rusé, vint en France, comme pour traiter avec le roi, se flattant ou de conserver par adresse le fruit de son usurpation, ou de former un parti des mécontens du royaume. Mais on lui opposa autant de prudence que de fermeté. Henri, en le comblant d'amitié, pressait toujours la restitution de Saluces. Le duc promit, se retira, et manqua de parole. Aussitôt on déclare la guerre; la Savoie et la Bresse furent conquises en trois mois. L'ennemi fit la paix; il céda la Bresse et le Bugei pour le marquisat de Saluces. Selon quelques historiens, Lesdiguières dit que le roi avait conclu cette paix en marchand, et le duc de Savoie en prince. Mais outre que l'échange était avantageux (Saluces n'étant guère qu'une occasion de dépenses), le roi préférait la solide gloire à des chimères de vanité. Il avait plus à cœur de guérir les maux de la France, que de s'ouvrir un passage en Italie. D'ailleurs, un levain de révolte fermentait dans quelques es-

La Bresse et le Bugei pour Saluces.

rits remuans, et il importait de finir a guerre pour les contenir.

On vit pendant ces démêlés poli- iques une dispute singulière de re- igion, entre deux hommes qui n'é- aient point faits pour se mesurer nsemble. Duplessis-Mornai, grand omme de guerre, grand négocia- eur, calviniste également zélé pour a secte et pour son roi (on le nom- nait le pape des huguenots), ayant ublié un livre contre la messe, l'é- êque d'Evreux, Duperron, s'enga- ea hautement à prouver qu'il y avait lus de cinq cents passages falsifiés lans ce livre. L'auteur accepta le défi. e roi nomma des juges, et voulut ssister aux conférences avec une ombreuse assemblée. Vérifier une ultitude de passages amassés par les compilateurs, gens ordinaire- ent peu exacts, comme l'observe Mézerai, *et ne se souciant pas de fournir de bons matériaux, pourvu qu'ils en fournissens quantité*, était ne entreprise trop hasardeuse pour le calviniste, qui ne s'était point donné la peine d'examiner les ori- ginaux. Duperron eut tout l'avan-

Dispute entre Duperron et Mornai.

Duperron vainqueur et cardinal.

tage dans la dispute. Elle devait recommencer les jours suivans. Une maladie soudaine, causée peut-être par le chagrin, tira Mornai de ce mauvais pas. Lorsque son adversaire le pressait vivement dans la conférence, le roi dit à Sully : « Eh bien, « que vous en semble de votre pape? « — Il me semble, répondit-il, qu'il « est plus pape que vous ne pensez; « car ne voyez-vous pas qu'il donne « un chapeau rouge à M. d'Evreux? » Le chapeau rouge fut en effet la récompense de l'évêque.

Jugement sur ces antagonistes.

Ces deux antagonistes, au jugement de M. Huet, avaient plus de réputation l'un et l'autre que de savoir. Leur rang contribuait sans doute beaucoup à cette réputation. Ce qui ne serait pas remarqué dans un simple particulier, est souvent admiré dans un homme en place, dont la gloire en ce genre dépend beaucoup de ceux qu'il emploie. Le cardinal Duperron, dans son Rituel d'Evreux, donne la bulle *in cœnâ domini* pour règle de pénitence. Si on le juge par-là, on n'aura pas une grande idée de sa doctrine.

Quelque zèle qu'eût Henri IV pour le soulagement des peuples, il était impossible, après des agitations si violentes, de jouir d'une parfaite tranquillité. Un impôt, octroyé par l'assemblée des notables, tenue à Rouen, excitait des murmures ; les murmures produisirent des séditions du côté de la Loire. La présence du roi qui se rendit à Poitiers, ses bontés, ses promesses, eurent bientôt calmé les esprits. Dès qu'il vit qu'on respectait l'autorité, il signala sa bienveillance, en supprimant cet impôt. Sédition calmée.

La perfidie du maréchal de Biron lui causa des chagrins bien plus cruels. Ce seigneur avait hérité des vices comme des talens militaires de son père. Il passait pour le plus grand général du royaume ; il était tout couvert de cicatrices, glorieuses marques de sa valeur ; mais une ambition démesurée, un orgueil, une arrogance insupportable, ternissaient sa gloire. L'amitié et les graces du roi ne firent qu'un ingrat. Lorsque le duc de Savoie vint en France, le maréchal se lia étroitement avec ce 1602. Crime du maréchal de Biron.

prince, malgré l'avis de son maître, qui lui dit un jour : « Ne laissez point « approcher cet homme-là de vous ; « c'est une peste qui vous perdra. » Ses intrigues continuèrent. Il avait traité avec le duc et avec l'Espagne.

Son obstination le perd.

Le roi, ayant des preuves certaines de la conjuration, fit tous ses efforts, dans des entretiens particuliers, pour engager Biron à reconnaître son crime : il voulait pardonner au repentir. La fierté hautaine et inflexible du coupable l'obligea, malgré lui, de faire un exemple. Biron fut arrêté et jugé ; le parlement le condamna à perdre la tête. Cet homme, si intrépide dans les combats, devint faible et furieux aux approches du supplice. Il eut la double honte d'avoir mérité la mort et de ne savoir pas mourir. « Qu'on ne m'ap- « proche pas! s'écria-t-il en jurant « sur l'échafaud ; si l'on me met en « fougue, j'étranglerai la moitié de ce « qui est ici. » Le duc de Bouillon avait eu part à ses complots. On le pressa en vain de revenir à la cour. Son génie remuant méditait de nouvelles entreprises qui éclatèrent bientôt.

Il meurt avec faiblesse.

Elisabeth, reine d'Angleterre, venait de mourir, âgée de 69 ans, laissant à Jacques I son royaume, enrichi par le commerce, et redoutable aux étrangers par la marine. Elle apprit aux souverains que l'autorité, maniée avec sagesse, peut maintenir le calme dans un état, malgré la diversité des religions ; mais tous les siècles lui reprocheront la mort de Marie Stuart. Henri IV perdait une alliée dont il avait tiré de grands secours. Le nouveau roi, le premier qui ait réuni l'Angleterre, l'Irlande et l'Ecosse, pouvait influer beaucoup dans les affaires de l'Europe. Sully fut envoyé en ambassade, pour le mettre dans les intérêts de la France. Il triompha des intrigues de l'Espagne, de la mauvaise volonté du ministère anglais, et conclut une ligue défensive en faveur des Provinces-Unies, toujours en guerre avec les Espagnols. On avait aussi renouvelé l'alliance avec les Suisses. Ces sages mesures mettaient le royaume en sûreté.

1603. Mort d'Elisabeth, reine d'Angleterre.

Traités avec l'Angleterre et avec les Suisses.

Depuis long-temps le pape sollicitait le rétablissement des jésuites.

Rétablissement des jésuites.

C'était, selon toute apparence, une des conditions secrètes de l'absolution du roi. Le Père Cotton, par son esprit, sa souplesse, ses manières insinuantes et ses sermons, vint à bout de gagner les bonnes grâces de Henri, et ne perdit pas de vue les intérêts de la société (1). Sully, moins comme protestant, que comme ministre d'état, ne voulait point des jésuites, insistant en particulier sur leur zèle pour la maison d'Autriche, et sur l'obéissance aveugle pour un général étranger. Mais il se rendit à cette raison de son maître, « que, s'ils étaient capables de mau-« vais desseins, on aurait moins à « craindre en les captivant par des « bienfaits, qu'en les aigrissant par « des rigueurs. » L'édit de rappel fut envoyé au parlement. Le premier président de Harlai y opposa des remontrances capables d'ébranler le monarque, s'il avait été moins ferme dans ses résolutions. Il répondit par

(1) On disait communément : *Notre roi est un bon prince, il aime la vérité ; mais il a du coton dans les oreilles.* (*Longueruana.*)

un discours fort honorable aux jésuites, et ordonna l'enregistrement.

Un des articles de l'édit porte, qu'il y aurait toujours à la cour un religieux de cet ordre, en qualité de prédicateur du roi, pour répondre de la conduite de ses confrères. Cette condition, qui paraissait humiliante, devint la principale source de leur pouvoir. Chargés de la conscience des princes, habiles à profiter des conjonctures, ils acquirent bientôt ce dangereux crédit, peu compatible avec la simplicité religieuse, et plus propre à faire beaucoup d'ennemis secrets, que beaucoup de partisans déclarés. On ne pardonne point à des hommes voués à l'obéissance, l'envie ou le pouvoir de dominer. Un seul intrigant, un seul ambitieux dans ce corps, pouvait attirer la haine publique à ceux que leurs talens et leurs vertus rendaient respectables.

A quelles conditions.

Nous sommes parvenus aux belles années du règne de Henri IV. Tout le royaume recueillit au sein de la paix les fruits d'un gouvernement plein de sagesse. La justice, l'économie, les arts, le commerce, l'agri-

Le royaume florissant.

culture, réparèrent sensiblement les anciens malheurs. Trois cent trente millions de dettes, qui en feraient huit cent deux de notre monnaie d'aujourd'hui, n'effrayaient point le zèle du surintendant.

Administration de Sully.

En 1607, il avait déja acquitté quatre-vingt-sept millions. Les financiers engloutissaient auparavant les revenus de l'état, dont il n'entrait qu'une cinquième partie dans le trésor. Sully eut besoin de toutes ses lumières pour approfondir leurs manœuvres, et de tout son courage pour les réprimer. Ces harpies avaient beaucoup de crédit à la cour. Les grands profitaient de leurs déprédations. Le surintendant ne craignit point de se faire des ennemis, pour servir le roi et la patrie. Ils travaillèrent à le perdre, et peu s'en fallut qu'ils n'y réussissent : « car il n'y a « rien, dit-il, dont il soit plus diffi- « cile de se défendre, que d'une ca- « lomnie travaillée de main de cour- « tisan. » Déja presque disgracié, un entretien qu'il eut avec le roi dissipa enfin les nuages. Il voulut se jeter aux pieds de son maître dans un

transport de reconnaissance : « Ne le « faites pas, lui dit Henri ; ceux qui « nous regardent croiraient que vous « me demandez grace. » Son génie infatigable trouvait des ressources pour tous les besoins. Il favorisa le commerce, mais il donna ses premiers soins à l'agriculture. Le roi, en épargnant les finances, trouva encore de quoi élever de superbes édifices. La galerie du Louvre et le Pont-Neuf sont ses ouvrages. Il commença le canal de Briare, qui joint la Seine à la Loire.

Parmi tant de soins, également nobles et utiles, sa malheureuse faiblesse pour les femmes lui attira de nouveaux chagrins. Henriette d'Entragues, qu'il avait faite marquise de Verneuil, conservait trop d'empire sur son cœur. La reine Marie de Médicis en était cruellement blessée, et le désolait par des manières choquantes. Ce grand prince éprouvait, comme tant d'autres, toute l'amertume des passions. D'Entragues le père et la marquise de Verneuil portèrent l'ingratitude jusqu'à conspirer contre lui. Ils prétendaient faire va-

1605. Conspiration de d'Entragues.

loir la promesse de mariage qu'il avait eu l'imprudence de donner. Le comte d'Auvergne était de la conspiration, que le président Hénault dit avoir été conduite par un capucin, confesseur de la marquise. On instruisit leur procès ; on les condamna, et ils obtinrent leur grace.

Le duc de Bouillon réprimé.

D'un autre côté, le duc de Bouillon, quoique redevable à Henri IV de son mariage avec l'héritière de Sédan, travaille à soulever les huguenots. Le roi ne gagnant rien par la douceur, prend la résolution d'employer la force. Il part avec des troupes. Le duc s'humilie, et livre Sédan, qui lui est rendu presque aussitôt.

1606. Querelle des Vénitiens avec le pape.

Le différend de la république de Venise avec Paul V, fournit au roi une nouvelle matière de gloire. Ce pape voulut exercer en Italie l'ancien despotisme de la cour de Rome. Les Vénitiens avaient défendu de bâtir des monastères, et d'aliéner des biens aux gens d'église, sans la permission du sénat ; ils avaient fait exécuter un moine et emprisonner deux ecclésiastiques, coupables de crimes énormes. Paul V regarda ces actes d'autorité

comme des attentats contre Dieu et contre l'Eglise. Ses menaces, ses ordres ne furent point écoutés ; l'intérêt des citoyens parut préférable aux prétentions de Rome. Le pape irrité lança l'excommunication sur le Doge et sur le Sénat, et un interdit général sur la république. Les jésuites, les théatins, les capucins, crurent devoir s'y soumettre. Les premiers, qu'on craignait plus que les autres, furent bannis à perpétuité.

Tout annonçait une guerre, Le pape s'y préparait pour soutenir ses censures, les Vénitiens pour soutenir les droits de la république. Henri IV, en prince véritablement chrétien, offrit sa médiation. Depuis long temps la cour de France était sans crédit à Rome ; celle d'Espagne y dominait. Cependant il eut la gloire d'être choisi pour médiateur et de terminer le différend. Les Vénitiens plièrent, en suspendant l'exécution de leurs lois, et en remettant les deux prisonniers entre les mains d'un délégué du pontife ; mais Paul V ne put obtenir le rétablissement des jésuites, l'un des objets qu'il avait le plus à cœur.

Henri médiateur.

On ne les rappela qu'environ cinquante ans après, et ils se sont toujours sentis à Venise de leur ancienne disgrace.

Il ménage un traité entre l'Espagne et la Hollande.

Le titre de pacificateur, plus digne d'un grand prince que celui de conquérant, était alors réservé au roi de France. Il ménagea le premier traité entre l'Espagne et les Provinces-Unies. Une guerre furieuse qui durait depuis quarante ans, semblait les rendre irréconciliables. D'un côté, le prince d'Orange, Maurice, voulait la continuer pour son intérêt particulier, tandis que le sage Barnevelt en désirait la fin pour le bien de la patrie; de l'autre, les Espagnols, traitant toujours les Hollandais de rebelles, étaient fort éloignés de les satisfaire.

Le président Jeannin, ambassadeur en Hollande, remplit les vues bienfaisantes de Henri IV par un prodige de négociation. Il manie si habilement les esprits, que tous les obstacles disparurent. Philippe III conclut avec les états une trêve de douze ans, les reconnaissant pour *états et provinces libres, sur les*

1609. Les Hollandais reconnus indépendans.

quels il ne prétendait rien. Ainsi furent établies authentiquement leur liberté et leur souveraineté. Ils en étaient redevables à leur courage, à la tyrannie du gouvernement espagnol, et à la protection de la France. Rapportons un fait qui peint les mœurs de ces indomptables républicains. On raconte que les ambassadeurs d'Espagne, allant à la Haie en 1608, rencontrèrent les députés de la république, assis sur l'herbe pour prendre leur repas. Chacun d'eux avait apporté ses provisions. C'était du pain, du fromage et de la bière. A cette vue, les Espagnols, saisis d'étonnement, s'écrièrent : « Voilà des gens qu'on ne sau-« rait vaincre, et avec lesquels il « faut nécessairement faire la paix. »

Leurs mœurs frugales.

Rien ne manquait au bonheur et à la gloire du roi, que de surmonter la plus dangereuse des passions. Le jeune Henri II, prince de Condé, venait d'épouser la fille du connétable de Montmorenci. Les charmes de cette princesse frappèrent vivement Henri IV. Il ne dissimula point son penchant, et s'attira un nouveau

Evasion du prince de Condé.

chagrin. Tout-à-coup le premier prince du sang disparaît, et emmène sa femme à Bruxelles, où la cour d'Espagne ne manque pas de lui offrir toute sorte d'avantages. Le roi en fut extrêmement affligé; mais plus il avait à se reprocher les fautes de l'amour, plus il les effaçait par les soins du gouvernement et par de grandes entreprises.

Projet contre la maison d'Autriche.

Il devait bientôt porter la guerre en Allemagne. La maison d'Autriche y disputait à celle de Brandebourg et de Neubourg la succession de Clèves et de Juliers. En soutenant les droits de ses alliés, il saisissait l'occasion d'abaisser la puissance autrichienne, et de la resserrer dans de justes bornes. C'était là sans doute l'objet de son armement, quoique la fuite du prince de Condé, et le chagrin d'être éloigné de la princesse, fussent les motifs secrets de cette guerre. On voit dans les mémoires de Sully, qu'il avait conçu le grand projet de former, de quinze dominations de l'Europe, un corps appelé la *république chrétienne*, qui aurait ses lois, son conseil, ses

Idée pour la paix perpétuelle.

armées, et dans lequel on maintiendrait l'équilibre, en s'unissant contre ceux qui voudraient le rompre. Projet admirable en théorie, mais dont l'exécution devait paraître trop chimérique, pour qu'un prince éclairé se flattât d'en venir à bout. On ne peut douter au contraire que la maison d'Autriche ne fût menacée d'une révolution presque inévitable.

Mesures pour la guerre.

Toutes les mesures étaient concertées; quarante millions destinés à cette guerre, des troupes nombreuses et aguerries, des provisions immenses, des alliances sûres; avec tant de forces et de ressources, un roi courageux, expérimenté, ne voyait point d'ennemis en état de lui tenir tête. Il pressait le départ avec une extrême impatience. La cérémonie du couronnement de la reine, qu'elle desirait trop, l'arrêta malgré lui, et fut l'occasion de sa perte. De cruels pressentimens et de vives inquiétudes semblaient lui annoncer un coup fatal. « Mes amis, « je mourrai l'un de ces jours, dit-il « à ceux qui voulaient le tranquil- « liser; et quand vous m'aurez per-

« du, vous connaîtrez ce que je va-
« lais, et la différence qu'il y a de
« moi à un autre homme. » Plusieurs historiens parlent de prédictions, de présages, dont le merveilleux se détruit assez de lui-même.

1610. Henri IV assassiné.

Ce qu'il y a de trop certain, c'est que le meilleur des rois fut assassiné au milieu de son peuple, à l'âge de cinquante-sept ans. Ravaillac méditait depuis long-temps le parricide. Il saisit le moment où le carrosse de Henri IV était arrêté par un embarras de voitures, et lui plongea son couteau dans la poitrine. Ce scélérat, né à Angoulême, qui avait été novice chez les feuillans de Paris, respirait, comme Jean Châtel, le fanatisme de la ligue. Le nom seul de huguenot le faisait frémir d'horreur, et il crut expier ses crimes par le martyre, en égorgeant un héros dont quelques méchans suspectaient tout haut la religion. Il soutint toujours qu'il n'avait point de complices.

Effets du fanatisme.

On assure que c'était au moins la cinquantième conspiration contre Henri IV. Deux dominicains de

Flandre, un frère lai, sorti de chez les capucins de Milan, étaient venus exprès pour le tuer, et avaient été punis de mort. Ces faits ne doivent pas être dérobés à la connaissance des hommes. Ils font abhorrer la frénésie du faux zèle, ils font aimer les vraies maximes de l'évangile. Si, au lieu d'échauffer les têtes par des invectives atroces, on eût prêché la douceur et la charité chrétienne, qui caractérisent la plus sainte des religions, aurait-on vu des Poltrot, des Jacques Clément, des Jean Châtel, des Ravaillac, et une infinité d'autres, chercher, par des assassinats, à s'ouvrir la porte du ciel? Les calvinistes de France auraient-ils allumé les feux de la guerre civile, pour se soustraire à la persécution, ou pour établir la réforme sur les ruines de la monarchie? et les catholiques d'Angleterre auraient-ils tenté, en 1605, de faire périr Jacques I, la famille royale et tous les pairs du royaume, par la conjuration des poudres? Evénement que nous indiquons ici comme une nouvelle preuve de la

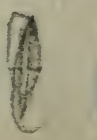

démence fanatique répandue alors dans toute l'Europe. Les premiers chrétiens, qui ne mêlaient à la pureté du culte et de la morale ni systèmes contentieux, ni pratiques bizarres et arbitraires, furent les plus doux, les plus patiens, les plus soumis de tous les hommes. Avons-nous d'autres vérités à croire, d'autres maximes à pratiquer?

Particularités sur Henri IV.

Henri IV étant un modèle pour les rois, le but de cet ouvrage permet d'ajouter quelques traits à l'abrégé de son règne. « Il unit à une « extrême franchise, la plus adroite « politique; aux sentimens les plus « élevés, une simplicité de mœurs « charmante; et à un courage de « soldat, un fonds d'humanité inépuisable (*Hénault.*) » Tout en lui était l'expression de sa bonté d'ame. Souvent il se familiarisait avec le peuple, de manière à n'en être que plus respecté. Tantôt, assis dans un corps de garde, il mangeait un morceau de pain noir, pour inspirer

Sa bonté.

aux troupes la patience : tantôt il consolait les paysans des misères causées par la ligue, en leur témoignant qu'il les partageait avec eux.

Il voulait que la France fût heureuse.

Sa grande ambition était de rendre heureux ses sujets. Le duc de Savoie lui demandant un jour ce que la France pouvait lui valoir de revenu : « Elle me vaut ce que je « veux, lui dit-il; oui, ce que je « veux, parce qu'ayant le cœur de « mon peuple, j'en aurai ce que je « voudrai. Si Dieu me donne la vie, « je ferai qu'il n'y aura point de la- « boureur en mon royaume qui n'ait « moyen d'avoir une poule dans son « pot. Et si, ajouta-t-il fièrement, « je ne laisserai pas d'entretenir des « gens de guerre, pour mettre à la « raison tous ceux qui choqueront « mon autorité. »

Il protégeait les paysans.

Quelques maisons de paysans avaient été pillées en Champagne par des soldats. Il le sut, manda aussitôt les capitaines qui étaient à Paris, et leur dit, d'un ton sévère : « Par- « tez en diligence, mettez-y ordre ; « vous m'en répondrez. Quoi ! si on « ruine mon peuple, qui me nour-

« rira ? qui soutiendra les charges « publiques? qui payera vos pensions, « Messieurs? Vive Dieu! s'en pren- « dre à mon peuple, c'est s'en pren- « dre à moi. » Paroles où l'on reconnaît le grand politique dans le bon prince. Aussi les gens de la campagne s'écriaient-ils à la nouvelle de sa mort : *Nous avons perdu notre père.*

Il se faisait aimer des officiers.

Il était l'ami des officiers, comme le père du peuple. L'ambassadeur d'Espagne lui témoignant sa surprise de le voir en quelque sorte assiégé par une troupe de gentilshommes : *Si vous m'aviez vu un jour de bataille*, lui dit-il, *ils me pressent bien davantage.* Un jour, en présence des grands de la cour et des ministres étrangers, mettant la main sur l'épaule de Crillon : *Messieurs*, dit-il, *voilà le premier capitaine du monde.* Crillon répliqua avec sa naïveté militaire : *Vous en avez menti, Sire, c'est vous.* Un tel démenti avait de quoi charmer le héros, plus sensible à l'expression ingénue du sentiment, qu'aux serviles adulations de la bassesse.

Cette bonté ne dégénérait point en une molle complaisance. Il savait refuser à propos, et faire goûter la justice de ses refus. Un homme de condition lui demandait grace pour son neveu, coupable d'un meurtre. Sa réponse est celle d'un bon prince qui voudrait pardonner, et qui ne peut s'empêcher de punir : « Je suis « bien marri que je ne puis accorder « ce que vous me demandez. Il vous « sied bien de faire l'oncle, et à moi « de faire le roi. J'excuse votre re- « quête, excusez mon refus. »

Trait de justice.

Il est surprenant qu'un roi si guerrier ait supprimé en 1600 la noblesse qui s'acquérait par la profession des armes, comme Henri III avait supprimé celle que donnait la possession des fiefs. Les services militaires avaient un droit particulier à sa reconnaissance. Mais on doit observer que la profession des armes suffisant pour faire un gentilhomme sans lettres du roi, il en résultait des inconvéniens, auxquels Henri cherchait à remédier. En supprimant les abus, on ne peut pas toujours y substituer de bonnes lois. Louis XV, par son

Noblesse militaire supprimée.

édit de 1750, avait excité l'émulation des officiers avec la plus grande sagesse.

Son règne glorieux, malgré des abus.

Si Henri IV prodigua quelquefois les graces à des seigneurs mal intentionnés, et récompensa moins généreusement les services de ses fidèles capitaines; s'il établit la *Paulette*, sorte d'imposition qui conserve dans les familles les charges qu'on devrait donner au mérite; s'il laissa subsister beaucoup de mauvaises coutumes; s'il ne fit pas tout le bien qu'il méditait, et qu'il aurait pu faire en d'autres temps, ce fut moins sa faute que celle des conjonctures. Tout était à réformer, à renouveler. Mais il conquit et pacifia son royaume; il étouffa la ligue et les guerres de religion, rétablit l'ordre dans les finances, se fit aimer des Français, et respecter des puissances étrangères; il régna enfin glorieusement, malgré tant d'obstacles, tant de désordres, et tant d'ennemis. C'est un prodige auquel il n'y a presque rien de comparable dans l'histoire.

Zèle pour l'agriculture

Un des grands objets de sa politique, conformément aux principes de

Sully, était de vivifier les provinces par le moyen de l'agriculture, la source des véritables richesses (1) : la liberté du commerce des grains y contribua beaucoup, comme il est arrivé en Angleterre. Ennemi du luxe, qui a toujours plus d'inconvéniens que d'avantages, même dans une vaste monarchie, le roi le décréditait par son exemple et par ses discours. Il invitait les seigneurs à se retirer dans leurs terres, leur apprenant, dit Péréfixe, *que le meilleur fonds qu'on puisse faire, est le bon ménage.* Il raillait ceux *qui portaient leurs moulins et leurs bois de hautes-futaies sur leur dos.* (C'est une des expressions naïves de ce grand roi.) La simplicité de ses vêtemens était une assez bonne leçon.

Il fit défense de porter ni or ni argent sur les habits, « excepté pour- « tant, dit-il, aux filles de joie et aux « filous, en qui nous ne prenons pas « assez d'intérêt pour leur faire l'hon- « neur de donner notre attention à

Edit contre le luxe.

(1) *Pâturage et labourage*, dit Sully, *sont les deux mamelles qui nourrissent la France, et qui valent mieux que tout l'or du Pérou.*

« leur conduite. » Si cette tournure paraît peu digne de la gravité des lois, du moins était-elle propre à inspirer du mépris pour des vanités ruineuses. Sully avait pour maxime *que les bonnes lois et les bonnes mœurs se forment réciproquement.* Le peu de fruit des lois, même les plus sages, confirme malheureusement cette maxime.

L'Amérique moins avantageuse que l'agriculture.

Tandis que le gouvernement s'appliquait aux moyens de détourner sur les campagnes des dépenses qui appauvrissent ailleurs, et dont la terre dédommage avec usure, la soif des richesses, excitée par l'exemple des Espagnols et des Portugais, attirait quelques Français en Amérique. Mais l'établissement du Canada, fait en 1604, pouvait-il être regardé comme un avantage, tant que la prospérité intérieure du royaume et la sagesse du gouvernement ne pourraient assurer le bonheur des colonies? L'expérience a décidé cette question. Les mines du Pérou et du Mexique ne valaient pas, même pour l'Espagne, ce qu'elle aurait tiré de son propre fonds en le cultivant.

vec tant de trésors, Philippe II fit anqueroute. « L'Espagne, dit Montesquieu, a fait comme ce roi insensé, qui demanda que tout ce qu'il toucherait se convertît en or, et qui fut obligé de revenir aux dieux, pour les prier de finir sa misère. » (*Voyez l'Esp. des lois, liv. XXI, ch.* 22.) Henri IV, éclairé ar Sully, tendait au solide. Il parint à son but, puisqu'en soulageant e peuple il rétablit les finances.

Attachement à l'Eglise.

Depuis son abjuration, il parut oujours sincèrement attaché à l'Elise. Le clergé lui ayant fait des emontrances en 1598, sur divers bus, spécialement dans la nomination des bénéfices, il répondit que es abus étaient réels, qu'il les avait rouvés établis, qu'il espérait les réormer, et remettre l'Eglise dans n état florissant. « Mais, ajouta-t-il, contribuez-y, je vous prie, de votre côté. Faites par vos bons exemples que le peuple soit aussi invité à bien faire, qu'il en a été ci-devant détourné. Vous m'avez exhorté de mon devoir ; je vous exhorte du vôtre. Faisons bien à l'envi les

Avis au clergé.

« uns des autres. » Malheureusement il ne trouva pas toujours dans les ecclésiastiques cet amour de la vertu, qui réussit mieux par l'exemple que par les paroles, et il disait quelquefois : « Je voudrais bien « faire ce qu'ils prêchent ; mais ils « ne pensent pas que je sache ce « qu'ils font. » Il était réservé au siècle de Louis XIV d'épurer les mœurs du clergé, comme de polir celles de la nation.

Conduite sage envers les calvinistes.

Quant aux calvinistes, sa modération et sa fermeté arrêtèrent, non sans peine, le cours de leurs cabales. Un jour qu'ils lui demandaient des places de sûreté, disant qu'ils en avaient bien obtenu du feu roi : « Je « suis, leur répondit-il, la seule as- « surance de mes sujets ; je n'ai en- « core manqué de foi à personne. « Henri III vous craignait et ne vous « aimait point ; mais moi je vous « aime, et ne vous crains guère. » Son système était de gagner les esprits par la douceur. Il en donnait la raison : « c'est qu'on prend plus de « mouches avec une cuillerée de « miel, qu'avec vingt tonneaux de

« vinaigre. » Il ne faut donc pas s'étonner que le pape Paul V ait dit à l'Ossat, après la mort de ce prince : « Vous avez perdu un bon maître, « et moi mon bras droit. »

Faiblesse de Henri.

On lui reproche avec justice un excès de passion pour les femmes et pour le jeu. Il est si rare de trouver de grandes vertus sans quelque mélange de vices! Heureux les peuples, lorsqu'un prince fait oublier ainsi ses fautes par l'humanité, la justice, par la gloire de son gouvernement! Toute la France pleura sa mort. Les troubles dont elle fut bientôt agitée, firent encore mieux sentir le malheur de l'avoir perdu.

Protection accordée aux gens de lettres.

Ce grand roi, avec beaucoup d'esprit et d'éloquence, ne pouvait être insensible au goût des lettres, quoique l'agitation perpétuelle de sa vie ne lui permît pas de les cultiver. En 1599, les professeurs du Collége-Royal, qu'on cessait depuis longtemps de payer, lui présentèrent leur requête. « J'estime mieux, dit-« il, qu'on diminue de ma dépense, « et qu'on en ôte de ma table, pour « en payer mes lecteurs: M. de Rosni

« les payera. Rosni ajouta : Les au-
« tres vous ont donné du papier, du
« parchemin, de la cire; le roi vous
« a donné sa parole, et moi je vous
« donnerai de l'argent. » La biblio-
thèque royale doit beaucoup au zèle
de Henri IV pour le progrès des con-
naissances humaines.

Libertés de l'église gallicane.

Sous ce règne parut le fameux *Traité des Libertés de l'Eglise gallicane*, ouvrage de Pierre Pithou, qui a presque force de loi dans le royaume. Les maximes en sont si évidemment fondées sur les premiers principes de la raison et sur les anciennes règles du gouverne-ment ecclésiastique, qu'il a fallu des siècles d'usurpations et d'ignorance pour en effacer la trace. L'*Index* de Rome a proscrit les meilleurs ouvra-ges en ce genre; mais aujourd'hui que les princes et les peuples sen-tent la nécessité de s'instruire, il n'est plus possible de leur ôter les moyens de connaître ce qu'il est si dangereux d'ignorer. Pithou, et d'au-tres savans jurisconsultes du temps de la ligue, ont rendu de grands services aux nations. S'ils n'avaient

Jurisconsul-tes utiles.

pas toute la philosophie nécessaire pour bien saisir l'esprit des lois, ils avaient assez d'érudition et de lumières pour dissiper beaucoup d'erreurs, et pour préparer les matériaux d'une meilleure législation.

Henri IV eut six enfans de Marie de Médicis, et huit de différentes maîtresses, outre ceux qu'il n'avoua pas.

LOUIS XIII.

Dès que le bruit de l'assassinat de Henri IV eût pénétré jusqu'au Louvre, la reine, Marie de Médicis, sortit de son cabinet tout éplorée, et dit au chancelier de Silleri qu'elle rencontra : *Le roi est mort!* — *Madame*, répondit-il sans marquer d'émotion : *Votre majesté m'excusera, les rois ne meurent point en France.* On dissimulait ce malheur, pour prendre les mesures nécessaires. Louis XIII n'avait que neuf ans. Il fallait pourvoir à la régence. Le duc d'Epernon, l'un des seigneurs

1610. Marie de Médicis, régente.

qui avaient le plus remué sous le dernier règne, courut au parlement pour faire nommer la reine régente. Il s'assit sur le banc des pairs, et portant la main à la garde de son épée: « Elle est encore dans le four-« reau, dit-il; mais il faudra qu'elle « en sorte, si on n'accorde pas dans « l'instant à la reine-mère un titre « qui lui est dû, selon l'ordre de la « nature et de la justice. » Les conjonctures demandaient de la célérité; les menaces de ce duc, aussi puissant que hautain, firent d'ailleurs impression sur les magistrats, et la reine fut déclarée régente par un arrêt.

Mauvais gouvernement.

On vit bientôt naître une nouvelle forme de gouvernement, qui annonçait la décadence du royaume. La reine était gouvernée par Concini, pauvre gentilhomme florentin, et sur-tout par Eléonore Galigaï, sa femme, fille d'un menuisier de Florence, occupés uniquement de leur fortune, et n'aimant la France que pour s'enrichir de ses dépouilles. Le conseil devint une assemblée confuse d'où il ne pouvait rien sortir de

salutaire. Dans un conseil secret, qu'on tenait à heures indues, étaient admis le nonce du pape, l'ambassadeur d'Espagne, Concini et sa femme, le P. Cotton, etc. On abandonna les grands projets de Henri IV. Autant il avait à cœur de se venger de la cour d'Espagne, autant marquait-on d'empressement à se réconcilier avec elle. En vain Sully s'efforça de soutenir l'honneur de la nation : un traité fait avec le duc de Savoie, pour l'aider à conquérir le Milanais, fut honteusement rompu, et ce prince obligé de demander grace à Philippe III.

Retraite de Sully.

Le plus grand homme d'état qu'il y eût alors, le duc de Sully, toujours détesté des courtisans et des financiers, dont il avait toujours bravé l'injustice et les murmures ; trop fier pour changer de vues et de sentimens au gré de la nouvelle cour, ne tarda guère à perdre tout son crédit. Il donna la démission de ses charges, et se retira. Rappelé quelques années après, parce qu'on avait besoin de ses avis, son habillement, ses manières, qui n'étaient plus à la

mode, le firent tourner en ridicule par les jeunes courtisans. Il en fut indigné. « Sire, dit-il alors à Louis « XIII, quand le roi votre père me « faisait l'honneur de me consulter, « au préalable, il faisait sortir tous « les bouffons et baladins de cour. » Sully mourut dans sa retraite en 1641. De tels hommes sont faits pour des Henri IV.

Le président de Thou.

Un autre personnage illustre, le président de Thou, aussi grand magistrat qu'excellent historien, ne put succéder à son parent, Achille de Harlai, dans la charge de premier président, parce que son histoire avait blessé la cour de Rome. C'est toujours un des plus mauvais présages pour l'état, lorsque le mérite reconnu succombe sous le poids des préventions et de la brigue.

1613. Les factions éclatent.

A mesure que le gouvernement s'affaiblit et dégénère, les factions se forment, les mécontens deviennent audacieux. L'esprit de révolte, que Henri IV avait eu tant de peine à contenir, éclate parmi les protestans, et jusques au sein de la cour. Le prince de Condé, qui avait eu per-

mission de rentrer dans le royaume, le duc de Vendôme, et le grand-prieur de France, fils naturels du dernier roi; le jeune duc de Mayenne, les ducs de Longueville, de Guise, de Nevers, etc. se retirent, tout prêts à prendre les armes. Le duc de Bouillon soufflait le feu. Il excitait les princes contre le marquis d'Ancre, Concini, ce *faquin de Florentin*, disait-il, qui avait l'insolence de les opprimer. Les plaintes contre le favori tombaient indirectement sur la reine. On manquait de force et de prudence pour vaincre un parti si redoutable. La désertion devenait générale. On négocia, et les mécontens obtinrent ce qu'ils voulurent par le traité de Sainte-Menéhould.

Un des principaux objets de leurs demandes était la convocation des états-généraux. Ils se tinrent à Paris. Ils ne produisirent que ce qu'avaient souvent produit ces assemblées tumultueuses, beaucoup de disputes, et des remontrances inutiles. Le clergé sollicita vivement la publication du concile de Trente. Le tiers-état

1614. Etats-généraux.

eut la même ardeur à s'y opposer, et de plus demanda qu'on établît en forme de loi, « qu'aucune puissance « temporelle ni spirituelle n'a droit « de disposer du royaume, et de « dispenser les sujets du serment de « fidélité; et que l'opinion qu'il soit « loisible de tuer les rois est impie « et détestable. » Mais le clergé, en convenant qu'il n'était pas permis de tuer les rois, s'éleva contre le reste de la proposition, et entraîna la noblesse dans son sentiment. Tel était encore l'empire de ces préjugés, qui sont devenus enfin méprisables aux yeux des Français. Ce cardinal Duperron, humilié à Rome, parla comme un zélé ultramontain, sur la puissance temporelle des papes, *pleine, plénissime, directe au spirituel, et indirecte au temporel.* Il eût pensé autrement dans notre siècle. Mais comment, dans une assemblée nationale, pouvait-on encore soutenir cette chimère? Comment la cour, en particulier, était-elle assez aveugle ou assez lâche pour favoriser une opinion si contraire à l'autorité souveraine? Elle

Préventions du clergé.

Aveuglement de la cour.

supprima un arrêt du parlement, par lequel l'indépendance de la couronne était déclarée *loi fondamentale du royaume.* Les états présentèrent des cahiers immenses ; on promit de les lire ; on congédia l'assemblée sans avoir rien fait. C'est la dernière de cette nature qu'il y ait eu en France.

1615. Démarches du parlement.

Le parlement, pour y suppléer, convoqua les pairs, *sous le bon plaisir du roi*, afin d'aviser en commun *sur les propositions qui seraient pour le service du roi, le soulagement de ses peuples et le bien de l'état.* Cet arrêté choque la cour. On défend aux pairs de se rendre à la convocation. Le parlement fait des remontrances, et insiste sur la dissipation du trésor, sur l'augmentation des dépenses de la cour, sur une infinité d'abus funestes. Il ne restait plus que deux millions cinquante mille livres du trésor de Henri IV. Les pensions qui ne montaient de son temps qu'à dix-huit cent mille livres, passaient déja quatre millions. La dépense de sa maison n'était que de onze cent mille

livres; on en dépensait cinq cent mille de plus; c'est de quoi se plaignait le parlement.

Ses remontrances sont mal reçues.

« J'ai entendu vos remontrances, « répond le roi, déja déclaré majeur, « je n'en suis point content; la reine-« mère vous dira le surplus. » Un arrêt du conseil décide que le parlement n'est point en droit de prendre connaissance des affaires d'état. Marie de Médicis ordonne au procureur-général Molé de porter lui-même cet arrêt. Après l'avoir suppliée à genoux de l'en dispenser, il lui dit : « Madame, vous nous fai-« tes porter un flambeau qui allu-« mera un feu dont les cendres du-« reront long-temps; nous en crai-« gnons l'événement. — Quel évé-« nement? reprit la reine. Est-ce « que le peuple remuera? — Non, « madame, répliqua Molé; mais « nous craignons un changement « dans l'affection des peuples, et la « désolation des grandes compagnies « du royaume, qui exercent la jus-« tice, laquelle fait régner les rois. » Louis XIII coupa court par ces mots: *Je le veux, et la reine aussi.*

Discours de Molé à la reine.

Cependant l'arrêt du conseil fut sans exécution, comme les remontrances du parlement sans effet.

Continuation des troubles.

Le prince de Condé se révolta de nouveau, et engagea les protestans, qu'il n'aimait point, à se déclarer pour lui. Il publia ses intentions dans un violent manifeste, où le marquis d'Ancre, devenu maréchal de France, sans jamais avoir fait la guerre, était peint des plus noires couleurs. Les mouvemens des factieux n'empêchèrent pas la reine de conduire son fils jusqu'à Bordeaux, pour recevoir Anne d'Autriche, infante d'Espagne, dont le mariage avec le roi excitait depuis long-temps beaucoup de murmures.

1616.

On arrête le prince de Condé.

Une paix trompeuse assoupit la guerre civile. Condé revint, avec l'espérance de dominer. On le fit arrêter au milieu du Louvre, par Thémines, qui reçut en récompense le bâton de maréchal. Un moment avant qu'on le saisît, le roi lui avait dit d'un air de gaîté : « Bonjour, « Monsieur le prince. Je vais à la « chasse ; en voulez-vous être ? » Le garde des sceaux du Vair, le prési-

dent Jeannin et Villeroi, ministres en crédit, n'approuvant point la conduite de la reine, furent sacrifiés à la maréchale d'Ancre; et Richelieu, évêque de Luçon, sa créature, fut nommé secrétaire d'état. Son ambition aspirait depuis longtemps au ministère. Il était né pour avoir les plus grands succès.

Richelieu.

1617. Mort de Concini, maréchal d'Ancre.

On voyait déja la troisième guerre civile allumée sous ce règne, par le mécontentement des princes et des seigneurs. Le maréchal d'Ancre offrit de soudoyer à ses frais une armée de sept mille hommes, lui qui, peu auparavant, n'avait pas de quoi payer un domestique. Sa fortune justifiait assez les cris du public; mais elle ne pouvait se soutenir contre tant d'orages. La chute de l'Italien fut aussi étrange que son élévation. Les princes n'avaient encore pu le renverser; le jeune de Luynes en vint à bout. Ce gentilhomme, né dans le Comtat, avait été page de Henri IV, et s'était insinué dans les bonnes graces de Louis XIII, en lui dressant des oiseaux de proie. Sa faveur augmenta de jour en jour.

Luynes favori, auteur de sa disgrace.

Maître de la confiance du roi, dont l'ame faible se laissa toujours gouverner, il lui inspira l'envie de se tirer de la tutelle d'une mère qui régnait sous son nom, et lui persuada de commencer par se défaire du maréchal, qui exerçait toute l'autorité de la reine. Vitri, capitaine des gardes du corps, fut chargé de l'arrêter, avec ordre de le tuer en cas de résistance. On eut soin d'interpréter cet ordre, de manière que Concini n'échappât point à la mort. Il reçut des coups de pistolet en entrant au Louvre.

Grande récompense pour une petite action.

Vitri se mit aussitôt à crier: *Vive le roi!* Louis parut à la fenêtre et témoigna son contentement. Ce capitaine des gardes fut honoré du bâton de maréchal de France. C'est avilir les grandes places que de les donner pour de petites causes. Aussi le duc de Bouillon, en parlant de Vitri et de Thémines, assura, dit-on, qu'il rougissait d'être maréchal, depuis que cette dignité était la récompense du métier de sergent et de celui d'assassin.

La reine-mère reléguée.

A peine Concini fut-il mort, que

la reine-mère se vit prisonnière au Louvre, et ensuite reléguée à Blois. Son fils montra autant de dureté pour elle, qu'il avait eu jusqu'alors de soumission. La maréchale d'Ancre pouvait être renvoyée en Italie; nulle raison d'état n'obligeait à la poursuivre, et l'humanité semblait parler en sa faveur. Cependant on ordonna au parlement de lui faire son procès. La sorcellerie et la magie furent un des principaux chefs d'accusation. Elle et son mari avaient effectivement attiré plusieurs de ces imposteurs, qui, sous le nom d'astrologues et de devins, abusaient encore de la crédulité des grands(1). Mais interrogée par le commissaire du parlement, de quel charme elle s'était servie pour fasciner la reine-mère, elle répondit: « De l'ascen-« dant qu'un esprit supérieur a toujours sur un esprit faible. « La reine

Procès de la maréchale d'Ancre.

(1) Le prince de Condé, dans son manifeste, accusa le maréchal d'avoir appelé à Paris et à la cour *des personnes détestables envers Dieu et envers les hommes, comme juifs, magiciens, empoisonneurs, meurtriers, par le ministère desquels on avait fait plusieurs entreprises contre sa vie.*

a si peu d'esprit, disait-elle quelquefois, qu'il ne faut pas être sorcière pour la gouverner. Le parlement la déclara criminelle de lèse-majesté divine et humaine, sans spécifier la nature du dernier crime. Elle fut exécutée sur l'échafaud, et son corps jeté au feu.

Tant de richesses, accumulées en vendant toutes les graces, faisaient sans doute son plus grand crime. On en voulait à ses biens et à ceux du maréchal. Le roi donna leur dépouille à son favori. Luynes devint tout-à-coup un des plus riches seigneurs du royaume. Aussi épousa-t-il une Rohan, pouvant aspirer à tout sous un maître dont il dictait les volontés.

Luynes profite des dépouilles.

Pour couvrir ses intrigues d'une apparence de zèle, il engagea Louis XIII à convoquer une assemblée de notables à Rouen, où l'on délibérerait sur les moyens de réformer les abus. Cette assemblée n'était qu'un prétexte honnête de continuer les impôts. Elle proposa de beaux réglemens, auxquels on n'eut point égard. L'unique fruit qu'en retirè-

1618.

Assemblée de Rouen.

rent les peuples, fut la suppression de *la Paulette*, par un édit qui fut révoqué trois ans après.

1619. Révolte de la reine-mère.

Luynes avait fait cesser la guerre civile en faisant périr Concini; mais il avait succédé à la haine qu'on lui portait, en succédant à sa fortune, qui le rendait odieux, et la paix ne pouvait se maintenir avec un mécontentement général. Le fier duc d'Epernon conspire avec la reine-mère; elle s'évade de Blois, et le suit à Angoulême. Ils écrivent au roi des lettres pleines de soumission, en même temps qu'ils lèvent des troupes pour lui résister. Cette guerre finit par un accommodement honteux. On donne à la reine le gouvernement d'Anjou, au lieu de celui de Normandie; le duc d'Epernon, quoique criminel de lèse-majesté, conserve toutes ses charges, et triomphe en quelque manière du souverain.

Luynes, connétable.

Cependant la fortune de Luynes franchissait tous les obstacles. Il était déja duc et pair, maréchal de France; on ne doutait pas qu'il n'obtînt aussi la charge de connéta-

ble, vacante par la mort de Henri de Montmorenci. Le duc de Mayenne eut beau dire qu'il serait fort étonnant qu'on fît connétable un homme *qui ne savait pas ce que pesait une épée;* la qualité de favori suppléait à tout, et Luynes obtint bientôt l'épée de connétable. Il avait procuré la délivrance du prince de Condé, espérant de s'en faire un appui contre les jaloux. Ce prince n'oublia plus son devoir; mais les factions se ranimèrent.

Nouvelle révolte.

De toutes parts les mécontens se rendaient auprès de la reine-mère, qui tenait sa cour à Angers, et qui refusait de revenir à Paris. Le fils et la mère reprirent les armes l'un contre l'autre. Un nouvel accommodement parut rétablir la tranquillité. Ce fut en partie l'ouvrage de l'évêque de Luçon, Richelieu, dont la fortune s'avançait rapidement. Relégué loin de la cour, et même de son diocèse, après la chute de Concini, il avait affecté dans sa retraite de faire des livres de dévotion, en épiant l'occasion de se relever. La reine-mère ayant eu besoin

Richelieu reprend du crédit.

de lui, il s'était rendu le maître de son conseil à force de politique et de génie. On croit qu'il traita secrètement avec Luynes, pour moyenner l'accommodement, et que le favori le gagna en lui promettant le chapeau de cardinal. Richelieu servait du moins l'état, en même temps qu'il travaillait pour lui-même.

1620. Résolution de faire la guerre aux calvinistes.

Ces petites guerres civiles, presque aussitôt finies que commencées, n'avaient rien produit de considérable. La diversité de religion en alluma de plus opiniâtres et de plus sanglantes. Les zélés catholiques souffraient impatiemment la liberté que l'édit de Nantes procurait aux calvinistes. Ceux-ci, avec un zèle aussi ardent, irrités encore par la défiance, cabalaient pour se maintenir dans leurs priviléges. Louis XIII leur avait enlevé les biens ecclésiastiques du Béarn, dont ils étaient en possession depuis soixante ans; et quoiqu'il se fût obligé à leur donner l'équivalent des revenus sur ses domaines, leur résistance n'en était pas moins opiniâtre. Il avait soutenu de sa présence cet acte d'autorité,

auquel le parlement de Pau s'opposa en vain. L'inquiétude des religionnaires ne se bornait point à de stériles murmures. Leurs assemblées séditieuses annonçaient une révolte. Ils formèrent à la Rochelle le projet de changer la France en république. Le nouveau connétable se flatta de les écraser, et la guerre fut résolue.

Duplessis-Mornai, trompé par la cour.

Duplessis-Mornai, gouverneur de Saumur, l'une de leurs plus importantes places de sûreté, n'entrait point dans la rebellion. Le roi se rend à Saumur. On propose à Mornai de remettre son gouvernement pour cent mille écus et pour le bâton de maréchal. Il répond fièrement qu'il n'a tenu qu'à lui d'avoir des millions; qu'il a été plus jaloux de mériter les charges, que de les obtenir, comme tant d'autres, par des importunités et des bassesses, et qu'il ne peut se résoudre à vendre la liberté et la sûreté de ses citoyens, dont il se trouve responsable. Le roi lui ordonna cependant de remettre la place pour trois mois entre les mains d'un autre. Il obéit; il ne put jamais y rentrer.

1621. Le chef des calvinistes était le duc de Rohan, attaché par conviction à leur parti, très-capable de le soutenir par ses qualités supérieures. Le duc de Soubise, son frère, sommé de rendre Saint-Jean-d'Angeli, répondit par ce billet : « Je suis très-« humble serviteur du roi ; mais « l'exécution de ses commandemens « n'est pas en mon pouvoir. » La ville capitula. Montauban fut assiégé par Louis XIII en personne. Rohan s'y était rendu pour animer le courage des calvinistes. « Vous avez « juré, leur dit-il, l'union des Egli-« ses en ma présence. Ce serment « est sacré, vous devez le garder in-« violablement. Quand il n'y aurait « que deux personnes de la religion, « je serai une des deux. Mes mai-« sons et mes revenus sont saisis ; « mais l'épée et la vie me restent ; et « j'emploierai l'une et l'autre pour « votre défense. » Il tint parole.

Le duc de Rohan chef des huguenots.

Le roi lève le siége de Montauban.

En vain le connétable, son allié, dans une conférence qu'il eut avec lui, s'efforça de ménager un accommodement ; le duc, peu sensible à l'intérêt particulier, voulait une

paix générale. On continua le siége. Hommes et femmes combattaient sur les remparts avec une ardeur invincible, tandis que les chefs de l'armée royale ne s'entendaient pas entre eux, que Lesdiguières n'était point écouté, et que Luynes commandait mal, faute d'expérience. Le duc de Mayenne fut tué au siége de Montauban; le roi eut la honte de décamper, et le succès enfla le courage des rebelles.

Bravoure de Lesdiguières.

Lesdiguères s'était exposé aux plus grands périls. On le blâmait, on l'accusait de témérité. « Bon, « dit-il, il y a soixante ans que les « mousquetades et moi nous nous « connaissons ; ne vous en mettez « pas en peine. » La valeur était souvent poussée à cet excès.

Mort de Luynes.

Il aurait fallu quelque entreprise mémorable pour effacer l'affront que Louis avait reçu devant Montauban. On se contenta d'assiéger la petite ville de Monheur. C'est alors que Luynes fut attaqué d'une fièvre maligne, dont il mourut, âgé de quarante-trois ans. Il était tout à-la-fois connétable et garde des sceaux. Per-

Caractère du roi.

sonne n'eut tant d'adresse à profiter de la faveur. Le monarque sentait déja qu'il s'était donné un maître. Le voyant arriver un jour avec un cortége fastueux, il avait dit à un seigneur : *Voyez, c'est le roi qui entre.* Mais peut-être n'aurait-il jamais eu la force de rompre ses chaînes. Il se plaignait, et ne savait pas régner. Aussi vaillant que Henri IV, il manquait de cette vigueur de caractère et de ce courage d'esprit qui font les grands hommes et les vrais héros. La campagne suivante lui procura la gloire dont il était jaloux, celle de braver les dangers et de se montrer intrépide.

1622. Les-diguières connétable.

Le maréchal de Lesdiguières, si célèbre par ses exploits, le servit en qualité de connétable : il avait sacrifié sa religion à sa fortune, l'épée de connétable ne se donnant qu'aux catholiques. Louis XIII, après diverses expéditions en Poitou et en Saintonge, assiégea Montpellier. Cette ville se défendait comme Montauban. On négocia. La paix se fit à des conditions avantageuses pour les huguenots. Ils obtinrent la confirma-

Paix avantageuse aux calvinistes.

tion de l'édit de Nantes et de tous leurs priviléges. Le roi s'obligea à n'entrer dans Montpellier qu'avec ses gardes et ses suisses. Il y eut amnistie générale pour le passé ; huit cent mille livres pour le duc de Rohan. La faiblesse du monarque le réduisait à récompenser les chefs de la rebellion. Le marquis de la Force, qui avait soutenu le siége de Montauban, s'était déja accommodé au prix de deux cent mille écus, et du bâton de maréchal. De pareils traités ne pouvaient guère inspirer ni de zèle aux bons citoyens, ni de soumission aux séditieux.

Cette guerre, que le duc de Rohan taxait avec raison de violence et de tyrannie, était, selon le continuateur de Daniel, « très-juste, et même « nécessaire, à moins qu'on ne dise « qu'il était de la bonne politique de « laisser subsister dans l'état une « espèce de république, toujours « prête à combattre contre l'autorité « du souverain. » Mais en violant les traités conclus avec les calvinistes, on leur avait malheureusement fourni des prétextes de révolte, et

Cette guerre était imprudente.

l'on n'avait ni la prudence ni la force nécessaires pour les dompter. Leur génie républicain était sans cesse excité par l'exemple des Hollandais. Il ne pouvait céder qu'au génie de Richelieu.

Guerre de religion en Allemagne.

Durant ces troubles du royaume, une guerre de religion avait causé les mêmes malheurs en Allemagne. Les protestans de Bohême ayant secoué le joug de l'empereur Ferdinand II, se donnèrent à l'électeur palatin Frédéric V. Ce prince, gendre de Jacques I, roi pusillanime d'Angleterre, n'en reçut aucun secours. La bataille de Prague, en 1620, lui fit perdre la Bohême avec ses propres états. C'était la plus belle occasion d'abaisser la maison d'Autriche. Richelieu ne l'eût pas manquée ; mais il ne gouvernait pas encore. Louis favorisa l'empereur, aimant mieux faire la guerre à ses sujets, que d'affaiblir une puissance naturellement ennemie de sa couronne.

1624.

Elévation du cardinal de Richelieu.

On avait besoin d'un grand génie pour corriger ces fautes de politique. Il existait, et força bientôt tous les

obstacles qui arrêtaient sa fortune. La reine-mère, depuis sa réconciliation avec le roi, était rentrée au conseil, et desirait d'y introduire Richelieu, devenu enfin cardinal. Les ministres, craignant son ambition, et sur-tout la supériorité de ses lumières, l'avaient décrié dans l'esprit de Louis XIII. Les galanteries qu'on lui reprochait ne pouvaient manquer de choquer un prince dévot, trop soupçonnenx d'ailleurs et trop jaloux de l'autorité, pour ne pas craindre celui qu'on peignait comme le plus ambitieux des courtisans. Marie de Médicis ne se rebuta point. Le chancelier de Silleri, et Puisieux, son fils, l'un et l'autre contraires au cardinal, furent disgraciés, et ses ennemis eurent le chagrin de le voir admis au ministère. Plus il desirait cette place, plus il affecta de répugnance à l'accepter. Sa mauvaise santé, disait-il, le rendait incapable d'un long travail ; tout ce qu'il pouvait faire était d'assister au conseil de temps en temps, sans se mêler d'affaires d'état. Le roi le prétendait bien ainsi ; mais Richelieu avait d'autres

Il déguise son ambition.

vues. Le marquis de la Vieuville, qui gouvernait Louis, tomba bientôt dans la disgrace, et quelques années après l'autorité royale fut toute entière entre les mains du cardinal.

Le gouvernement devient meilleur.

Dès qu'il entra au conseil, le gouvernement parut changer de politique. On conçut de plus grands desseins, et l'on prit de meilleures mesures. On conclut le mariage d'Henriette de France, sœur du roi, avec le prince de Galles (Charles I), à condition que cette princesse et sa maison auraient le libre exercice de la religion catholique, et que ses enfans seraient élevés par la mère; c'est-à-dire, dans sa religion, jusqu'à l'âge de douze ans. On fit un nouveau traité avec la Hollande, qui avait repris les armes contre l'Espagne. Cette république avait d'autant plus besoin d'appui, qu'elle était déchirée par des controverses de théologie, devenues affaires d'état. Les Gomaristes et les Arminiens s'acharnaient entre eux au sujet de la grace, du libre arbitre, de la prédestination, objets impénétrables à l'esprit humain. Le célèbre Barneveldt, l'un

Querelles théologiques en Hollande.

des plus grands hommes et des meilleurs citoyens qu'ait eus la Hollande, avait perdu la tête sur un échafaud en 1619, comme partisan de l'arminianisme. L'ambition de Maurice, prince d'Orange, s'était servie de ce vain prétexte pour l'immoler. On reconnaît par-tout l'esprit de secte, et par-tout on voit les ambitieux tourner à leur profit la crédulité ou le fanatisme du peuple.

Expédition de la Valteline.

Enfin l'expédition de la Valteline commença à relever l'honneur de la France. Le roi d'Espagne avait enlevé aux Grisons cette petite province, de peur, disait-il, que l'hérésie n'y pénétrât, mais en effet pour s'assurer un passage en Italie. Louis XIII s'était contenté jusqu'alors des voies de négociation, quoique l'entreprise des Espagnols fût contraire au bien du royaume. Tout ce qu'il avait gagné était que le pape tînt en séquestre les places de la Valteline. Richelieu lui fit comprendre que sa gloire et son intérêt demandaient plus de vigueur. Ce ministre déclara fièrement au nonce du pape qu'on suivait d'autres maximes de-

puis qu'il n'y avait plus de *têtes légères* dans le conseil. Le marquis de Cœuvres, à la tête d'une armée, pénétra dans la Valteline, traita avec les habitans, et les délivra du joug de Rome et de l'Espagne.

1625. Guerre et paix avec les huguenots.

Avant la fin de cette expédition, les calvinistes se soulevèrent encore. Ils se plaignaient toujours du peu d'égard que l'on avait aux traités, et leur penchant à la révolte s'autorisait de griefs sans nombre. Les ducs de Rohan et Soubise les animèrent par leurs discours. Richelieu, déja maître du gouvernement sans être premier ministre, engagea les Anglais et les Hollandais à tourner leurs armes contre ceux qu'ils regardaient comme leurs frères. On employa des vaisseaux étrangers pour combattre la flotte des Rochellois, plus considérable que toute la marine de France. Les rebelles furent battus sur mer, et chassés ensuite de l'île de Rhé. Malgré ces avantages, on leur accorda la paix, aux mêmes conditions qu'auparavant.

Projets du cardinal de Richelieu.

Le cardinal méditait leur ruine, mais il pensait sur-tout à humilier la

maison d'Autriche. Pour exécuter ce grand dessein, il ne pouvait, disait-il, se dispenser de *scandaliser le monde encore une fois*, en paraissant favorable aux hérétiques. Aussi fut-il déchiré par des libelles pleins de fiel et de fanatisme. On l'appela le *cardinal de la Rochelle, le pontife des calvinistes, le patriarche des athées.* Ces sortes d'injures sont les armes de ceux qui manquent de raisons ; la meilleure réponse à y faire est le mépris. Richelieu, en s'y montrant fort sensible, aiguisa contre lui-même les traits de la satire, et en fut continuellement blessé. Un traité conclu avec l'Espagne, au sujet de la Valteline qu'on restitua aux Grisons, termina entièrement cette guerre, dont il desirait la fin, pour affermir son autorité et la puissance royale.

Avant que d'agir au dehors, il se proposait d'étouffer les factions au dedans. Les princes et les grands seigneurs étaient devenus trop redoutables, sous un roi qui ne savait pas les réprimer. Maîtres dans leurs gouvernemens, ils cabalaient à la

1626. Il devient terrible aux grands.

cour. Gaston, duc d'Orléans, frère de Louis XIII, avait un parti. Le maréchal d'Ornano, son gouverneur, après l'avoir engagé à de fausses démarches d'ambition, à demander l'entrée au conseil, l'aigrissait contre le souverain et le ministre. Il se forma un complot pour assassiner Richelieu. On crut que Gaston prétendait à la couronne et à la femme de son frère. Alors commencèrent les rigueurs qui ont rendu ce règne comparable à celui de Louis XI.

Rigueurs du gouvernement.

Ornano est mis en prison, les Vendôme sont arrêtés; le comte de Chalais, maître de la garde-robe, est jugé à Nantes par des commissaires tirés du parlement de Bretagne où la cour était alors, et meurt sur un échafaud: il était accusé d'une conspiration; mais la forme du jugement, les ténèbres répandues sur le procès, peuvent faire présumer qu'il n'était coupable que d'imprudence. Les soupçons s'étendirent jusque sur la reine Anne d'Autriche; le roi conçut pour elle une aversion insurmontable; et, si l'on en croit le maréchal de Bassompierre, il interdit aux

hommes l'entrée de son appartement. Gaston épousa l'héritière de Montpensier, et se réconcilia avec Louis, pour se brouiller de nouveau, quand il y serait excité par ses confidens. Le danger qu'avait couru le cardinal lui fit donner une compagnie de gardes du corps. Il était devenu nécessaire; en demandant à se retirer, il avait comme forcé le monarque à lui faire des instances pour le retenir. Cet habile courtisan offrit même de céder la place de ministre à Baradas, nouveau favori (car il en fallait toujours un); mais le favori dont il se défiait fut bientôt sacrifié lui-même au ministre.

Garde donnée au cardinal.

Son pouvoir s'accrut encore par la suppression des charges d'amiral et de connétable. Lesdiguières était mort; il ne fut point remplacé. Le duc de Montmorenci se démit de l'amirauté, et obtint en dédommagement un million. Le cardinal, sous le titre de surintendant de la navigation, fut maître de la marine. Elle était entièrement ruinée; il sentait la nécessité de la rétablir, il en fit l'objet de ses soins. Pour autoriser les

Son pouvoir augmente.

changemens qu'il méditait, on convoqua une assemblée de notables.

Assemblée de notables.

On y représenta que les revenus ne montaient qu'à seize millions; qu'il s'en dépensait chaque année près de quarante; qu'il fallait diminuer la dépense et augmenter la recette; que le roi était obligé de faire des retranchemens considérables, d'animer le commerce et la marine, d'empêcher la dissipation des finances, et de grossir l'épargne sans fouler le peuple. Richelieu proposa ses vues, et dit sagement qu'on devait racheter les domaines, etc., sans dépouiller les particuliers de ce qu'ils possédaient de bonne foi; que *le plus grand bien que puissent faire les rois et les états, est de garder la foi publique;* qu'il s'agissait moins de faire beaucoup d'ordonnances, que de procurer une exécution réelle; qu'il fallait *peu de paroles et beaucoup d'effet.* L'assemblée approuva tout, excepté une demande qu'il n'eût point faite s'il avait cru qu'elle pût être approuvée; c'était qu'on modérât les peines établies contre les criminels d'état.

Demande politique du ministre.

Il voulait se faire une réputation de douceur, trop démentie par sa conduite. Aurait-il pardonné aux criminels d'état, lui qui fut inexorable pour les comtes de Chapelles et de Bouteville, seigneurs distingués par leur bravoure, dont le seul crime était de s'être battus en duel? Ils eurent la tête tranchée en 1627.

Fureur des duels.

La fureur des duels faisait alors les plus terribles ravages. C'était une véritable frénésie. Le caprice et la vanité, comme les passions violentes, imposaient l'obligation de se battre. Les amis devaient entrer dans les querelles de leurs amis, et les vengeances devenaient héréditaires dans les familles. On comptait près de huit mille lettres de grace accordées en moins de vingt ans à des gentilshommes qui en avaient tué d'autres dans ces combats singuliers. Henri IV, sentant la grandeur du mal, renouvela, en 1602, la défense des duels; mais imbu lui-même de certains préjugés de bravoure, il ferma les yeux sur les infractions de la loi. La sévérité de Louis XIII, ou plutôt de Richelieu, semblait

nécessaire pour extirper cet abus. Ils n'en vinrent pas à bout. L'humanité et la raison ont plus de force que les lois contre un préjugé barbare. Il fallait adoucir les mœurs, et faire sentir aux hommes l'absurdité d'un point d'honneur qui les rend injustes et meurtriers. Ou, si l'opinion ne change pas, il faudrait des lois qui intéressassent l'honneur même à condamner ce qu'il semble prescrire encore aujourd'hui.

1627. Rupture avec l'Angleterre.

Tandis que le cardinal de Richelieu disposait de tout le royaume, le duc de Buckingham, ministre et favori de Charles I, armait l'Angleterre contre la France. Les catholiques français, de la suite de la reine, avaient donné beaucoup d'ombrage aux Anglais par l'imprudence de leur zèle. C'était un sujet de plaintes; mais la vanité seule de Buckingham fut cause de la rupture entre les deux couronnes. Il était infatué d'une passion romanesque pour la reine Anne d'Autriche; il avait osé en faire l'aveu; il souhaitait de revenir à Paris, sous prétexte de signer un traité contre l'Espagne,

Buckingham en est cause par vanité.

pour se rapprocher de l'objet de son amour. Louis XIII lui en refusa la permission. Piqué de ce refus, et jaloux du cardinal, il se détermine à la guerre, excite les Rochellois à une nouvelle révolte, et se met en mer pour les secourir. La témérité du ministre anglais entraîna la ruine de la Rochelle.

Siége de la Rochelle.

Richelieu entreprit enfin d'abattre ce boulevard du calvinisme. Buckingham, aussi mauvais général qu'audacieux courtisan, échoua à l'île de Rhé, d'où le marquis de Thoiras chassa les Anglais. La Rochelle fut investie. On voulait la prendre par famine. Mais comment fermer le port aux flottes anglaises? Richelieu imite Alexandre; il fait construire dans l'Océan une digue prodigieuse, dont le projet était regardé comme chimérique. Louis XIII le laisse commander au siége, en qualité de général. On vit alors combien le génie peut suppléer à l'expérience, même dans la guerre. L'ordre, la discipline, l'abondance, ne manquèrent jamais. Le cardinal étonnait les soldats par sa valeur, et les capi-

Richelieu s'y distingue.

taines par son habileté. Cependant les Rochellois semblaient invincibles. Ils avaient élu pour maire un homme supérieur à tout danger. Guiton (c'est le nom de l'intrépide magistrat), en acceptant cette charge, après quelque résistance, prit un poignard, et le montrant aux citoyens : « Je serai maire, puisque « vous le voulez, leur dit-il, à con- « dition d'enfoncer ce poignard dans « le sein du premier qui parlera de « se rendre ; et qu'on s'en serve « contre moi, si je propose de capi- « tuler. Je demande qu'on le laisse « toujours pour cet effet sur la table « du conseil. »

Le maire Guiton.

Famine à la Rochelle.

Le siége traînait en longueur. Les Anglais s'étaient montrés sans agir. Mais Buckingham allait s'embarquer avec une flotte plus formidable, lorsqu'un Irlandais fanatique l'assassina. Toutes les horreurs de la famine se firent enfin sentir dans la Rochelle. On refusa le passage aux bouches inutiles. Une infinité de malheureux périssaient de misère et de désespoir. Quelqu'un représentant au maire que bientôt il

ne resterait plus qu'une poignée d'habitans : *Eh bien*, répondit-il sans s'émouvoir, *il suffit qu'il en reste un pour fermer les portes.* Guiton déclara en plein conseil que, si l'on voulait le tuer pour se nourrir de sa chair, il y consentirait, plutôt que de se rendre à l'ennemi. Son audace était secondée par le fanatisme des ministres. La mère et la sœur du duc de Rohan, martyres de leur secte, donnaient l'exemple d'une patience héroïque.

Mais la flotte anglaise, si long-temps attendue, n'ayant pu forcer la digue, et ayant été repoussée, toute espérance de salut s'étant évanouie avec elle, la faim dompta le courage des Rochellois ; ils se rendirent, après onze mois de résistance. Louis XIII était revenu au siége, et s'était signalé par sa valeur. Plus de trois cents boulets passèrent près de lui. Le cardinal disait néanmoins qu'*il avait pris la Rochelle malgré le roi d'Espagne, le roi d'Angleterre, et sur-tout le roi de France.* C'est que, d'une part, la flotte espagnole, qui devait secourir les as-

1628. La ville se rend.

siégeans, s'était retirée sans rien faire; et de l'autre, les ennemis du ministre travaillaient sourdement auprès du monarque à faire avorter une entreprise si glorieuse. La plupart des grands, plus attachés à leur fortune qu'au bien de l'état, craignaient la ruine d'un parti dont ils pouvaient tirer, dans l'occasion, de grands avantages; et le maréchal de Bassompierre avait osé dire publiquement : *Nous serons peut-être assez fous pour prendre la Rochelle.*

Importance de cette conquête.

Cette ville, fameuse par sa puissance ~~et par~~ ses révoltes, qui depuis deux cents ans s'était rendue redoutable à ses souverains, toujours prête à se soulever contre eux dans les circonstances les plus critiques, la Rochelle ne conserva que ses biens et l'exercice de sa religion. Ses fortifications furent rasées et ses priviléges abolis. Il en coûta quarante millions pour la réduire à l'obéissance. Le calvinisme avait reçu une plaie mortelle; mais il respirait encore par la fermeté du duc de Rohan, l'homme le plus propre à être l'ame

et le soutien d'un parti. On continua la guerre en Languedoc. Louis XIII alla cependant au secours du duc de Nevers, Charles de Gonzague, nouveau duc de Mantoue, dévoué à la France, auquel l'Empereur, le roi d'Espagne et le duc de Savoie voulaient enlever ses états. Il força en personne le pas de Suze, prit cette ville, délivra Cassal, assiégé par les Espagnols, et revint triomphant achever de soumettre les huguenots.

1629. Guerre d'Italie.

Un traité conclu avec l'Angleterre, ne leur laissait aucune espérance de secours. Le duc de Rohan fut réduit à l'extrémité, et demanda enfin la paix. Ce seigneur, que le parlement de Toulouse avait fait exécuter en effigie, obtint encore l'abolition du passé pour tous les rebelles, et cent mille écus pour lui-même; mais on exigea qu'il sortît du royaume, jusqu'à ce qu'il plût au roi d'en ordonner autrement. Les calvinistes ayant perdu leurs places fortes, furent désormais hors d'état de lutter contre le monarque. Si la France n'avait pas eu Richelieu,

Les calvinistes soumis par les armes.

ils auraient peut-être exécuté ce grand projet de république, dont ils voyaient un modèle dans les Provinces-Unies. La liberté de conscience ne reçut aucune atteinte. Les temples, les prêches subsistèrent; chacun pouvait suivre sa religion sans troubler l'état, et ce n'était pas le moindre fruit de la politique du cardinal.

Cabale contre Richelieu.

Ces entreprises, glorieusement exécutées, ne faisaient qu'irriter la jalousie et la haine de ses ennemis. En arrivant à la cour, il fut mal reçu de la reine-mère, dont il avait autrefois la confiance. Le cardinal de Bérulle, fondateur et général de l'Oratoire, la gouvernait alors et l'indisposait contre le ministre. Quand il parut, cette princesse lui demanda froidement des nouvelles de sa santé. *Je me porte mieux*, répondit il en présence de Bérulle, *que ceux qui sont ici ne voudraient.* Cependant le roi, moins par affection que par besoin, lui donna la patente de premier ministre, le nomma lieutenant-général de l'armée d'Italie, avec des pouvoirs si vastes, qu'il ne

s'était réservé, disaient les plaisans de la cour, que celui *de guérir les écrouelles*.

Tandis que Richelieu faisait la guerre en Italie pour le duc de Mantoue, et travaillait par ses négociations à miner la maison d'Autriche, Marie de Médicis redoubla ses efforts pour le perdre. Il pensa en être la victime. Louis XIII étant dangereusement malade à Lyon, les importunités et les emportemens de sa mère lui arrachèrent la promesse de renvoyer le cardinal ; et chacun s'attendait à un changement de scène qui pouvait bouleverser le royaume. A peine guéri, le roi tâche de les réconcilier. Richelieu se met plusieurs fois aux pieds de la reine, sans pouvoir fléchir sa rigueur. *Je me donnerai plutôt au diable*, disait-elle, *que de ne pas me venger.* Louis, fort scandalisé de ses discours, cède encore à ses instances. Le ministre, quelque temps après, se voit au moment d'une disgrace sans retour. Il était sur le point de partir ; il mettait déja ses trésors en sûreté. Le favori Saint-Simon vient

1630. Il triomphe au moment de sa disgrace.

l'avertir que le roi veut le revoir. Aussitôt il court à Versailles, pendant que Marie de Médicis triomphe imprudemment dans son palais du Luxembourg. L'orage se dissipe en un instant. Richelieu est reçu comme un ami regretté. *Continuez à me servir comme vous avez fait*, lui dit le monarque, *et je vous maintiendrai contre toutes les intrigues de vos ennemis.* Ce jour fut appelé la *journée des dupes.* On n'a guère vu dans les cours, de révolution plus singulière ni plus fatale à ceux qui se croyaient au comble de la faveur.

Il se venge sur les Marillac.

Le garde des sceaux Marillac, et le maréchal de Marillac, son frère, créatures de Marie de Médicis, devaient succéder au crédit du premier ministre. Ils sentirent tout le poids de sa vengeance. L'un fut forcé de rendre les sceaux; l'autre arrêté en Italie, au milieu de l'armée qu'il commandait. Ses longs services, ses blessures, sa fidélité, semblaient le mettre à l'abri d'une procédure criminelle; mais Richelieu voulait un exemple qui fît trembler ses ennemis.

Procès du maréchal.

On nomma des commissaires pour faire le procès au maréchal. En vain le parlement prétendit avoir droit de le juger : l'autorité suspendit le cours ordinaire de la justice. Les bienséances furent si peu ménagées en cette occasion, qu'on avait mis au nombre des juges l'auteur d'une sanglante satire contre les Marillac. Ce fameux procès, qui dura deux ans, roulait uniquement sur des concussions et des profits illicites, dont le maréchal s'était autrefois rendu coupable, à l'exemple de presque tous ses pareils. Sa sentence fut prononcée dans la maison de campagne du ministre. On le condamna au supplice des criminels d'état. « C'est une chose bien étrange, dit-il, qu'on m'ait poursuivi « comme on a fait. Il ne s'agit dans « mon procès que de foin, de paille, « de bois, de pierres et de chaux : il « n'y a pas de quoi faire fouetter un « laquais. Un homme de ma qualité, « accusé de péculat ! » L'ennemi d'un ministre vindicatif et tout-puissant était aux yeux des commissaires l'ennemi du roi. Il eut la tête tranchée en 1632.

Il est condamné à mort.

Paroles du ministre sur ce jugement.

La plupart des auteurs du temps assurent que Richelieu dit lui-même : « Il faut avouer que Dieu donne aux « juges des lumières que les autres « n'ont pas. Je ne me serais jamais « imaginé qu'il y eût de quoi con- « damner à mort le maréchal de Ma- « rillac. » Supposé qu'il tînt un pareil discours, ce fut apparemment pour rejeter sur les juges l'odieux de cette affaire; mais des paroles n'en imposent pas au public; on voyait assez la passion qui avait dicté le jugement.

1631.

La mère et le frère du roi sacrifiés à Richelieu.

C'était une déplorable fatalité, que l'intérêt public ne pût éteindre les haines personnelles, et que ce ministre, nécessaire au roi, fût un sujet de discorde dans la famille royale. Les deux reines étaient furieuses contre lui; le duc d'Orléans, après une feinte réconciliation, se déclara son ennemi mortel, et se retira en Lorraine, sous prétexte de fuir sa tyrannie. On ne voit plus que dissensions à la cour. Richelieu, quoique redevable de sa fortune à Marie de Médicis, est forcé, par les conjonctures, à devenir son persé-

cuteur. Louis prend parti contre sa mère pour un sujet dont il a besoin. Il la laisse prisonnière à Compiègne; il exile ou fait arrêter ses amis, ses domestiques. Le maréchal de Bassompierre, sur de légers soupçons, est enfermé pour douze ans à la Bastille. Ceux qui ont suivi le duc d'Orléans, sont déclarés criminels de lèse-majesté, et le parlement traité avec rigueur, pour n'avoir pas enregistré d'abord cette déclaration. Le cardinal s'élève de plus en plus sur les ruines de ses adversaires. On érige en duché-pairie la terre de Richelieu pour lui et sa famille. De Bruxelles, où s'était réfugiée la reine-mère, partaient une infinité de libelles atroces contre ce ministre. Mais des coups portés de loin lui faisaient d'autant moins de tort, que les succès de sa politique étaient plus brillans.

Succès de sa politique au-dehors.

Il venait de terminer la guerre d'Italie par des traités avantageux. Le duc de Mantoue était rétabli, et le duc de Savoie avait cédé Pignerol. Le grand projet d'abaisser la maison d'Autriche commençait à

s'exécuter. Ferdinand II, en ordonnant la restitution des biens ecclésiastiques enlevés par les protestans, s'était attiré sur les bras une partie de l'Allemagne. Richelieu, malgré les clameurs des catholiques, animait la ligue protestante, favorable à ses projets. La religion est un motif de guerre pour les peuples; la raison d'état décide les politiques. Il avait armé contre l'empereur, le plus redoutable des princes luthériens, ce fameux Gustave Adolphe, roi de Suède, dont les victoires ébranlèrent tout l'empire. La France fournissait douze cent mille livres seulement; la valeur de Gustave faisait le reste.

1623. Révolte du duc d'Orléans.

Cependant Gaston, aidé par le duc de Lorraine, dont il avait épousé la sœur en secondes noces, se disposait à la guerre civile pour se venger du cardinal. Celui-ci n'ignorait aucune de ses démarches; il avait des espions par-tout, qui le servaient avec zèle, parce que leurs services étaient bien payés. Les correspondances de MONSIEUR (on nommait ainsi le frère du roi) avec

a reine-mère et la cour d'Espagne, es intrigues pour engager les seineurs à la révolte, son opiniâreté, ses invectives, ne pouvaient ester impunies sous un gouvernement ferme et sévère. Le duc de Lorraine en fut puni le premier. Le roi saisit quelques-unes de ses meilleures places, et lui fit promettre, par deux traités, d'abandonner entièrement Gaston.

Montmorenci se joint à Gaston.

Ce dernier n'avait plus de ressources que dans le duc de Montmorenci, gouverneur de Languedoc, l'un des plus braves et des plus aimables seigneurs de son temps, beau-frère du prince de Condé: heureux s'il avait su borner ses désirs! mais il aurait voulu être connétable, et il se plaignait de la cour, comme les ambitieux, à qui l'on n'accorde pas tout ce qu'ils veulent. Le duc d'Orléans l'ayant entraîné dans son parti, prit la route du Languedoc avec quelques troupes étrangères. Il publia un manifeste contre le ministre, et se donna le titre de *lieutenant-général du roi, pour la réformation des désordres intro-*

duits dans le gouvernement par le cardinal de Richelieu.

La révolte est dissipée.

Gaston, plus faible encore que son frère, livré à des favoris sans mérite, s'imaginait qu'un manifeste et trois ou quatre mille soldats lui attireraient bientôt une foule de partisans. Personne ne remua en sa faveur. Les villes lui fermèrent leurs portes. Sa petite armée ne subsista que de rapines. Richelieu tenait tout dans la crainte et l'obéissance. Montmorenci, épuisé de dettes, ne pouvait de son côté rassembler beaucoup de troupes, ni se faire un parti considérable. A peine arrivé en Languedoc, le prince fut poursuivi par l'armée royale. Une escarmouche plutôt qu'un combat, finit la guerre à la journée de Castelnaudari. L'impétueux Montmorenci, ayant franchi un fossé presque seul, se jeta sur les escadrons du maréchal de Schomberg, reçut un coup de pistolet dans la bouche, et tomba couvert de blessures, après s'être battu en furieux. Gaston, soit lâcheté, soit déférence pour ses favoris, se retira sans combattre,

Combat de Castelnaudari.

ioiqu'il eût l'avantage du nombre; Schomberg ne crut pas devoir usser l'héritier présomptif de la uronne.

Cette journée décisive amena des opositions de paix. Le roi parnna à son frère, qui promit de i demeurer fidèle et d'aimer le rdinal. L'espérance d'obtenir la race de Montmorenci inspirait ces ines promesses. Mais Richelieu e connaissait pas la clémence; il oulait effrayer les grands par une flexible sévérité. Le prisonnier révit d'abord son malheur. Un chirgien le félicitant de ce qu'aune de ses blessures n'était dangeuse: *Vous avez oublié votre mé-er,* lui dit-il; *car il n'y en a pas ne seule, jusqu'à la plus petite, ui ne soit mortelle.* Le parlement e Toulouse reçut ordre de lui faire icessamment son procès. On tenta ous les efforts imaginables pour échir le roi en faveur de l'homme e France le plus chéri. Naturelleent sévère, excité à la rigueur ar les conseils du ministre, il ferma oreille aux prières. *Je ne serais*

Procès de Montmorenci.

pas roi, répondit-il, *si j'avais les sentimens des particuliers.*

Son exécution.

La constance avec laquelle le maréchal de Montmorenci subit son sort, augmenta les regrets de la cour et du public. Il ne voulut point décliner la juridiction des Toulousains. *Mon parti est pris*, dit-il d'abord, *je ne veux pas chicaner ma vie*. Le jour de l'exécution, les rues de Toulouse, l'appartement même de Louis XIII, qui était venu dans cette ville, retentirent de gémissemens. Les courtisans à genoux, fondant en larmes, firent de nouveaux efforts pour sauver le duc. « Il faut « qu'il meure, dit le roi d'un ton « chagrin : Allez lui dire que toute « la grace que je puis lui faire, c'est « que le bourreau ne le touchera « point, qu'il ne lui mettra point la « corde sur les épaules, et qu'il ne « fera que lui couper le cou. » Paroles qui étonneraient moins dans la bouche de Richelieu. L'illustre coupable avouait son crime, et s'en repentait : sa grace aurait pu gagner les cœurs; son supplice les aigrit davantage.

Duretés du roi.

Gaston furieux quitte de nouveau la France et se retire à Bruxelles, accusant son frère de lui avoir manqué de parole. On a cru que le roi avait promis réellement la grace du maréchal; mais elle n'était point stipulée dans le traité; et il paraît que le prince mécontent prenait des paroles vagues pour une promesse positive. Quelques évêques du Languedoc qui avaient embrassé son parti, furent jugés par des commissaires du pape. Il n'y en eut que deux de déposés. L'archevêque d'Albi ayant eu beaucoup de part à la rebellion, devait s'attendre à un traitement plus rigoureux; le cardinal ne l'aurait pas sans doute épargné, s'il n'avait été que grand seigneur. Suites de cette affaire.

Tout le royaume tremblait. Les exils, les emprisonnemens et les exécutions se multipliaient chaque jour. Richelieu bravait la haine, et suivait toujours le plan de sa politique. Gustave avec ses secours écrasait en Allemagne la puissance autrichienne. Ce héros fut tué à la bataille de Lutzen; les Suédois ne laissèrent pas d'être vainqueurs. On fit Richelieu ferme dans ses projets.

un nouveau traité avec la Suède ; on maintint la ligue protestante ; on excita même à la révolte le célèbre Walstein, général de l'empereur. Le génie du cardinal semblait remuer à son gré toute l'Europe.

1633. Cependant le duc de Lorraine, autant par légèreté de caractère, que par zèle pour la maison d'Autriche, viola encore ses promesses, et s'attira un nouvel orage. Le roi prit Nanci, résolu de le garder jusqu'à ce qu'on lui eût remis entre les mains Marguerite de Lorraine, que Gaston avait épousée secrètement. Ce mariage s'était fait en présence de témoins, avec le consentement du duc et des princes de sa maison. L'université de Louvain l'avait déclaré indissoluble. Les docteurs de Paris le déclaraient nul, comme contraire aux lois de l'état, par le défaut de consentement du roi ; consentement d'autant plus indispensable, que Gaston était encore l'héritier présomptif de la couronne. Le parlement cassa ce mariage. Gaston tint ferme, malgré sa faiblesse et son inconstance.

Mariage du duc d'Orléans, déclaré nul.

Mais les liaisons qu'il entretenait avec l'Espagne faisaient desirer son retour dans le royaume. Puilaurent, son favori, gagné par les offres du ministre, le ramena, et obtint pour récompense une nièce de Richelieu, avec la dignité de duc et pair. Trop fier de son élévation, et infidèle à ses engagemens, il affermit le duc d'Orléans dans le dessein de soutenir son mariage. Manquer au cardinal, c'était courir à une perte certaine. Le nouveau duc fut mis à la Bastille, où il mourut quelque temps après. Gaston l'oublia dès le moment de sa disgrace. Si telle est d'ordinaire l'amitié des grands, il ne faut pas s'étonner qu'on s'attache plus à leur fortune qu'à leur personne.

On tâche de ramener ce prince.

Au milieu des cabales et des conspirations qui se formaient sans cesse contre Richelieu, il méditait de nouvelles entreprises contre la maison d'Autriche. C'était le moyen de se rendre de plus en plus nécessaire au roi, incapable de soutenir par lui-même un si grand fardeau. Les Suédois, à qui l'on ne donnait que des

1635. Guerre avec l'Espagne.

subsides, ayant été défaits à Nordlingue, en 1634, la puissance et la fierté autrichiennes triomphaient de cet événement. Le cardinal conclut un traité avec la Hollande. On s'engage mutuellement à faire la guerre au roi d'Espagne, s'il ne donne point satisfaction sur différens griefs dont on se plaignait; on projette de conquérir les Pays-Bas espagnols, et l'on en fait d'avance le partage. Philippe IV, informé de ce dessein, fait surprendre la ville de Trèves, où l'électeur est arrêté prisonnier. Sous prétexte que Philippe a violé le droit des gens à l'égard d'un prince ami de la France, le roi lui envoie déclarer la guerre par un héraut; cérémonie qui ne s'est plus pratiquée depuis. Une armée française marche dans les Pays-Bas, tandis que le cardinal de la Valette, fils du fameux duc d'Epernon, va commander en Allemagne.

Les commencemens en sont malheureux.

On ne réussit d'abord ni en Allemagne ni en Flandre. Les Flamands demeurèrent fidèles, parce que le gouvernement espagnol, plus modéré que sous Philippe II, les lais-

sait jouir de leurs priviléges. Les Hollandais agirent faiblement, de peur que la république ne devînt frontière du royaume. Le cardinal de la Valette, manquant de vivres, fut obligé de revenir sur ses pas. Une disette semblable avait rendu l'expédition des Pays-Bas infructueuse. Louis se plaignait amèrement du peu de succès de ses armes ; mais Richelieu le maîtrisait si adroitement, que ces plaintes ne lui faisaient aucun tort. Il avait eu la sagesse de rappeler le duc de Rohan, dont les talens supérieurs furent employés enfin au service de l'état. Ce grand général battit plusieurs fois les Espagnols dans la Valteline, et se montra aussi zélé pour le souverain, qu'il l'avait été pour le parti protestant.

Edits bursaux.

Comme la guerre épuisait les finances, on eut recours à l'expédient des édits bursaux. Le roi, dans un lit de justice, en fit enregistrer quarante-deux, sans qu'il fût possible de les lire et de les examiner. Deux jours après, quelques membres du parlement demandèrent l'examen des édits. On se plaignait en parti-

culier de la création de plusieurs charges nouvelles. Ce moyen d'avoir de l'argent fut toujours un des moins conformes à la saine politique. Il dégradait la magistrature, en multipliant les juges, qui étaient déja en trop grand nombre ; il procurait des ressources momentanées, mais en augmentant, avec les abus, les dettes publiques. Le parlement voulut faire des remontrances, démarche hasardeuse sous un ministre si absolu. Cinq magistrats furent d'abord exilés ; on reçut ensuite les remontrances, et la cour mit quelques légères modifications à ses ordres.

Prélats guerriers ; capucin, homme de cour.

Urbain VIII, fort mécontent de Richelieu, qu'il accusait de combattre les catholiques pour les protestans, défendit au cardinal de la Vallette de commander l'armée d'Allemagne. Richelieu s'en plaignit hautement, et cita l'exemple du cardinal infant, frère de Philippe IV, qui commandait les troupes d'Espagne. Le pape répondit que l'un attaquait les hérétiques, et l'autre les catholiques. On répliqua qu'il ne s'agissait point de religion dans cette guerre.

La Vallette fut maintenu dans le commandement ; mais le pape saisit dès-lors les occasions de mortifier le ministre. Il refusa constamment le cardinalat pour le fameux père Joseph du Tremblai, capucin, le confident de Richelieu, employé dans la plupart des intrigues de cour et dans les négociations avec les cours étrangères (1). Un capucin, mêlé dans les affaires d'état, négociateur en 1630 à la diète de Ratisbonne, des cardinaux marchant à la tête des armées ; c'est une preuve que l'on était encore peu délicat sur les bienséances.

Le père Joseph.

D'un autre côté, les disputes violentes de l'archevêque de Bordeaux, Sourdis, avec le duc d'Epernon et le maréchal de Vitri, scandalisèrent tout le royaume. Un secrétaire d'état écrivait au cardinal de la Vallette : « M. l'archevêque de Bordeaux a eu « une grande prise avec M. le maré-

Sourdis, archevêque de Bordeaux.

(1) Le cardinal disait : *Je ne connais aucun ministre, ni plénipotentiaire en Europe, capable de faire la barbe à ce capucin, quoiqu'il y ait belle prise.* C'était un homme arrogant, absolu, austère, aussi dur pour les autres que pour lui-même.

« chal de Vitri ; mais il a reçu quel-
« ques vingt coups de canne ou de bâ-
« ton, comme il vous plaira. Je crois
« qu'il a dessein de se faire battre
« de tout le monde, afin de remplir
« la France d'excommunications. »
Cet archevêque guerrier s'était effectivement vengé par les censures, avec aussi peu de décence qu'il en avait mis dans ses querelles.

1636. Siége de Dôle par le prince de Condé.

Pour réparer le mauvais succès de la dernière campagne, Richelieu suivit un nouveau plan, qui manqua encore dans l'exécution. Quoique les Francs-Comtois eussent un traité de neutralité avec la France, il entreprit la conquête de leur province, sous prétexte de quelques infractions, dont ils eurent beau se justifier. Le prince de Condé fut chargé de prendre Dôle. La place, disait-on, ne pouvait tenir que sept ou huit jours ; mais lorsque les habitans furent sommés de se rendre, ils répondirent : « Rien ne nous presse ;
« après un an de siége, nous délibé-
« rerons sur la réponse que nous
« avons à vous faire. » Ce n'était point une vaine rodomontade. Leur

résistance déconcerta bientôt les Français. Un capucin, qui conduisait l'artillerie de la ville, seconda très-utilement la valeur des assiégés.

Cependant les Espagnols entrent par les Pays-Bas dans la Picardie, et prennent en peu de jours la Capelle, Corbie, le Catelet. Richelieu avait négligé de fortifier cette frontière. Il impute aux commandans une perte qu'on attribuait à sa négligence. Il ordonne qu'on leur fasse leur procès. *N'épargnez ni gouverneurs, ni lieutenans, ni capitaines, ni officiers, ni soldats*, écrivait Desnoyers aux commissaires chargés de la vengeance du cardinal. L'épouvante trouble Paris et la cour ; mais le zèle se ranime dans le péril : tous les corps s'empressent à offrir des secours au roi. Louis donne audience à leurs députés ; il embrasse même les savetiers : tant l'adversité, comme l'observe un auteur du temps, humilie les hommes ! On envoie ordre au prince de Condé de lever le siége de Dôle, après trois mois d'efforts inutiles, et l'on ne pense qu'à chasser l'ennemi du royaume.

Les ennemis dans le royaume.

Zèle de la nation.

Danger du ministre.

Dans ces fâcheuses circonstances, Richelieu, en butte aux traits de la haine, fut sur le point de quitter le ministère. Le P. Joseph le rassura, lui persuada de se montrer sans gardes dans les principales rues de Paris, soit pour calmer le peuple par un air de confiance, soit pour l'effrayer, en faisant voir qu'il ne craignait rien. L'événement justifia ce conseil. Le cardinal flatta le peuple, et n'en reçut que des bénédictions. *Eh bien,* lui dit le capucin à son retour, *ne vous avais-je pas bien dit que vous n'étiez qu'une poule mouillée, et qu'avec un peu de courage et de fermeté vous rétabliriez les affaires ?*

Complot de deux princes.

Mais des ennemis plus puissans tramaient la perte du ministre. Le duc d'Orléans et le comte de Soissons, qui commandaient l'armée de Picardie, résolurent de le faire poignarder chez le roi même, à la sortie du conseil. Le moment était venu; les assassins n'attendaient qu'un signal de Gaston : ce prince irrésolu, tremblant tout-à-coup à l'idée d'un assassinat, se retira brusquement,

et Richelieu, sans le savoir, échappa au danger d'une mort inévitable. Le complot ne pouvant être long-temps ignoré, les deux princes quittèrent la cour. Nouveau sujet d'inquiétude pour le cardinal, dans un temps où les ennemis du dehors étaient trop à craindre. Il négocia un accommodement; et le roi, pour regagner son frère, promit enfin de consentir à son mariage avec Marguerite de Lorraine.

1637.

Les Espagnols furent chassés de la Picardie; le cardinal de la Vallette et le duc de Weimar repoussèrent le duc de Lorraine et les Impériaux qui avaient pénétré dans la Bourgogne. La petite ville de Saint-Jean-de-Lône leur avait résisté avec un courage héroïque. Rantzau était survenu à temps pour leur faire lever le siége. Il restait cependant toujours un grand obstacle au succès des armes, le besoin d'argent. L'inexécution des derniers édits, par lesquels on avait créé de nouvelles charges de judicature, irrita Louis XIII contre le parlement. Il en fit des reproches très-vifs aux dé-

Les ennemis chassés.

Epuisement des finances.

Reproches du roi au parlement.

putés de ce corps. « L'argent que je « vous demande, leur dit-il, n'est « pas pour jouer, ni pour faire de « folles dépenses. Ce n'est pas moi « qui parle, c'est mon état, c'est le « besoin qu'on en a. Ceux qui contre- « disent mes volontés, me font plus « de mal que les Espagnols. Vous « voyez que j'ai affaire de vous, « vous vous tenez forts ; mais je « trouverai bien moyen d'avoir ma re- « vanche. » L'économie de Henri IV eût été la meilleure de toutes les ressources.

Faste de Richelieu.

Malheureusement elle ne convenait point au faste de Richelieu. La dépense de sa maison absorbait seule quatre millions chaque année. Il vivait en roi, et éclipsait la splendeur du trône. Louis s'en plaignait souvent, ainsi que les particuliers. C'est ce qui engagea peut-être le cardinal à lui faire don du palais qu'il avait bâti (aujourd'hui le palais Royal), et dans lequel il étalait sa magnificence. La postérité lui reprochera toujours de n'avoir pas ménagé, comme Sully, les revenus de l'état, et d'avoir fait pour les autres des lois

somptuaires, sans mettre des bornes à son propre luxe. L'épuisement des finances fit perdre de nouveau la Valteline. On n'envoya point de subsides au duc de Rohan, qui s'en était rendu maître. Il fut contraint d'abandonner cette importante conquête, et se retira à Genève, de peur que le ministre ne le punît d'un malheur causé par la faute du ministère.

Perte de la Valteline.

De petites intrigues de cour inquiétèrent encore plus Richelieu que les événemens de la guerre. Il avait donné pour confesseur à Louis XIII, le père Caussin, auteur de la *Cour Sainte*, mauvais ouvrage de dévotion, le croyant un homme simple, qu'il ferait entrer aisément dans toutes ses vues. Peu s'en fallut que la simplicité même de ce jésuite ne changeât la face du gouvernement. Ses préjugés lui faisaient regarder comme une chose abominable, l'alliance avec les protestans contre la maison d'Autriche. Il osait l'attribuer à l'ambition du cardinal; il l'accusait d'accabler les peuples d'impôts, de traiter inhumainement la reine-mère, qui manquait de tout

Le P. Caussin anime le roi contre le ministre.

à Bruxelles, et de rendre le gouvernement odieux par ses injustices. Le monarque dévot prêtait volontiers l'oreille aux discours de l'imprudent confesseur. Il aimait à l'entendre déclamer contre le ministre ; il était le premier à le blâmer en secret; il descendait jusqu'aux moindres détails de sa vie privée, trouvant fort mauvais, par exemple, qu'il ne dît point de bréviaire, lui qui avait tant de bénéfices. La consolation des ames faibles est de se plaindre sans pouvoir agir.

Richelieu a le dessus.

Louis désirait de secouer le joug du cardinal, et avouait ingénument qu'il n'osait même lui parler de certaines choses. Cependant les scrupules l'agitaient; le confesseur gagnait du terrain; mais Richelieu ne s'endormait pas. Le duc d'Angoulême, fils naturel de Charles IX, que Caussin avait proposé pour le remplacer, lui révéla lui-même le secret. Dans un entretien qu'il eut avec le roi, il dissipa sans peine, à force de raisons et d'éloquence, les impressions que le jésuite avait faites dans cet esprit flexible. Caussin fut

exilé, et n'emporta que le blâme de sa propre compagnie. Richelieu obligea même la duchesse de Savoie à renvoyer de sa cour le père Monod, autre jésuite, confesseur de cette princesse, lequel avait, disait-il, *autant d'esprit et de malice, que Caussin avait de simplicité et d'ignorance.* Monod se déchaînait ouvertement contre lui. Sa disgrace fut une affaire d'état pour le ministre, et il n'y réussit que par des coups d'autorité. Les jésuites avaient besoin de toute leur habileté, de tout leur crédit pour conjurer les orages que ces téméraires confesseurs pouvaient attirer sur eux. Quelques années auparavant, ils s'étaient vus au moment d'être chassés du royaume, à l'occasion du livre séditieux de Santarelli, dont nous parlerons dans les remarques particulières.

Autre jésuite dont il se venge.

La guerre, allumée en Europe par la politique du cardinal, produisait une infinité d'événemens dont le détail ne fournit rien d'instructif. Le duc de Weimar, après avoir été battu par Jean de Wert, fixa enfin

1638.

Suites de la guerre. Bataille de Rheinfeld.

la fortune en gagnant la bataille de Rheinfeld, où quatre généraux de l'empereur furent faits prisonniers. Jean de Wert, le plus célèbre de tous, fut envoyé à Paris. Les armes françaises étaient moins heureuses, et le prince de Condé ne réussit pas mieux au siége de Fontarabie qu'à celui de Dôle.

Procès du duc de la Vallette.

C'était la coutume de Richelieu, après les revers, d'en punir quelque illustre victime, soit pour satisfaire sa vengeance, soit pour exciter au devoir par la terreur. Il rendit le duc de la Vallette, qu'il n'aimait point, responsable de la levée du siége de Fontarabie. Il le fit juger par des commissaires, dont il pouvait régler les démarches. Le roi présida lui-même au jugement. On lit dans une relation, que le président de Bellièvre eut le courage de lui dire: « Votre Majesté pourrait-elle « soutenir la vue d'un gentilhomme « sur la sellette, qui ne sortirait de « votre présence que pour aller mou- « rir sur un échafaud? Cela est in- « compatible avec la majesté royale. « Le prince porte par-tout les graces

« avec soi ; tous ceux qui paraissent « devant lui doivent se retirer con- « tens et joyeux. » Mais Louis XIII n'avait pas moins de penchant que son ministre à une extrême sévérité. Il reprocha aux chefs du parlement de manquer d'égards à ses ordres absolus. « Ceux qui disent, ajouta- « t-il, que je ne puis pas donner « les juges qu'il me plaît à mes « sujets quand ils m'ont offensé, « sont des ignorans, indignes de « posséder leurs charges. » Le duc de la Vallette fut condamné à mort et exécuté en effigie. Cette sentence pouvait être regardée comme un renversement des lois. Aussi fut-elle cassée dès le commencement du règne de Louis XIV.

Particularités sur ce proces.

Si la relation publiée par les amis de la Vallette n'est point fausse, elle présente un étrange tableau des procédés de la cour. Après que le procureur-général eut requis que le duc fût décrété de prise de corps et conduit à la Bastille, le roi demanda l'avis de Pinon, doyen du parlement. *Sire*, dit ce magistrat, *puisque M. de la Vallette est duc et pair*

de France, je supplie V. M. de le renvoyer au parlement. — Opinez, réplique le roi. Pinon ajoute: *Je suis d'avis que M. de la Vallette soit renvoyé au parlement pour être jugé.* Le roi dit brusquement: *Je ne le veux pas; ce n'est pas là opiner. — Sire*, répond le magistrat avec modestie, *un renvoi est un avis légitime. — Opinez sur le fond*, s'écrie Louis en colère, *autrement je saurai ce que j'aurai à faire.* Alors Pinon, effrayé sans doute: *Puisque V. M. me l'ordonne*, dit-il, *je suis de l'avis des conclusions.* Le célèbre Talon ne rapporte point ce détail; mais il est difficile de n'y pas reconnaître le génie du prince et du ministre.

1639. Révolte en Normandie.

Quatre cents nouvelles charges de procureur, créées au parlement de Paris, et d'autres moyens extraordinaires employés pour avoir de l'argent, augmentèrent les murmures de la nation. Il y eut une grande révolte en Normandie. On l'étouffa par des exécutions militaires; et le parlement de Rouen fut interdit, pour n'avoir pas montré assez de

vigueur contre les séditieux. Sous un gouvernement dur et impitoyablement sévère, le peuple aurait-il osé faire du bruit, si la misère ne l'eût point réduit au désespoir?

Malgré ces obstacles, la France avait plusieurs armées en campagne, et continuait la guerre avec plus de succès qu'auparavant. Le comte d'Harcourt se fit admirer par la prise de Turin. Son camp était assiégé, tandis qu'il assiégeait cette place. Pendant vingt-deux jours, il manqua presque entièrement de vivres. Le fameux Jean de Wert, ayant appris les circonstances du siége, dit qu'il aimerait mieux être *général Harcourt qu'Empereur*. La conquête d'Arras ne fut pas moins glorieuse. On démentit l'ancien proverbe usité dans cette ville: *Quand les Français prendront Arras, les souris prendront les rats*. Le maréchal de Châtillon y signala son zèle par un trait digne de mémoire. Son fils ayant été renversé d'un coup de mousquet, le bruit courut qu'il était mort; la nouvelle en vint promptement aux oreilles du maréchal. « Il

1640.

Prise de Turin et d'Arras.

Trait remarquable.

« est bien heureux, dit-il, d'être « mort dans une si belle occasion « pour le service du roi. » Ce généreux père eut bientôt le plaisir de revoir son fils couvert de gloire.

1641. La prise d'Arras ne fut pas le coup le plus funeste à l'Espagne. Philippe IV, ou plutôt le duc d'Olivarès, ministre tout puissant, comme Richelieu, commit à l'égard des Catalans la même faute qui avait révolté les Flamands contre Philippe II. Ce peuple, infiniment jaloux de ses priviléges, ne put souffrir qu'on voulût l'en dépouiller. Des troupes envoyées dans la province achevèrent, par leurs violences et leurs profanations, d'inspirer la haine du gouvernement. La Catalogne entière secoua le joug, et se donna ensuite à la France. Les intrigues de Richelieu contribuèrent beaucoup à cette révolution. Il avait aussi jeté les semences de celle qui détacha le Portugal de la monarchie espagnole. Philippe II s'en était autrefois emparé au préjudice de la maison de Bragance. Une conjuration imprévue rétablit la maison d

L'Espagne perd la Catalogne et le Portugal.

Bragance sur le trône, dont elle ouit encore. Ainsi, l'Espagne, trop edoutable sous Charles-Quint, s'affaiblit tout-à-coup au gré du ministre français. Il y a pour les empires n point d'élévation d'où ils ne peuent ordinairement que déchoir orsqu'ils y sont parvenus. Mais il allait un Richelieu pour profiter les circonstances.

Ce ministre était par-tout le mêne; la cour de Rome, le clergé, le parlement, éprouvaient, comme les grands et les peuples, la force de on pouvoir. En 1639, Urbain VIII, près la mort du cardinal de la Valette, défendit à une congrégation, lont il était membre, de faire pour ui un service, selon la coutume; le cardinal Barberin, neveu du pape, ut soupçonné d'avoir commandé le neurtre d'un écuyer de l'ambassaleur de France, dont la tête fut exposée en public, comme celle d'un criminel, parce qu'il avait arraché on domestique des mains d'une roupe de sbires; on se plaignait l'ailleurs d'un nonce extraordinaire que le pape avait envoyé. Ces griefs

Richelieu brave la cour de Rome.

déterminèrent Richelieu à faire un éclat. On signifie aux évêques la défense d'avoir aucune communication avec le nonce Scoti. Ayant été averti de ne plus se présenter à l'audience du roi, il avait osé dire que la plupart des évêques de France soutiendraient les intérêts du pape, préférablement à ceux du roi. Ce propos seul devait exciter l'indignation.

Assemblée du clergé à Mantes.

Richelieu fait tenir à Mantes une assemblée du clergé en 1641, pour obtenir des secours pécuniaires dont il avait grand besoin. Deux commissaires du roi s'y rendent le premier mars; ils demandent six millions six cent mille livres; ils représentent que tous les ordres de l'état sont épuisés, et assurent que le monarque, par reconnaissance, accordera au premier corps de l'état toutes les prérogatives d'honneur et de dignité qui pouvaient lui donner un nouveau lustre. On renvoie la réponse à huit jours: l'affaire traîne en longueur d'un mois à l'autre. Le cardinal exhorte, conjure, presse, menace; il verse même quelques larmes pour gagner l'archevêque

le Toulouse président avec l'archevêque de Sens), le plus opposé aux vues de la cour. Enfin, le 27 mai, on délibère, à la pluralité des voix, l'accorder cinq millions cinq cent mille livres, à quoi la première somme était réduite. Les deux présidens et quelques prélats refusent le signer la délibération. Ils reçoivent ordre de se retirer aussitôt dans leurs diocèses, sans passer à Paris.

Discours singulier fait au cardinal, au nom du clergé.

L'évêque de Grenoble complimenta Richelieu au nom du clergé, et après l'avoir comblé de flatteries: « Le sauveur de nos ames, notre souverain pontife, ajouta-t-il, présente à votre éminence, pour les vœux de cette compagnie, l'église gallicane, sa fille aînée, afin que, par ses soins, elle croisse de biens, d'honneurs et d'autorité : c'est la faveur que nous voulons espérer de la bonté de V. E., nous promettant aussi qu'elle balancera toujours ses graces entre les avantages de la France et les intérêts de l'Eglise, puisque sa qualité l'oblige à l'une, et son caractère à l'autre. »

Ce discours fut imprimé sous le titre de *harangue, en forme de très-humble remercîment fait à monseigneur l'éminentissime cardinal;* et le discours que le même évêque adressa au roi, le fut sous le titre de *harangue en forme de remontrance faite au roi.* On pouvait demander lequel des deux était le monarque.

Lit de justice sur les fonctions du parlement.

Comme le parlement ne se pliait pas à toutes les volontés du cardinal, le roi tint un lit de justice pour faire enregistrer une déclaration, portant défense à toutes ses cours de prendre aucune connaissance des affaires d'état, à moins que S. M. ne leur en donnât le pouvoir et le commandement spécial par ses lettres-patentes; ordre d'enregistrer les édits qui concernaient le gouvernement de l'état, *sans aucune délibération* sur ces édits; et, pour ceux qui regardaient les finances, ordre de les vérifier tels qu'on les enverrait, lorsqu'après avoir entendu les remontrances, le roi jugerait à propos d'ordonner l'enregistrement. On déclara ensuite la suppression des char-

ges de quelques magistrats dont le ministre était mécontent. L'avocat-général Talon s'efforça en vain de fléchir, par un long discours, le courroux de Louis XIII. « Nous avons « entendu, lui dit-il, des paroles de « colère et d'indignation, semblables aux foudres, qui, tombant au « milieu d'une assemblée, quoiqu'ils « n'en frappent que cinq ou six, laissent par-tout des marques de la « frayeur et l'image de la mort. » La déclaration fut enregistrée.

Guerre civile du comte de Soissons.

Cependant le comte de Soissons, toujours réfugié à Sédan, se préparait à la guerre civile. Il avait traité avec l'Espagne; il était soutenu par les ducs de Bouillon et de Guise. Ayant que le complot éclatât, Richelieu voulut engager le brave Gassion, alors simple colonel, à feindre d'embrasser le parti du comte, afin de pénétrer dans ses secrets, et d'en instruire la cour. C'était un moyen infaillible de parvenir à la plus haute fortune. Gassion ne voulait s'élever que par des voies honorables. « Je ne puis vous rien don- « ner de plus que ma vie, dit-il au

Trait de Gassion.

« ministre ; je la perdrai volontiers « pour le service de votre éminence ; « mais il ne m'est pas possible de lui « sacrifier mon honneur. — C'est « assez, reprit le cardinal ; votre for- « tune pourra en souffrir, mais vous « ne perdrez pas mon estime. » Gas- sion garda le secret. Richelieu avait l'ame noble, et lui témoigna son contentement. Bientôt les rebelles eurent une armée considérable. Le maréchal de Chatillon commandait celle du roi. Il fut battu à la Marfée par le comte de Soissons. Si ce prince n'avait pas été tué dans le combat, sa victoire aurait eu sans doute de grandes suites. Le duc de Bouillon, pour se conserver Sédan, se hâta de faire un accommodement simulé, et trama une nouvelle conspiration, en jurant une fidélité inviolable. Cinqmars, favori de Louis XIII, fils du maréchal d'Effiat, fut le princi- pal auteur du complot : Richelieu devait en être la victime.

1642. Cinqmars favori.

Ce jeune homme, parvenu à la dignité de grand-écuyer, était rede- vable de sa fortune au cardinal, qui lui avait appris la manière de cap-

tiver le cœur du roi. L'ambition étouffa en lui la reconnaissance. Il détestait son bienfaiteur, parce que celui-ci prétendait le maîtriser : il n'aimait guère plus le monarque, dont le sérieux et la tristesse gênaient extrêmement son goût pour le luxe et les plaisirs. « Je suis bien « malheureux, disait-il à ses amis, « de vivre avec un homme qui m'en- « nuie depuis le matin jusqu'au soir. » Il ne dissimulait pas au roi même ce sentiment. C'était entre eux un sujet continuel de brouilleries, sans que le favori en fût moins aimé, tant la faiblesse du prince lui donnait d'empire. Louis pardonnait tout, pour avoir la petite satisfaction de blâmer dans ses confidences un ministre auquel il abandonnait les rênes de l'état. Cinqmars changea enfin de système. Autant il avait paru ennuyé de la faveur, autant s'appliqua-t-il à la cultiver. Séduit par l'espérance de supplanter le ministre et de gouverner le royaume, il excita le duc d'Orléans à la révolte ; il attira le duc de Bouillon dans sa cabale. On envoya un émissaire en

Sa conspiration.

Espagne, et l'on fit un traité [illegible] de Gaston, pour ouvrir la France aux ennemis.

Richelieu la découvre.

Louis XIII était allé en personne conquérir le Roussillon. Jamais le crédit de Cinqmars ne parut mieux établi que dans ce voyage. Il ne ménageait plus rien; il déchirait le cardinal; il proposait tantôt de le faire assassiner, tantôt de le chasser de la cour. Le roi semblait résolu à prendre ce dernier parti, et Richelieu, dangereusement malade à Tarascon, ne doutait plus de sa disgrace. Mais sa fortune le tire encore de ce danger. Il découvre le traité conclu par les factieux avec l'Espagne, et en donne avis au roi. Tout change aussitôt. L'imprudent Cinqmars est mis en prison; le duc de Bouillon est arrêté en Italie, où il commandait l'armée de France. Le fils du fameux président de Thou, leur ami et leur confident, subit le même sort. On avait besoin de nouvelles preuves pour les condamner. Gaston n'eut pas honte de les fournir pour acheter sa propre grace. Tel avait toujours été le rôle de ce prince, rebelle par ca-

price, sacrifiant ses amis par lâcheté. L'abbé de la Rivière, qu'un historien appelle *le plus fameux, le plus riche et le mieux récompensé de tous les traîtres du royaume*, fut soupçonné d'avoir trahi le secret de Gaston, dont il gouvernait l'esprit à son gré (1).

Procès des conspirateurs.

On instruisit à Lyon le procès des conspirateurs, sous les yeux du ministre, qui voulut que de Thou fût traité comme Cinqmars, quoique son crime se réduisît à n'avoir pas révélé une conspiration qu'il désapprouvait. *M. le chancelier a beau dire* (ce sont les termes de Richelieu), *il faut que de Thou meure.* Celui-ci représenta qu'en accusant le frère du roi, le duc de Bouillon, et le grand-écuyer, sans avoir de preuves pour les convaincre, il aurait dû passer pour un calomniateur : les juges ne laissèrent pas de le condamner,

(1) Avec le ton décisif que donne la fatuité, il voulait déterminer le duc d'Orléans à lever le siége de Tournai en 1646. *Monsieur l'abbé*, lui dit le maréchal de Gassion, *les beaux esprits sont de pauvres engins à la guerre.* Heureusement Gassion l'emporta, et Tournai fut pris.

avec son ami, à perdre la tête : ils se fondèrent sur un édit de Louis XI, que Richelieu cita lui-même au chancelier, et qui était oublié, comme une loi trop rigide. Le duc de Bouillon en fut quitte pour sa principauté de Sédan, qu'il céda au roi : il reçut en échange des terres d'un revenu plus considérable. MONSIEUR se soumit humblement à vivre en simple particulier, sans gardes, sans gouvernement, et sans crédit. Après l'exécution de Cinqmars et de Thou, le cardinal ayant reçu la nouvelle de la prise de Perpignan, écrivit au roi : « Sire, vos ennemis sont « morts, et vos armes sont dans Per- « pignan (1). »

Fin du cardinal de Richelieu.

Triomphant lui-même de ses ennemis, plutôt que de ceux du roi, mais abattu par la maladie, il prit le chemin de la cour, et fit une partie du voyage dans une espèce de chambre couverte de damas, que ses gardes

(1) On voit dans l'histoire que le roi, sachant à-peu-près l'heure de l'exécution, regardait quelquefois sa montre, et qu'il disait : *Dans une heure d'ici, M. le Grand passera mal son temps.* Louis XI eût peut-être dissimulé ce plaisir.

portaient sur leurs épaules. L'épuisement du corps n'ôtait rien à la vigueur de son esprit. Il pensait encore à s'assurer la régence après la mort de Louis XIII, lorqu'il mourut âgé de cinquante-sept ans. En recevant le viatique, il avait pris Dieu à témoin, que, dans le cours de son ministère, *il n'avait jamais eu en vue que le bien de la religion et de l'état.* La voix publique ne lui rendait pas un témoignage si flatteur.

Son caractère.

Son ambition, son despotisme, ses vengeances cruelles, ses petites jalousies, sa vanité d'auteur, ne peuvent effacer la gloire de ses grandes entreprises. On lui reproche d'avoir sacrifié à ses passions et les lois et l'humanité. Mais il domta la Rochelle, contint les séditieux, réprima l'indépendance des grands, et rendit la France respectable à ses ennemis. Il disait: « Je n'ose rien entreprendre sans y avoir bien pensé; mais « quand une fois j'ai pris ma résolution, je vais à mon but, je renverse tout, je fauche tout, et ensuite je couvre tout de ma soutane « rouge. » Tel était son caractère:

beaucoup de profondeur dans les projets, et de force dans l'exécution. Le czar Pierre avait une si haute idée de ce ministre, qu'à la vue de son mausolée dans l'église de la Sorbonne, il s'écria, transporté d'enthousiasme : « O grand homme ! si « tu vivais, je te donnerais la moitié « de mon empire pour m'apprendre « à gouverner l'autre. » Marc-Aurèle eût préféré un ministre humain, équitable, plus occupé du bonheur des peuples que de la gloire des grandes et périlleuses entreprises.

1643. Mort de Louis XIII.

La reine-mère, Marie de Médicis, mourut à Cologne dans l'indigence. Louis XIII ne lui survécut pas longtemps. Anne d'Autriche, après vingt-trois ans de stérilité, lui avait donné deux fils. Il aurait voulu ne laisser le gouvernement ni à cette princesse qu'il n'aimait pas, ni au duc d'Orléans, qui méritait bien moins son estime et sa tendresse. Il fit une déclaration, par laquelle, en donnant la régence à sa femme, et le titre de lieutenant-général du roi mineur à son frère, il établit un conseil de régence pour restreindre leur auto-

rité. On verra le peu d'effet de cette déclaration. Sa volonté ne fut rien après sa mort.

Jugement sur ce roi.

« Fils et père de deux de nos plus « grands rois, dit M. Hénault, il af- « fermit le trône encore ébranlé de « Henri IV, et prépara les merveil- « les du siècle du Louis XIV. » C'est moins faire l'éloge de Louis XIII que du cardinal de Richelieu. Celui-ci régna véritablement : l'autre fut toujours gouverné ; mais il conserva, malgré ses dégoûts et sa jalousie, un ministre, sans lequel il n'eût été vraisemblablement que le jouet des factieux, de ses indignes favoris, et de quelques maîtresses à qui il se livrait sans passion, pour leur confier ses ennuis et ses peines. Selon le continuateur de Daniel, « il eut très-peu « de défauts et beaucoup de vertus, « qui ont toujours été sans éclat. » Sa vie publique et sa vie privée offrent cependant plus de matière de blâme que de louange. S'il est vrai, comme le disent quelques historiens, qu'on lui donna dès son enfance le surnom de Juste, parce qu'il était né sous le signe de la Balance, ce beau

nom ne lui fait aucun honneur, et jette du ridicule sur la crédulité ou la superstition de son siècle.

Le pouvoir de la couronne augmenté par Richelieu.

Il est singulier que, dans le temps même où l'Angleterre, sous Charles I, s'agitait violemment pour anéantir le pouvoir de la couronne, Richelieu soit venu à bout, en France, d'affermir et d'augmenter ce pouvoir. Le fanatisme des presbytériens anglais, partisans du système rigide de Calvin, produisit une révolution que l'amour de la liberté n'aurait pas pu produire. Le fanatisme des calvinistes français pouvait devenir également funeste à la monarchie. En continuant de l'irriter, il fallait que la Rochelle tombât, pour que le roi fût le maître ; et pour abattre la Rochelle, il fallait un Richelieu.

Il employa trop la terreur et les supplices.

Ce coup de vigueur et la hache du bourreau servirent à réprimer les grands, qui, au commencement du règne, affectaient l'indépendance. Lesdiguières était si absolu dans le Dauphiné, qu'en 1617 il faisait la guerre aux Espagnols sans ordre du

roi. A en juger par les révoltes et les guerres civiles, toujours au désavantage de la cour, les fondemens du trône eussent été ébranlés, si Louis XIII, esclave de ses favoris, n'avait eu pour soutien un ministre inébranlable. Mais le passage du mal au bien ne peut-il se faire que par les voies de la violence? Fallait-il qu'un sceptre de fer écrasât l'orgueil des sujets; que les échafauds fissent craindre et haïr, plutôt que respecter la couronne; que les lois, qui protégent l'innocence, ne devinssent qu'un sujet de terreur; que les arrêts de mort fussent dictés par le souverain, et que les jugemens même donnassent lieu de crier à l'injustice? Le ministère de Richelieu avait excité une haine générale; il n'eût excité que de l'admiration, s'il eût été aussi équitable que vigoureux.

Etat pitoyable des finances et du commerce.

La guerre contre la maison d'Autriche augmenta beaucoup les maux publics. Il fallut épuiser, pour la soutenir, toutes les ressources de la nation. Le commerce n'était rien moins que florissant. Dans l'assemblée des

notables, en 1626, le garde des sceaux déplorait la léthargie des Français à cet égard. « Nos voisins « (selon lui), mettaient le prix à nos « denrées, et nous obligeaient de « prendre les leurs au prix qu'ils vou- « laient; en quoi nous étions d'autant « plus blâmables, que le royaume « possédait les plus grands avantages « pour la marine; qu'il fournissait à « ces peuples le fer et les bois de cons- « truction, le chanvre, les toiles, le « vin, le cidre, la bière, le biscuit. » On voyait l'Angleterre et la Hollande s'enrichir tous les jours par le commerce maritime; mais on avait besoin de circonstances plus heureuses pour profiter de leur exemple. Le génie actif et industrieux du Français paraissait engourdi dans la misère; on ne respirait que les factions et les armes.

Requête de la noblesse en 1626.

Une requête de la noblesse, présentée au roi pendant cette même assemblée, renferme quelques vues utiles, dont une partie a été mise en exécution par les derniers rois. Entre autres articles, on demandait que la vénalité des gouvernemens,

des emplois militaires, des charges considérables de la cour, fût abolie, avec les survivances qui les rendaient héréditaires; que le nombre excessif des colléges fût retranché, et qu'à leur place des écoles militaires fussent établies dans les villes métropolitaines, pour l'éducation des pauvres gentilshommes, depuis douze ans jusqu'à dix-sept (on bornait à deux mille écus de rente l'entretien de chacune de ces écoles); qu'il plût au roi d'instituer un ordre de chevalerie, sous le titre de Saint-Louis, auquel seraient attachées des commanderies, la moindre de cinq cents livres de rente, et la plus forte de six mille, à prendre sur les bénéfices vacans, avec le consentement du pape. La noblesse demandait encore que le tiers des bénéfices fût affecté aux seuls gentilshommes, ainsi que les emplois militaires et les principales charges de la maison du roi. L'intérêt de corps avait dicté cette requête: on oubliait que l'émulation fait de grands hommes dans tous les états; mais on donnait la première idée d'une école militaire et de l'ordre de

Saint-Louis. C'était préparer de loin deux établissemens très-avantageux au royaume.

Code Marillac rejeté par le parlement.

Michel de Marillac, garde des sceaux, avait composé un code, qu'on appelle vulgairement *le code Michau*.

Le roi tint, en 1629, un lit de justice, pour le faire enregistrer en forme d'édit. Marillac y prononça un long discours sur l'autorité royale. « Nous sommes tous d'ac-« cord, dit-il, que le roi ne doit rien « faire que justement: il le sait et « le croit lui-même; et quoiqu'il « soit au-dessus de la loi, il veut bien « néanmoins être au-dessous de la « raison. Mais le point de la ques-« tion est: qui sera juge des actions « du roi, pour dire qu'elles sont « justes ou non?..... Si les princes « abusent de leur pouvoir, s'ils sui-« vent l'injustice, Dieu, qui est leur « juge, ne manquera pas d'y pour-« voir par les moyens qu'il sait pra-« tiquer en tel cas. » On demanda du temps pour examiner ce code; le roi voulut qu'on obéît sur-le-champ. On enregistra donc; mais les cham-

bres assemblées le lendemain se plaignirent d'un enregistrement si précipité, et le déclarèrent nul, jusqu'à ce qu'on eût examiné les lois contenues dans l'édit, et que le roi eût écouté les remontrances du parlement sur les changemens qu'on jugerait nécessaires. Le parlement tint ferme contre les ordres de la cour : d'autres affaires survinrent, qui firent tomber le code ; les avocats mêmes n'osèrent pas le citer. Etait-ce une bonne politique de fermer la bouche aux magistrats, sur des objets si essentiels à la société, et de leur faire enregistrer, sans examen, sans délibération, des lois nouvelles, dont il importait de peser les avantages et les inconvéniens? Consultons l'auteur de l'Esprit des Lois.

Réflexions sur l'obéissance des magistrats.

« Le cardinal de Richelieu, dit-il, « veut que l'on évite dans les mo- « narchies les épines des compa- « gnies, qui forment des difficultés « sur tout : quand cet homme n'au- « rait pas eu le despotisme dans le « cœur, il l'aurait eu dans la tête. « Les corps qui ont le dépôt des

« lois n'obéissent jamais mieux que « quand ils vont à pas tardifs, et « qu'ils apportent dans les affaires du « prince cette réflexion qu'on ne « peut guère attendre du défaut de « lumières de la cour sur les lois de « l'état, ni de la précipitation de ses « conseils. Que serait devenue la « plus belle monarchie du monde, « si les magistrats, par leurs len- « teurs, par leurs plaintes, par leurs « prières, n'avaient arrêté le cours « des vertus même de ses rois, lors- « que ces monarques, ne consultant « que leur grande ame, auraient « voulu récompenser sans mesure « des services rendus avec un cou- « rage et une fidélité aussi sans me- « sure? » (*Esprit des Lois, liv. V, Chap. II.*)

Loi contre les jeux de hasard.

On remarque dans le code Marillac, l'article 137 contre les jeux de hasard, conforme aux lois romaines. « Celui qui aura gagné aux jeux de « hasard, dit Julien, cité par le pré- « sident Hénault, n'aura point d'ac- « tion pour se faire payer; et celui « qui aura perdu, pourra répé- « ter ce qu'il aura perdu volon-

« tairement ; cette action sera per-
« pétuelle, imprescriptible, et pas-
« sera de lui à ses héritiers et contre
« les héritiers de celui qui aura ga-
« gné, etc. » L'étrange fureur du
eu a rendu comme sacrées des det-
es illégitimes, au mépris souvent
les obligations les plus inviolables.

Affaires de Santarelli et des jésuites.

Sans la barrière que les magistrats
opposaient aux opinions ultramon-
aines, toujours enracinées dans le
oyaume, la cour de Rome y aurait
eut-être conservé long-temps son
ncien empire. Santarelli, jésuite
talien, avait imprimé, comme
l'autres théologiens de sa compa-
gnie, les maximes les plus outrées
ur la puissance des papes, et les
lus séditieuses contre les droits des
ouverains. La Sorbonne censura
on livre, le parlement le fit brûler ;
t Richelieu, qui attribuait aux jé-
uites une partie des libelles qu'on
e cessait de publier contre lui, les
allait faire chasser par un arrêt, en
1626, s'ils n'eussent enfin souscrit
à la censure de l'ouvrage.

Affaires du docteur Richer.

Mais le cardinal Duperron, Ri-
helieu lui-même, et des membres

de la Sorbonne, poursuivirent le fameux docteur Edmond Richer, à l'occasion du petit ouvrage *de la Puissance ecclésiastique et politique*, où il soutenait que le pape n'est point un monarque dans l'Eglise; qu'il est soumis au concile général; que les princes ont part au gouvernement ecclésiastique, en ce qui regarde les biens temporels et les peines corporelles, le maintien la discipline et des canons dans leur état. Selon des auteurs dignes de foi, le père Joseph ayant attiré chez lui le docteur, par ordre du cardinal, fit paraître des assassins, en disant: *il faut mourir ou rétracter votre livre*, et le força à signer la rétractation en présence d'un notaire apostolique, venu exprès de Rome. Richer persécuté, déposé du syndicat, mis en prison, aurait été livré au pape, si le parlement et le chancelier ne se fussent déclarés en sa faveur. Il eut beau soumettre son livre au jugement du saint-siége, et offrir de l'expliquer dans le sens le plus orthodoxe: Richelieu sollicitait alors pour son frère un chapeau de

Comment on le force de se rétracter.

ardinal : le docteur fut sacrifié à la olitique. Il mourut en se reprochant ne rétractation forcée. On lui re- roche, dit l'abbé Ladvocat, des entimens trop républicains.

L'ouvrage de la *Concorde du sa-* La *Concorde* *erdoce et de l'empire* était propre *du sacerdoce* éclairer tous les esprits. Pierre de *et de* Marca, conseiller d'état, y avait dé- *l'empire.* eloppé les meilleurs principes ; mais es principes choquèrent la cour de Rome. L'illustre auteur, trop flexi- le dans ses sentimens, au gré des onjonctures et de la fortune, ayant été nommé à l'évêché de Con- erans, et ne pouvant obtenir ses ulles, donna des explications de on livre, aussi favorables qu'il était ossible à la doctrine ultramontaine. A ce prix, les bulles lui furent enfin ccordées en 1647. Croirait-on que, our être évêque en France, il fal- ût en quelque sorte désavouer les naximes françaises?

Tout gênait encore l'amour de la Livres vérité. On renouvela, en 1626, anonymes a défense faite par Henri II, d'impri- défendus. ner aucun livre sans nom d'auteur : comme si un livre anonyme ne pou-

vait pas être examiné et approuvé ; comme si l'homme le plus sage et le plus habile ne pouvait pas avoir des raisons pour se cacher au public, en l'instruisant même sur des matières essentielles au bonheur ! C'est un problême difficile à résoudre, si la licence de la presse a fait plus de mal en certains pays, que la contrainte excessive de la presse n'a empêché de bien en plusieurs autres.

Licence satirique du P. Garasse.

Il y avait d'autant plus d'absurdité à défendre les livres anonymes, qu'on laissait en proie à la satire les auteurs respectables qui avaient le courage d'éclairer leur siècle. Quand le père Garasse, jésuite français, vomissait la bile et le fiel sur la mémoire de Pasquier; quand il l'appelait *sot par nature, sot par béquarre, sot par bémol, sot à double semelle, sot en cramoisi, sot en toute sorte de sottises, etc., etc.*, on pouvait regarder ces sottises comme celles des harengères, dont personne ne daigne s'offenser. Mais quand il l'accusait d'être un *chrétien sans religion*, et qu'il prodiguait les noms d'impie et d'athée aux

écrivains du premier mérite, n'était-ce pas jouer le rôle d'Aristophane, sous le masque de la religion (1)?

Etat des lettres et des sciences.

Cependant l'esprit humain commençait à user de ses droits, pour dissiper les ténèbres de la barbarie et de l'erreur. Malherbe et Corneille créèrent, en quelque sorte, notre poésie. Descartes foudroya les absurdités de l'école, et ouvrit, par un doute sage, le chemin de la vérité. Grotius, en Hollande, jeta les premiers principes des droits précieux de l'humanité. Le chancelier Bacon, en Angleterre, cultiva le germe d'une infinité de connaissances utiles. Galilée, en Italie, démontra le mouvement de la terre autour du soleil.

Tyrannie des préjugés.

Mais les préjugés aveuglaient toujours la multitude. L'inquisition emprisonna Galilée, comme un impie, parce qu'il avait connu le ciel; Descartes fut accusé d'athéisme, parce qu'il avait de plus grandes idées de Dieu et de la nature que ses im-

(1) Ce fougueux jésuite voulait se venger de Pasquier, auteur du catéchisme des jésuites, et avocat de l'Université, contre sa société.

bécilles accusateurs ; Grotius aurait péri en Hollande même avec Barneveldt, sous prétexte d'hérésie, s'il n'avait été tiré de prison par sa généreuse épouse. A peine peut-on croire maintenant que le parlement de Paris défendit, sous peine de mort, d'enseigner une doctrine contraire à celle d'Aristote. Le procès d'Urbain Grandier, curé de Loudun, condamné au feu, en 1634, pour avoir, disait-on, ensorcelé tout un couvent de religieuses, est encore un monument célèbre de l'ignorance de nos ancêtres, quoique la vengeance de Richelieu eût dirigé la procédure.

Urbain Grandier.

Salutaires effets de la science.

Cette ignorance dictait des lois injustes, faisait périr dans les supplices des malheureux qu'elle supposait faussement coupables (1). Pour sentir la nécessité et les avantages de la science, il ne faut que voir les abus et les malheurs dont elle a dé-

(1) Le parlement de Dôle condamna au feu, en 1574, un homme qui, *ayant renoncé à Dieu, et s'étant obligé par serment de ne plus servir que le diable, avait été changé en loup-garou.* (V. Mém. de l'Acad. des Inscrip. t. 16.)

livré le genre humain. Si le fanatisme ne se baigne plus dans le sang; si la superstition n'éteint plus les lumières naturelles; si la religion, prêchée avec douceur, et pratiquée avec sagesse, ne sert qu'au bonheur des citoyens; s'ils jouissent en paix d'une société douce et polie, rendons-en grace à cette raison supérieure qui ébaucha, sous le règne de Louis XIII, le grand ouvrage qu'elle a perfectionné depuis.

Etablissement de l'Académie française.

L'Académie française, établie en 1635 par les soins du cardinal de Richelieu, a contribué, plus qu'il ne semble d'abord, à une révolution si nécessaire. Les talens excités se développèrent en peu de temps; l'exemple et les secours mutuels rendirent leurs progrès plus rapides: des gens de lettres, libres et sans pédantisme, réunis en société sous la protection du prince, devaient épurer le goût; l'art d'écrire devait conduire à l'art de penser; et de ces deux arts devaient naître les plaisirs de l'esprit, la délicatesse du sentiment, l'amour du beau, du vrai, de l'utile. Par un article des statuts pré-

sentés à Richelieu, « chacun des « académiciens promettait de révé- « rer la vertu et la mémoire de mon- « seigneur leur protecteur. » Il fit effacer cette flatterie, qu'on peut à peine pardonner au premier enthousiasme d'une compagnie naissante.

Le parlement s'y oppose.

L'idée d'académie inquiéta le parlement, toujours en garde contre la nouveauté. Craignant que ce ne fût quelque tribunal, auquel le ministre attribuerait le jugement de ce qui concernait les livres et les études, il refusait d'enregistrer les lettres-patentes. Richelieu en écrivit au premier président : le roi envoya des lettres-de-cachet. Les instances et les ordres furent inutiles, jusqu'en 1637, qu'on enregistra enfin, avec cette clause, « à la charge que les « académiciens ne connaîtront que « de l'ornement, embellissement et « augmentation de la langue fran- « çaise, et des livres qui seront par « eux faits, et par autres personnes « qui le desireront et voudront. » Si l'Académie française inspirait de la défiance au parlement, quels obstacles ne devait pas trouver encore

la vérité, dans l'esprit de parti, dans les intérêts et les préjugés de corps?

LOUIS XIV.

Louis XIV, né en 1638, commença, dans la faiblesse et dans les troubles d'une minorité orageuse, un règne qui devait porter au plus haut degré la gloire de la nation et la puissance royale. Sa mère, Anne d'Autriche, eut, par arrêt du parlement, la régence absolue; le conseil de régence, établi par Louis XIII pour la limiter, fut anéanti; le prince de Condé en était le chef, et il consentit à tout. Ce n'est pas la première fois que les volontés des souverains avaient été annullées après leur mort; l'autorité actuelle l'emporte aisément sur un pouvoir qui n'existe plus. La reine changea le conseil comme elle le jugea à propos; elle nomma premier ministre le cardinal Jules Mazarin, devenu dès-lors, quoique étranger, maître du gouvernement de l'état. Richelieu l'avait

1643. Minorité orageuse.

Mazarin, premier ministre.

connu en Italie pendant la guerre de 1630. Témoin de son habileté dans les négociations, il l'avait ensuite fixé en France, comme un homme capable de seconder ses vues et de manier habilement les affaires. Le prudent Italien éprouva combien il était dangereux de lui succéder.

Bataille de Rocroi gagnée par le duc d'Enguien.

La guerre entreprise contre la puissance autrichienne, uniquement pour l'affaiblir, faisait depuis longtemps murmurer la nation qui en portait les charges, et n'en sentait point la nécessité. On ne laissa point de suivre le plan du dernier règne. Des victoires éclatantes rendirent le nom français respectable. Les Espagnols, commandés par D. Francisco de Melos, assiégeaient Rocroi. Louis, duc d'Enguien, fils du prince de Condé, héros de vingt-deux ans, leur livra bataille, malgré les ordres de la cour, et détruisit ces vieilles bandes estimées la meilleure infanterie de l'Europe. A leur tête mourut le comte de Fuentes, lieutenant-général, et le prince dit *qu'il voudrait être mort comme lui, s'il n'avait pas vaincu.*

L'année suivante il porta ses armes victorieuses en Allemagne, où Rantzau avait été battu, où le général Merci venait de prendre Fribourg. Il attaqua, il défit les impériaux près de cette ville. La bataille dura trois jours, ou plutôt il y eut trois actions consécutives. Les meilleurs historiens assurent que pour animer les troupes, Condé jeta son bâton de commandement dans les retranchemens des ennemis, et qu'il courut le reprendre l'épée à la main. Le pommeau de sa selle fut emporté d'un coup de canon, le fourreau de son épée brisé d'un coup de mousquet. L'impétuosité de son courage égalait cette vivacité de génie qui le rendait déja supérieur aux plus grands hommes de guerre. Thionville, Philipsbourg et Mayence furent les fruits de ces deux victoires.

1644. Bataille de Fribourg.

Le duc d'Orléans prit Gravelines dans les Pays-Bas, après quarante-huit jours de tranchée; mais peu s'en fallut que cette conquête ne devînt funeste par une jalousie de rang. Les maréchaux de la Meilleraie et de Gassion se disputèrent à qui pren-

Querelle des généraux à Gravelines.

drait possession de la place. Ils allaient se battre ; leurs régimens étaient sur le point de charger. Le marquis de Lambert, maréchal de camp, se jette entre deux avec une noble hardiesse, et adressant la parole aux régimens : « Messieurs, « dit-il, vous êtes les troupes du « roi; il ne faut pas que la mésintelligence de deux généraux vous « fasse couper la gorge. Je vous commande, de la part du roi, de ne « plus obéir ni à M. de la Meilleraie, « ni à M. de Gassion, et je vais donner avis de ce qui se passe à M. le « duc d'Orléans, afin qu'il ordonne « ce qu'il lui plaira. » Ces paroles imprimèrent le respect; on s'arrêta, et le prince termina le différend. Il est beau de voir un inférieur l'emporter par le seul ascendant du devoir, sur la fougue de ses supérieurs.

1645. Bataille de Nordlingue.

Le maréchal de Turenne, dont la réputation n'était pas encore aussi brillante que celle du duc d'Enguien, beaucoup plus jeune que lui, s'étant laissé surprendre par le général Merci à Mariendhal, le vainqueur de Rocroi marche à son secours, et ga-

gne la bataille de Nordlingue, où Merci est tué. Il s'empara, en 1646, de Dunkerque, cette place si importante au royaume. On l'envoya ensuite en Catalogne faire le siége de Lérida, que les Espagnols avaient reprise. Il n'y réussit point faute de secours. Ses services excitaient déja plus de jalousie que de reconnaissance, et les ennemis de sa gloire desiraient qu'il échouât.

Sur ces entrefaites, la Hollande, malgré des promesses authentiques de ne point traiter sans les Français, fit la paix avec le roi d'Espagne Philippe IV. Il abandonna toute espèce de droits sur les Provinces-Unies, et reconnut leur souveraineté. C'était le fruit d'une guerre de quatre-vingts ans, soutenue par l'héroïsme républicain contre toute la puissance espagnole. Déja la Hollande s'enrichissait dans les Indes, avec autant de succès qu'elle se soutenait en Europe. Un traité si avantageux couronnait sa politique; et la politique, en pareil cas, oublie aisément l'intérêt d'un allié.

1648. L'Espagne fait la paix avec la Hollande.

On négociait depuis long-temps

Bataille de Lens.

pour la paix générale, mais en continuant la guerre avec chaleur. Le prince de Condé (ce sera désormais le nom du duc d'Enguien, dont le père ne vivait plus) fut choisi pour combattre en Flandre les ennemis, qui commençaient à se faire craindre. Il gagna la fameuse bataille de Lens sur l'archiduc Léopold. « Amis, « s'écria-t-il avant l'action, souvenez-vous de Rocroi, de Fribourg « et de Nordlingue. » Ces paroles, et encore plus son exemple, rendaient l'armée invincible. Turenne, son rival de gloire, contribua beaucoup au succès. L'ame d'un grand homme ne connaît point cette basse jalousie qui trahit la cause commune par intérêt personnel.

On s'oppose à l'éloge d'un grand général calviniste.

La France avait une foule de grands capitaines, Rantzau, Harcourt, Gassion, Schomberg, Choiseuil Praslin, etc., qu'il est impossible de faire connaître, dans cet ouvrage, par le récit de leurs exploits. Les raconter serait trop long; les désigner seulement serait inutile et fatigant. Comme la connaissance des mœurs nous intéresse davantage,

je ne dois pas omettre ce fait singulier. Le maréchal de Gassion, qui n'avait pas voulu se marier, parce qu'*il faisait*, disait-il, *trop peu de cas de la vie pour la communiquer à personne*, mourut calviniste en 1647. Un professeur de rhétorique de Paris avait composé son éloge; il devait le prononcer le jour marqué par les affiches; l'université s'y opposa, regardant comme honteux qu'un héros protestant fût loué par un de ses professeurs. Celui-ci s'adressa au chancelier; le chancelier appuya la décision de l'université. En ce temps-là, un maréchal de Saxe aurait pu sauver la France, sans paraître digne d'un hommage purement littéraire.

Traité de Westphalie.

Enfin, après tant d'expéditions meurtrières, dont le détail remplirait plusieurs volumes; après de longues négociations, où se déploya toute l'habileté des politiques, le traité de Westphalie rétablit le calme dans une partie de l'Europe. Il mit des bornes étroites au pouvoir de l'empereur, établit ou cimenta l'autorité des diètes de l'empire, fixa les

droits des différens princes d'Allemagne, assura aux protestans de ce pays la possession des biens ecclésiastiques, dont ils s'étaient emparés. Le roi de France se fit céder la souveraineté de Metz, Toul et Verdun, qu'il possédait déja, et celle d'Alsace, qui augmenta sa puissance. Les Suédois obtinrent des avantages plus considérables, Bremen, Werden, Stetin, Wismar, la Poméranie citérieure, etc., outre cinq millions d'écus. La valeur et la discipline de leurs troupes avaient décidé en grande partie du succès de la guerre. Cette armée de héros ne coûta qu'environ un million de livres par an à la France, et ruina le despotisme de la maison d'Autriche. Les catholiques signèrent à Munster le traité de Westphalie, et les protestans à Osnabruk. L'Espagne refusa d'y accéder. La guerre civile, prête à s'allumer dans le royaume, lui offrit une belle occasion de vengeance.

Avantages des Suédois.

Soulèvement contre Mazarin.

Quoique Mazarin eût affecté dans les commencemens autant de modestie et de douceur, que Richelieu avait eu de hauteur et de dureté, il était

l'objet du mépris et de la haine publique. On ne pardonnait point à un étranger cette fortune immense qui le rendait maître de l'état ; quoiqu'il fût réellement aimable, on jetait du ridicule sur sa personne, sur ses manières, sur sa mauvaise prononciation; et le ridicule, en France, peut devenir très-sérieux par ses effets. Un arrêt d'union entre le parlement, la chambre des comptes, la cour des aides, et le grand conseil, inspirant de l'inquiétude au ministre, il mande les députés du parlement pour leur dire que la reine ne veut point de pareils arrêts. Les magistrats répondent qu'il n'y a rien de contraire au service du roi. « Si « le roi, réplique Mazarin, ne vou- « lait pas qu'on portât des glands à « son collet, il n'en faudrait point « porter, parce que ce n'est pas tant « la chose défendue, que la défense « qui fait le crime. » La comparaison fournit matière à des vaudevilles ; et l'arrêt d'*oignon* (car c'est ainsi qu'il prononçait *union*) fut célébré de toutes parts à ses dépens.

Arrêt d'union.

Un Italien, fort inférieur au car-

Magistrats arrêtés.

dinal, soit par sa naissance, soit par le mérite, Emeri, était surintendant des finances. Il ne pensait qu'à satisfaire sa propre avidité, et à multiplier ces dangereuses ressources que les financiers de son pays avaient tant de fois imaginées. Quelques édits bursaux, envoyés au parlement, excitèrent un cri général. Le président de Blancménil et le conseiller Broussel, ayant opiné avec plus de force que les autres contre les intentions de la cour, dont ils étaient mécontens en particulier, furent arrêtés avec un éclat propre à soulever le peuple, tandis qu'on chantait le *Te Deum* pour la victoire de Lens. Cet événement mit bientôt la capitale en combustion. Un prélat, aussi factieux que libertin, le coadjuteur de Paris, depuis le cardinal de Retz, attisa le feu de la révolte. En moins de deux heures il y eut dans la ville plus de douze cents barricades, derrière lesquelles les bourgeois en sûreté tiraient sur les troupes. Il fallut rendre les deux magistrats. Les *Frondeurs* (on nomma ainsi les séditieux) n'en devinrent que plus hardis. Ils

Le coadjuteur. Barricades.

avaient à leur tête le prince de Conti, le duc de Beaufort, petit-fils de Henri IV, le coadjuteur, le duc de Bouillon, le maréchal de Turenne son frère, etc. ; mais Condé était pour la cour. Une étincelle alluma la guerre civile. Jamais il n'y en eut de plus bizarre dans ses principes ni dans ses événemens.

On vit le parlement, entraîné par la violence des factions malgré la sagesse courageuse du premier président Molé, rendre des arrêts pour favoriser la guerre ; et un évêque, employer tout son génie à fomenter la discorde, sans aucun prétexte de religion. Louis XIV, qui venait de donner des lois à l'Europe par le traité de Westphalie, fut contraint de sortir de la capitale. Sa mère l'emmena à Saint-Germain. Condé assiégea Paris ; le Parlement leva des troupes pour le défendre. Ce qui caractérise singulièrement cette révolte, c'est le ridicule dont elle fut accompagnée. On plaisantait les armes à la main. Le duc de Beaufort fut appelé *le roi des Halles*, parce que ses manières populaires enchan-

1649. Ridicule de cette guerre civile.

taient le peuple. Le régiment du coadjuteur (nommé *régiment de Corinthe*, parce que son chef portait le titre d'archevêque de Corinthe) ayant été battu dans une sortie, sa déroute devint un sujet de bons mots : c'était la *première aux Corinthiens*. Vingt conseillers de nouvelle création, qui avaient fourni quinze mille livres chacun au commencement de la guerre, furent connus sous le nom de *Quinze Vingts*. Tandis que l'état menaçait ruine, ce goût de raillerie devenait plus vif de jour en jour. Cependant les Espagnols profitaient des conjonctures. La crainte de les voir bientôt en France produisit un accommodement, dont ni la cour ni les frondeurs ne furent satisfaits. Mazarin conserva sa place, et le parlement son autorité.

1650. Trois princes arrêtés.

Quelque temps après, le prince de Condé se croyant mal récompensé de ses services, insulte le ministre, brave le gouvernement, s'unit avec le prince de Conti son frère, et le duc de Longueville son beau-frère. Le coadjuteur avait passé dans

le parti de la cour. La reine fait arrêter ces trois princes, comme si le gouvernement était assez ferme pour soutenir une démarche si hasardeuse. Le peuple, toujours aveugle et volage, célèbre leur détention par des feux de joie. Bientôt il se forme des partis pour les tirer de prison. Le parlement lance des arrêts contre Mazarin, le bannit à perpétuité. Ce ministre, se voulant faire honneur de la délivrance des princes, va lui-même les remettre en liberté, et ne reçoit de leur part que du mépris. Cédant enfin à l'orage, il quitte le royaume, sans rien perdre de son crédit auprès de la reine. On l'avait forcée de donner une déclaration qui interdisait l'entrée du conseil aux étrangers, et même aux cardinaux de la nation.

1615. Mazarin quitte la France.

Toujours dirigée par les conseils de Mazarin, elle feint de se réconcilier avec le prince de Condé, mais en travaillant sous main à lui attirer la haine des frondeurs. La vivacité emportait ce héros. Trop fier pour ménager aucun parti, il se défiait des uns et des autres. La

Révolte du prince de Condé.

guerre civile lui parut préférable à cet état de perplexité ; il s'y laissa entraîner par de perfides conseils, après avoir tenté néanmoins les voies d'accommodement. Il quitte brusquement la cour. On lui dépêche un courrier chargé de propositions qui devaient l'engager à revenir. Le courrier se trompe ; au lieu d'aller à Augerville, où Condé l'attendait, il prend la route d'Angerville, et n'exécute point à temps sa commission. A quoi tient souvent le sort des peuples ! Le prince avoua que, s'il avait reçu la lettre à Augerville, les offres de la cour l'auraient empêché d'aller plus loin. Selon le cardinal de Retz, *il ne regardait la qualité de chef de parti que comme un malheur, et même un malheur qui était au-dessous de lui.* La Guienne, dont il était gouverneur, se déclara bientôt en sa faveur, avec une grande partie des provinces méridionales.

1652. Retour de Mazarin.

Au premier signal de la guerre civile, Mazarin, qui s'était retiré aux environs de Cologne, rentre en France à la tête de sept mille hom-

mes. Sa tête n'en fut pas moins mise à prix par un arrêt du parlement, obstiné à poursuivre le ministre, tandis qu'il déclarait criminel de lèse-majesté le prince de Condé, l'ennemi du ministre. Condé s'était malheureusement ligué avec les Espagnols ; et Turenne les avait abandonnés pour servir la cour. Ces deux grands hommes mesurèrent leurs forces, d'abord à Gien, où Turenne sauva le roi et la famille royale ; ensuite sous les murs de Paris, au combat de Saint-Antoine, célèbre par la valeur des combattans et par l'habileté des généraux. Condé, très inférieur en nombre, eût été vaincu, si Mademoiselle, fille du duc d'Orléans, n'eût fait tirer le canon de la Bastille sur l'armée royale. *Ce canon là vient de tuer son mari*, dit Mazarin, en parlant de cette princesse, qui désirait un établissement digne de sa naissance, et qui dès-lors fut perdue dans l'esprit du roi.

Condé et Turenne opposés dans la guerre civile.

Combat de S. Antoine.

Quoique Louis XIV eût atteint l'âge de majorité, le parlement déclara lieutenant-général du royaume le faible Gaston, toujours flottant

Nouveaux troubles. Mazarin se retire encore.

par caractère, mais fixé alors par la présence du prince de Condé. Pour punir le parlement, on le transféra à Pontoise. Quelques-uns de ses membres obéirent ; le plus grand nombre se roidit contre la cour. Le roi sacrifia de nouveau son ministre au bien de la paix. Le départ de Mazarin appaisa les troubles. Paris rentra dans l'obéissance, et Condé chercha un asyle aux Pays-Bas, où le roi d'Espagne le fit généralissime de son armée.

Charles I décapité en Angleterre.

« Charles I, roi d'Angleterre, venait de perdre la tête sur un échafaud (en 1649) pour avoir, dans « le commencement des troubles, « abandonné le sang de Strafford, son « ami, à son parlement. Louis XIV, « au contraire, devint le maître paisible de son royaume, en souffrant « l'exil de Mazarin. Ainsi, les mêmes « faiblesses eurent des succès bien « différens. Le roi d'Angleterre, en « abandonnant son favori, enhardit « un peuple qui respirait la guerre « et qui aimait la royauté. « (*Siècle de Louis XIV.*) Ce contraste peint le caractère des deux nations ; mais

on doit observer une différence plus essentielle dans les deux guerres.

Principes de révolte différens en France qu'en Angleterre.

Un esprit de cabale, sans objet fixe, sans vues profondes, plein de légèreté et de caprice, avait agité la France, comme un orage passager trouble la surface de la mer ; au lieu qu'un fanatisme violent et l'enthousiasme de la liberté avaient armé les Anglais contre le malheureux Charles. Les puritains et les indépendans, plus fanatiques encore que les ligueurs sous Henri III, se firent un devoir de religion d'abattre le trône : l'hypocrite Cromwel sut employer ces puissans ressorts qui transportent les hommes hors d'eux-mêmes. Après avoir vaincu son maître et subjugué ses propres partisans, il dicta l'horrible sentence, par laquelle des sujets attentèrent juridiquement sur la vie d'un roi digne de leur vénération et de leur amour. On ne peut dissimuler que le cardinal de Richelieu, mécontent de la cour d'Angleterre, avait fomenté les premiers mouvemens des puritains. Il ne prévoyait pas sans doute la catastrophe ; mais pour faire connaître

qu'on ne devait pas le mépriser (ce sont ses termes), devait-il rendre sa politique odieuse, en favorisant les ennemis de la raison, de la religion, de la royauté?

1653. La *fronde* dissipée.

La *fronde* disparut dès que le roi fut rentré dans la capitale. Il relégua son oncle Gaston, qui alla finir ses jours à Blois, n'ayant jamais mérité ni l'estime due aux bons princes, ni la réputation de chef de parti; toujours factieux, sans courage et sans fermeté, craignant tout pour sa personne, et rien pour ceux qui le servaient. Le coadjuteur, parvenu au cardinalat par ses intrigues, plus audacieux que le duc d'Orléans n'était timide, brava le danger en se montrant à la cour. On l'envoya en prison. L'archevêque de Paris étant mort, il prit possession de l'archevêché par procureur, et refusa long-temps de s'en démettre. Ce fameux cardinal de Retz, après avoir joué un si grand rôle, ne fut plus rien dans l'état jusqu'en 1679, qu'il mourut dans la retraite, où il faisait les délices de ses amis.

Sort du coadjuteur.

Mazarin triomphe.

Pour Mazarin, l'objet de tant de

haines et de conspirations, il revint à Paris comme en triomphe. Le peuple, le parlement même, le reçurent avec les plus grands honneurs; le prince de Conti épousa une de ses nièces; enfin, à force de souplesse et de patience, il devint aussi absolu que Richelieu. Que produisit donc la guerre civile? du ridicule, des disgraces pour les frondeurs, et une augmentation d'autorité pour le ministre qu'on voulait abattre.

Succès des Espagnols.

Les Espagnols, profitant de la folie des Français, avaient repris Barcelone, Casal, Gravelines et Dunkerque. Turenne les arrêta. Il fit lever le siége d'Arras au prince de Condé, qui, avec le malheur de combattre contre sa patrie, essuyait mille désagrémens au service de l'Espagne. Condé se montrait toujours grand général; mais sa destinée semblait être de ne vaincre que pour la France. Une guerre si opiniâtre avait épuisé les deux nations. On brigua de part et d'autre l'alliance de Cromwel, dont l'attentat était généralement abhorré.

Cet homme singulier régnait à

1655. Londres, sous le titre de protecteur, faisant fleurir le commerce, la marine et la justice en Angleterre, après avoir souillé le royaume du sang de son roi. Les têtes couronnées s'efforçaient de l'attirer dans leur parti; tant la politique l'emporte quelquefois sur les bienséances. Mazarin, à force de souplesses, le décida contre les Espagnols. La condition du traité fut que l'on abandonnerait Charles II. Il fallut sacrifier la cause des rois à l'usurpateur. La reine d'Angleterre, Henriette, fille de Henri IV, vécut en France dans la pauvreté. Ses deux fils se retirèrent en Espagne. Les Espagnols remplirent l'Europe d'invectives contre le ministère français, comme si l'on avait pu ignorer les offres qu'ils avaient faites eux-mêmes au protecteur.

Traité avec Cromwel.

Dans les expéditions de Flandre, Condé et Turenne augmentèrent leur réputation, en combattant l'un contre l'autre. Le premier eut la gloire de sauver Cambrai, où il se jeta avant qu'on eût achevé de l'investir; il fit lever à son rival le siége

Expéditions en Flandre.

de Valenciennes; mais il perdit, en 1658, ou plutôt il ne put empêcher les Espagnols de perdre la bataille des Dunes, suivie de la prise de Dunkerque. Cette place fut livrée aux Anglais. On l'avait promise à Cromwel, qui mourut bientôt après dans les inquiétudes inséparables de la tyrannie.

1658. Dunkerque livrée aux Anglais.

Enfin la France et l'Espagne finirent une guerre également funeste aux deux nations. L'Espagne se trouvait sur-tout accablée, parce qu'elle venait d'essuyer les plus grands revers. Les conférences pour la paix se tinrent dans l'île des Faisans, sur les confins des deux royaumes. Mazarin et Don Louis de Haro y négocièrent plusieurs mois. Celui-ci reprochait, dit-on, à l'autre, de vouloir toujours tromper; et la finesse de l'Italien trouvait de grands obstacles dans la défiance de l'Espagnol. Cependant le traité fut conclu d'une manière avantageuse. On garda le Roussillon et une partie de l'Artois; le roi d'Espagne, Philippe IV, renonça à ses prétentions sur l'Alsace; l'infante Marie-Thé-

1659. Traité des Pyrénées.

L'infante accordée au roi.

rèse fut accordée à Louis XIV. Ce mariage était depuis long-temps le principal objet de la politique de Mazarin, qui prévoyait l'inutilité des renonciations qu'on exigeait de l'infante, en cas qu'il n'y eût point d'héritier mâle de la monarchie espagnole. Marie-Thérèse renonça en effet à la succession ; mais ses droits n'ont pas laissé de revivre, et son heureuse postérité jouit encore de la couronne de ses pères.

Rétablissement de Condé.

Le rétablissement du prince de Condé fut une des conditions de la paix. Mazarin n'y aurait point consenti, si les Espagnols n'avaient paru disposés à donner au prince des places fortes dans les Pays-Bas. Ne devait-il pas plutôt s'empresser à faciliter le retour de ce grand homme, né pour la défense et pour la gloire de sa patrie? Un roi détrôné et fugitif, parent des rois de France et d'Espagne, l'infortuné Charles II, ne put obtenir qu'on fît mention de lui dans le traité. Les deux ministres, de peur d'offenser les Anglais, refusèrent même de le voir. Il fut cependant rétabli quelques mois

Charles II, roi d'Angleterre.

après, par une de ces révolutions soudaines, dont l'Angleterre fournit seule tant d'exemples. Un autre prince, que sa légèreté, son imprudence, sa mauvaise foi, avaient toujours rendu malheureux, Charles IV, duc de Lorraine, obtint la restitution de ses états; mais à condition qu'il n'aurait plus de troupes, et que les fortifications de Nancy seraient démolies.

Le duc de Lorraine.

Ainsi, le traité des Pyrénées consomma le grand ouvrage de la paix, que celui de Westphalie avait déja fort avancé. L'un et l'autre font la gloire de Mazarin; gloire préférable en un sens à celle de Richelieu, dont la politique embrasa l'Europe, pour laisser à son successeur le soin d'éteindre l'incendie.

Cette paix glorieuse à Mazarin.

1660. Mariage du roi. Son goût pour une Mancini.

Louis XIV alla recevoir son épouse sur les frontières d'Espagne. Avant les négociations, il était devenu amoureux d'une des nièces du cardinal. Ce ministre, dit-on, se flatta d'abord qu'il l'épouserait, et en parla un jour à la reine-mère pour la pressentir, feignant de craindre ce que l'ambition lui faisait apparemment

desirer. *Si le roi était capable de cette indignité,* lui dit Anne d'Autriche, *je me mettrais avec mon fils à la tête de la nation contre le roi et contre vous.*

1661. Mort du cardinal Mazarin.

Quoi qu'il en soit de cette anecdote, Mazarin, épuisé par le travail, mourut, comme Richelieu, avant l'âge de soixante ans. Autant l'un était naturellement fier, sublime et hardi, autant l'autre était souple, rusé et circonspect. Il avait procuré les plus grands établissemens à ses sept nièces, et le duché de Nevers à son neveu Mancini. Ses richesses, qu'on fait monter à près de deux cent millions de notre monnaie actuelle, sont une preuve de l'avarice dont il était accusé. *Il faut quitter tout cela,* disait-il en soupirant, quand le médecin lui eut annoncé la mort. Les besoins de l'état rendaient l'opulence du ministre trop odieuse, pour n'être pas flétrie par le jugement du public. Du reste, les riches abbayes accumulées sur sa tête, outre l'évêché de Metz, étaient la principale source de cette opulence. Agité de remords

à la fin de sa carrière, il fit au roi une donation de tous ses biens. Le roi la lui remit, comme il l'avait sans doute prévu, et parut le regretter sincèrement, quoique impatient d'exercer lui-même son autorité.

Le roi, jaloux de l'autorité.

En 1655, après sa première campagne, Louis avait montré, par une action d'éclat, combien il voulait se faire obéir. Le parlement s'étant assemblé au sujet de quelques édits, il entra dans la salle en habit de chasse, en bottes, le fouet à la main, et, d'un ton de maître irrité et absolu, il ordonna de rompre l'assemblée, défendit d'en faire de nouvelles. Ses ordres furent dans la suite accompagnés de toute la dignité royale, et n'en furent que plus respectés.

Il gouverne par lui-même.

Le temps était venu où la France devait changer de face. Deux ministres tout puissans l'avaient gouvernée avec empire sans faire son bonheur : partagés entre leurs intérêts particuliers et ceux de la nation, en lui procurant de la gloire, ils l'avaient laissée plus pauvre, moins

florissante qu'elle ne l'était sous Henri IV; mais on vit bientôt ce que peut un roi qui joint à la noblesse des sentimens la pénétration de l'esprit et l'application aux affaires. Dès que Louis XIV voulut régner, il devint l'idole des Français, et excita l'admiration de l'Europe. Presque aucun souverain ne se distinguait alors par un mérite personnel. La fille de Gustave Adolphe, Christine, reine de Suède, avait abdiqué sa couronne en 1654, pour aller cultiver dans Rome la philosophie et les beaux-arts, exemple singulier, qui lui attira de la part des gens de lettres plus d'éloges que n'en méritaient sa conduite et son caractère; car la véritable gloire des rois consiste à faire le bien des peuples. On ne s'attendait point qu'un monarque de vingt-deux ans, aimant les plaisirs, ayant à peine une teinture de politique, si long-temps soumis aux volontés de Mazarin, voulût se charger des rênes de l'état, et fût capable de les soutenir. Sa résolution était prise: il l'exécuta sur-le-champ.

Christine, reine de Suède.

Louis parle en maître.

Au premier conseil qui se tint

après la mort du ministre, il déclara qu'il verrait tout par lui-même, et défendit de rien faire sans ses ordres. « La face du théâtre change, « ajouta-t-il ; j'aurai d'autres prin- « cipes dans le gouvernement de « mon état, dans la régie de mes « finances, et dans la négociation « au dehors, que n'avait feu M. le « cardinal. Vous savez mes volontés ; « c'est à vous maintenant, Mes- « sieurs, de les exécuter. » Dès ce moment, le conseil prit une forme respectable. Mazarin l'avait en quelque sorte avili, en le tenant dans sa chambre pendant qu'on le rasait, qu'on l'habillait, ou qu'il badinait avec un oiseau et une guenon. Le roi aimait l'ordre et la décence dans les choses les plus communes. Il ne pouvait y manquer dans celles qui intéressent l'état.

Le conseil devient respectable.

Une des plus dangereuses plaies du royaume était l'épuisement des finances, également funeste, et au prince dont il traverse les desseins, et aux sujets sur lesquels il attire des impôts. Louis sentait le besoin pressant d'y remédier. Les déprédations

Disgrace de Fouquet.

du surintendant Fouquet, aussi prodigue que Mazarin était avare, l'avaient décidé à le perdre. Il le fit arrêter, après l'avoir comblé de caresses. La crainte d'une révolte peu vraisemblable fut le motif de cette étrange dissimulation. Colbert, l'un des auteurs de la ruine de Fouquet, lui succéda, sous le titre de contrôleur général des finances, et l'on abolit la charge de surintendant. Beaucoup de zèle, d'application, de sagacité, rendaient ce ministre digne du choix de Louis XIV. Les impôts furent d'abord considérablement diminués, et le commerce devint, en peu de temps, une source de richesses. Après trois années de procédures, on condamna le surintendant à un bannissement, qui fut commué en prison perpétuelle. L'académicien Pélisson eut le courage de le défendre; tandis que la plupart de ses amis l'abandonnèrent dans sa disgrace. Ce trait de générosité ornera toujours les fastes de la littérature.

Colbert, contrôleur-général.

1662. Louis humilie le roi d'Espagne.

Les occasions développent le caractère des hommes. Le roi, naturellement fier, passionné pour la

gloire, l'attachant trop aux idées de l'ambition, fit bientôt connaître à quel point il voulait être respecté au dehors. Son ambassadeur à Londres ayant été insulté par celui d'Espagne, qui lui disputait le pas, il menaça Philippe IV, son beau-père, de reprendre les armes contre lui, s'il ne réparait cette insulte. Depuis Philippe II, la monarchie espagnole languissait, faible et pauvre, avec tous les trésors du nouveau monde. Le roi d'Espagne eut la sagesse de plier. Un ambassadeur extraordinaire, qu'il envoya exprès à Louis XIV, déclara publiquement que les ministres espagnols ne concourraient plus avec ceux de France.

Affaire de Rome.

Un pape lui-même, Alexandre VII, fut contraint de s'humilier devant le jeune monarque. Les laquais du duc de Créqui, ambassadeur de France, avaient attaqué quelques soldats de la garde corse. Ces sortes de violences n'étaient alors que trop ordinaires aux Français, dont la pétulence et l'audace bravaient souvent toute discipline. Les Corses furieux assiégèrent l'hôtel de l'ambassadeur, et lui

tuèrent quelques domestiques. On tira même sur lui, on attaqua le carrosse de l'ambassadrice au milieu des rues. A cette nouvelle, le roi demande satisfaction au pape. La cour de Rome veut gagner du temps pour se tirer d'embarras; mais on se saisit d'Avignon, moyen facile de la décider. Alexandre envoya le cardinal Chigi, son neveu, demander pardon au roi; il fallut casser la garde corse, et élever une pyramide en mémoire de cet événement. Tant de vigueur dans les affaires médiocres annonçait aux princes de l'Europe ce qu'ils devaient attendre d'un jeune roi si délicat sur le point d'honneur.

1665. Le pape s'humilie devant le roi.

Il acquit une gloire plus solide en secourant l'empereur contre les Turcs, et en procurant au royaume des avantages réels. Charles II lui vendit Dunkerque cinq millions (à vingt-six livres dix sous le marc d'argent). Ce port, par les ouvrages immenses qu'on y fit, devint un objet de jalousie et de terreur pour l'Angleterre, qui ne pardonna jamais à Charles un marché contraire au bien

Acquisition de Dunkerque.

de la nation. Les finances, que Colbert avait rétablies, mettaient Louis XIV en état de former les plus grands desseins.

Déja il faisait renaître le siècle d'Auguste par les bienfaits répandus sur les gens de lettres, même dans les pays étrangers (1). Il faisait commencer ce merveilleux canal de Languedoc qui joint les deux mers, malgré les montagnes qui les séparent; il fondait la compagnie des Indes; il établissait des manufactures propres à enrichir le royaume; il créait une nouvelle marine, d'autant plus nécessaire, que la Hollande et l'Angleterre couvraient l'Océan de vaisseaux, tandis que la France en avait à peine quinze ou seize. La guerre s'était allumée par jalousie entre ces deux puissances maritimes. Il se déclara pour les Hollandais. Une escadre de quarante voiles devait les joindre, mais le tenta inutilement.

Savans récompensés.

Canal de Languedoc.

Marine créée.

(1) Colbert écrivit à Vossius : *Quoique le roi ne soit pas votre souverain, il veut néanmoins être votre bienfaiteur, et m'a commandé de vous envoyer la lettre de change ci-jointe, comme une marque de son estime et un gage de sa protection.*

Le traité de Bréda, en 1667, termina les hostilités. L'Acadie, ou nouvelle Ecosse, fut assurée à la France. Louis, dont la politique veillait sur les affaires de l'Europe, n'attendait que l'occasion de se signaler par des entreprises éclatantes. Il ambitionnait sur-tout cette espèce de gloire qui coûte trop de larmes à l'humanité, la gloire des conquérans. Cette ambition éclata bientôt avec des succès trop dangereux.

1667. Guerre contre l'Espagne.

Après la mort de Philippe V, on prétendit en France que la reine Marie-Thérèse d'Autriche, sa fille du premier lit, avait des droits sur le Brabant, à l'exclusion du nouveau roi d'Espagne, Charles II, enfant du second lit. « Si les causes des rois, dit « M. de Voltaire, pouvaient se juger « par les lois des nations à un tribu- « nal désintéressé, l'affaire eût été un « peu douteuse. » Elle parut certaine à ceux que Louis chargea de l'examiner. On n'eut point d'égard aux renonciations faites par la reine; on se plaignait de la cour de Madrid, qui n'avait point payé sa dot. Les droits respectifs furent discutés dans

divers ouvrages publiés en France et en Espagne; mais les armes devaient décider le procès. Un monarque absolu, riche et bien servi, était sûr de vaincre l'Espagne, que gouvernait le père Nitard, jésuite allemand, confesseur de la reine-mère, maître de l'esprit de sa pénitente, maître de l'état.

Louvois, ministre de la guerre.

Le marquis de Louvois, ministre de la guerre, admirable dans cette partie, aplanit toutes les difficultés de la conquête. Il établit des magasins pour la subsistance des troupes; méthode excellente, inconnue dans des siècles moins heureux. Le roi, ayant sous lui le maréchal de Turenne, avec des troupes parfaitement disciplinées, se rend maître, en une seule campagne, de presque toute la Flandre. Lille, la plus forte place du pays, ne soutint que neuf jours de siége. A peine le vainqueur s'était-il délassé de ses fatigues, qu'il va fondre sur la Franche-Comté, au cœur de l'hiver. Condé le suit dans cette expédition, dont il avait donné le projet. La province est conquise en trois semaines. Il s'y trouva des

Conquêtes du roi en Flandres.

1668.

Conquête de la Franche-Comté.

traîtres que l'argent de France avait corrompus. Rien ne résista. Dôle même, qui s'était si bien défendue contre le père du grand Condé, fut prise par Louis XIV, le quatorzième jour du siége.

Triple alliance contre Louis.

Ces rapides conquêtes ne pouvaient manquer de lui faire des ennemis. Elles annonçaient une ambition et une puissance capables d'alarmer toute l'Europe. La Hollande craignit le voisinage des Français, dont le secours lui avait été si avantageux jusqu'alors. Elle se ligua tout-à-coup avec l'Angleterre, son ennemie, et avec la Suède, long-temps amie de la France, en faveur de l'Espagne, contre qui elle avait toujours combattu. C'est ainsi que la politique rompt tous les liens, et en forme de nouveaux, au gré de l'intérêt présent. Le roi prévint les effets de cette triple alliance, en offrant la paix à l'Espagne. Elle fut signée à Aix-la-Chapelle. On rendit la Franche-Comté; mais on garda toutes les conquêtes de Flandre, Charleroi, Ath, Douai, Lille, Oudenarde, Courtrai, Armentières, etc.

Traité d'Aix-la-Chapelle.

Vauban avait déja fortifié quelques-unes de ces places, selon sa nouvelle méthode. Ce grand ingénieur, au lieu d'élever les fortifications, comme on faisait autrefois, les mettait presque au niveau de la campagne. Moins exposées au canon, elles rendaient les approches de l'ennemi plus difficiles. L'art de la guerre se perfectionnait tous les jours ; mais les autres peuples profitèrent de l'exemple des Français. Vauban.

Si Louis inspirait la terreur aux étrangers, il travaillait sans relâche à rendre le royaume plus florissant. Les beaux-arts, excités par ses bienfaits, augmentèrent les richesses et le bonheur de la nation. Paris devint un séjour délicieux et magnifique. Toutes les rues furent pavées, éclairées de lanternes pendant la nuit. Une police exacte pourvut à la sûreté des habitans. On avait ordonné, sous Henri IV, que les spectacles commenceraient en hiver à deux heures après-midi, tant les boues, l'obscurité, et les voleurs rendaient la ville impraticable sur la fin du jour. Le bel ordre qu'on y voit ré- Police dans Paris.

gner en tout temps n'est pas le moindre ouvrage de Louis XIV.

Invalides. Versailles, etc.

Il fondait les Invalides ; il forçait la nature à Versailles avec trop de dépenses ; il relevait la splendeur du trône par des fêtes somptueuses, sans perdre de vue les affaires de l'Europe. Un secours de sept mille hommes, qu'il envoya à Candie pour soutenir les Vénitiens, retarda plus de trois mois la prise de cette importante place, dont les Turcs se rendirent enfin maîtres le 16 septembre 1669. Le duc de Beaufort, si célèbre au temps de la fronde, fut tué dans une sortie. Les autres souverains eurent à rougir d'un exemple de générosité, qu'aucun n'imita.

Secours à Candie.

Le roi irrité contre les Hollandais.

Excessivement jaloux de sa gloire, Louis ne pardonnait pas aux Hollandais d'avoir osé contrarier ses desseins. La fierté républicaine de leur ambassadeur, Van-Beuning, l'avait choqué, dans le temps qu'on négociait le dernier traité avec l'Espagne. C'est lui qui à cette question d'un ministre: *Ne vous fiez-vous pas à la parole du roi?* répondit librement: *J'ignore ce que veut le roi ; je con-*

sidère ce qu'il peut. L'insolence des gazetiers de Hollande, et quelques médailles orgueilleuses frappées dans le pays, parurent un attentat contre la personne de Louis XIV. Cette république, si faible par elle-même et par la stérilité de ses campagnes, était devenue, par l'industrie et le commerce, assez puissante pour s'enorgueillir. Ses conquêtes, ses établissemens dans les Indes Orientales, une marine prodigieuse lui faisaient disputer aux Anglais l'empire de l'Océan, et ses flottes avaient souvent combattu celles d'Angleterre pour le vain honneur du pavillon. Elle cessa de ménager la France, lorsqu'elle put se passer de son appui, et qu'elle se crut intéressée à se liguer contre son pouvoir.

Etat de cette république.

Louis, se croyant offensé, ne daigna point demander satisfaction aux états. La modération lui eût attiré des éloges : il aima mieux faire éclater sa grandeur par une vengeance terrible. Résolu de subjuguer la Hollande, il fit entrer dans ses vues le roi d'Angleterre, Charles II, prince voluptueux et prodigue, que le be-

Ligue contre elle avec Charles II.

soin d'argent rendait fort traitable. La duchesse d'Orléans, sa sœur, le plus bel ornement de la cour, termina cette importante affaire, dans un voyage qui ressemblait à une partie de plaisir. Une mort subite et affreuse enleva ensuite Madame, sans déranger les projets. La Suède abandonna aussi la triple alliance. Toutes les mesures étant prises avec autant de secret que d'activité, on déclare et l'on commence la guerre.

1672. Invasion de la Hollande.

Près de deux cent mille hommes étaient destinés à conquérir un petit état qui n'avait qu'environ vingt-cinq mille soldats pour sa défense. Le roi y entra, suivi de son frère, de Condé, de Turenne, de Luxembourg, de Vauban, de Louvois, etc., répandant de loin la terreur et le désespoir. Le passage du Rhin, célébré peut-être avec trop d'emphase, fut une action moins périlleuse que brillante. Les chaleurs avaient rendu guéable un bras de ce fleuve. La cavalerie ne trouva qu'un espace médiocre à nager, et dissipa sans peine quelques troupes qui gardaient la rive. L'infanterie passa ensuite sur

Passage du Rhin.

un pont de bateaux. On perdit le jeune duc de Longueville ; mais il se fit tuer par sa faute. Quoique les ennemis demandassent quartier, il tira sur eux, en criant, *point de quartier pour cette canaille.* Aussitôt partit une décharge qui le coucha sur le carreau. Le grand Condé, son oncle, fut blessé en vengeant sa mort.

Campagne étonnante.

La rapidité des succès de cette campagne tient du prodige. Trois provinces (Utrecht, Overissel, et Gueldres) et plus de quarante places fortifiées furent conquises en peu de mois. Amsterdam voyait presque les Français à ses portes. Malgré le prince d'Orange, opposé au grand pensionnaire Jean de Wit, les états implorèrent la clémence du vainqueur. Les conditions de paix qu'il proposa parurent accablantes à un peuple libre, dont le courage, comme il arrive ordinairement, fut ranimé par le désespoir. Exiger le rétablissement de la religion catholique, tout le pays au-delà du Rhin, des places au centre même de la république, etc. ; c'était forcer les

Hollandais à vaincre ou à mourir.

Le prince d'Orange stathouder.

Jean de Wit, que ses longs services devaient faire respecter, devint odieux pour avoir desiré la paix. L'injuste fureur de la populace l'immola cruellement à la haine du prince d'Orange, nommé Stathouder, quoique le stathoudérat eût été nouvellement aboli. On ne pensa plus qu'à sauver la république, ou à s'ensevelir sous ses ruines. On perça les digues de la mer; on s'exposa, par cette inondation, aux plus dures incommodités; une pinte d'eau douce se vendit jusqu'à six sous; mais l'amour de la liberté et de la patrie rend tout supportable. Tandis que la Hollande était sous les eaux, ou entre les mains des Français, les flottes hollandaises combattirent trois fois celles de France et d'Angleterre, et le fameux amiral Ruyter soutint la gloire de sa nation.

1673. Evacuation de la Hollande.

Cependant l'électeur de Brandebourg, l'empereur Léopold, le roi d'Espagne, Charles II, la plupart des princes de l'empire, alarmés des conquêtes de Louis XIV, s'unirent avec la Hollande pour arrêter un

torrent ... blait menacer l'Europe ent... Le roi d'Angleterre fut comme forcé par son parlement de faire la paix. On se repentit alors de n'avoir pas démoli, suivant le conseil de Condé et de Turenne, tant de places, dont les garnisons devaient trop affaiblir l'armée. Cette faute de Louvois fit perdre le fruit de la campagne. Louis, après le siége de Maëstricht, où il acquit beaucoup de gloire, eut le chagrin d'abandonner les trois provinces qu'il venait de subjuguer rapidement. Une grande partie de l'Europe lui tombait sur les bras; mais ce fut pour lui une nouvelle matière de triomphe. Il sut se défendre, et faire encore des conquêtes.

1674. Conquête de la Franche-Comté.

La Franche-Comté, soumise pour la seconde fois en six semaines, fut enlevée sans retour à la monarchie espagnole, sous laquelle cette province formait une espèce de république, contente de sa pauvreté en jouissant de ses priviléges. Le roi la conquit en personne; le duc d'Enguien, commandant sous lui, se montra digne de son père. Du côté

Turenne dans le Palatinat.

de l'Allemagne, Turenne, avec une armée fort inférieure à celle des ennemis, déconcerta toutes leurs mesures, les força de passer le Rhin, et remporta des avantages considérables. La dévastation du Palatinat, où deux villes et vingt-cinq villages furent impitoyablement réduits en cendres, vengea les Français des cruautés qu'on avait exercées sur quelques particuliers. Le ministère avait ordonné cette vengeance; le vertueux Turenne en fut, malgré lui, l'instrument. On rapporte qu'ayant reçu un cartel de l'électeur Palatin, il répondit que, depuis qu'il avait l'honneur de commander les armées de France, il ne se battait qu'à la tête de vingt mille hommes.

Condé contre le prince d'Orange. Bataille de Senef.

Condé tenait tête dans les Pays-Bas au prince d'Orange, beaucoup plus fort par le nombre de ses troupes. La sanglante bataille de Senef, où il l'attaqua trois fois avec une valeur invincible, ne servit guère qu'à augmenter les pertes de part et d'autre. Au rapport des curés, on enterra vingt-cinq mille cadavres dans un espace de deux lieues. Le

prince français eut trois chevaux tués sous lui. Il ne ménagea pas plus sa personne que ses troupes. Il voulait recommencer le lendemain; mais la frayeur s'était répandue dans le camp, et de tristes réflexions refroidissaient les plus braves. On lui attribue ce mot, démenti par son humanité : *C'est tout au plus une nuit de Paris.* Turenne disait avec beaucoup plus de raison, qu'il fallait trente ans pour faire un soldat. Toutes ces horreurs de la guerre retombent sur le genre humain, victime trop peu regrettée de l'ambition des rois et de la gloire des héros. Les Français, les ennemis chantèrent des *Te Deum*, avec beaucoup plus de raison de pleurer que de se réjouir.

1675. Mort de Turenne.

L'empereur avait opposé au maréchal de Turenne le célèbre général Montécuculli. Ces deux rivaux, après avoir excité l'admiration de l'Europe par des marches et des campemens plus glorieux que des victoires, étaient sur le point d'en venir à une action décisive, lorsque Turenne fut tué d'un coup de canon près de Salz-

bach, en examinant la place d'une batterie. Le même boulet ayant emporté le bras du marquis de Saint-Hilaire, lieutenant-général, son fils courut à lui tout éploré. *Mon fils*, s'écria Saint-Hilaire, *ce n'est pas moi qu'il faut pleurer, c'est ce grand homme.* Turenne méritait un pareil éloge, autant par les qualités de son ame, que par la supériorité de ses talens. Il avait abjuré le calvinisme en 1668. Les protestans, désolés de sa conversion, ne la crurent point sincère. On soupçonna qu'il aspirait à la dignité de connétable; mais sa franchise et sa noble simplicité devaient le mettre à l'abri de ces malignes conjectures. Si l'amour lui fit faire des fautes, même sur le retour de l'âge, il les couvrit de tant de vertus, aussi bien que les égaremens de sa jeunesse, qu'à peine trouve-t-on dans notre histoire un guerrier digne de lui être comparé. Louvois était jaloux de ce héros, et se réjouit de sa mort, dont il aurait dû être affligé en ministre, comme en citoyen.

Dernière campagne de Condé.

Malgré la consternation que la

mort de Turenne répandit dans toute l'armée, le comte de Lorges fit une retraite honorable. Cependant Montécuculli passa le Rhin, pénétra en Alsace. Le grand Condé marcha contre lui, et l'arrêta. Renonçant ensuite au commandement, que sa santé ne lui permettait plus de soutenir, il alla jouir dans la retraite, de lui-même, de sa gloire, des sciences, des lettres et des beaux-arts. Cette même année Montécuculli quitta le service de l'empereur. On lui fait dire qu'un homme qui avait combattu les Condé et les Turenne, ne devait pas compromettre sa réputation contre des généraux commençans.

Telle était la force du gouvernement, les ressources du ministère, l'habileté des généraux, la discipline et le courage des troupes, que la France conserva sa supériorité jusqu'à la fin de cette guerre, quoique le maréchal de Créqui eût été battu à Consarbruk, malheur qu'il répara par deux campagnes glorieuses. La Sicile, révoltée contre l'Espagne, s'étant livrée aux Français, Ruyter

1676, 77. Succès de la France.

vint au secours des Espagnols; mais il trouva dans le célèbre Duquesne un émule redoutable. Notre flotte fut trois fois victorieuse, et la Hollande perdit Ruyter, que Louis XIV lui-même honora de ses regrets. De mousse et valet de vaisseau, il était devenu, par son mérite, l'un des premiers hommes de la république; et la bassesse de son origine donna un nouveau relief à sa renommée. Le prince d'Orange assiégea Maëstricht sans succès. Le roi fit deux campagnes en Flandre, aussi glorieuses que les premières. Il prit Bouchain, Valenciennes (1), Cambrai, etc. Son frère, quoique énervé par la mollesse, signala aussi sa valeur, et gagna la bataille de Cassel sur le prince d'Orange, qui venait au secours de Saint-Omer.

Ruyter.

Louis, de retour à Versailles dès

(1) Valenciennes, place extrêmement forte, défendue par une bonne garnison, fut emportée d'assaut après sept à huit jours de tranchée ouverte. Vauban persuada, contre l'avis du ministre et de cinq maréchaux, de faire l'attaque en plein jour. Les mousquetaires y firent des prodiges de valeur, et même d'habileté.

le mois de mai 1677, dit à Racine et à Despréaux, ses historiographes: « Je suis fâché que vous ne « soyez pas venus à cette dernière « campagne : vous auriez vu la « guerre, et votre voyage n'eût pas « été long. — Votre majesté, ré- « pondit Racine, ne nous a pas « donné le temps de faire faire nos « habits. » Réponse ingénieuse, où l'on reconnaît l'art, si commun à la cour, d'assaisonner finement la flatterie. Ce grand poète était peut-être trop courtisan pour bien remplir les devoirs d'historien. Aussi n'a-t-il rien laissé de considérable sur Louis XIV. L'histoire des rois, à parler en général, ne doit pas s'écrire sous leurs yeux.

Mot flatteur de Racine au roi.

Le roi triomphait de tous côtés, ou par lui-même, ou par ses généraux. Quoiqu'il eût évacué la Sicile, que la licence des Français avait souvent révoltée, le succès de ses armes le rendait l'arbitre de l'Europe. Il lui donna la paix, et en imposa les conditions. Le traité de Nimègue fut son ouvrage. Les Hollandais seuls, qui avaient conclu les

1678. Paix de Nimègue.

premiers séparément, ne perdirent aucune de leurs villes. L'Espagne céda la Franche-Comté et une grande partie de la Flandre. L'empereur céda Fribourg, dont Créqui s'était emparé. Le jeune duc de Lorraine, successeur de Charles IV, devait être rétabli dans ses états, mais à des conditions qu'il eut le courage de refuser, aimant mieux vivre dépouillé et fugitif, que de subir la loi de Louis XIV.

Le prince d'Orange attaque après le traité.

Quatre jours après que le traité de Nimègue eut été signé avec la Hollande, le prince d'Orange, qui pouvait en être instruit, qui du moins ne pouvait douter que la paix ne fût très-prochaine, vint, à la tête de cinquante mille hommes, attaquer près de Mons le maréchal de Luxembourg. Cet élève du grand Condé ayant reçu la nouvelle de la paix, ne s'attendait à rien moins qu'à une bataille. Il eut la gloire de repousser l'ennemi, et le prince d'Orange ne put se justifier aux yeux de l'Europe d'avoir prodigué le sang humain par une cruelle et stérile ambition.

Louis était au comble de la grandeur. On lui donna en France le surnom de Grand; l'Europe jalouse n'osa réclamer contre ce titre. La paix, dont il avait prescrit les conditions, ne l'empêcha point d'étendre encore ses domaines. Deux chambres établies à Metz et à Brisac, pour réunir à la couronne toutes les anciennes dépendances des Trois-Evêchés et de l'Alsace, enlevèrent, par leurs arrêts, un grand nombre de seigneuries à des souverains qui en jouissaient depuis long-temps.

Chambres de Metz et de Brisac.

Strasbourg conservait sa liberté, ville puissante, d'autant plus redoutable, qu'ayant un pont sur le Rhin, elle ouvrait aux ennemis l'entrée du royaume. Louvois entreprend de la réduire. Il traite avec les magistrats, gagne les uns, intimide les autres. En même temps une armée française menace Strasbourg. Le traité de reddition est conclu, malgré les gémissemens d'un peuple républicain. Bientôt cette grande place, fortifiée par Vauban, devient le rempart de la France du côté de l'Allemagne.

1681. Reddition de Strasbourg.

Colbert avait mis la marine dans

un état si florissant, que le roi ordonna de faire baisser pavillon à tous les vaisseaux espagnols. Les ports de Brest, de Toulon, de Dunkerque, plus de cent vaisseaux de ligne, soixante mille matelots, annonçaient une puissance capable d'étendre partout son empire. Les corsaires qui infestaient la Méditerranée disparurent devant ses escadres. Duquesne alla bombarder Alger. On fit usage, pour la première fois, des galiotes à bombes, inventées par un Français (Bernard Renaud), mais dont les ennemis profitèrent à leur tour contre la France. Jusqu'alors on n'avait pas cru possible que les mortiers jouassent avec effet sur une machine flottante. Alger, après avoir été foudroyée, envoya faire des soumissions. Tunis et Tripoli subirent le même sort.

1682. Bombardement d'Alger.

Mécontent de Gênes, qui construisait quelques galères pour l'Espagne, et qui avait vendu de la poudre aux corsaires, le roi lui fit sentir, comme à eux, tout le poids de sa vengeance. Quatorze mille bombes écrasèrent une grande partie de

1684. Bombardement de Gênes.

cette ville superbe. Il fallut que le Doge vînt en personne demander grace. Au milieu des magnificences de Versailles, interrogé sur ce qu'il y trouvait de plus singulier, il répondit : *C'est de m'y voir.* M. de Voltaire ajoute qu'il fut charmé de la politesse du monarque, et blessé de la fierté des ministres. Le roi, disait-il, *ôte à nos cœurs la liberté par la manière dont il nous reçoit; mais ses ministres nous la rendent.* Il était plus glorieux à Louis XIV de mériter cet éloge, que de voir à ses pieds le chef d'une république, traité avec tant de rigueur pour une faute qui paraît légère. Le Doge à Versailles.

Cependant le pape Innocent XI, vertueux, mais altier et inflexible, bravait ce monarque si redoutable. Ils étaient brouillés depuis long-temps au sujet de la régale. C'est un droit particulier aux rois de France, qui remonte jusqu'aux temps les plus reculés, par lequel ils perçoivent les revenus des évêchés vacans, et nomment, pendant la vacance, aux bénéfices dépendans de l'évêché. Quelques églises se prétendaient exemp- Démêlés avec Innocent XI.

tes de ce droit : Louis XIV déclara par un édit, en 1673, que la régale s'étendait à tout le royaume. Les évêques d'Alet et de Pamiers, célèbres par leur opposition au formulaire concernant Jansénius (nous en parlerons ailleurs), osèrent seuls se roidir contre l'autorité, et, ce qu'il y a de singulier, furent soutenus par Innocent XI, quoique rebelles au décret d'un pape. La dispute s'échauffa, l'assemblée générale du clergé, en 1682, prit le parti de la cour.

Les quatre articles du clergé.

Le pape ayant condamné cette démarche, on saisit l'occasion d'examiner les droits et les prétentions du pape même. L'assemblée se signala par ces quatre fameux articles, où fut exposée la doctrine de l'Eglise gallicane. Ils portent en substance, 1.° que la puissance ecclésiastique n'a aucun pouvoir sur le temporel des princes; 2.° que le concile général est supérieur au pape, comme le concile de Constance l'a décidé; 3.° que les coutumes et les lois reçues dans l'Eglise gallicane doivent être maintenues; 4.° que le jugement du souverain pontife, en ma-

tière de foi, n'est infaillible qu'après le consentement de l'Eglise. Des vérités que le simple bon sens, joint à une connaissance médiocre de l'antiquité, fait sentir à tout homme non prévenu, parurent alors des décisions hardies. A Rome, elles étaient taxées d'erreurs, et les préjugés ultramontains qui avaient inspiré la ligue, n'étaient pas encore étouffés dans tout le royaume. L'affaire fit beaucoup de bruit; elle n'en ferait point de nos jours.

Roideur du pape.

Innocent XI, plus irrité que jamais, condamna les propositions du clergé, et refusa des bulles à tous les évêques nommés par le roi. Cette inflexible roideur pouvait devenir funeste à la cour de Rome. Plusieurs parlaient déja d'établir en France un patriarche indépendant. La religion du roi l'empêcha toujours d'en venir à cette extrémité.

Affaires des franchises.

Mais il était trop fier pour céder au pape. Celui-ci voulait abolir les franchises des ambassadeurs, dont les hôtels, et même les quartiers d'alentour, étaient comme un asyle inviolable. Voleurs, assassins, s'y

mettaient à couverts de la justice. Un tel abus, dans la capitale du monde chrétien, ne subsistait que parce que l'honneur des couronnes y paraissait intéressé. L'empereur, les rois d'Espagne et de Pologne se rendirent aux vœux d'Innocent. Louis déclara, dit-on, au nonce, que *jamais il n'avait pris pour règle l'exemple d'autrui, et que c'était à lui à servir d'exemple.* Cette hauteur fut soutenue par des effets. Le marquis de Lavardin, nouvel ambassadeur de France, entra dans Rome, en 1687, avec un cortége de gens de guerre; il affecta de braver le pape, qui avait supprimé absolument les franchises. Les censures dont il fut frappé ne servirent qu'à aigrir le roi. On s'empara d'Avignon. Si Louis XIV avait eu moins de respect pour le saint-siége, il aurait été plus loin. La France, dans l'opinion des politiques, ne tenait à Rome que par un fil, prêt à se rompre.

Excommunication de l'ambassadeur.

Projet de détruire le calvinisme.

Dans le temps même de ces violens démêlés avec Innocent XI, Louis signala son zèle pour la catholicité,

en portant le coup mortel au calvinisme. Depuis la prise de la Rochelle, les calvinistes, hors d'état de former des factions, jouissaient paisiblement de leurs priviléges, sans inquiéter le gouvernement. Leur génie séditieux avait fléchi sous l'autorité suprême. Le monarque ne les craignait point, et profitait de leurs services. Mais on lui persuada aisément que sa gloire et l'intérêt de la couronne demandaient l'extinction de l'hérésie ; qu'il pouvait tout, que tout céderait à sa volonté. Plein de ces idées flatteuses, ambitionnant d'ailleurs le mérite de servir la religion, malgré ses griefs contre le pape, il commença par gêner les protestans, par restreindre de plus en plus leur liberté ; il ranima leur inquiétude, excita leurs murmures, et employa bientôt la violence, qui ne supplée jamais à la persuasion. Une déclaration de 1680, ordonne d'admettre au nombre des convertis les enfans de sept ans ; ce fut déja pour les pères un motif de s'expatrier.

Violences contre les calvinistes.

Des missionnaires envoyés dans

les provinces, et l'argent distribué aux convertis, ne produisant pas un effet assez rapide, on envoya des troupes pour inspirer la terreur. Le chancelier Letellier, et Louvois son fils, étaient naturellement portés aux voies dangereuses du despotisme. La mort de Colbert (1), qui avait protégé les calvinistes comme citoyens, laissait à ces deux ministres tout pouvoir de suivre leur penchant. Louvois s'exprima ainsi dans des lettres écrites de sa main : « Sa majesté veut « qu'on fasse éprouver les dernières « rigueurs à ceux qui ne voudront « pas se faire de sa religion ; et ceux « qui auront la forte gloire de vou- « loir demeurer les derniers, doivent « être poussés jusqu'à la dernière « extrémité. » Comme si la façon de penser dépendait d'un ordre de la cour ! Les troupes chargées de la com-

Dragonade et ses effets.

(1) Colbert mourut en 1683. C'est à lui principalement que le royaume devait sa splendeur et ses richesses ; mais comme la guerre et les dépenses excessives de la cour l'avaient enfin obligé d'employer des moyens extraordinaires, qu'il ne goûtait point, le peuple, oubliant ce qu'il avait fait de bien, s'emporta jusqu'à vouloir outrager son cadavre.

mission, les dragons sur-tout, ne l'exécutèrent que trop bien. L'Europe retentit des récits exagérés de leurs violences. Dans les églises protestantes, la *dragonade* était comparée aux persécutions de l'ancienne Eglise. Cette rigueur produisit l'effet ordinaire ; elle changea d'abord en enthousiasme le zèle des calvinistes. Ils ne regardaient leur patrie que comme une nouvelle Babylone ; et plus on prenait des précautions pour les empêcher de s'enfuir, plus ils se croyaient obligés de rompre leurs fers.

1685. Révocation de l'édit de Nantes.

Enfin Louis XIV révoque le fameux édit de Nantes donné par Henri IV, et confirmé par Louis XIII. La liberté de conscience est ôtée aux protestans, leurs temples sont démolis, les enfans, arrachés des bras de leurs pères et mères, pour être élevés dans la religion catholique. Les défenses de sortir du royaume, les gardes répandus en foule sur les côtes et les frontières, l'amour du pays natal, les liens du sang, l'intérêt de la fortune, rien ne peut arrêter des hommes qu'entraîne le fa-

Désertion des protestans.

natisme ou le désespoir. Ils désertent par milliers. La Hollande, l'Angleterre, l'Allemagne, leur tendent les bras. Ils y emportent des sommes immenses, une industrie plus précieuse encore, les manufactures qui enrichissaient le royaume. En peu d'années la France perdit environ cinq cent mille citoyens, quelques-uns disent huit cent mille : perte bien difficile à réparer.

Réflexions sur cette affaire.

C'eût été sans doute un grand bien que de rétablir l'uniformité de culte et de croyance. Mais c'était un grand mal, et pour le roi, et pour la religion même, que d'allumer la haine d'une infinité de Français, devenus dès-lors les plus implacables ennemis de la patrie et de l'Église. Plusieurs, par esprit de zèle, ont admiré cette démarche de Louis XIV. La politique humaine, en balançant le pour et contre, préfère la conduite de Henri IV, avec d'autant plus de raison, que le nombre des religionnaires est à peine diminué en France. Il est impossible d'ailleurs de concilier avec les maximes évangéliques, bien différentes de celles de l'impitoyable

Louvois, des cruautés qui révoltent, au lieu de convertir. On avait célébré des conversions innombrables ; on connut bientôt que ces apparences forcées ne faisaient qu'envenimer l'esprit de secte.

Paroles de Christine.

La reine Christine écrivit de Rome, où elle avait abjuré le protestantisme : « Je considère aujourd'hui la France « comme un malade à qui on coupe « bras et jambes, pour le guérir d'un « mal qu'un peu de patience et de « douceur aurait entièrement guéri ; « mais je crains fort que ce mal ne « s'aigrisse et ne devienne enfin in- « curable, etc. » Cette princesse affectait pourtant beaucoup de zèle pour la religion catholique ; et le meurtre de son grand écuyer Monaldeschi, qu'elle fit assassiner, en 1657, dans la galerie de Fontainebleau, était une preuve de son penchant au despotisme.

1687.

Ligue d'Aubourg.

La hauteur et la puissance du roi, ses entreprises en pleine paix, les confiscations sur ses voisins, la conquête de Strasboug, suivie, en 1683, du bombardement et de la prise de Luxembourg, parce que l'Espagne

refusait de céder le comté d'Alost; tous ces motifs, sans parler de la proscription du calvinisme, lui firent presque autant d'ennemis qu'il y avait de princes en Europe. Le plus dangereux de tous, soit par son excessive ambition, soit par sa profonde politique, c'était Guillaume, prince d'Orange. Alors méprisé des Français, qui ne jugeaient de lui que par les succès militaires, il leur apprit bientôt de quoi son génie le rendait capable. Il fut le moteur de la fameuse ligue projetée secrètement à Ausbourg en 1686, et conclue à Venise l'année suivante. L'empereur, et la plus grande partie de l'Empire, le roi d'Espagne, la Hollande, et le duc de Savoie, presque toute l'Italie, s'unirent contre la France. Innocent XI, aussi fier que Louis XIV, dont il éprouvait alors le ressentiment, secondait par ses intrigues celles du prince hollandais. On vit un pape et un protestant, sans agir de concert, travailler avec le même zèle à l'abaissement du roi très-chrétien.

Dès que Louis sut qu'on voulait

attaquer, il porta les premiers coups. Il était d'ailleurs irrité contre l'Empire, soit parce qu'on avait frustré de l'électorat de Cologne le cardinal de Furstemberg, évêque de Strasbourg, soit parce qu'on avait refusé de changer en paix perpétuelle une trève de vingt ans, conclue en 1684. Le dauphin, nommé *Monseigneur*, fut chargé d'aller prendre Philipsbourg, la clef de l'Allemagne. « Mon fils, lui dit le « roi à son départ, en vous envoyant « commander mes armées, je vous « donne les occasions de faire con- « naître votre mérite; allez le mon- « trer à toute l'Europe, afin que, « quand je viendrai à mourir, on ne « s'aperçoive pas que le roi soit « mort. » Le dauphin se montra digne en effet de sa confiance. Adoré des troupes, chéri de tout le monde, plein de douceur et de courage, mais d'un courage prudent, tel que celui de son père, la gloire qu'il acquit par la prise de Philipsbourg, causa une joie universelle dans le royaume.

1668. Siége de Philipsbourg par le dauphin.

Le duc de Montausier, son gouverneur, homme d'une vertu rare,

Comment Montausier le félicite.

lui écrivit après cet événement : « Monseigneur, je ne vous fais point « de compliment sur la prise de Phi- « lipsbourg : vous aviez une bonne « armée, des bombes, du canon, et « Vauban. Je ne vous en fais point « aussi sur ce que vous êtes brave : « c'est une vertu héréditaire dans « votre maison : mais je me réjouis « avec vous de ce que vous êtes li- « béral, généreux, humain, et fai- « sant valoir les services de ceux qui « font bien. » Montausier pouvait se féliciter d'avoir cultivé avec fruit les vertus de son élève. Les leçons de Bossuet, précepteur de ce prince, et de Huet, sous-précepteur, produisirent moins d'effet. On lit dans les lettres de madame de Maintenon, que le dauphin *savait à cinq ou six ans mille mots latins, et pas un quand il fut maître de lui.*

Jacques II haï et sur le point d'être détrôné.

Il n'y avait encore qu'une première étincelle de guerre. La révolution, qui précipita du trône les Stuart, acheva l'embrasement. Charles II avait laissé la couronne d'Angleterre à Jacques II, son frère, devenu catholique, par conséquent odieux à

ses peuples, d'autant plus que, se croyant absolu, ou voulant l'être, il ne ménageait point leur religion ni leur liberté. Des évêques anglicans mis en prison, un nonce du pape reçu à la cour, les jésuites en faveur, un d'eux, le P. Peters, gouvernant l'esprit du monarque, et admis au conseil privé; le projet mal concerté de rétablir le catholicisme, que les Anglais ne peuvent souffrir; toute la conduite de Jacques les disposait à la révolte. L'imprudence de son zèle le faisait blâmer dans Rome même. Les sages prévirent qu'il en serait la victime, et que, loin de servir l'Eglise, il la ruinerait pour toujours en Angleterre.

Le prince d'Orange fait la révolution.

Après des plaintes inutiles, les Anglais conspirèrent. Le prince d'Orange, qui avait épousé la fille de Jacques, sollicité de se mettre à leur tête, était trop ambitieux pour ne pas saisir cette occasion de fortune. Le complot fut conduit avec un secret et une prudence admirables. Jacques surpris ne résiste point. Plusieurs officiers l'abandonnent, entre autres Churchill, son favori, que

nous verrons bientôt s'immortaliser sous le nom de Malrborough. Le malheureux roi tombe entre les mains du prince d'Orange, son gendre et son oppresseur. On le laisse bientôt s'évader. Il cherche un asyle auprès de Louis XIV, dont il avait négligé les avis et refusé les secours. L'usur-

1689. pateur est déclaré roi d'Angleterre (Guillaume III) conjointement avec sa femme, la princesse Marie; et la nation fixe des bornes plus étroites à l'autorité royale, qui reste néanmoins fort étendue.

Louis XIV protége le roi détrôné.

C'est alors que Louis commença une guerre ouverte avec l'Angleterre, la Hollande, l'Espagne, déclarée aussi contre Jacques. Ayant reçu ce prince de la manière la plus généreuse, il fit les plus grands efforts pour le rétablir. Une flotte considérable devait le conduire en Irlande. Le roi lui dit en le quittant : *Tout ce que je puis vous souhaiter de mieux, est de ne vous jamais revoir.* Les escadres françaises dissipèrent celles des ennemis. Tourville, vice-amiral, remporta, en 1690, à la hauteur de Dieppe, une célèbre

victoire, après laquelle ils n'osèrent plus se montrer. On fait monter leur perte à dix-sept vaisseaux mis hors de combat, échoués ou brûlés. Louis XIV conserva deux ans l'empire de la mer, lui qui au commencement de son règne était sans vaisseaux.

Mais tant de secours ne changèrent point la destinée de Jacques. Son ancienne valeur semblait s'être évanouie avec sa fortune. Il fut défait par son gendre à la bataille décisive de la Boyne. Le vieux maréchal de Schomberg, protestant, y périt en combattant à la tête des réfugiés français. *Voilà vos persécuteurs*, avait-il dit pour les animer. On vit dès-lors quels ennemis s'était faits Louis XIV parmi ses sujets, par la révocation de l'édit de Nantes. Le bruit courut que le prince d'Orange était mort dans la bataille, parce qu'il avait eu l'épaule effleurée d'un coup de canon. A cette nouvelle, le peuple de Paris, sans égard pour la bienséance, fit éclater une folle joie, et le brûla même en effigie. Jacques revint en France, Louis re-

1690. Bataille de la Boyne, décisive contre Jacques.

doubla inutilement ses efforts en faveur d'un roi qui ne savait plus combattre, depuis qu'il avait sa couronne à recouvrer, et qui, vivant avec les jésuites, paraissait plus occupé de théologie et d'exercices de dévotion que des moyens de réparer sa disgrace.

Guerre de tous côtés.

L'Allemagne, les Pays-Bas, les frontières d'Espagne et d'Italie, furent tout à-la-fois le théâtre de la guerre. Il suffit d'en indiquer les principaux événemens. On avait pris le Palatinat, l'une des plus belles contrées de l'Empire, où il ne restait aucune trace de l'embrasement exécuté par Turenne. Pour empêcher les ennemis d'y subsister, Louis XIV, suivant le conseil de Louvois, commanda un nouvel incendie. Villes, châteaux, villages, tout fut livré aux flammes avec une rigueur excessive. On ne respecta pas même les tombeaux des électeurs palatins. Le soldat les ouvrit, dans l'espérance d'y trouver de l'or, et jeta au vent les cendres qu'ils renfermaient. Cette affreuse expédition fut généralement détestée. Le roi

Embrasement du Palatinat.

'avait pas cru sans doute que ses
ordres produiraient tant de mal-
heurs; mais pour peu qu'on lâche la
bride à une soldatesque avide et
brutale, elle se porte d'elle-même
aux plus grands excès. Si les lois de
la guerre autorisent des actions qui
répugnent à l'humanité, la politi-
que, comme on l'observait alors,
semblait exiger des ménagemens.
Des ennemis ne pouvaient-ils pas
pénétrer dans le royaume? et jus-
qu'où auraient-ils porté le droit de
représailles?

Le duc de Lorraine, Charles V, prince sans états, mais général redoutable, commandait les Impériaux. Il reprit Bonn et Mayence, où les Français se défendirent glorieusement, quoique ces deux places fussent mal fortifiées. Après vingt-une sorties, le marquis d'Uxelles rendit Mayence faute de poudre. Il ne méritait que des éloges; il ne reçut à Paris que des huées en plein théâtre. Telle est souvent l'injustice d'un peuple léger, qui décide sans examen, qui fronde ou qui admire sans raison, et qui ne revient de ses

Belle défense de Mayence, mal jugée à Paris.

bizarres préventions qu'après avo
insulté au mérite, ou encensé la fo
tune.

Batailles du maréchal de Luxembourg. Aux Pays-Bas et en Italie, l
premières années de la guerre fi
rent un enchaînement de victoir
mémorables. Le maréchal de Luxen
bourg, haï de Louvois, choisi pa
le roi, malgré cette haine du m
nistre, marchait sur les traces d
grand Condé, dont il semblait avoi
le génie, la vivacité et le courage

Fleurus. Il gagna la bataille de Fleurus, e
1690, par la supériorité de ses ta
lens, sur le prince de Waldeck
qui avait battu à Valcour le maré

Steinkerque. chal d'Humières. Surpris à Stein
kerque, en 1692, par une ruse du
roi Guillaume, il vint à bout, quoi
que malade, de le repousser et de l
vaincre. Plusieurs princes (1), à la
tête de la maison du roi, firent
dans cette occasion, des prodiges de
valeur, qui décidèrent la victoire

(1) Le duc de Chartres, depuis régent, alo
très-jeune; M. le duc et le prince de Conti, déjà
lieutenans-généraux; le duc de Vendôme et son
frère. Le fils du grand Turenne fut tué en les imi-
tant.

lannée suivante, Luxembourg, ec ces mêmes héros, surprit lui-ême Guillaume à Nerwinde, et Nerwinde. gna une nouvelle bataille. Vingt ille hommes environ y furent tués, rmi lesquels huit mille Français.

Dans cet intervalle de temps, le Autres victoires des Français. i en personne prit Mons et Namur 691, 92); le maréchal de Cati-t, vrai philosophe et grand capi-ine, qui ne devait son élévation 'à son mérite, défit le duc de Sa-oie à Stafarde et la Marsaille (1691, 3); le maréchal de Noailles fut ainqueur en Catalogne (1694); le aréchal de Lorges l'avait été en llemagne. Jamais tant de victoires Presque sans fruit. clatantes. Une seule aurait suffi utrefois pour produire une révo-ution; cependant tout restait à-peu-rès dans le même état. Tuer des ommes, ruiner des villes, dévas-er des provinces, épuiser les na-ions; c'est ordinairement l'unique ruit de la guerre, lorsque les forces ont à-peu-près en équilibre, comme l arrive dans le système moderne le l'Europe.

Louis XIV, malgré ses victoires, Revers.

ne paraissait plus invincible. Il perdit quatorze grands vaisseaux en 1692, après la journée de la Hogue, où Tourville attaqua, par ses ordres, la flotte ennemie, une fois plus nombreuse que la sienne. A la nouvelle de ce malheur: *Tourville est-il sauvé?* dit le roi; *car pour des vaisseaux on peut en trouver; mais on ne trouverait pas aisément un officier comme lui.* Paroles qui font autant d'honneur au prince qu'au général. La mort de Luxembourg arrêta le cours de ses triomphes en Flandre. Le roi Guillaume, souvent battu, mais qui savait admirablement réparer ses pertes, reprit Namur en 1695, à la vue du maréchal de Villeroi, qui commandait plus de quatre-vingt mille hommes, et malgré les efforts du maréchal de Boufflers, qui défendait la place. Les flottes anglaises bombardèrent Dieppe, le Havre, Saint-Malo, Calais et Dunkerque. La confiance diminuait parmi les troupes, les recrues devenaient difficiles, les finances s'épuisaient de jour en jour depuis la mort de Col-

Journée de la Hogue.

Prise de Namur par Guillaume.

ert; et celle de Louvois, en 1691, présageait un relâchement de discipline. On ne devait plus s'attendre aux anciennes prospérités.

Cependant Pointis, chef d'escadre, prit Carthagène en Amérique, où l'Espagne perdit environ vingt millions. Les Flibustiers, pirates intrépides, qui, depuis long-temps s'acharnaient sur les Espagnols, lui procurèrent le succès de cette expédition hardie. Duguay-Trouin, le plus célèbre des armateurs, ruinait le commerce maritime des ennemis. Le fléau de la guerre se faisait sentir à tout le monde, et le roi desira la paix. Pointis, Duguay-Trouin.

Il commença par détacher de la ligue le duc de Savoie, Victor-Amédée, beaucoup moins scrupuleux sur ses engagemens, que zélé pour ses intérêts. Catinat fut le négociateur du traité. On rendit à ce prince ses états, et l'on destina sa fille au duc de Bourgogne, fils du dauphin. Cet événement, suivi de la prise de Barcelone par Vendôme, hâta le succès des négociations qui se faisaient à Riswick avec les autres confédérés. 1696. Traité avec le duc de Savoie.

1697. Paix de Riswick.

Louis montra une modération dont l'Europe ne le croyait pas capable. Il sacrifia les conquêtes qu'il avait faites sur l'Espagne, Luxembourg, Mons, Ath, Courtrai, et ce qu'on avait pris vers les Pyrénées; il rendit à l'Empire Fribourg, Philipsbourg, avec tout ce que les chambres de Metz et de Brisac avaient réuni à la couronne; Guillaume fut reconnu pour roi légitime d'Angleterre, Jacques II abandonné, enfin le duc de Lorraine rétabli. Ce n'était plus Charles V, ce grand général de l'empereur, mais son fils Léopold, dont la Lorraine bénira éternellement la mémoire, comme celle de Stanislas le bienfaisant.

Murmures en France.

Cette paix de Riswick causa en France moins de joie que de mécontentement et de murmures. Il parut honteux que le roi, accoutumé à faire la loi aux nations, eût cédé tant d'avantages à ses ennemis, malgré la supériorité de ses armes. Plusieurs ont cru que c'était une politique adroite pour parvenir à la succession d'Espagne; que l'on voulait écarter le reproche d'ambition, se ménager

le temps de faire des préparatifs, de concerter les mesures et de lever les obstacles. L'auteur du siècle de Louis XIV n'admet point ces conjectures. On fit la paix, selon lui, par lassitude de la guerre. « Des sentimens vertueux, ajoute-t-il, y influèrent certainement. Ceux qui « pensent que les rois et leurs ministres sacrifient sans cesse et sans « mesure à l'ambition, ne se trompent pas moins que celui qui penserait qu'ils sacrifient toujours au « bonheur du monde. »

Nécessité de la paix.

Qu'on juge par l'état des finances, du besoin que le royaume avait de la paix. Les cinq premières campagnes avaient absorbé plus de deux cent millions d'extraordinaire. Il était dangereux d'augmenter les taxes. Cependant, après des emprunts, des créations d'offices, et autres pareilles opérations de finances ; après avoir augmenté de trois livres la valeur numéraire du marc d'argent ; on établit la capitation en 1695. Cet impôt, auparavant inconnu, produisit vingt-un millions ; mais les revenus du roi ne passèrent que de dix millions ceux

Triste état des finances;

de l'année précédente. Les grandes armées de Louis XIV, ses bâtimens, sa magnificence, devenaient un fardeau capable d'écraser la France.

Le prince de Conti élu roi de Pologne.

Lorsqu'on était sur le point de signer la paix générale à Riswick, l'abbé de Polignac, par son esprit et son éloquence, fit élire roi de Pologne le prince de Conti, dont la valeur avait brillé à Steinkerque et à Nerwinde. Deux heures après, un autre parti beaucoup moins nombreux proclama l'électeur de Saxe. La première élection était la seule légitime; mais l'argent de Saxe prévalut. Louis XIV, ne pouvant donner au prince de Conti assez de secours, aurait dû peut-être l'empêcher de faire une fausse démarche. Ce prince alla se montrer dans la rade de Dantzick; on lui ferma les portes, et il revint sur ses pas.

Paix générale de peu de durée.

Toute l'Europe jouit alors d'une paix profonde. Il semble que cet état de bonheur soit un état violent pour le genre humain, tant la durée en est courte. Le Nord fut bientôt désolé par une guerre sanglante, que l'ambition suscita au jeune roi de Suède,

Charles XII, héros et général dès l'âge de seize ans. Les autres puissances qui venaient de quitter les armes, les reprirent presque aussitôt contre le roi, au sujet de la succession d'Espagne. C'est ici sur-tout qu'on peut admirer cet ordre de providence qui enchaîne les événemens d'une manière inexplicable, et qui conduit chaque chose à sa fin par des voies souvent opposées en apparence aux effets qui en résultent.

Succession de Charles II, roi d'Espagne.

Charles II, roi d'Espagne, dépérissait sans avoir de postérité. Ses plus proches héritiers étaient Monseigneur, fils de Louis XIV, et Joseph, roi des Romains, fils de l'empereur Léopold; mais Marie-Thérèse d'Autriche, mère du premier, était l'aînée de la mère de Joseph. On craignait également en Europe la réunion de l'Espagne, soit à la couronne de France, soit aux états de la branche allemande d'Autriche. La cour de France proposa un partage de la succession, propre à maintenir l'équilibre qu'on desirait. Ce fut l'objet d'un traité avec l'Angleterre et la Hollande. Le dauphin

1693. Premier traité de partage.

devait avoir la Sicile, Naples et la Province de Guipuscoa, en Espagne; Milan était destiné à l'archiduc Charles, et le reste au jeune prince de Bavière, enfant de huit ans. Le roi d'Espagne, indigné qu'on disposât de son bien avant sa mort, fit un testament en faveur du prince de Bavière, qu'il déclara son seul héritier. Cet enfant mourut. Nouveau traité de partage en 1700, concerté entre le roi de France, le roi d'Angleterre et les états-généraux, par lequel on met l'archiduc à la place du prince de Bavière; on ajoute la Lorraine à la portion du dauphin, et l'on assigne le Milanais au duc de Lorraine.

Second traité de partage.

Le roi d'Espagne ne pouvait souffrir, non plus que les Espagnols, l'idée d'un démembrement de la monarchie. Il offrit alors tous ses états à l'empereur, pour l'archiduc, son second fils, prévoyant que s'il les donnait à l'aîné, toute l'Europe concourrait à lui ravir ce grand héritage. La fierté pointilleuse de la cour de Vienne, les épines qu'elle mit dans ses négociations, l'indisposè-

Charles mécontent de la cour de Vienne.

rent contre elle, tandis que le maréchal d'Harcourt, ambassadeur de France à Madrid, commençait à y faire aimer sa nation par une conduite aimable, pleine de sagesse et de dignité. Cependant le triste monarque, aussi faible d'esprit que de corps, déchiré d'inquiétudes et d'irrésolutions, approchait du tombeau sans savoir à qui laisser sa dépouille. Il parut se réconcilier avec l'empereur. Louis XIV menaça, rappela son ambassadeur, et fit marcher des troupes vers les Pyrénées.

Quelques grands d'Espagne, avec le cardinal Portocarréro, persuadèrent à leur maître moribond, que pour éviter le démembrement de la monarchie, il fallait la donner à un petit-fils du roi de France, plus capable de la défendre qu'un prince éloigné, qui trouverait sur sa route une infinité d'obstacles. En vain l'on opposerait la renonciation de Marie-Thérèse: l'objet de cette renonciation était rempli, dès qu'on prenait des mesures pour empêcher la réunion des deux couronnes sur une même tête: l'Espagne serait le

1700. Son testament en faveur du duc d'Anjou

partage des cadets, et ne pourrait passer aux aînés. Ces raisons étaient plausibles. Charles, par délicatesse de conscience, fit consulter des théologiens, et demanda l'avis du pape. Les théologiens pensèrent comme les grands; le pape Innocent XII répondit que les lois d'Espagne et le bien de la chrétienté exigeaient qu'il préférât la maison de France. Il ne balança plus à choisir pour héritier le duc d'Anjou, second fils du dauphin, déclarant qu'au défaut des puînés de France, la succession retournerait à l'archiduc, de manière que l'Empire et l'Espagne ne puissent jamais être réunis. Ces dernières dispositions de Charles II furent si secrètes, qu'après sa mort, l'ambassadeur de Vienne les croyait encore favorables à l'archiduc. Quelle fut sa surprise et celle de l'Europe entière, lorsqu'on vit un prince français hériter de cette monarchie, qui, depuis deux cents ans, était en guerre avec la France!

Louis XIV accepte le testament.

Louis XIV fut regardé comme l'auteur d'un testament auquel il n'avait eu aucune part, et qu'il n'avait

pas même espéré. On délibéra au conseil s'il fallait l'accepter, ou s'en tenir au dernier traité de partage. Quelques-uns préféraient le second parti, pour éviter une guerre dangereuse. Le roi accepta le testament. *Quelque parti que je prenne*, disait-il, *je sais bien que je serai blâmé.* Mais il comptait sur ses forces, et voulait soutenir la gloire de sa maison. D'ailleurs pouvait-on espérer que l'Angleterre et la Hollande soutiendraient ce traité de partage, qui tendait à l'agrandissement de la monarchie? Pouvait-on même se flatter qu'elles n'y opposeraient pas toutes leurs forces? Le duc d'Anjou fut déclaré roi d'Espagne, sous le nom de Philippe V. Le roi lui dit à son départ: *Il n'y a plus de Pyrénées;* belle parole pour exprimer l'union future des deux peuples. D'abord l'Angleterre et la Hollande parurent le reconnaître; le duc de Savoie, dont il allait épouser la fille, se montra zélé pour ses intérêts. Ces trois puissances devaient bientôt s'armer contre lui.

Loin de ménager les Anglais dans

des conjonctures si critiques, Louis
1701. les irrita par un trait de générosité
qui leur parut un outrage. Jacques II
Il irrite l'Angleterre en reconnaissant le prince de Galles.
étant mort, il donna au prince de Galles, son fils, le titre de roi d'Angleterre, contre l'avis unanime du conseil, auquel il avait souscrit lui-même. Les larmes de la veuve du mort, appuyées des instances de madame de Maintenon, le firent changer subitement de dessein, et il reconnut Jacques III, le jour même qu'il était convenu de ne le pas faire. Deux femmes l'emportèrent sur les raisons du conseil : c'est que leurs desirs s'accordaient avec le penchant du roi pour les entreprises glorieuses. Il eut beau déclarer son intention de s'en tenir fidèlement au traité de Riswick, qui assurait les droits de Guillaume, les Anglais et les Hollandais ne tardèrent point à s'unir avec l'empereur. Leur premier dessein se bornait à détacher de la couronne d'Espagne les états qu'elle possédait en Italie.

Mort de Guillaume III.
Guillaume, quoique infirme et languissant, imprimait le mouvement à cette ligue. Il mourut au mi-

lieu de ses préparatifs: ennemi dangereux, dont le génie et la politique profonde étaient inépuisables en ressources. Sans être aimé des Anglais, il conserva sa couronne, en respectant la liberté d'un peuple fier et ombrageux; mais il eut toujours plus de pouvoir dans sa patrie que dans son royaume. On l'appelait le *stathouder des Anglais*, et le *roi des Hollandais*. La princesse Anne, sa belle-sœur, seconde fille de Jacques II, femme du prince de Danemarck, lui succéda, et suivit d'abord toutes ses vues, parce qu'elles étaient conformes au vœu de la nation. De toutes parts se formait un orage terrible contre la France.

La reine Anne.

Avant que les autres alliés se déclarassent, l'empereur commençait la guerre en Italie. Il avait pour général le prince Eugène de Savoie, né en France du comte de Soisson (1), et d'une nièce du cardinal Mazarin, connu à la cour, dans sa

Commencement de la guerre.

Le prince Eugène.

(1) L'héritière du comte de Soissons, tué à la Marfée, avait épousé un prince de Carignan. C'est ce qui avait fait passer le nom de Soissons à des princes de la maison de Savoie.

jeunesse, sous le [illegible] de Savoie, mais si mal connu alors, que quand il quitta le royaume en 1684, Louis XIV parut le mépriser; et les courtisans parlèrent de lui comme d'une tête dérangée, incapable de tout bien. Jamais prévention ne fut plus injuste, ni mieux démentie par les faits. Le prince Eugène, avec des talens supérieurs, ne pouvait manquer de faire repentir un jour ceux qui ne lui avaient pas rendu justice. Agé de trente-sept ans, déja célèbre par ses victoires sur les Turcs, il commandait trente mille hommes, dont il disposait à son gré.

Catinat et Villeroi.

Catinat, adversaire digne de lui, était gêné par des ordres de la cour, qui l'empêchèrent de réussir, en donnant des entraves à son génie. Il fit une campagne malheureuse, recula toujours devant Eugène, et perdit une grande étendue de pays. Le maréchal de Villeroi, favori de Louis XIV, plein de courage et de confiance, mais qui avait le mérite d'un grand seigneur, plutôt que celui d'un grand capitaine, se flatta de réparer ce malheur. On lui donna le

commandement de l'armée, sous le duc de Savoie. Ce prince, avec le titre de généralissime, était presque sans autorité. Les airs dédaigneux du maréchal le disposèrent à une rupture. Cependant il le seconda vaillamment à Chiari, près de l'Oglio, où Villeroi se fit battre par son imprudence, et où Catinat fit une belle retraite, après avoir cherché inutilement la mort.

L'année suivante, au fort de l'hiver, le prince Eugène introduit des troupes dans Cremone par un égoût. Le maréchal de Villeroi dormait tranquillement. On le réveille. Il sort de sa maison, et tombe entre les mains des ennemis. Cremone était prise, si un régiment français qui devait passer en revue, ne s'était mis de grand matin sous les armes. Sa résistance donna au reste de la garnison le temps de se reconnaître. Elle chassa les ennemis après un combat opiniâtre. 1702. Surprise de Cremone.

On envoie le duc de Vendôme remplacer le général prisonnier. Cet arrière-petit fils de Henri IV avait passé par tous les grades militaires. Vendôme en Italie.

Les défauts qu'on lui reproche, une prodigalité sans mesure, beaucoup de négligence et de mollesse, peu de soin d'entretenir la discipline, étaient effacés par de grands talens; les soldats l'adoraient, et dans les jours d'action, son génie, excité par le péril, faisait des miracles. Le prince Eugène pouvait seul lui tenir tête.

Bataille de Luzara.

Ils livrèrent la bataille de Luzara, où se trouva le jeune roi d'Espagne. Les Français eurent l'avantage; les Impériaux se l'attribuèrent également. Bientôt après, Victor-Amédée trahit la France. Beau-père du roi d'Espagne et duc de Bourgogne, il abandonna ses gendres pour profiter des offres avantageuses de l'empereur. Si la politique peut approuver cette démarche, elle compte pour bien peu de chose les lois du sang et de la droiture. Le roi de Portugal se joignit de même aux alliés.

Défection de Victor-Amédée.

Marlborough déjà vainqueur.

La guerre se faisait dans les Pays-Bas, moins heureusement encore qu'en Italie. Le fameux duc de Marlborough, ce même Churchill qui avait trahi Jacques II, commandait les troupes d'Angleterre et de Hollande.

Ses talens sublimes, soit pour le commandement, soit pour les négociations, le rendaient d'autant plus à craindre, que la reine Anne, le parlement anglais, et les états-généraux entraient dans toutes ses vues. Il eut l'avantage de la campagne sur le duc de Bourgogne, le plus respectable des princes par ses vertus; et sur le maréchal de Boufflers, digne de le diriger dans la carrière des armes.

Succès de Villars en Allemagne.

Mais Villars, qui n'était alors que lieutenant-général, et qui devait un jour sauver l'état, gagna en Allemagne la bataille de Fridlingen, après laquelle il reçut le bâton de maréchal, que le suffrage de l'armée lui donna d'avance. Réuni ensuite à l'électeur de Bavière, allié du roi, il le força, en quelque manière, à combattre dans les plaines de Hochstet, près de Donavert, et remporta une seconde victoire. Le maréchal de Tallard fut aussi vainqueur auprès de Spire. On pouvait aller jusqu'à Vienne. L'empereur tremblait pour sa capitale. Malheureusement le caractère fier et impé-

1703.

Il est rappelé.

tueux de Villars déplut tellement à l'électeur de Bavière, que ce prince le fit rappeler.

Révolte des Cévennes.

Le maréchal fut employé dans les Cévennes, où les montagnards huguenots, dans un délire de fanatisme, excités par leurs prophètes et leurs prophétesses, avaient levé l'étendard de la révolte. *Point d'impôts, et liberté de conscience:* c'était leur cri de guerre, très-propre à enflammer la fureur d'une populace fanatique. Les ennemis ne manquèrent pas de leur envoyer des munitions et des officiers. Villars, qui eût servi si utilement en Allemagne, négocia avec un chef de ces furieux; mais le feu de la révolte ne fut pas éteint, et deux maréchaux de France, Montrevel et Berwick, eurent encore à combattre les *Camisars:* on nommait ainsi les rebelles.

1704. Bataille de Hochstet, fatale pour la France.

C'en était fait de l'empereur, si Marlborough n'avait couru le secourir, et n'avait joint le prince Eugène, déjà revenu d'Italie. Ces deux généraux rencontrèrent l'armée française et bavaroise dans ces mêmes

plaines de Hochstet, où elle avait vaincu l'année précédente. On pouvait éviter la bataille; les ennemis se seraient dissipés faute de fourrages. La supériorité du nombre, et l'espérance d'une seconde victoire, déterminèrent au parti le plus dangereux. Les maréchaux de Tallard et de Marsin, joints à l'électeur de Bavière, furent entièrement défaits. Un corps de douze mille hommes, des meilleures troupes de France, enfermé dans le village de Bleinheim, fut réduit à se rendre sans combat. Si les généraux n'avaient pas commis de grandes fautes; si Tallard, dont la vue était extrêmement faible, ne s'était pas jeté au milieu d'un escadron ennemi, où il resta prisonnier, cette armée, jusqu'alors victorieuse, aurait eu sans doute plus de succès ou moins de malheur. A peine de soixante mille hommes en rassembla-t-on vingt mille. Villars ayant appris dans les Cévennes les dispositions faites par les généraux, avait prédit qu'ils seraient battus. C'était un motif de plus pour le faire regretter: il est

des circonstances où la destinée des peuples dépend d'une seule tête.

Suites de cette bataille.

Cette bataille de Hochstet, ou de Bleinheim, comme l'appellent les Anglais, fit perdre environ cent lieues de pays. D'une part les vainqueurs inondèrent la Bavière, et de l'autre ils pénétrèrent jusque dans l'Alsace. La France était consternée; le souvenir des anciennes prospérités rendait plus vif le sentiment de ce désastre. Chamillart, qui n'avait guère que le mérite d'honnête homme, devenu, par le crédit de madame de Maintenon, ministre de la guerre et des finances, aurait eu besoin du génie de Colbert et de Louvois pour soutenir l'honneur de la nation. Depuis la mort de ces deux ministres, les ressorts du gouvernement s'étaient relâchés peu-à-peu, les finances manquaient, la discipline languissait, les régimens se donnaient à la faveur, à la jeunesse; les croix de S. Louis se vendaient dans les bureaux: tout présageait la décadence. Un premier revers en attira bientôt de plus funestes.

Le gouvernement dégénérait.

Les Anglais firent un armement formidable contre l'Espagne, qu'ils voulaient conquérir à l'archiduc. Le mauvais état de ce royaume, les anciens vices du gouvernement, les brouilleries de la cour entre les Français même qu'on y avait envoyés, les semences de révoltes répandues dans quelques provinces; tout devait faire craindre le succès de leur entreprise. Ils avaient déjà forcé, en 1702, le port de Vigo, et détruit une forte escadre de Louis XIV. Ils s'emparèrent, en 1704, de Gibraltar, regardé comme imprenable, et s'ouvrirent ainsi la communication des deux mers. Les efforts qu'on tenta pour reprendre cette place, ne servirent qu'à ruiner la marine française. En peu de temps, les provinces de Valence, de Catalogne et d'Aragon, remplies de séditieux, passèrent sous le joug des ennemis. Barcelone fut prise comme Gibraltar, autant par un coup de fortune que par la force des armes. Les ennemis avaient engagé le Portugal dans leur alliance; c'était encore pour eux un grand avantage.

Les Anglais en Espagne.

Succès en Italie.

De brillans succès en Italie consolèrent de ces pertes. Vendôme repoussa le prince Eugène à Cassano, et gagna en son absence la bataille de Cassinato. Il le fit reculer jusqu'au-delà de l'Adige. Victor Amédée, pour prix de sa défection, était presque entièrement dépouillé.

1706. Bataille de Ramillies.

On allait prendre sa capitale, lorsque la journée de Ramillies, en Flandre, changea la face des affaires. Le maréchal de Villeroi, sorti de sa prison, toujours sûr de l'amitié de Louis XIV, et trop confiant pour ne pas faire des fautes, commandait une armée de quatre-vingt mille hommes. Marlborough lui présente la bataille. Il l'accepte, contre l'avis des officiers généraux, s'obstine à suivre un mauvais plan, dont on lui montre le danger. En moins d'une demi-heure, cette grande armée est mise en déroute. Toute la Flandre espagnole subit la loi du vainqueur. Rien ne prouve mieux la grandeur d'ame du roi, que la manière dont il reçut son général. Point d'humeur, point de reproches. *Monsieur le maréchal*, lui dit-il, *on n'est pas heureux à notre*

âge. Mais, sans doute, on eût été plus heureux sous un chef habile.

Alors le duc de Vendôme est rappelé d'Italie, comme un général digne d'être opposé à Marlborough. Avant son départ, il laisse avancer le prince Eugène, qui, ayant reçu des renforts, venait au secours de Turin. Cette place était assiégée par le duc de la Feuillade, gendre du ministre, seigneur distingué par son esprit, son courage, sa magnificence, mais plein de cette vivacité légère qu'on reproche souvent aux Français, et dont le principal inconvénient est de ne pas assez réfléchir sur les grandes entreprises. Malgré les préparatifs immenses de Chamillart, pour le succès de l'expédition, le siége de Turin allait fort lentement, parce que la Feuillade s'y prenait mal. Il avait dédaigné les offres du maréchal de Vauban, qui, en bon citoyen, s'était offert à servir sous lui comme volontaire. Négliger par présomption un pareil secours, c'est se rendre, aux yeux du public, responsable des événemens.

Siége de Turin.

Le roi envoya le duc d'Orléans,

Le duc d'Orléans se joint à la Feuillade.

son neveu, remplacer Vendôme en Italie. Ce prince n'ayant pu arrêter Eugène, se joint au duc de la Feuillade devant Turin. Il propose de marcher à l'ennemi, plutôt que de se laisser attaquer dans des lignes trop difficiles à défendre. Le conseil de guerre convient que c'est le parti le plus prudent, comme le plus honorable. Malheureusement la cour avait décidé le contraire. Le maréchal de Marsin montre un ordre secret qui empêche de passer outre.

Désastres de l'armée française devant Turin.

Bientôt le prince Eugène et le duc de Savoie forcent les retranchemens. Soixante mille Français sont dispersés ; cent quarante pièces de canon, les provisions, le bagage, la caisse militaire, tout reste au pouvoir de l'ennemi. Il s'empare ensuite du Milanais, du Piémont, du Mantouan, et du royaume de Naples. On a cru, on a écrit que la Feuillade avait promis à la duchesse de Bourgogne, fille de Victor Amédée, de ne pas prendre Turin. Ce conte hasardé peut être mis au nombre de tant de bruits populaires, que la malignité ou la crédulité des hommes reçoit

d'abord sans examen, et qui se dissipent insensiblement comme les autres erreurs.

Affaires d'Espagne.

En Espagne, Philippe V était vivement pressé par l'archiduc, ou plutôt par les Anglais, ennemis de la maison de France. Il voulut reprendre Barcelone. Le maréchal de Tessé, commandant sous lui, ne réussit pas mieux qu'au siége de Gibraltar. Le comte de Toulouse, qui bloquait le port, s'étant retiré devant une escadre trop supérieure, on leva le siége avec la plus grande précipitation. Philippe fut contraint de sortir d'Espagne, et de faire le tour des Pyrénées, pour y rentrer par Pampelune. Ruvigny, Français, devenu lord Galway, fit proclamer l'archiduc dans Madrid même; mais la fidélité des Castillans fut inébranlable. Plus on s'obstinait à leur donner un roi malgré eux, plus ils s'efforcèrent de soutenir celui qu'ils avaient souhaité. La résolution de ce prince, de verser jusqu'à la dernière goutte de son sang, plutôt que d'abandonner sa couronne; le courage, les talens et les graces de la jeune

Fidélité des Castillans.

reine, Marie-Louise de Savoie, d
rigée par la princesse des Ursin
enflammèrent le zèle nationa
Louis XIV, quoique vaincu, envoy
1707. de nouveaux secours. Le maréch
Bataille d'Almanza. de Berwick rétablit les affaires d
roi d'Espagne, en gagnant la b
taille d'Amanza, sur la frontière d
Valence. Le duc d'Orléans arriva
pour commander l'armée françai
Il prit Lérida, dont le grand Con
avait autrefois levé le siége.

Siége de Toulon. Jusqu'alors la France, affaiblie p
tant de revers, n'était pas enco
entamée. Le prince Eugène et
duc de Savoie y pénétrèrent enfi
Toulon fut assiégé. La perte d
cette importante place aurait en
traîné celle de Marseille. Il était
craindre que le Dauphiné et la Pro
vence ne tombassent au pouvoir d
ennemis. Les maladies, la rare
des vivres, les efforts du maréch
de Tessé, les réduisirent à lever
siége. La Provence fut toujours l'
cueil des Autrichiens, comme l'It
1708. lie celui des Français.

Efforts du roi dans ses revers. Au milieu de ses malheurs, Lou
conservait cette élévation de carac

tère qui l'avait porté aux plus grandes choses. Attaqué de toutes parts, il fit encore, en faveur du fils de Jacques II, ce qu'il avait fait pour le père : il entreprit de le remettre sur le trône. Le chevalier de Forbin devait le conduire en Écosse ; un parti considérable l'y attendait pour se déclarer. Les Anglais prévinrent ce soulèvement, et l'entreprise n'eut aucun succès. Forbin sauva la flotte, quoique les ennemis couvrissent la mer de leurs vaisseaux. Mais on essuya de nouveaux désastres sur terre.

Le duc de Bourgogne et Vendôme dans les Pays-Bas.

Le duc de Bourgogne était dans les Pays-Bas, à la tête d'environ cent mille hommes, et Vendôme commandait sous lui. On les regardait comme la dernière ressource de l'état. En agissant de concert avec des forces supérieures, ils pouvaient effacer la honte des précédentes défaites. La mésintelligence qui régnait entre eux, fut aussi funeste que l'union entre Marlborough et le prince Eugène. Vendôme ne plaisait point au conseil du duc de Bourgogne. On se contrariait au

lieu de s'entendre ; on fit des faute
dont les ennemis profitèrent. Ils su
prirent les Français à Oudenarde
ils les mirent en déroute ; ils osèrer
On prend Lille. ensuite assiéger Lille, et, malgré l
belle défense du maréchal de Bou
flers, furent maîtres de la place aprè
quatre mois de siége.

Reproche fait à Vendôme. On rapporte qu'un courtisan d
duc de Bourgogne dit un jour à Ver
dôme : *Voilà ce que c'est que d
n'aller jamais à la messe ; auss
vous voyez quelles sont nos dis
graces*, et que ce général répondit
*Croyez-vous que Marlborough
aille plus souvent que moi?* Ven
dôme aurait dû sans doute imiter l
religion du prince ; mais ceux qu
cherchent dans la conduite des hom
mes une cause naturelle des événe
mens, jugent bien que la divisio
des chefs suffisait pour produire ce
disgraces. En adorant la Providence
il faut raisonner sur le rapport de
causes secondes avec leurs effets
L'homme le plus religieux doit-i
s'attendre à réussir par miracle
quand il prend des mesures propre
à le faire échouer ?

Déja le royaume était ouvert aux ennemis. Un parti ennemi, commandé par un officier français, s'avança jusqu'auprès de Versailles, et enleva le marquis de Beringhen, qu'il crut être le dauphin. On manquait d'argent pour payer les troupes, au lieu que le parlement d'Angleterre avait accordé à la reine plus de sept millions sterling. Le peuple se voyait en proie à l'avidité des traitans. Quelques négocians hardis apportèrent du Pérou trente millions, dont ils prêtèrent la moitié au roi. Ce fut une ressource précieuse; mais l'hiver de 1709 ayant ruiné toute espérance de récolte, la misère et la désolation furent si grandes, que le roi envoya en Hollande le marquis de Torci, son ministre, demander la paix. 1709. Le roi demande la paix.

Les ennemis, enflés de leurs avantages, montrèrent plus de hauteur que Louis n'en avait eu à leur égard dans le cours de ses prospérités. Ils exigeaient non-seulement la cession de l'Alsace et de plusieurs villes de Flandre, mais encore que Louis XIV se joignît à eux pour détrôner Phi- Odieuses propositions des ennemis.

lippe V, son petit-fils. L'humanit
devait frémir à cette propositior
Puisqu'il faut faire la guerre
dit le roi, *j'aime mieux la faire*
mes ennemis qu'à mes enfans. L
nation, qui murmurait d'un fardea
presque intolérable, fut indigné
comme lui de l'abaissement où il s
trouvait réduit par l'infortune. Ell
redoubla ses efforts pour le seconde

Bataille de Malplaquet.

Tournai était pris, et Mons me
nacé d'un siége. Villars passe e
Flandre, à la tête d'environ quatre
vingt mille hommes. Boufflers, plei
de ce zèle patriotique dont le
exemples sont si rares et si glorieux
avait demandé, quoique son an
cien, à servir sous lui. Eugène e
Marlborough leur livrent bataill
près du village de Malplaquet. De
puis long-temps nulle journée n'a
vait été plus meurtrière. Les Hol
landais sont taillés en pièces; mai
Marlborough enfonce le centre d
l'armée; Villars reçoit une blessure
et la bataille est perdue. On compte
près de trente mille morts ou bles
sés, parmi lesquels huit à neuf mille
Français seulement. Nos soldats

vaient manqué de pain un jour en-
ier ; ils venaient d'en recevoir
uand l'action commença, et ils en
etèrent une partie pour courir se
attre. Leur courage fut admiré : la
etraite que fit le maréchal de Bouf-
ers ne le fut pas moins. Cependant
es ennemis, malgré leur perte, as-
iégèrent Mons et le prirent ; tant
e nom seul de bataille gagnée influe
ur les succès d'une campagne. Tout
épend quelquefois de l'opinion.

Projet des ennemis manqué.

On avait beaucoup à craindre du
ôté de la Bourgogne. Le duc de
avoie, qui avait pris Anneci, devait
'avancer, ainsi que les Impériaux :
eur jonction eût été funeste. Mais
e comte du Bourg (depuis maré-
hal) déconcerta leurs projets en
attant à Rumersheim le comte de
Merci.

1710.

L'épuisement de l'état et la misère
es peuples augmentèrent de plus
n plus, et ce fut pour Louis XIV
ne cruelle nécessité de s'humilier
e nouveau devant les vainqueurs.
l demanda la paix avec une sorte
le soumission, offrant de recon-
naître l'archiduc pour roi d'Espa-

Le roi s'humilie encore devant les vainqueurs.

gne, et même de donner de l'arge pour détrôner son petit-fils. Pendai qu'on négociait, les ennemis s'en parèrent de Douai, de Béthune d'Aire, de Saint-Venant. Leur i humanité croissait avec leur fo tune. Ils voulaient absolument qu Louis, même seul, chassât d'E pagne Philippe V. L'empereur Jo seph, fils de Léopold, avait déj forcé le pape Clément XI à recor naître l'archiduc son frère, malgr le penchant du pontife pour la ma son de France. La bataille de Sara gosse, gagnée par Stahremberg général autrichien, semblait fixe la couronne d'Espagne sur la têt de ce prince. Philippe fuyait loi de Madrid; il se retira à Valladolic le peu de troupes françaises qui lu restait, fut rappelé pour les besoin de la France.

Vendôme sauve l'Espagne.

Alors il demanda à Louis XIV u seul homme, le duc de Vendôme qui n'était plus employé. La pré sence de ce général produit un révolution. On s'empresse à fourni de l'argent; on accourt se range sous ses drapeaux; il reconduit l

oi dans la capitale; les vainqueurs eculent devant lui : il les poursuit apidement; il fait prisonniers cinq six mille Anglais dans Brihuéga; e lendemain il remporte sur Stahemberg une victoire complète à Villaviciosa. Cette journée fut aussi lorieuse que décisive pour Philippe, ui combattit à la tête de l'aile droie. Selon l'auteur du Siècle de Louis XIV, « on assure qu'après la bataille, Philippe n'ayant point de lit, le duc le Vendôme lui dit : « *Je vais vous lonner le plus beau lit sur lequel amais roi ait couché ;* et il fit faire n matelas des étendards et des lrapeaux pris sur les ennemis. » J'ai herché inutilement la source de ette anecdote. La prise de Girone, n janvier 1711, par le duc de Noailles, releva encore les espérances des deux couronnes.

Bataille de Villaviciosa.

De petites intrigues de cour servirent plus que ces grands événemens à la conclusion de la paix. La duchesse de Marlborough avait gouverné la reine Anne avec empire, et n'avait pas peu contribué à rendre le duc maître du gouverne-

Révolution dans le ministère d'Angleterre.

ment. Trop de hauteur et de capric
la rendit insupportable. La rein
changea de favorite, et bientôt après
de ministre. Marlborough perdi
son crédit. Il s'obstinait à continue
une guerre avantageuse à sa for
tune ; mais on cessa de suivre se
vues : on s'aperçut que l'intérêt d
la nation n'était pas de s'épuiser e
faveur d'une puissance étrangère
Négociations avec les Anglais. La mort de l'empereur Joseph dis
sipa toute incertitude. L'archiduc
son frère (Charles VI), était son suc
cesseur. Vouloir encore lui procure
la couronne d'Espagne, c'eût été
vouloir rétablir la maison d'Autri
che dans son ancienne puissance. La
haine contre Louis XIV était assez
satisfaite. Pourquoi ne pas soulager
les peuples, accablés de tant de
fléaux ? Ces considérations déter-
minèrent le conseil de Londres. On
signa des préliminaires de paix ; la
Hollande, craignant d'être aban-
donnée par l'Angleterre, consentit
à une nouvelle négociation, qui s'ou-
vrit à Utrecht au commencement
de l'année 1712.

Cependant le prince Eugène fai-

sait en Flandre de nouveaux progrès. Il assiégea Landrecie. Les malheurs domestiques du roi mettaient le comble à la désolation de ses peuples. Le dauphin, Monseigneur, était mort depuis quelques mois; prince doux et sage, qui promettait un gouvernement pacifique. Le duc de Bourgogne, son fils aîné, l'élève de Fénélon, prêt à exercer sur le trône toutes les vertus, et à gouverner les hommes en philosophe chrétien, mourut aussi, âgé de trente ans. De deux fils qu'il laissa, l'un le suivit de près dans le tombeau; le second, duc d'Anjou (Louis XV), se trouva en danger de mort. Louis XIV n'avait été le plus heureux des rois, que pour devenir en quelque sorte le plus malheureux des hommes.

1712. Malheurs domestiques de Louis XIV.

Comme le droit de succession à la couronne pouvait bientôt passer au roi d'Espagne, la cour de Londres exigea, comme un point essentiel pour la paix, qu'il fît une renonciation solennelle en faveur du duc de Berri, son frère cadet. On lui offrait pour alternative de céder l'Espagne

Suspension d'armes avec l'Angleterre.

au duc de Savoie, dont il aurait les états, avec le Mantouan et le royaume des deux Siciles. Il préféra la renonciation proposée. Alors la suspension d'armes fut conclue, et Dunkerque fut remis aux Anglais pour sûreté des engagemens.

Sa fermeté. De grandes inquiétudes restaient encore. Landrecie ne pouvait soutenir un long siége : on délibéra si le roi ne s'éloignerait point de la capitale. Toujours ferme dans l'adversité, il dit qu'en cas d'un nouveau malheur, il convoquerait toute la noblesse de son royaume, qu'il la conduirait à l'ennemi, malgré son âge de soixante-quatorze ans, et qu'il périrait à la tête.

Villars sauve la France. Le maréchal de Villars tira Louis et la France de cet extrême péril. Les lignes du prince Eugène s'étendaient fort loin. On assure qu'un curé et un magistrat de Douai le remarquèrent les premiers, et que leur observation servit de base au plan du général : tant il importe dans tous les genres, de recevoir des lumières, de quelque part qu'elles viennent. Villars feint de vouloir at-

taquer Eugène dans son camp de Landrecie, lui donne le change, et va forcer les retranchemens du duc d'Albemarle, à Dénain. La victoire est décidée lorsqu'Eugène arrive. On le repousse; on assiége Marchienne, le dépôt de ses magasins. Cette ville est prise au bout de trois jours, Landrecie délivré, Douai, le Quesnoi, Bouchain enlevés à l'ennemi, quarante bataillons faits prisonniers dans le cours de la campagne. Il fallait préconiser Villars, comme le sauveur de la France; mais l'envie se déchaîna toujours contre lui, parce qu'il la provoquait par une fierté trop voisine de l'orgueil. En prenant un jour congé du roi, il lui avait dit publiquement : *Sire, je vais combattre les ennemis de votre Majesté, et je vous laisse au milieu des miens.* Un mérite supérieur ne peut manquer de se rendre justice à soi-même : rarement il l'obtient des autres, lorsqu'il semble écraser avec dédain leur amour-propre.

Son caractère l'expose à l'envie.

1713. Traité d'Utrecht.

La paix, si desirée et si nécessaire, fut le fruit des succès du maréchal. Les Hollandais, d'autant plus humi-

liés, qu'ils avaient poussé jusqu'à des excès inouis leurs prétentions et leur arrogance, demandèrent instamment qu'on renouât les négociations. On signa enfin le traité d'Utrecht. Philippe V renonça à ses droits sur la couronne de France, comme nous avons vu que l'Angleterre l'avait exigé après la mort du second dauphin. Le duc de Savoie eut la Sicile, avec le titre de roi; on laissa la Flandre Espagnole à l'empereur; on en livra plusieurs villes aux Hollandais pour leur servir de barrière, mais sans qu'ils en eussent le domaine; l'Angleterre garda Gibraltar et l'île de Minorque, conquise en 1708; on lui céda Terre-Neuve, l'Acadie, et la baie d'Hudson, en Amérique: le roi fut obligé à démolir et à combler le port de Dunkerque, qui lui avait coûté des sommes immenses; il abandonna une partie de ses anciennes conquêtes dans les Pays-Bas; Lille, Aire, Béthune et Saint-Venant lui furent rendus.

L'empereur continue la guerre.

Charles VI ne voulut point entrer dans cette négociation, et eut lieu de s'en repentir. Villars passa vers le

Rhin, reprit Landau, dont les ennemis s'étaient emparés, força leurs lignes dans le Brisgau, se rendit maître de Fribourg. Ces exploits produisirent le même avantage que la victoire de Dénain. La cour de Vienne se hâta de faire la paix. Le maréchal en régla les conditions à Radstadt avec le prince Eugène (1). De tout ce que la France avait offert, Strasbourg, l'Alsace, etc., l'empereur n'eut rien, pour avoir voulu trop avoir. Il fut obligé de rétablir les électeurs de Bavière et de Cologne, dépouillés de leurs états. Les Pays-Bas, le Milanais, le royaume de Naples, lui restèrent, démembremens de la monarchie d'Espagne.

1714. Traité de Radstadt.

Telle fut la fin de cette guerre malheureuse, qui avait réduit Louis XIV aux dernières extrémités, qui semblait devoir lui enlever plusieurs provinces, et dépouiller son petit-fils de la succession pour laquelle

Résultat de cette guerre.

(1) Dans un des premiers entretiens que le maréchal eut avec le prince Eugène, il lui dit : *Monsieur, nous ne sommes point ennemis ; vos ennemis sont à Vienne, et les miens à Versailles.* (Voltaire.)

on avait embrasé l'Europe. La France perdit seulement quelques-unes de ses conquêtes; Philippe V demeura paisible possesseur de l'Espagne et des plus riches contrées de l'Amérique. Les Catalans refusèrent d'abord l'obéissance à leur roi, poussèrent la révolte jusqu'à des excès inouis; mais le maréchal de Berwick les domta. Barcelone se rendit à discrétion, après soixante-un jours de tranchée ouverte. Cette furieuse résistance fut en partie l'ouvrage du fanatisme. Les ecclésiastiques et les religieux échauffaient le peuple par leur exemple, autant que par leurs discours. On prétend qu'il en mourut plus de cinq cents les armes à la main.

La Catalogne réduite à la soumission.

L'amour paternel inspira au roi de déclarer héritiers de sa couronne, au défaut des princes du sang, le duc du Maine et le comte de Toulouse, ses fils naturels légitimés. Leur état devait être égal en tout à celui des princes du sang. L'édit fait en cette occasion fut enregistré sans obstacle. Louis XV l'a révoqué depuis, en laissant toutefois aux en-

Edit en faveur des princes légitimés.

fans légitimés les honneurs dont ils jouissaient. La mort du roi devait être suivie d'une minorité. Il établit, par son testament, un conseil de régence, dont le duc d'Orléans devait être seulement le chef. On assure qu'il dit : *Je l'ai fait parce qu'ils l'ont voulu ; car, du reste, il en sera de ce testament comme de celui de mon père ; quand j'aurai les yeux fermés on n'y aura aucun égard.* En effet, le titre de régent fut déféré, sans restriction, au duc d'Orléans.

Testament du roi.

Louis XIV mourant soutint la fermeté de son caractère. Les sentimens de religion dont il était pénétré lui donnaient une nouvelle force. « Pourquoi pleurez-vous? » dit-il à ses domestiques ; « n'est-il pas « temps que je finisse? Vous avez dû « depuis long-temps vous préparer à « me perdre. M'avez-vous cru im- « mortel? » Il se fit apporter le dauphin, son arrière petit-fils, et le tenant entre ses bras, il lui adressa ces paroles mémorables : « Mon enfant, « vous allez être bientôt roi d'un « grand royaume. Ce que je vous

1715. Mort du roi.

« recommande plus fortement est « de n'oublier jamais les obligations « que vous avez à Dieu. Souvenez-« vous que vous lui devez tout ce « que vous êtes. Tâchez de conserver « la paix avec vos voisins. J'ai trop « aimé la guerre; ne m'imitez pas « en cela, non plus que dans les trop « grandes dépenses que j'ai faites. « Prenez conseil en toutes choses, et « cherchez à connaître le meilleur, « pour le suivre toujours. Soulagez « vos peuples le plus tôt que vous « pourrez, et faites ce que j'ai eu le « malheur de ne pouvoir faire moi-« même. » Il expira le premier septembre 1715, âgé de soixante-dix-sept ans; il en avait régné soixante-douze.

Particularités sur Louis XIV.

Ne justifions point la mémoire de Louis XIV sur les reproches qu'il se fit à lui-même, dans les leçons qu'il laissa au jeune roi, son successeur. Trop de passion pour la guerre, trop de penchant au despotisme, trop de hauteur à l'égard de

ses voisins, trop de goût pour les dépenses fastueuses et superflues; une certaine vanité dans la conduite, entretenue par les louanges excessives des flatteurs: sans ces défauts, dont une meilleure éducation l'aurait peut-être garanti, quels services n'eût-il pas rendus au genre humain, puisqu'ils ne l'empêchèrent pas de faire tant de choses également utiles et admirables? Les poètes, les orateurs de son temps l'ont, en quelque sorte, déifié. En rabattant de leurs éloges tout ce qu'une rigide philosophie peut trouver digne de blâme, on verra encore dans Louis XIV le grand homme et le grand roi.

Sa vie privée fut un modèle de décence. Il eut les faiblesses d'une infinité de héros séduits par les charmes du plaisir; mais il honora toujours la reine; et quand il apprit sa mort, en 1684: *Voilà*, dit-il, *le premier chagrin qu'elle m'ait jamais donné.* Il tempérait, par une politesse aimable, la majesté de sa personne, attentif aux bienséances, et connaissant mieux qu'aucun autre

Sa vie privée.

prince l'art de captiver les cœurs par un mot placé à propos. La duchesse de Bourgogne, encore très-jeune, plaisantant un jour à souper sur la laideur d'un officier qui était présent: *Je le trouve, madame,* lui dit le roi, *un des plus beaux hommes de mon royaume, car c'est un des plus braves.*

Education de ses enfans.

Son éducation avait été fort négligée, et c'est un des reproches qu'on peut faire à Mazarin. Il en sentit mieux l'importance de veiller à celle de ses enfans. Des hommes vraiment illustres par leurs vertus, par leurs talens et leur doctrine, un Montausier, un Beauvillier, un Bossuet, un Huet, un Fénélon, furent chargés de ce précieux dépôt. Jamais choix ne mérita plus d'être applaudi. Il arrivera peut-être un jour que les princes, élevés avec moins de faste et de mollesse, accoutumés à voir les hommes, plutôt qu'à être encensés par les courtisans, exercés au travail qu'impose la souveraineté plus que tous les autres états de la vie, feront, dès l'enfance, le pénible apprentissage de

leurs devoirs. Il était presque impossible qu'un Henri IV sortît de la cour voluptueuse de Louis XIV. Cependant le duc de Bourgogne mérita d'être cité pour modèle à tous les princes, tant les leçons de la sagesse peuvent triompher des attraits du vice!

Madame de Maintenon. Madame de Maintenon, femme d'esprit et de mérite, dégoûta Louis XIV de la galanterie, et sut tellement se rendre maîtresse de son cœur, qu'il l'épousa secrètement en 1686. La dévotion qu'elle lui avait inspirée servit à sa fortune; mais son désintéressement, soit pour elle-même, soit pour sa famille, ne se démentit point, dans une place où elle pouvait disposer de tout. Le roi lui donna très-peu, parce qu'elle ne voulut pas davantage. L'ennui, qui la dévorait, doit apprendre à connaître les chimères de l'ambition. *Ne voyez-vous pas*, écrivait-elle à une amie, *que je meurs de tristesse, dans une fortune qu'on aurait eu peine à imaginer?*

Etablissemens utiles. Elle eut beaucoup de part à la

fondation de Saint-Cyr, pour l'éducation de deux cent cinquante filles nobles. Cet établissement et celui des Invalides, où quatre mille soldats sont récompensés de leurs services et consolés de leurs blessures, font plus d'honneur à Louis XIV que ce magnifique château de Versailles, où il dépensa tant de millions. L'utilité publique met le prix aux choses. Tout se perfectionna en France. On vit naître les plus belles manufactures. Le commerce, qui enrichit les états, devint un des principaux objets de la politique. L'agriculture, plus essentielle encore, fut moins protégée; et c'est à quoi l'administration de Sully, selon quelques écrivains, est préférable à celle de Colbert; mais ce dernier, avec d'excellens principes, se vit souvent dans l'impossibilité de les suivre.

Commerce, Agriculture.

Si Louis XIV laissa deux milliards six cent millions de dettes (à vingt-huit livres le marc), au lieu que Henri IV laissa un trésor dans l'épargne; s'il fut obligé d'avoir recours aux traitans, que Henri IV avait heureusement écartés, c'était une suite

Finances dérangées.

presque inévitable des prodigieuses dépenses de la cour, ainsi que des malheurs de la guerre. La capitation établie en 1695, le dixième, imposé en 1710, plusieurs taxes onéreuses, l'altération des monnaies (1), l'invention d'une multitude d'expédiens bizarres pour amasser de l'argent (tel que celui de vendre la noblesse deux mille écus, en 1696) ; tout cela répandit dans le royaume, sur la fin de ce règne, un mécontentement universel. Plus d'économie aurait épargné bien des maux à la nation, et au roi le chagrin terrible de perdre l'affection de ses sujets.

Commerce de luxe, nuisible à l'agriculture.

Les matières d'administration politique excitent trop la curiosité, pour que je supprime tout détail. Les riches manufactures en tout genre, multipliées par Colbert, sont regardées comme une des plus grandes sources de richesses. Cependant Sully n'aimait point les manufactu-

(1) Colbert avait trouvé la valeur numéraire du marc d'argent à 26 francs, et ne l'avait poussée qu'à 27 et à 28. Dans les dernières années de ce règne, le marc fut à 40 francs. Toucher aux monnaies, a toujours été une ressource ruineuse.

res de soie ; on l'en avait souvent blâmé. « Mais ceux qui savent, « dit M. Thomas, que le luxe des « soies a parmi nous fait tomber les « laines ; que l'avilissement des lai- « nes a porté sur le nombre des trou- « peaux ; que la diminution des « troupeaux a altéré une des sources « de la fécondité : ceux qui savent « que l'agriculture, en France, ne « rend aujourd'hui qu'un sixième « de ce qu'elle rendait alors, et que, « pour gagner quelques millions à « fabriquer et à vendre de belles « étoffes, nous avons perdu des mil- « liards sur le produit de nos terres : « ceux enfin qui ont calculé que « deux millions de cultivateurs peu- « vent faire naître un milliard de pro- « ductions, au lieu que trois millions « d'artistes ne produiront à l'état que » sept cent millions en marchandises « de main-d'œuvre ; ceux-là sans « doute ne seront pas si prompts à « condamner un grand homme. » (*Notes de l'Eloge de Sully.*) Il est très-difficile de fixer le point où la politique doit s'arrêter par rapport au commerce de luxe ; mais il est

certain que les productions de la terre, faisant la véritable richesse d'un pays fertile, tout ce qui intéresse l'agriculture mérite sur-tout l'attention du gouvernement.

Intérêt de l'argent ; multiplication des offices ; finances.

Colbert réduisit l'intérêt de l'argent au denier vingt ; Sully l'avait réduit du denier dix ou douze au denier seize, et Richelieu, du denier seize au dix-huit. Le nombre des offices s'était si prodigieusement augmenté, que l'on en compta quarante-cinq mille sept cent quatre-vingt-trois en 1664. Colbert diminua cet abus, également nuisible au prince et au peuple. Sully avait commencé la réforme. Une de ses maximes était que la *multiplicité effrénée des offices est la marque assurée de la décadence prochaine d'un état.* Depuis Colbert, on n'a pas laissé de les rendre plus nombreux qu'auparavant.

Dépenses de ce règne.

Sous ce ministre, les revenus ordinaires de la couronne ne montaient qu'à cent dix-sept millions, à 27 ou 28 livres le marc d'argent. Pendant la guerre de 1672, il fut obligé de faire pour quatre cent

millions d'affaires extraordinaires en six années. C'est une preuve de ce que dit M. de Voltaire avec trop de raison : *La guerre, au bout de quelques années, rend le vainqueur presque aussi malheureux que le vaincu.* Selon cet historien, Louis XIV, dans son règne, dépensa dix-huit milliards : en 1709, il fut obligé de remettre aux peuples neuf millions de tailles, les vivres de l'armée coûtèrent quarante-cinq millions, et le roi n'en tira pas quarante-neuf de son revenu ordinaire. Aussi l'état se trouvait-il ruiné à sa mort.

Principe de gouvernement.

Un de ses principes de gouvernement était, qu'après avoir examiné les affaires, il faut prendre soi-même un parti, et le suivre avec fermeté. On lit dans un écrit de sa main : « Les fautes que j'ai faites, et qui « m'ont donné des peines infinies, « ont été par complaisance, et pour « me laisser aller trop nonchalam- « ment aux avis des autres. Rien « n'est si dangereux que la faiblesse, « de quelque nature qu'elle soit. « L'incertitude désespère quelque- « fois, et quand on a passé un temps

« raisonnable à examiner une affaire, « il faut se déterminer et prendre le « parti qu'on croit le meilleur..... « Quand on s'est mépris, il faut ré- « parer sa faute le plus tôt qu'il est « possible, et que nulle considéra- « tion n'en empêche pas même la « bonté. » Voilà des sentimens dignes d'un grand roi.

Triste expérience du roi.

Dans les commencemens, il voulut goûter les douceurs de l'amitié ; mais il fit de mauvais choix. *J'ai cherché des amis*, disait-il, *et je n'ai trouvé que des intrigans.* Il disait aussi : *Toutes les fois que je donne une place vacante, je fais cent mécontens et un ingrat.* Ceux qui envient le sort des grands, n'ont besoin que de réfléchir sur ces paroles.

Réformes.

Les lois furent considérablement réformées : les Séguier, les Lamoignon, les Talon, les Bignon, les Pussort, y travaillèrent dès l'an 1667 ; mais la chicane subsiste toujours, et ne sera extirpée que par un chef-d'œuvre de législation. La sévérité du roi réprima en grande partie la fureur des duels ; la raison achevera

peut-être de l'éteindre. Les uniformes des régimens, l'usage de la baionnette, l'établissement des grenadiers, les écoles d'artillerie, le corps des ingénieurs, les exercices réglés des troupes, l'institution de l'ordre de Saint-Louis, contribuèrent beaucoup à perfectionner l'art militaire, cet art également utile et funeste, qui fait quelquefois la sûreté des états, et toujours le fléau du genre humain.

Marine.

Nous avons vu la naissance, les progrès et la chute de la marine. L'expérience n'a que trop prouvé combien il était essentiel de la rétablir. C'est ce que pouvait et ce qu'aurait dû faire le cardinal de Fleuri dans un ministère paisible. Ses vues ne s'étendirent pas si loin. Avec des ports admirables sur les deux mers, avec des avantages pour la navigation, que nulle puissance maritime ne peut avoir au même degré, la France s'est trouvée hors d'état de défendre son commerce et ses colonies. Le malheur a servi du moins à l'instruire sur ses intérêts.

Ce qui immortalise principale-

ment Louis XIV, c'est l'état florissant où les lettres et les sciences parvinrent sous son règne et par sa protection. Les établissemens, les récompenses littéraires coûtaient moins de cent mille écus par an. Que de bien ne produit pas un fonds médiocre, sagement employé! Tous les talens se développèrent; on vit naître des chefs-d'œuvre en tout genre, et le siècle d'Auguste parut se renouveler. Corneille, Racine et Molière, éclipsèrent la gloire du théâtre grec: La Fontaine surpassa tous les modèles d'une élégante naïveté; Despréaux donna les règles et l'exemple du bon goût; la sublime éloquence brilla dans Bossuet; Bourdaloue réunit la force du raisonnement à la profondeur de vérités évangéliques; Fénélon, par les charmes de son style, rendit aimables les leçons austères de la morale. La langue française, jusqu'alors informe et grossière, acquit bientôt sa perfection. Une foule de bons écrivains l'employèrent sur les objets mêmes dont les savans semblaient se réserver la connaissance. Chacun lisant

leurs ouvrages, le corps de la nation s'éclaira. Trois académies littéraires rassemblèrent dans Paris les génies nés pour perfectionner le goût et pour reculer les bornes de nos connaissances. Alors l'état d'homme de lettres, quand il ne fut point avili par un honteux abus de talens, devint d'autant plus respectable, qu'il servait davantage à la gloire et au bonheur de la société. La lumière et la politesse se répandirent jusqu'au fond des provinces, quoique le pédantisme régnât encore dans les écoles.

Obstacles à la philosophie.

Sans l'*arrêt burlesque* de Despréaux, le parlement, trompé par de faux rapports, allait renouveler la défense d'enseigner une autre philosophie que celle des péripatéticiens. Tel est l'empire des préjugés anciennement établis : l'amour-propre, l'intérêt, la faiblesse, les changent en principes ; et la crainte de la nouveauté, poussée au-delà des bornes, les fait prévaloir sur des vérités utiles que le temps n'a pas encore mises à l'épreuve. Mais dès que la carrière est ouverte aux bon-

nes études, les progrès de la philosophie suivent nécessairement ceux du goût. La France, après avoir eu d'excellens poètes, a produit d'excellens philosophes. Fontenelle fut un des plus illustres. Son exemple lui a suscité des émules qui l'ont surpassé.

Quiétisme.

Tandis que les gens de lettres cultivaient paisiblement leur raison, les querelles théologiques troublèrent l'état. Celle du quiétisme, occasionnée par les extravagances mystiques d'une dévote, madame Guyon, causa la disgrace du célèbre archevêque de Cambrai. La piété de Fénélon s'égara dans un faux système de spiritualité. En croyant rectifier les rêveries de cette femme sur le pur amour de Dieu, il donna prise à la censure. L'évêque de Meaux, dont il avait été le disciple, jaloux peut-être de sa réputation (car les grands hommes ont leurs faiblesses, et la passion parut se mêler au zèle); Bossuet, dis-je, le dénonça au roi comme un novateur. L'affaire fut portée à Rome. On y condamna les *Maximes des saints*, livre de l'ar-

Fénélon et Bossuet.

chevêque. Loin de se défendre après le jugement, comme il avait fait au commencement de la dispute, il se fit admirer par une soumission humble et sans réserve : il n'hésita point à se condamner lui-même. Retiré dans son diocèse, et regretté à la cour, sur-tout de son digne élève, il se délassait des fonctions épiscopales par les travaux de la littérature. Tant qu'il y aura du goût et de l'humanité parmi les hommes, l'auteur du *Télémaque* sera cité comme un des plus grands maîtres dans l'art d'écrire, et dans celui d'inspirer l'amour de la vertu.

Jansénisme. Si les théologiens en général avaient eu la noble docilité de Fénélon, le jansénisme serait depuis long-temps oublié. Cinq propositions, tirées d'un gros livre latin de Jansénius, évêque d'Ipres, sur la grace, et condamnées par Innocent X en 1653, allumèrent dans l'Église de France cette guerre malheureuse qui a causé tant de scandale. Il s'agissait d'un mystère, que la raison ne peut éclaircir ni concevoir. L'esprit de parti en avait plus de jeu dans l'obscurité. Les jésuites,

zélés défenseurs du décret de Rome, et de leur *science moyenne*, trouvèrent des adversaires aussi redoutables par le talent de bien écrire en français, que par l'étendue de leur doctrine. Le fameux Arnaud, génie profond, ardent et inflexible, décria leurs casuistes avec sa véhémence ordinaire (1). Le ridicule piquant que Pascal jeta sur eux dans les *Lettres Provinciales*, fit une impression qui ne s'est point effacée.

Les Jésuites aux prises avec Port-Royal.

On prit des tempéramens pour appaiser la querelle. Les écrivains de Port-Royal et leurs partisans rejetèrent les cinq propositions, sans vouloir convenir qu'elles fussent dans Jansénius. Ce point de fait, quoique indifférent pour la religion, ranima les animosités et la discorde.

Formulaire sur le fait de Jansénius.

(1) Depuis qu'on avait subtilisé sur la morale, réduit en question les devoirs, calculé arbitrairement les degrés de péché, et tiré de même la ligne de séparation entre le mortel et le véniel, substitué enfin les opinions d'un écrivain aux oracles de la conscience et de l'évangile, une foule de casuistes avaient enseigné des extravagances monstrueuses. De célèbres jésuites, étrangers pour la plupart, s'étaient signalés dans cette carrière: leur probabilisme seul ouvrait un vaste champ à la censure.

Il fallut signer un formulaire de Rome, où le fait était formellement énoncé. Ceux qui se roidirent furent traités comme coupables. En vain les religieuses de Port-Royal protestèrent que, n'entendant pas le latin, elles ne pouvaient signer que Jansénius eût mis dans son livre la doctrine que l'on condamnait. Leur obstination irrita Louis XIV dirigé par le fameux P. de la Chaise. Il fit enlever, disperser les religieuses, et raser leur maison.

Les réflexions de Quesnel, au sujet des troubles.

Le P. Quesnel, de l'Oratoire, avait publié ses *Réflexions morales* sur le nouveau Testament. Ce livre fournit matière à de nouveaux troubles. Le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, moins distingué par son rang que par ses qualités personnelles, l'avait approuvé, étant évêque de Châlons, parce qu'il le croyait propre à inspirer les vertus chrétiennes. C'en fut assez pour le perdre lui-même à la cour. Le P. Tellier, faux et vindicatif, devenu confesseur du roi en 1709, théologien fougueux, qui ne ménageait rien, dont le crédit pouvait tout écraser, et que la feuille

des bénéfices rendait, en quelque sorte, le maître du clergé de France, se porta contre Quesnel et contre ceux qu'il soupçonnait de jansénisme, à des excès qui attirèrent aux jésuites une haine irréconciliable. Il inspira ses sentimens à Louis XIV, affaibli par l'âge, trop peu instruit pour prévoir qu'en poussant à bout des esprits ardens et entêtés, on perpétuerait une dispute que la prudence pouvait assoupir.

Ce monarque demanda au pape Clément XI la condamnation de Quesnel. Cent et une de ses propositions envoyées de France, furent censurées en 1713 par la fameuse bulle *Unigenitus*. Quelques-unes, qui paraissaient exactes (celle-ci surtout: *La crainte d'une excommunication injuste ne doit point empêcher de faire son devoir*), devinrent le prétexte de mille réclamations. Si l'auteur y avait attaché un mauvais sens, ses apologistes n'en voulaient pas convenir: et comment, disait-on, s'assurer du sens de l'auteur? Louis ordonna que la bulle fût acceptée. Quarante évê-

Bulle *Unigenitus*.

ques acceptèrent, en expliquant ce qu'on jugerait avoir besoin d'explication. Mais le cardinal de Noailles, d'autres évêques en plus petit nombre, une multitude de particuliers et de communautés s'élevèrent contre la décision du pape, qu'ils regardaient comme l'ouvrage des jésuites. Les lettres-de-cachet, les manœuvres du fougueux le Tellier envenimèrent les cœurs. Le roi finit douloureusement ses jours au milieu de ces tempêtes ecclésiastiques, qu'un autre siècle aurait vues dégénérer en guerre civile.

Funestes effets de ces querelles.

Elles ont agité le royaume jusqu'à nos jours, malgré la modération d'un monarque ami de la paix, et attentif aux moyens de la conserver. L'Eglise gémit de la discorde; les incrédules en triomphent; les sages s'étonnent que l'on se déchire par zèle, au lieu de s'unir par l'esprit de charité; ils croient qu'en disputant moins sur le dogme, et en pratiquant mieux la morale, on serait tout à-la-fois meilleur citoyen et meilleur chrétien. Mais l'esprit de parti est toujours aveugle; l'ob-

jet qui l'enflamme lui dérobe l'importance des autres objets, et peu lui importe le suffrage des hommes modérés, pourvu qu'il soit applaudi de ces hommes inquiets et turbulens, dont les éloges éphémères sont démentis par le jugement du public. La décence, la saine morale, les lumières qui caractérisent depuis un siècle le clergé de France, font espérer des jours plus sereins, où la religion resserrera les liens de la société, que le fanatisme a si longtemps rendue malheureuse.

Grand changement dans les mœurs, les opinions, etc.

On peut dire qu'il se forma sous Louis XIV une nouvelle nation française, fort supérieure en plusieurs points à l'ancienne. Les mœurs, les coutumes, les goûts, les opinions changèrent; et ce changement fut commun à tous les états. Les grands, amollis par le luxe, attachés au prince par intérêt et par devoir, cessèrent d'être factieux, devinrent courtisans, consacrèrent au service de la couronne cette ambition qui les rendait autrefois si dangereux. La noblesse joignit au mérite de la bravoure celui de la raison, de l'ur-

banité, de la douceur; et ce qu'elle dut perdre par le raffinement des plaisirs, fut compensé par la culture des qualités sociales. Le clergé secoua le joug des préjugés contraires à l'indépendance du souverain; et, malgré quelques restes d'anciens abus, trop difficiles à déraciner dans les corps, il rendit le ministère ecclésiastique aussi respectable qu'on l'avait vu avili auparavant. La robe tempéra sa gravité par les agrémens de la politesse : d'illustres magistrats, un d'Aguesseau en particulier, furent des modèles en tout genre : ornemens de la société, oracles de la nation, dignes de réformer les lois et de porter au pied du trône la vérité salutaire et le vœu des bons citoyens. Enfin les honnêtes gens de toute condition apprirent à penser et à vivre : le peuple acquit de l'industrie et des talens, et dépouilla une partie de sa rudesse en perdant son indocilité fougueuse.

La France perfectionnée.

En un mot, la France, même pour les étrangers, devint le centre du goût, des talens, de la société et des plaisirs. Si l'on y trouve des ridicu-

les, des vices plus raffinés qu'autrefois, plus de frivolité, de suffisance, de présomption, de caprices, de mollesse, de cupidité, c'est une preuve que, même en se perfectionnant, l'humanité peut se corrompre, ou plutôt, qu'incapable d'une certaine perfection, elle conserve toujours un fond vicieux, même en avançant dans le chemin de la vérité et de la vertu. Mais que ne peuvent pas de bonnes lois, un bon gouvernement, une éducation solide, une vigilance particulière sur les mœurs, l'autorité, en un mot, jointe à la raison, pour faire le bien et pour extirper le mal, dans un état où le sentiment de l'honneur a tant de force, où l'exemple seul d'un roi éclairé et vertueux est capable de produire la plus heureuse révolution?

IDÉE GÉNÉRALE
DES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENS POLITIQUES
DU RÈGNE
DE LOUIS XV.

Je n'entreprends pas de décrire l'abrégé de ce règne, qui fournit tant de matériaux à l'histoire. Il y a des faits dont on ne peut juger avec certitude, qu'en les voyant d'une certaine distance; et des matières délicates, sur lesquelles il paraîtrait téméraire de porter un jugement particulier, avant que celui du public soit bien arrêté et bien connu. Bornons-nous donc au précis des principaux événemens politiques. Une exposition simple fera connaître les vicissitudes qu'a éprouvées le royaume, et sa situation par rapport aux puissances de l'Europe.

1715. Régence du duc d'Orléans.

Le duc d'Orléans, prince aimable, génie supérieur, mais trop livré au plaisir et trop amoureux de la nouveauté, eut la régence absolue par

arrêt du parlement, malgré les dispositions de Louis XIV.

D'abord il établit plusieurs conseils, où les différentes affaires devaient être mûrement examinées. Celui des finances, le plus important de tous, eut pour président le duc de Noailles. De sages opérations commencèrent à rétablir l'ordre, à liquider les dettes, à soulager les peuples. Mais cette forme de gouvernement dura trop peu.

Projets d'Alberoni.

Le cardinal Alberoni gouvernait l'Espagne sous Philippe V. Il voulait reprendre la Sardaigne et la Sicile, détachées de ce royaume depuis le traité d'Utrecht; il voulait renverser le gouvernement d'Angleterre, et détrôner Georges I, successeur de la reine Anne; il voulait enlever au duc d'Orléans la régence, pour la faire passer au roi d'Espagne. On découvrit une conspiration dans Paris contre le régent, formée par l'ambassadeur de Philippe V. Tant de projets, aussi téméraires qu'ambitieux, firent armer la France contre ce monarque français qu'elle avait établi avec tant d'efforts. Le

Guerre avec l'Espagne; quadruple alliance.

régent s'unit avec Georges, avec l'empereur Charles VI, avec la Hollande. Les Espagnols s'étaient emparés de la Sardaigne et d'une grande partie de la Sicile. Battus par une flotte anglaise, ils perdirent bientôt leurs conquêtes. La Sicile, où régnait le duc de Savoie, fut donnée à l'empereur, et la Sardaigne donnée en échange au duc de Savoie. Les Français, commandés par le maréchal de Berwick, prirent Fontarabie et Saint-Sébastien. On obligea Philippe V de renvoyer son ministre. La guerre, commencée en 1718, finit de la sorte en 1720. Heureux les peuples, s'il n'y en avait jamais de plus longue !

Système de Law, source de malheurs.

Dans le même temps, un fléau inconnu jusqu'alors, le fameux système, ravagea la France. Ce fut le fruit de l'audace de Jean Law (vulgairement *Lass*), Ecossais, qui, pour s'enrichir lui-même, avait proposé d'établir une compagnie pour payer les dettes de l'état en billets. Le régent se laissa éblouir par ce projet spécieux. En 1716, Law eut une banque en son propre nom,

qu'on déclara banque du roi en 1718. Le commerce du Mississipi, du Sénégal et des Indes, devint la base du système; la compagnie devait acquitter sur ses profits la dette nationale. Bientôt la fureur des richesses produisit un vertige universel. On changeait à l'envi l'argent en papier; les actions haussaient, se multipliaient prodigieusement; elles valurent en 1719, selon Voltaire, quatre-vingts fois tout l'argent que la circulation pouvait répandre dans le royaume; enfin les créanciers de l'état furent remboursés en billets. Le crédit tombe tout-à coup, les fonds de la banque s'épuisent, l'argent disparaît; il ne reste qu'un vain papier. On emploie l'autorité, sans égard pour la justice; on défend par un édit de garder chez soi plus de cinq cents livres d'argent comptant; le duc de Noailles, le chancelier d'Aguesseau, le parlement, sont exilés; un indigne ministre, le cardinal Dubois, règle toutes les affaires, et le désordre augmente chaque jour.

Fureur de l'agiotage.

Ce ne fut alors qu'un boulever-

Bouleversement de fortunes.

sement dans les fortunes. Une infinité de familles ruinées sans ressource, quelques particuliers horriblement enrichis, la défiance et les soupçons répandus par-tout, l'avarice et le luxe portés aux derniers excès, Law obligé de s'enfuir en 1720, après avoir été fait contrôleur-général, et emportant les malédictions de tout le royaume: voilà ce que produisit un système pernicieux, qui, la même année 1720, fut imité en Angleterre avec le même succès. La peste ravageait alors la Provence; terrible fléau, mais beaucoup moins funeste au corps politique.

1723. La majorité du roi mettant fin à la régence, le régent prit le titre de premier ministre, et mourut au mois de décembre 1723. Le duc de Bourbon-Condé, son successeur dans le ministère, se vit bientôt supplanté par le cardinal de Fleuri, dont la modération et l'économie mériteraient beaucoup plus d'éloges s'il y avait joint une politique plus prévoyante et plus courageuse. Fixé à la cour en qualité de précepteur du roi, il s'était ouvert, par

Mort du régent. Le cardinal de Fleuri.

ses qualités aimables, le chemin du ministère. Il y parvint à l'âge de soixante-treize ans; et jusqu'à sa mort, en 1743, il conserva toute son autorité, toute sa tête, et réussit presque en tout. Exemple de bonheur peut-être unique dans les premières places de l'état. La France épuisée avait besoin d'un ministre sage et paisible. Elle répara bientôt ses pertes; elle s'enrichit à la faveur d'une longue paix. 1726.

Double élection d'un roi de Pologne.

Cette paix si nécessaire fut troublée par l'élection d'un roi de Pologne. Stanislas Leczinski, que Charles XII avait déjà fait élire en 1704, et que le czar Pierre avait détrôné, élu de nouveau en 1733 après la mort d'Auguste II, ne put jouir de la couronne, quoique soutenu par Louis XV, son gendre. L'empereur Charles VI agit efficacement pour l'électeur de Saxe, fils du dernier roi de Pologne. Le parti le moins nombreux l'emporta dans ce pays, où de mauvaises lois ne servent qu'à perpétuer l'anarchie et à rendre tout incertain. La Russie, presque inconnue avant le règne de

Le roi Stanislas est sans royaume.

Pierre-le-Grand, et devenue par lui seul une puissance respectable, était jointe avec l'empereur contre le roi Stanislas: le cardinal de Fleuri n'envoya qu'un faible secours de quinze à dix-huit cents hommes. Stanislas se sauva de Dantzik déguisé, et pensa tomber plusieurs fois entre les mains des Russes qui avaient mis sa tête à prix.

Guerre de 1733 contre l'empereur.

On résolut de venger cet affront sur l'empereur. Les rois d'Espagne et de Sardaigne s'unirent à la France. Philippe V avait déja établi en Italie don Carlos son fils, né d'Elisabeth Farnèse, sa seconde femme; il avait engagé Charles VI à lui donner l'investiture de Parme, de Plaisance, du grand duché de Toscane, dont la succession n'était pas ouverte; il voulait lui procurer un établissement plus considérable. Charles-Emmanuel, roi de Sardaigne, successeur de son père Victor-Amédée (qui, en 1730, avait abdiqué la couronne et s'en était inutilement repenti), espérait agrandir ses états aux dépens de la maison d'Autriche, et lui enlever le Milanais, objet de

tant de prétentions opposées. La modération du ministère de France était si connue, que l'Angleterre et la Hollande consentirent à ne point se mêler de cette guerre.

Elle se fit avec le plus grand succès en Italie. Le maréchal de Villars y finit à quatre-vingt-deux ans sa carrière par la prise de Milan, de Tortone, de Novare, etc.; le maréchal de Coigni gagna les batailles de Parme et de Guastalla; la bataille de Bitonto, gagnée par le duc de Mortemar, mit don Carlos en possession des Deux-Siciles. Le maréchal de Noailles, qui, après la mort de Berwick, tué au siége de Philisbourg, avait contribué plus que personne à la prise de cette importante place en 1734, chassa les Impériaux d'Italie en 1735, et l'empereur n'y conservait presque plus rien; suite étrange de l'élection d'un roi de Pologne. Telle est la chaîne invisible des événemens de ce monde.

1734, 35. Campagnes décisives en Italie.

La France souhaitait la paix et en régla les conditions. On signa les articles préliminaires en 1735; ce-

1738. Traité de Vienne.

pendant le traité ne fut conclu qu'en 1738. Ce traité de Vienne donne Naples et la Sicile à don Carlos; le Novarois, le Tortonois, les fiefs de Langhes au roi de Sardaigne, à qui l'on avait promis tout le Milanais; l'expectative de la Toscane au duc de Lorraine, gendre de l'empereur; au roi Stanislas, le Barrois et la Lorraine, pour être réunis, après sa mort, à la couronne de France. Ainsi, pour la seconde fois, on disposa de l'héritage des Médicis, quoique le dernier grand duc de cette maison vécût encore. C'est que la Toscane était regardée comme un fief de l'empire. Parme et Plaisance furent cédés à l'empereur en propriété. Le pape s'en prétendait toujours suzerain, et avait même reçu l'hommage du dernier duc de Parme; tant le droit bizarre des fiefs a jeté de confusion dans le système politique de l'Europe. L'acquisition de la Lorraine fut un de ces heureux événemens où la fortune conduit sans que la prudence paraisse lui avoir préparé les voies.

Acquisition de la Lorraine.

Peu de temps après arrive la mort

de Charles VI, dernier prince de la maison d'Autriche. Pour assurer sa succession entière à sa fille Marie-Thérèse, épouse du grand-duc, il avait fait une pragmatique cimentée par la garantie de la plupart des puissances. Mais outre que ses mesures étaient mal prises, pouvait-on croire que les princes exclus d'un héritage sur lequel ils avaient des prétentions, respecteraient une loi qu'ils regardaient comme injuste? Charles Albert, électeur de Bavière, Auguste III, roi de Pologne, électeur de Saxe, le roi d'Espagne Philippe V, se croyaient fondés à réclamer la succession en tout ou en partie; si le roi de France eût été ambitieux, il ne manquait pas de titres à alléguer pour lui-même, descendant de la branche aînée d'Autriche par les femmes de ses prédécesseurs. Marie-Thérèse se mit d'abord en possession de tous les états de son père, sans qu'aucune puissance remuât. Les Hongrois en particulier, jusqu'alors impatiens du joug de l'Autriche, lui marquèrent le plus grand attachement, parce

1740. Mort de l'empereur Charles VI.

Prétendans à la succession.

qu'elle jura de ne point enfreindre leurs priviléges.

Le roi de Prusse attaque la reine de Hongrie.

Un prince dont on parlait peu, et qui devait remplir l'Europe du bruit de son nom, Frédéric II, roi de Prusse, porta seul les premiers coups. L'empereur Léopold, en faveur de l'électeur de Brandebourg, avait érigé la Prusse en royaume, au commencement de ce siècle. Le second roi, père de celui-ci, pendant un règne de vingt-huit ans, s'était continuellement occupé du soin de peupler son royaume, d'en faire défricher les terres incultes, d'amasser un grand trésor par l'économie, de former et de discipliner une armée nombreuse dont il ne se servait point. Son fils, capable de tout entreprendre avec ces moyens, et surtout avec un génie et un courage de héros, s'empara sur-le-champ de la Silésie. Il en avait demandé en vain une partie à Marie-Thérèse, lui promettant de la servir de toutes ses forces, et de faire empereur son époux. La bataille de Molwitz, qu'il gagna par la discipline de ses troupes, assura cette conquête, et ap-

Conquête de la Silésie.

1741.

prit combien il était redoutable.

Au signal qu'avait, pour ainsi dire, donné le roi de Prusse, l'Europe se mit en mouvement. Malgré l'aversion du cardinal de Fleuri pour la guerre, le comte (depuis maréchal duc) de Belle-Isle vint à bout de la faire entreprendre ; il persuada qu'elle serait terminée en une seule campagne. Illusion étrange qui a souvent entraîné de longs malheurs! On l'envoya négocier en Allemagne en faveur de l'électeur de Bavière, qu'on voulait élever à l'empire, qu'on voulait enrichir des dépouilles d'une maison si long-temps rivale de la France. Il convint de tout avec Frédéric et avec la cour de Saxe.

La France liguée contre l'Autriche.

1742. Charles VII heureux et malheureux.

Le Bavarois, ayant sous ses ordres une armée française, se rend maître de Passau, arrive à Lintz, capitale de la haute Autriche ; mais au lieu d'assiéger Vienne, dont la prise eût été un coup décisif, il marche vers Prague, la prend, s'y fait couronner roi de Bohême, et va recevoir à Francfort la couronne impériale sous le nom de Charles VII. Avec

Ressources de-Marie Thérèse.

moins de courage et de vertu, Marie-Thérèse auratit été sans doute accablée. Ses sujets l'adorent et soutiennent ses espérances ; l'Angleterre et la Hollande lui envoient des secours d'argent, ses ennemis n'agissent point de concert, se plaignent les uns des autres ; les armées françaises en Bavière et en Bohême s'affaiblissent de jour en jour ; Prague est assiégée, reprise, et le maréchal de Belle-Isle sauve à peine treize mille hommes par une retraite glorieuse, au mois de décembre 1642. Les Anglais grossirent bientôt le nombre des ennemis.

1744. Bataille de Dettingen.

On combattit l'année suivante à Dettingen sur le Mein. Le maréchal de Noailles avait coupé les subsistances à l'armée ennemie, où se trouvait le roi d'Angleterre : il l'avait réduite à passer dans un défilé ; et là il devait remporter une victoire complète par l'effet seul de l'artillerie. Mais il fut mal obéi. Le duc de Grammont, lieutenant-général, quitta témérairement son poste, entraîna une partie des troupes, fit perdre l'avantage de la situation,

rendit les batteries inutiles. Après un combat terrible et trop inégal, il fallut se retirer. Les vainqueurs décampèrent avec précipitation pendant la nuit, et le général français les empêcha de profiter de leur victoire. Cependant l'empereur, réfugié à Francfort, était presque sans ressources et sans espérances.

Le cardinal de Fleuri, en montrant de la faiblesse, avait encouragé le parti autrichien : la reine de Hongrie avait acquis des alliés ; elle avait fait la paix au prix de la Silésie avec le roi de Prusse.

Ennemis de la France.

Bientôt la France, qui ne combattait auparavant qu'en qualité d'auxiliaire, eut sur les bras l'Autriche, l'Angleterre, la Hollande et le roi de Sardaigne ; mais le roi de Prusse reprit avec elle ses premiers engagemens, dès qu'il craignit que la reine de Hongrie ne fût trop forte avec de tels alliés.

Campagnes du roi ; succès en Flandre.

Louis XV gouvernait par lui-même, depuis la mort du cardinal de Fleuri, en janvier 1743. Il s'appliquait aux affaires, il méritait l'amour de ses peuples ; il voulut les

défendre en personne, et se mit à la tête des armées. Après avoir pris Menin, Courtrai, Ipres, etc., il marcha contre le prince Charles de Lorraine, qui avait passé le Rhin et pénétré dans le royaume. Le maréchal de Coigni défendait l'Alsace, non sans beaucoup d'inquiétude. Le roi est malheureusement arrêté à Metz par une maladie dangereuse : la France tremble et gémit, comme une famille qui va perdre le meilleur des pères (1). Il guérit, se rend au siége de Fribourg et prend cette place. L'année suivante, 1745, il gagne la fameuse bataille de Fontenoi, où le maréchal de Saxe, frère naturel du roi de Pologne, commandait l'armée étant malade ; héros que la France se glorifiera éternellement d'avoir adopté. Jusqu'à la fin de cette guerre, on ne vit en Flandre que des succès admirables. Le combat de la Mêle, suivi de

(1) Il dit au comte d'Argenson : *Ecrivez de ma part au maréchal de Noailles, que pendant qu'on portait Louis XIII au tombeau, le prince de Condé gagna une bataille.* (Voltaire.) Il avait envoyé le maréchal en Alsace.

la prise de Gand, Ostende forcée en trois jours, Bruxelles prise au cœur de l'hiver, tout le Brabant hollandais subjugué en 1746, Berg-op-zoom emporté d'assaut, après la bataille de Lawfeld en 1747, Maëstricht investi en présence de quatre-vingt mille hommes, etc.; chacun de ces faits mériterait un détail particulier : ils restent gravés dans la mémoire des contemporains, et passeront à la dernière postérité.

Campagnes d'Italie.

On se battait avec la même ardeur en Italie pour établir dans le Milanais, Parme et Plaisance, l'infant don Philippe, frère puîné de don Carlos. Le prince de Conti força glorieusement, en 1744, les passages des Alpes, les retranchemens de Ville-Franche et de Château-Dauphin. L'infant et ce prince gagnèrent la bataille de Coni, sans pouvoir prendre la ville de Coni qu'ils assiégeaient. Cependant don Philippe, en 1745, se trouva maître de Milan et des pays d'alentour. Mais on s'était trop avancé, trop étendu, pour se maintenir : la bataille de Plaisance, perdue en 1746 par le maréchal de Mail-

lebois, ruina totalement les affaires : la retraite du moins fut glorieuse. Bientôt les ennemis ravagèrent la Provence. Chassés de cette province, et ensuite de Gênes dont ils s'étaient emparés, il n'en conservèrent pas moins la supériorité de leurs armes. On tenta de rentrer en Italie par Exilles ; mais le combat de l'Assiète, où le comte de Belle-Isle se fit tuer, ne laissa plus d'espérance de ce côté-là.

Marie-Thérèse fonde une nouvelle maison impériale.

Au milieu de ces vicissitudes, mourut en 1745 l'empereur Charles VII, accablé d'infortunes, à cause de son élévation. La reine de Hongrie eut la gloire de procurer l'empire à son mari, François de Lorraine ; et le roi de Prusse, après avoir pris Dresde et remporté d'autres avantages, fit encore la paix séparément. Il reconnut l'empereur : l'impératrice lui céda de nouveau la Silésie. Cette grande princesse fondait ainsi la nouvelle maison impériale d'Autriche - Lorraine, après avoir été sur le point de perdre tous les états de ses pères.

Pour le malheur du genre humain,

le feu de la guerre ne peut plus embraser l'Europe, sans se répandre aussitôt jusqu'aux extrémités du monde. On reconnut trop tard la faute énorme que le cardinal de Fleuri avait commise en négligeant la marine. Tandis que les Anglais avec de nombreuses escadres ruinaient le commerce de leurs ennemis, la France n'eut à leur opposer qu'environ trente-cinq vaisseaux. En 1744, une escadre espagnole étant à Toulon, on osa attaquer l'amiral Matthews, beaucoup plus fort. Si la victoire fut indécise, du moins on eut l'avantage de voir la Méditerranée libre pendant quelque temps. Mais les Anglais s'emparèrent en 1746 de l'Isle-Royale, ou Cap-Breton, avantageusement situé à l'embouchure du fleuve de Saint-Laurent. Ils firent par-tout des prises immenses ; le fameux amiral Anson rendit funeste à l'Espagne son voyage autour du globe ; la bataille navale de Finistère, qu'il gagna ensuite sur les Français (1747), fut un triomphe plus agréable pour sa nation. Dans ce combat, et dans un

Pertes sur mer. Les Anglais trop supérieurs.

autre où l'amiral Hawke fut victorieux, les Français, avec des forces trop inégales, se défendirent en héros. Il ne resta plus qu'un vaisseau de ligne au roi de France. Mais ce que la marine n'aurait pu tenter, des négocians guerriers l'exécutèrent dans l'Inde; la Bourdonnois en leva Madras aux Anglais; et Dupleix leur fit lever le siége de Pondichéri dont il était gouverneur.

1748. Traité d'Aix-la-Chapelle.

Louis XV, en remportant des victoires, avait offert généreusement la paix. On l'avait opiniâtrément refusée; mais on la demanda, en voyant Maëstricht sur le point de tomber en son pouvoir, et la Hollande menacée d'une invasion (1). Elle fut conclue à Aix-la-Chapelle. Le roi ne voulut garder aucune de ses conquêtes. Il se contenta d'assurer Parme, Plaisance et Guastalla à don Philippe

(1) On ne conçoit pas comment les Hollandais, fort déchus de leur puissance, s'étaient engagés dans cette guerre. Ils pouvaient pacifier l'Europe, et ils s'exposèrent aux derniers malheurs. Ils perdirent même en grande partie leur liberté, en établissant le stathoudérat perpétuel et héréditaire; ce qui fait aujourd'hui de la Hollande une espèce de monarchie mixte.

son gendre, et le royaume des deux Siciles à don Carlos; de rétablir le duc de Modène son allié et la république de Gênes dans tous leurs droits. Le roi de Prusse conserva la Silésie; le roi de Sardaigne obtint de nouveaux domaines dans le Milanais; toutes les puissances garantirent la pragmatique-sanction de Charles VI, en vertu de laquelle Marie-Thérèse possédait les états de ses ancêtres.

Sort du prince Edouard.

Le prince Edouard, fils du prétendant, avait fait sur l'Ecosse (1745) une tentative audacieuse, qui ne servit qu'à faire périr ses partisans sur les échafauds ou par les gibets. La France garantit l'ordre de la succession réglé en faveur de la maison de Hanover, et s'obligea de ne point souffrir sur ses terres les descendans de la maison de Stuart. En conséquence, on fit sortir du royaume ce jeune prince, dont la destinée, si brillante un moment, est devenue tout-à-coup si obscure. Une chose trop digne d'observation, c'est que la guerre entre l'Espagne et l'Angleterre avait commencé dès l'an 1739 pour un vaisseau, et que l'af-

faire du vaisseau resta indécise.

Le traité est une source de guerre.

Il eût été facile de prévenir par le traité d'Aix-la-Chapelle les funestes contestations que la France eut bientôt avec l'Angleterre, et qui, pour quelques déserts de l'Amérique, armèrent de nouveau les nations européennes, les plus capables de connaître les avantages de la paix. En stipulant la restitution de l'Isle-Royale et de toutes les conquêtes des Anglais, on avait ajouté ces termes vagues : *toutes choses d'ailleurs seront remises sur le pied qu'elles étaient*, OU DEVAIENT *être avant la présente guerre.* Avec de pareilles clauses, quiconque veut envahir, quand il n'y a ni titres ni limites incontestables, est sûr de trouver mille prétextes d'invasion.

Entreprises des Anglais en Amérique.

En 1749, les Anglais établis dans l'Acadie, qu'ils avaient eue par le traité d'Utrecht, voulant s'étendre sur le Canada, commirent des hostilités contre les Français, pour rétablir les choses sur le pied où *elles devaient être* selon eux. La cour de France eut beau se plaindre et offrir toutes les voies d'accommode-

ment ; la négociation traîna en longueur : l'Angleterre, qui se préparait de loin à une rupture, éclata en 1755, et sans déclaration de guerre fit attaquer nos vaisseaux marchands. Il y en eut plus de trois cents d'enlevés, par ce droit tyrannique du plus fort, dont les Anglais semblent vouloir faire un droit national. Louis XV, avec le plus grand amour de la paix, fut obligé de prendre les armes, et d'opposer la force à la violence.

Nouvelle guerre. Alliances singulières.

Alors on vit dans le système politique de l'Europe un changement aussi inconcevable que cette guerre. Le roi de Prusse, auparavant allié de la France, se ligue avec les Anglais ; l'Autriche s'unit étroitement avec la France, dont elle était l'ennemie depuis deux siècles ; la Suède se trouve alliée de l'Autriche, qu'elle avait tant combattue depuis Gustave. L'Espagne, le roi de Sardaigne, la Hollande, jusqu'alors si intéressés dans les guerres, gardent une parfaite neutralité. Chaque puissance a pour but son intérêt particulier ; mais l'humanité s'applaudit

en général de voir les deux premières maisons de l'Europe changer en amitié une haine trop féconde en ruines et en massacres. L'abbé de Bernis, depuis cardinal, fut le négociateur de ce traité.

1756. Premières campagnes en Allemagne.

Les commencemens de la guerre furent glorieux pour la France. Malgré le mauvais état de ses finances, source intarissable de désordres et de malheurs, on commençait à rétablir la marine. Les Anglais, battus vers le Canada, craignirent une invasion dans leur île; ils perdirent Port-Mahon, regardé comme imprenable, que le maréchal de Richelieu prit d'assaut, après une victoire navale du marquis de la Galissonnière. D'un autre côté, le maréchal d'Estrées gagna la bataille de Hastimbek sur le duc de Cumberland; le maréchal de Richelieu, envoyé pour commander à sa place, poussa l'Anglais, et le força de capituler à Closter-Seven avec toute son armée. L'électorat de Hanover était conquis. Le roi de Prusse, qui s'était emparé de la Saxe sur un soupçon, qui avait remporté à Pra-

gue une victoire sanglante, mais qui avait été vaincu vers le même endroit par le général Daun, avec une perte d'environ vingt-cinq mille hommes, le roi de Prusse semblait infailliblement perdu. Le conseil aulique le déclare ennemi de l'empire, privé de tous ses fiefs; le prince de Soubise marche contre lui en Saxe avec une puissante armée des cercles. On ne doutait point du succès le plus décisif.

Bataille de Rosbac.

Mais la bataille de Rosbac (5 nov. 1757) change la face des affaires en un moment. Une manœuvre rapide et savante de cavalerie, l'artillerie et la discipline prussiennes répandent une terreur panique dont il y a peu d'exemples. Vainqueur presque sans combat, le roi de Prusse vole en Silésie, gagne encore la bataille de Lissa, reprend Schweidnitz et Breslau, que les Autrichiens venaient de lui enlever. L'électorat de Hanover est repris de même par les Anglais, malgré la capitulation de Closter-Seven, dont ils se crurent dégagés.

Diverses révolutions.

On voit en Allemagne une longue suite de batailles avec différens suc-

cès, sans que la perte des hommes ni la dévastation des pays rende la querelle des princes moins opiniâtre. Les Français, qui en 1758 avaient été forcés à Crevelt de se retirer devant le prince Ferdinand de Brunswick, le repoussent à Bergen l'année suivante, sous les ordres du maréchal de Broglio. Ils sont battus ensuite à Varbourg et à Minden. Le prince héréditaire de Brunswick, leur vainqueur, fut repoussé en 1759 par le marquis de Castries, à Clostercamp, près de Wesel; il le fut encore en 1762 à Joansberg, par le prince de Condé, qui, à la fleur de l'âge, avait soutenu la gloire de son nom dans tout le cours de cette guerre.

Frédéric II, de son côté, tantôt vaincu, tantôt vainqueur, mais affaibli par ses victoires mêmes, se voit enlever la Prusse, Dresde et une grande partie de la Saxe. Il avait contre lui la Russie liguée avec l'Autriche. Elisabeth, impératrice de Russie, meurt. Pierre III, son successeur, se déclare pour Frédéric; Pierre est détrôné tout-à-coup; sa

femme Catherine lui succède, et se déclare pour la reine de Hongrie. Ces vicissitudes soudaines, en variant la situation du roi de Prusse, lui laissent toujours la même intrépidité et une constance inébranlable.

Conquêtes prodigieuses des Anglais.

La France, malgré ses malheurs, ne fut entamée nulle part; elle se soutint même toujours en Allemagne. Une descente des Anglais à Saint-Cast, près Saint-Malo, en 1758, ne servit qu'à faire éclater le zèle de la noblesse de Bretagne, commandée par le duc d'Aiguillon. Mais Cancale et Cherbourg avaient été au pouvoir de l'ennemi; il s'empara de Belle-Isle (1761). On essuya hors du royaume les désastres les plus accablans. La France perdit dans l'Inde Chandernagor, Pondichéri, et tous les établissemens de cette compagnie de commerce dont on a tant vanté les avantages. En Afrique, elle perdit ce qu'elle avait sur le Sénégal avec l'île de Gorée, c'est-à-dire, tout son commerce dans cette partie du monde; en Amérique, l'Isle-

Royale, Québec, tout le Canada, la Guadeloupe, la Martinique, en un mot, des possessions immenses, moins dignes de regret que les hommes et les trésors qu'elles ont coûté. Le comte de Chatam, Guillaume Pitt, génie vaste, audacieux, intrépide, procura en peu d'années à l'Angleterre des succès si prodigieux, que l'événement seul en prouvait la possibilité.

Pacte de famille.

Cet accroissement de la puissance des Anglais, qui affectaient tant de zèle pour l'équilibre, devait alarmer toute l'Europe. La neutralité de l'Espagne sous Ferdinand VI leur avait été trop avantageuse. Charles III, frère et successeur de Ferdinand, s'unit enfin avec Louis XV: *le pacte de famille* conclu (en 1761) entre toutes les branches souveraines de la maison de France, forme l'alliance la plus glorieuse pour le ministre célèbre qui en exécuta le projet, conçu plusieurs années auparavant par le maréchal de Noailles. Cette alliance fut néanmoins suivie de nouveaux désastres. Les Espagnols attaquèrent sans succès le Por-

Nouveaux désastres.

tugal, qu'on pouvait regarder alors comme une riche province d'Angleterre. Les Anglais sauvèrent ce royaume, prirent à l'Espagne, dans le golfe du Mexique, la Havane et l'île de Cuba, où leur butin fut estimé plus de quatre-vingt millions (1762); ils lui enlevèrent les îles Philippines dans la mer des Indes, et s'enrichirent à Manille comme à la Havane. Leurs flottes subjuguaient tout dans l'un et l'autre hémisphère; la marine française, qu'on avait tâché de rétablir, était ruinée, ainsi que le commerce de la nation.

1763. Traités de Paris et de Hubersbourg.

Toutes les couronnes avaient besoin de la paix, et l'Angleterre, quoi qu'en aient pu dire les ennemis du ministre, ne pouvait la faire dans une conjoncture plus favorable. Car (selon la remarque de M. l'abbé de Mably) « il faut faire la paix dès « qu'on la peut faire utilement; c'est « un principe qui ne souffre aucune « exception. Des espérances formées « dans l'ivresse de la prospérité n'ont « jamais été justifiées par l'événe- « ment: on doit craindre d'être trop « heureux, parce qu'un trop grand

« bonheur est le signe d'une déca-
« dence. » Par le traité de Paris, la France cède à l'Angleterre Louisbourg et l'Isle-Royale, le Canada, toutes les terres sur la gauche du Mississipi, excepté la nouvelle Orléans ; l'Espagne y ajoute encore la Floride. L'Angleterre gagne des pays immenses en Amérique ; elle accorde à peine aux Français le droit de pêche vers l'île de Terre-Neuve. On lui abandonne le Sénégal, et elle restitue la Gorée. On échange Minorque contre Belle-Isle. On est obligé de démolir les fortifications de Dunkerque du côté de la mer. Le traité d'Ubersbourg entre les puissances d'Allemagne, remit les choses dans l'état où elles se trouvaient avant la guerre. Tel fut le fruit de sept années d'expéditions sanglantes et ruineuses.

Réflexion sur cette guerre.

Cette guerre peut être regardée comme une des meilleures leçons de politique. La supériorité inouie des armes anglaises démontre la nécessité d'une puissante marine, pour toute nation qui a un commerce à protéger, et des possessions à dé-

fendre hors du continent qu'elle habite. Les succès et la résistance du roi de Prusse contre des forces extrêmement supérieures, démontrent qu'avec une sage économie et avec d'excellentes troupes, un grand capitaine, maître de toutes les opérations, peut faire lui seul ce qu'à peine on croirait possible à une ligue formidable. Mais ce qu'il importe sur-tout d'examiner dans l'état actuel de l'Europe, ce sont, d'une part, les maux infinis de la guerre, de l'autre, le peu d'avantages qu'elle procure. Prodiguer le sang des peuples, épuiser les finances dont on sent plus que jamais la nécessité, faire des millions de malheureux, et s'exposer aux plus grands malheurs, pour un coin de terre qui sera un objet éternel de haine et de discorde, est-ce donc un système digne de la sagesse des gouvernemens? Pour un intérêt particulier de commerce, faudra-t-il ruiner tout le commerce? Faudra-t-il ruiner son propre pays pour une acquisition incertaine? Faudra-t-il semer au-dehors à pure perte

cet argent devenu si précieux, qui fructifierait au centuple s'il était employé à défricher de vastes terrains stériles, à ouvrir des canaux au commerce intérieur, à vivifier les provinces languissantes, à multiplier les ressources du peuple, et par-là celles du prince? L'Angleterre, accablée d'une dette énorme (trois milliards trois cent trente millions de notre monnaie), ne se repentira-t-elle pas de cette guerre, où elle semble avoir gagné un empire? Cet empire est déja l'objet de ses craintes. Elle se souviendra un jour de Carthage (1).

Causes de nos malheurs.

Un désordre affreux dans les finances, de fréquentes variations dans le ministère, des intrigues de cour influant sur toutes les affaires publiques, la mésintelligence entre les chefs, le mécontentement des peuples, que la bonté naturelle du roi ne pouvait calmer, furent les principales causes des calamités du royaume. Ses ressources semblaient épui-

(1) Ce morceau a été fait avant la rupture des Colonies avec la métropole.

sées, parce que le gouvernement avait perdu, au-dedans et au-dehors, le crédit nécessaire pour les reproduire dans les besoins.

Discordes intestines.

Ajoutons à ces principes de mal les discordes intestines qui troublaient l'état, qui partageaient les sollicitudes du monarque et des ministres. Des billets de confession exigés des mourans suspects de jansénisme, et une supérieure d'hôpital nommée par l'archevêque de Paris, occasionnèrent en 1750, entre le clergé et la magistrature, une sorte de guerre opiniâtre, que plusieurs coups d'autorité rendirent de jour en jour plus dangereuse. Refus de sacremens d'une part, de l'autre, administration forcée de sacremens; lettres-de-cachet plus propres à envenimer les plaies qu'à les guérir; le parlement exilé en 1753, pour avoir refusé de reprendre ses fonctions interrompues; l'archevêque exilé en 1754, pour n'avoir pas voulu se plier aux vues pacifiques du monarque; exilé de nouveau en 1756 pour la même cause; toutes ces convulsions agitaient les

Exil du parlement et de l'archevêque.

particuliers et les corps, faisaient fermenter mille passions différentes, pouvaient enfin ranimer la rage à demi éteinte du fanatisme. Un nouveau Ravaillac parut en 1757. Damiens, fanatique de la lie du peuple, assassina le roi à Versailles au milieu de ses gardes. Le parricide prouva mieux que tous les raisonnemens, combien les disputes de religion étaient et seront à jamais dangereuses.

Damiens.

Les jésuites, qu'on regardait toujours comme les ames d'un parti, avaient été chassés de Portugal, d'Espagne, de Naples, etc. La banqueroute du P. de la Valette leur attira en France l'orage dont ils furent écrasés, malgré tant de crédit et tant d'illustres protecteurs.

Fin des jésuites.

On fit le procès à leur institut en 1761. Le parlement de Paris, et les autres ensuite, le proscrivirent par des arrêts foudroyans qui anéantissaient la société. Un édit de 1764 mit le sceau à cette révolution, en tempérant la rigueur avec laquelle on avait traité les particuliers, dignes d'un meilleur sort.

Un génie plein d'activité et de courage, le duc de Choiseul, avait alors la principale autorité du ministère. Il rendait la France plus respectable aux cabinets de l'Europe. Il lui assura la possession de la Corse. Mais pour rétablir son ancienne gloire et lui procurer un bonheur solide, il aurait fallu remédier à de grands maux trop invétérés, à la ruine des finances, et à l'esprit de parti. Acquisition de la Corse.

La discorde régnait en Bretagne. Le procès d'un célèbre magistrat, M. de la Chalotais, y avait excité une commotion violente. Tous les parlemens semblaient agir de concert comme un seul corps; et leur système d'*unité* et de *classes* ne pouvait qu'inquiéter la cour. Le duc d'Aiguillon, commandant de Bretagne, fut accusé au parlement de Paris. Le roi consentit à la procédure, l'arrêta ensuite par un coup d'autorité, envoya des ordres rigoureux. On cessa de rendre la justice, on refusa plusieurs fois de reprendre des fonctions indispensables. De là le fameux lit de justice Affaire de Bretagne.

de 1771, où fut bouleversé et reconstruit sur un plan nouveau tout l'édifice de la magistrature. L'exil du duc de Choiseul avait aplani les voies pour cette étrange révolution.

Fin du règne de Louis XV.

Un tel changement, exécuté dans tout le royaume, fit sentir toute la force de l'autorité royale. Mais les murmures qu'excitaient les impôts n'en devinrent que plus amers; et les opérations de l'abbé Terrai, contrôleur-général, homme qui bravait la clameur publique, aigrissaient le mécontentement de la nation. Elle pleurait encore le dauphin, mort depuis quelques années, prince dont les vertus et les lumières donnaient les plus justes espérances. Louis XV, autrefois l'amour des Français, finit son règne dans la tristesse et la douleur. Il mourut de la *petite vérole*, le 10 mai 1774, laissant la couronne à un jeune prince qui soupira d'être chargé de ce glorieux fardeau.

On doit à Louis XV l'établissement de l'Ecole militaire, un des plus utiles monumens de la munificence royale. Les sciences proté-

gées par le monarque, ont beaucoup étendu la sphère de nos connaissances (1).

OBSERVATIONS.

Le devoir d'un historien est de dire la vérité; c'est la règle que nous nous proposons de suivre dans ces *Observations*, tirées des mémoires du temps les plus véridiques. Nous aurons le courage de tout dire et de ne rien cacher; nous ne dissimulerons ni les vertus ni les vices du monarque, ni les crimes, ni les forfaits des intrigans, des courtisans, des ministres, des viles prostituées qui l'entourèrent pour son malheur et celui de la nation.

1. Particularités sur le règne de Louis XV.

Un nom célèbre dans toute l'Europe, des dettes immenses, le rare exemple de la fermeté dans la décadence de la monarchie, le danger des prêtres admis à la cour et dans les conseils, la funeste expérience de l'inutilité des guerres, de grands hommes dans presque toutes les

(1) Ici finit l'ouvrage de l'abbé Millot.

parties, les lettres en honneur, le
beaux-arts à leur plus haut degr
de perfection, la politesse, des ca
lamités publiques et particulières
inséparables de la nature humaine
voilà ce que Louis XIV laissa pou
héritage à Louis XV, âgé de cinc
ans. Le royaume était réduit à l'éta
le plus déplorable; la dette natio
nale s'élevait à plus de deux mil
liards. Les revenus se trouvaient ab
sorbés par anticipation, jusques e
compris 1717. Telle était la détresse
où l'ambition de Louis XIV avai
plongé la France. Pour y remédie
en partie, le duc d'Orléans, régen
du royaume, établit une *chambr*
de justice, afin de poursuivre ceu
qui avaient malversé dans les finan
ces sous le règne précédent; mai
cette mesure n'opéra presque rien
pour le bien de l'état. On fit regorge
aux sangsues du peuple plus de cen
soixante millions, dont il ne rentra
qu'une bien petite partie dans le
trésor public.

Le premier acte d'autorité du roi
devenu majeur, fut une erreur fu-
neste : il laissa la principale place du

ministère au cardinal Dubois, cet heureux parvenu, que des vices réels et des talens équivoques avaient élevé à la pourpre. Une cause inconnue, mais qui veille au bonheur des peuples, répara cette faute. Ce prélat, l'ancien compagnon des débauches du duc d'Orléans et le proxenète de tous ses dérèglemens, mourut bientôt, ne laissant après lui que la mémoire de ses vices et de ses infamies.

Le duc d'Orléans ne tarda pas à suivre son favori dans la tombe. Jamais prince ne poussa le raffinement et la volupté des plaisirs sensuels aussi loin qu'il le fit. Sa passion pour la duchesse de Berry, sa fille, princesse d'une grande beauté, et faisant ouvertement profession de galanterie, donnèrent lieu à des bruits injurieux à la réputation de tous les deux. Ce prince, à beaucoup de littérature, joignait un goût exquis pour les beaux-arts ; il fit de son palais le rendez-vous des plus beaux esprits, des débauchés les plus raffinés, et des femmes les plus belles et les plus impudentes de la capitale.

Après la mort du régent, le duc

de Bourbon-Condé, homme de talens fort médiocres pour l'administration publique, prit sur lui la direction des conseils d'état : sa maîtresse, madame de Prie, femme rusée et intrigante, eut beaucoup d'influence dans les affaires civiles et militaires, en remplissant de ses créatures les premiers postes de ces deux départemens. Il renouvela l'édit sévère contre les protestans; sous son ministère, on vit renaître les persécutions de religion. Bourbon ne laissait à Louis XV que l'éclat de la majesté, des audiences fastueuses, des réglemens puérils sur l'étiquette, des graces qui n'intéressaient que quelques particuliers : la nomination aux places de la cour, les promotions des ordres, éloignaient des affaires le monarque, en paraissant l'en occuper. Louis s'en aperçut, et écrivit au duc de Bourbon que, voulant régner, il le verrait avec plus de plaisir à Chantilly qu'à Versailles.

Lors de l'exil de ce prince, la place de premier ministre fut supprimée; mais, sans en avoir le titre, le cardinal de Fleury en fit les fonctions; il

fut absolu, et gouverna la volonté du jeune roi dont il avait été le précepteur. Le royaume avait besoin d'un ministre ami de la paix et de l'ordre ; il convenait de ramener une espèce de décence, qui avait disparu à l'aspect des mœurs de la cour du régent ; mais il ne fallait pas abandonner Louis XV aux plaisirs de la chasse, et nourrir en lui cette indolence, qui traîne à sa suite l'ennui, l'irrésolution et l'indifférence pour la gloire. En un mot, Fleury régna sous le nom du roi, et prolongea son enfance. Agé de soixante-dix ans, ce vieillard ne s'occupait que de la finance, à laquelle il donna trop de protection ; du commerce qu'il saisissait mal ; des affaires ecclésiastiques, qui l'occupaient trop. Fixé par les plaisirs dans les bras de l'indolence, le monarque voyait le mal, sans oser le réformer ; indiquait le bien, sans pouvoir le faire exécuter ; souffrait des querelles de religion, sans prendre sur lui de vouloir les anéantir d'un mot de sa volonté.

Le cardinal de Fleury se permit contre la propriété et le droit des

gens, un attentat dont n'avait pas encore été souillé le ministère. Il réduisit les rentes viagères, qui n'étaient qu'à quatre pour cent. Ces funestes mesures attaquent l'honneur des princes ; détruisent les ressources, si souvent nécessaires du crédit public ; désolent des milliers de sujets, qui, dans les fruits de leur économie, trouvent la douceur et le repos. Les vues bornées que ce prélat porta dans les affaires de religion, dont il faisait des affaires d'état, prolongèrent des querelles qu'il fallait livrer au ridicule, cette justice si sûre, si prompte et trop peu exercée par le gouvernement, qui, en l'employant, s'éviterait la peine de sévir contre des gens souvent plus insensés que coupables. Quand un roi se repose sur un homme d'église pour l'administration des affaires, on ne peut guère compter sur une exacte impartialité, première vertu dans celui qui gouverne. Fleury, sans avoir le faste de Richelieu, ni la rapacité de Mazarin, compensait ses défauts par des talens ; il aimait la paix et la tranquillité publique ;

mais peut-on bien le disculper de l'accusation qui le confond avec ces coupables séducteurs qui arrachèrent Louis XV du chaste lit nuptial, pour lui faire connaître des jouissances étrangères ? S'il ne présida pas à ces arrangemens infâmes, il est accusé de n'y avoir opposé aucune barrière. On reprochera toujours à la mémoire de ce cardinal ambitieux, de n'avoir pas voulu, sur le bord de sa tombe, se dessaisir des rênes du gouvernement ; d'avoir entretenu son élève dans cette aversion pour les affaires qu'il montra pendant tout son règne ; de lui avoir laissé contracter une habitude de paresse et d'insouciance presque impossible à déraciner dans un particulier, et si dangereuse dans un prince nageant dans l'abondance et les plaisirs. Et combien n'ont pas été funestes les suites de ce malheur? A sa mort, arrivée en 1743, Fleury laissa les affaires de la guerre, de la marine, de la finance, de la politique, dans une crise effrayante.

En 1763, la France, à peine sortie d'une guerre ruineuse et funeste, avait conclu la paix et perdu beau-

coup de ses possessions de l'Amérique et des Indes. Les déprédations affreuses commises dans les finances avaient ruiné le royaume au-dedans, tandis que le mauvais choix des généraux avait couvert la nation de honte au-dehors. Un intrigant sans capacité, noyé de dettes, mais protégé par la Pompadour, partait de Versailles pour aller commander les armées, et revenait, après une ou deux campagnes, comblé de richesses. Le peuple était appauvri, les troupes étaient battues. Depuis les généraux jusqu'aux commis des vivres, tous pillaient impunément, sans se donner même la peine de cacher leurs manœuvres et leurs rapines. Ces brigandages, occasionnés par la faiblesse et la corruption du gouvernement, avaient tellement épuisé les ressources de l'état, que le roi manquait d'argent pour payer les personnes employées même à son service personnel. Depuis cette époque, jusqu'à la fin du règne de Louis XV, les finances ont été dans le délabrement le plus affreux.

II. Détails sur Louis XV, sur ses maîtres et ses ministres.

Louis XV était né avec les plus heureuses dispositions du cœur et de l'esprit; il avait le jugement exquis, mais malheureusement il ne le développa jamais. Dans les premières années de son règne, il montra de la sensibilité et de la force; mais ces deux qualités s'affaiblirent bientôt au milieu des insinuations perfides des courtisans et des ministres. Il était naturellement timide; ce défaut, dont il se serait corrigé par le grand usage des affaires, ne fit qu'augmenter dans l'inaction. Au lieu de trancher, dit un historien, avec cette supériorité que lui donnaient ses lumières, la défiance de ses forces ne le fit jamais aller qu'avec l'appui des autres. Tous ses discours au parlement furent toujours dictés dans son conseil. Quoique ce monarque parlât avec beaucoup d'aisance, il ne pouvait rien énoncer en public qu'on ne jugeât, à son embarras, qu'il ne parlait pas de lui-même; par conséquent, qu'on pouvait lui résister, le faire revenir, le ramener à une manière de penser opposée à celle qu'il avait manifes-

tée; de là les combats continuels d'autorité, les contradictions, les variations dans le gouvernement, l'instabilité des décisions.

Depuis son mariage, en 1725, avec Marie Leczinska, fille unique de Stanislas, roi de Pologne, jusqu'en 1741, Louis XV donna toujours l'exemple de la fidélité conjugale. Il commença enfin à se lasser de la possession du cœur d'une princesse qui n'avait d'autre recommandation que sa complaisance, sa condescendance, et peut-être une piété trop peu éclairée. Les corrupteurs du monarque, du nombre desquels était le duc de Richelieu, conduisirent alors dans ses bras la marquise de Mailli (de la maison de Nesle), à laquelle succédèrent ses deux sœurs. Après avoir erré d'objets en objets, Louis XV fixa ses idées et ses desirs sur la belle d'Etioles, qui, pendant vingt ans, gouverna la France sous le nom de marquise de Pompadour. Le duc de Richelieu fut encore le confident secret de cette nouvelle passion. Comme l'ambition, et non pas l'a-

mour, dominait cette favorite, elle fermait les yeux sur le commerce du roi avec une infinité d'autres femmes, pourvu qu'elles ne voulussent point aspirer au pouvoir suprême qu'elle possédait. Par cette politique, elle conserva sur le monarque insouciant un ascendant irrésistible, et le rendit méprisable à la nation. Toutes les opérations militaires furent proposées et exécutées par les créatures de cette maîtresse, et l'administration des affaires, tant intérieures qu'extérieures, dirigée par ses protégés et ses favoris. Le duc de Choiseul même, ministre aussi fier qu'impérieux, fut obligé de fléchir le genou devant cette idole; il n'osa nommer à aucun poste vacant, civil ou militaire, sans l'approbation de cette femme. Il la détestait comme sa supérieure en autorité, et flattait sa vanité par la plus basse complaisance, quand son propre intérêt exigeait cette adulation. Comme ministre, il possédait des talens qui déplurent et le firent disgracier. Il montra, dans sa disgrace et dans son exil, plus de courage et de fermeté

que n'en ont la plupart des hommes d'un rang aussi élevé, quand ils sont condamnés à la retraite et à une vie privée.

Louis XV, par le choix qu'il fit de ses ministres, et par les mesures qu'il leur permit de poursuivre, parut, long-temps avant la fin de son règne, avoir perdu sa raison et être attaqué de folie. Le peu de regret qu'il montra à la mort de la marquise de Pompadour, fit juger qu'il se félicitait d'être délivré d'une maîtresse impérieuse et insolente, qui, ayant débuté par partager les prérogatives royales, avait fini par en usurper toute l'autorité souveraine. Mais la coquetterie, l'impudicité et la légèreté de la Dubarry, qui, à force d'art, tâchait de suppléer à la nature épuisée, fit donner le faible et imprudent monarque dans les excès les plus honteux. Ce fut par les insinuations malignes de cette prostituée, un des plus vils restes de la corruption publique, que le duc de Choiseul fut disgracié, et que le duc d'Aiguillon, l'homme le moins populaire de toute la noblesse fran-

çaise, accusé et convaincu par un tribunal souverain d'actes d'oppression les plus odieux, fut non-seulement mis à couvert des atteintes de la justice, et dérobé à la rigueur d'une punition exemplaire, mais encore nommé au poste de secrétaire d'état des affaires étrangères. La France eut alors le douloureux spectacle de voir Louis XV, plongé dans la molesse et la crapule, faire couler les trésors de l'état pour procurer à sa honteuse favorite de quoi étaler un faste et un luxe de reine. Les impôts furent donc multipliés pour satisfaire les fantaisies du monarque et de sa vile courtisane. On peut dire que le sceptre du roi, tour-à-tour le jouet de l'amour, de l'ambition et de l'avarice, devint, entre les mains de la Dubarry, la marotte de la folie. Ce monarque fut bientôt au degré le plus haut d'abandon et du mépris de la part du peuple; et ses ministres, Maupeou, Terray, d'Aiguillon, etc., au dernier période d'exécration et de haine publique. Les déprédations, le déréglement des mœurs et l'insolence des favoris

étaient à leur comble. Les princes, différant de sentimens, et n'ayant aucuns principes, se voyaient peu entre eux, et vivaient dans le sein de leurs sociétés particulières; aucun d'eux ne tenait d'état, et le roi n'avait point de cour. Tout se passait en petits soupers et dans de petits appartemens. Un étranger de distinction, qui venait en France, était obligé de prendre le ton des grands, et de se pourvoir d'une maîtresse. Tous les seigneurs de la cour suivaient l'exemple du chef de la nation. C'était presque une honte de vivre avec son épouse. Dans cet abandon général de leurs époux, les femmes, qui pour l'ordinaire n'ont que trop d'occasions de succomber, n'avaient pas une conduite plus régulière. On ne se donnait pas la peine de cacher les intrigues galantes; il s'était même établi des liaisons de dérèglement entre des femmes de la cour et des filles publiques. Retiré dans le fond de ses petits appartemens, ennuyé et dégoûté de tout, le roi autorisait, par son propre exemple, la licence et la corruption des

mœurs. Tel était l'état des choses, lorsque ce monarque mourut victime de sa lubricité. La joie que les Français témoignèrent dès les premiers jours de sa maladie, fut poussée jusqu'à l'excès. La nation, accablée de misère, et ne pouvant être réduite à un état plus déplorable, regardait le terme de la vie de Louis XV comme le terme des souffrances publiques. Les marchands de la capitale firent des magasins d'étoffes de deuil, avant même qu'il fût à l'extrémité, et ils se flattaient publiquement de l'espoir de les vendre bientôt. Le chef de la police, prié par quelques personnes de mettre des bornes à ces transports scandaleux, répondit: *Pour m'y opposer, il faudrait emprisonner tout Paris.* Ni l'horreur de la situation du roi, ni le souvenir de l'ancien amour qu'on avait eu pour lui, ne purent réveiller l'intérêt du peuple pour sa personne. Lorsque, dans ses derniers momens, on ordonna des prières, les églises restèrent presque vides. Jamais l'esprit français, naturellement porté à la plaisante-

rie, ne se livra à son penchant avec plus d'empressement. La mémoire du monarque fut impitoyablement poursuivie ; et l'alégresse que ressentit de sa mort une nation qui s'était toujours montrée idolâtre de ses maîtres, fut la plus sanglante satire de son règne. On n'observa point, à son égard, tout le fastueux cérémonial, vestige de l'ancienne barbarie, dont l'habitude avait consacré l'usage dans les obsèques des rois. Les tristes restes de Louis XV furent portés à Saint-Denis sans appareil, dans un carrosse escorté de quelques gardes-du-corps. Aucun des grands officiers de la couronne, ni personne du peuple, ne suivit le cortége. Au bout de deux jours, il fut oublié, et cette indifférence absolue s'étendit jusqu'aux extrémités les plus reculées de la France. Les souverains trouveront dans ces particularités la leçon la plus terrible ; ils verront combien l'exemple des rois influe sur les mœurs d'une nation. Un prince abandonné au déréglement, et forcé de se lier avec ceux qui partagent et favorisent ses

penchans scandaleux, finit bientôt par laisser dans leurs mains le soin de l'administration des affaires.

Louis XV avait assez fait pour que la monarchie française fût entièrement détruite, si ce royaume n'avait eu au-dedans de lui-même de puissantes ressources. Il laissa l'état, qui allait en dépérissant, aux efforts naturels de sa vigoureuse constitution. Le principe de tous les malheurs qui affligèrent la France sous son règne, venait principalement du vice de son éducation, et de l'éloignement où il avait été tenu des affaires, durant ses premières années : tant il est difficile que celui qui ne connaît pas les hommes, et qui ne cherche pas à les connaître, dirige bien les rênes du gouvernement. Si ce monarque n'eût pas été détourné de ses principes naturels, il eût constamment été bon époux, bon père et roi sage. Dans les commencemens de son mariage, il eut beaucoup d'attachement pour la reine. Un courtisan lui parlant un jour d'une dame, dont il exagérait la beauté, le roi lui dit: *Elle est*

donc bien belle! Est-elle belle comme la reine, par exemple? Alors ce prince ne connaissait pas de commerce plus doux que celui de son épouse. Mais quand une fois il eut renoncé à ses devoirs les plus directs, le désordre régna par-tout: son genre de vie le sépara de sa famille, qui lui devint étrangère, et il n'eut plus que de faux amis.

A sa mort, toutes les parties de l'administration étaient dans le plus grand désordre; le crédit était perdu; il avait été impossible de le faire renaître, parce qu'on avait abusé trop souvent de la confiance des particuliers. Les bienfaits de la capitale et de riches particuliers, donnés pour la construction et une nouvelle administration d'un Hôtel-Dieu, furent employés à un autre usage; l'argent qui devait servir à racheter les Français esclaves chez les Barbaresques, fut impitoyablement diverti de son objet. Vers la fin de son règne, il n'y avait ni liberté, ni propriété réelle. Les places de confiance, les évêchés, les grades militaires étaient vendus

au plus offrant. Tout se passait en intrigues et en cabales. L'état des armes avait été totalement négligé. La magistrature était dans une situation encore plus déplorable. En un mot, Louis XV laissa à son successeur un royaume sans argent, sans crédit, sans lois, sans troupes et sans moralité.

III. Progrès de l'esprit humain.

Dans l'espace de près de soixante ans qu'a embrassé ce règne, l'esprit humain a fait, en France, des progrès dans les différentes parties des sciences.

« Un ordre entier (*la société des « jésuites*), dit Voltaire, aboli par « la puissance séculière, la discipline « de quelques autres réformée par « cette puissance, les divisions même « entre toute la magistrature et l'au- « torité épiscopale, ont fait voir « combien de préjugés se sont dissi- « pés, combien la science du gou- « vernement s'est étendue, et à « quel point les esprits se sont éclai- « rés. Les semences de cette science

« utile furent jetées dans le dernier
« siècle ; elles ont germé de tous
« côtés dans celui-ci, jusqu'au fond
« des provinces, avec la véritable
« éloquence, qu'on ne connaissait
» guère qu'à Paris, et qui, tout d'un
« coup a fleuri dans plusieurs villles :
« témoin les discours sortis, ou du
« parquet, ou de l'assemblée des
« chambres de quelques parlemens,
« discours qui sont des chefs-d'œu-
« vre de l'art de penser et de s'ex-
« primer, du moins à beaucoup d'é-
« gards. Du temps des d'Aguesseau,
« les seuls modèles étaient dans la
« capitale, et encore très-rares.....
« La philosophie, en rendant l'es-
« prit plus juste, et en bannissant le
« ridicule d'une parure recherchée,
« a rendu plus d'une province l'é-
« mule de Paris..... Les académies
« ont rendu service en accoutumant
« les jeunes gens, à la lecture, et en
« excitant, par des prix, leur génie
« avec leur émulation. La saine
« physique a éclairé les arts néces-
« saires.... Les étoffes se sont manu-
« facturées à moins de frais par les
« soins d'un des plus célèbres méca-

niciens (1). Un académicien, encore plus utile (2) par les objets qu'il embrasse, a perfectionné beaucoup l'agriculture... Un autre académicien (3) a donné le moyen le plus avantageux de fournir à toutes les maisons de Paris l'eau qui leur manque..... Un médecin (4) a trouvé enfin le secret, long-temps cherché, de rendre l'eau de la mer potable..... Si quelque invention peut suppléer à la connaissance, qui nous est refusée, des longitudes sur la mer, c'est celle du plus habile horloger de France (5), qui dispute cette invention à l'Angleterre.... »

Quant au célèbre dépôt des connaissances humaines, qui a paru sous le titre de *Dictionnaire encyclopédique*, « c'est une gloire éternelle pour la nation (continue Voltaire) que des officiers de guerre sur terre et sur mer, d'anciens magistrats, des médecins qui connais-

(1) Vaucanson.
(2) Duhamel.
(3) Parcieux.
(4) Poissonnier.
(5) Le Roi.

« sent la nature, de vrais doctes
« quoique docteurs, des hommes d
« lettres dont le goût a raffiné le
« connaissances, des géomètres
« des physiciens, aient tous concou
« ru à ce travail aussi utile que péni
« ble, sans aucune vue d'intérêt, sans
« même rechercher la gloire, puis
« que plusieurs cachaient leurs noms
« enfin sans être ensemble d'intelli
« gence, et par conséquent exempts
« de l'esprit de parti. Mais ce qui est
« encore plus honorable pour la
« France, c'est que, dans ce recueil,
« le bon l'emporte sur le mauvais,
« ce qui n'était pas encore arrivé :
« les persécutions qu'il a essuyées
« ne sont pas si honorables pour la
« France..... Il est certain que la
« connaissance de la nature, l'esprit
« de doute sur les fables anciennes
« honorées du nom d'histoires, la
« saine métaphysique dégagée des
« impertinences de l'école, sont les
« fruits de ce siècle, et que la raison
« s'est perfectionnée. »

Sous le règne de Louis XV ont paru des hommes célèbres en divers genres.

Dans la métaphysique, Condillac s'est acquis beaucoup de célébrité. Dans la physique, Nolletet autres, par leurs observations, ont procuré une infinité de choses utiles à la société. Dans la médecine, on a renoncé aux vaines hypothèses, pour ne suivre que le flambeau de l'expérience. La chirurgie a été perfectionnée; Winslow et Ferrein se sont distingués dans l'anatomie. La chimie, cette science si enveloppée des voiles du mystère, a été développée et simplifiée. La botanique a procuré des plantes inconnues dans nos climats. Dans l'astronomie, les observations ont perfectionné la géographie, et rendu plus facile la navigation. Les voyages faits au pôle par Maupertuis, Clairaut, Camus et le Monnier; et à l'équateur, par de la Condamine, Bouguer, Godin et Jussieu, ont servi à déterminer la figure de la terre, et à faire connaître les réfractions de la lumière, les variations de l'atmosphère, ainsi que la hauteur des montagnes les plus élevées du globe. Ceux qui ont voyagé pour observer le passage

de Vénus sous le disque du soleil, on fait connaître la distance de cet astre à la terre, autant qu'il est possible à l'homme de la découvrir. Les observations de la Caille et de Lalande, ont fait connaître la distance de la lune à la terre.

Dans les beaux-arts, la musique doit beaucoup à Rameau, qui a ouvert de nouvelles routes pour charmer les oreilles; Mondonville, Philidor, Monsigni et autres, qui se sont signalés dans la même carrière, ont perfectionné l'art de la mélodie.

Le dessin a été perfectionné, et même étendu. Des écoles gratuites de cet art, presque nécessaire pour tous les arts mécaniques, ont été établies à Paris, à Bordeaux, à Reims, à Orléans.

L'architecture a produit des monumens dignes d'être cités, entre autres l'église de Sainte-Geneviève, l'hôtel de l'Ecole-Militaire, le pont de Neuilly, et autres édifices.

La sphère de la peinture a été agrandie. La porcelaine de Sèvres a surpassé celle de la Chine, sinon

par la qualité de la pâte, du moins par l'élégance de la forme, la régularité du dessin et la fraîcheur du coloris.

La gravure, dont l'avantage est de multiplier les chefs-d'œuvre des peintres, ne s'est pas bornée à ce seul objet. Les charmantes taille-douces, d'après les dessins des Cochin, Gravelot, Moreau, Eisen, etc., nous ont rendu l'esprit, l'ame des personnages que nos poètes, nos romanciers ont mis en action. C'est encore à cet art que nous devons la représentation, la coupe, le détail des plus beaux monumens d'architecture.

Les ouvrages d'orfévrerie et de bijouterie ont été portés à leur perfection. Ils doivent sur-tout leur beauté à l'art de ciseler, et au talent d'employer l'or de couleur.

L'art de la fonte, qui s'est accru, a rendu l'artillerie plus redoutable. On a inventé une nouvelle manière de fondre les canons, qui les rend moins sujets à éclater. Il en a été de même pour les statues, dont on a rendu la fonte plus sûre, moins ter-

reuse, faisant couler le bronze fondu de bas en haut dans le moule, au lieu de haut en bas, suivant l'ancien procédé. Bouchardon, le Moine, etc., se sont distingués dans cette partie.

Dans les arts mécaniques, de nouvelles machines ont été inventées pour épargner le temps et les travaux des hommes.

Une découverte utile à l'humanité, l'inoculation, a été mise en pratique. L'abbé de l'Epée a fait parler, avec succès, les sourds et muets de naissance ; du moins il leur a donné la faculté de se faire comprendre dans ce qu'ils demandent, ou dans ce qu'ils veulent faire entendre aux autres.

La haute magistrature, les tribunaux et le barreau ont rassemblé des hommes doués de grands talens. La France a eu dans le chancelier d'Aguesseau un savant digne d'être un sage législateur. L'art de la chaire a été illustré par Massillon, Ségaud, Neuville, Elysée, etc., etc. Montfaucon, Fréret, Fourmont, Sainte-Palaye, etc., se sont distingués par leur profonde érudition. Outre Fon-

tenelle, Voltaire, Maupertuis, Buffon, d'Aubenton, d'Alembert, Helvétius, J. B. Rousseau, Rollin, Louis Racine, Gresset, Dumarsais, etc., un grand nombre d'autres ont fait honneur aux sciences et aux lettres.

IV. établissemens

Un établissement très-utile honora les commencemens du règne de Louis XV; il fut formé, en 1719, par les soins du régent, protecteur et amateur des lettres et des beaux-arts. Jusqu'alors l'instruction de la jeunesse, dans les colléges de Paris, était mercenaire, et les maîtres recevaient de leurs disciples ce que chacun d'eux pouvait leur donner en reconnaissance de leur peine. Le régent ayant jugé qu'il était de l'honneur du gouvernement que cette instruction fût gratuite, fit accorder à l'Université, pour qu'elle enseignât gratuitement, la somme de soixante-six mille livres, à prendre sur les postes et messageries du royaume.

Outre l'établissement de l'*Ecole Militaire*, fondée en 1751, pour l'éducation de cinq cents jeunes

gentilshommes français, sur-tout de ceux dont les pères, dépourvus de fortune, seraient morts au service, ou seraient encore dans les armées. Louis XV donna, dans la même année, des lettres-patentes pour l'établissement d'une académie des sciences, arts et belles-lettres à Besançon. Sans parler de plusieurs sociétés littéraires établies dans différentes villes, ce monarque donna, en 1757, son agrément à l'établissement d'une société d'agriculture, de commerce et des arts, dans la province de Bretagne, composée d'un bureau de correspondance à Rennes. L'exemple de cette province fut bientôt suivi par la plupart des autres.

En 1761, Louis approuva l'établissement d'une société d'agriculture dans la généralité de Paris composée de quatre bureaux, distribués à Paris, à Meaux, à Beauvais et à Sens.

En 1764, le collége royal de la Flèche fut établi en faveur de deux cent cinquante gentilshommes, choisis, nommés et entretenus par le

roi, pour y être instruits dans les belles-lettres, et de là passer à l'*Ecole Militaire*, à l'âge de quatorze ans, ou continuer leurs études dans ce collége, s'ils se destinaient à l'état ecclésiastique ou à la magistrature.

LOUIS XVI.

En succédant à son aïeul, Louis XVI vit toute l'étendue des obligations que le trône lui imposait; effrayé du fardeau de la couronne, il appela aussitôt auprès de lui le comte de Maurepas, ancien ministre, exilé de la cour, en 1749, pour quelques vers satiriques qu'il avait faits contre la marquise de Pompadour. La lettre que le jeune monarque lui écrivit à cette occasion, fait trop d'honneur à son cœur, pour ne pas la rapporter; elle était ainsi conçue : « Dans la juste douleur qui « m'accable et que je partage avec « tout le royaume, j'ai de grands « devoirs à remplir. Je suis roi, et « ce titre renferme de grandes obli-

1774. Le comte de Maurepas principal ministre.

« gations; mais je n'ai que vingt ans, « et je n'ai pas toutes les connais- « sances qui me sont nécessaires. La « certitude que j'ai de votre probité « et de votre intelligence profonde « dans les affaires, m'engage à vous « prier de m'aider de vos conseils. « Venez donc le plus tôt possible voir « votre roi et votre ami. » Ce fut d'après cette invitation que le comte de Maurepas prit séance au conseil en qualité de ministre-d'état.

Edit portant remise du droit de joyeux avénement.

Les finances de la France et ses ressources étaient épuisées, les dettes accumulées, les rentiers incertains de leur existence, et chaque jour plus alarmés sur le sort de leurs capitaux. Le premier acte de la puissance du nouveau roi est la ratification des engagemens de ses prédécesseurs; la première fois qu'il parla aux Français, fut pour les décharger d'un impôt ou tribut qu'ils lui devaient pour son avénement à la couronne, pour prendre sur lui la longue dette de ses pères, pour annoncer qu'*aucun sacrifice ne lui coûtera, dès qu'il pourra tourner au soulagement du peuple.*

Après avoir purgé la cour des sybarites et des femmes sans mœurs qui la déshonoraient, Louis XVI s'occupa du ministère : le comte de Muy eut le département de la guerre ; le comte de Vergennes celui des affaires étrangères ; Sartine celui de la marine, et Turgot celui des finances. Lorsque ce dernier, en sa qualité de contrôleur-général, prêta serment à la chambre des comptes, Nicolaï, premier président, lui adressa un discours, dont voici quelques traits : « Balancer les dépenses « et les recettes, annoncer des vues, « se servir de moyens faciles et sim- « ples dans toutes les opérations ;.... « n'avoir d'autre base que la bienfai- « sance, la justice et l'économie ;.... « voilà, monsieur, ce qu'on espère « de votre administration ;.... dimi- « nuer les impôts, respecter nos pro- « priétés, maintenir inviolablement « les engagemens du prince avec ses « sujets ;.... telle est la mesure des « obligations que vous allez remplir, « telle est la dette sacrée du minis- « tre des finances. »

Organisation du ministère.

Bientôt, sous les auspices de Tur-

Edit concernant la liberté du commerce des grains et des farines dans l'intérieur.

got, l'agriculture fut protégée; alors parut cet édit mémorable, qui, fixant les principes sur la liberté du commerce des grains, et affranchissant leur circulation intérieure, tendait à rendre et la denrée plus abondante, et la subsistance plus facile; on vit s'établir entre les provinces un échange qui rendait les richesses communes, et faisait mettre un prix à des travaux trop négligés, malgré leur importance.

Rétablissement des parlemens.

L'ancienne magistrature était toujours dans l'exil depuis 1761; la nation desirait son retour. Après avoir retiré les sceaux au chancelier Meaupou, pour les donner à Miromenil (1), premier président du parlement de Rouen, Louis XVI, interrogeant l'opinion publique, rétablit les tribunaux sur leurs anciens fondemens, rendit la vigueur aux lois, et la confiance à ceux qui en étaient les organes; en un mot, tous

(1) Ce choix fut généralement désapprouvé. Suivant les Mémoires du temps, Miromenil dut son élévation à son talent pour jouer la comédie sur des théâtres de société. Ce fut le comte de Maurepas qui lui fit donner les sceaux.

les parlemens rentrèrent successivement dans leurs fonctions.

Il subsistait dans la perception des impôts des campagnes une mesure, dont la rigueur était voisine de l'injustice et approchait de la cruauté. Si dans un village quelque pauvre habitant n'avait pu fournir sa contribution, ou qu'un individu de mauvaise foi eût disparu sans y avoir satisfait, leurs portions étaient reversées sur la communauté entière qui était solidairement contrainte. Une déclaration du roi abolit cette mesure odieuse et tyrannique, qui avait usurpé le nom sacré de loi. 1775. Abolition des contraintes solidaires entre les habitans des campagnes, pour le paiement des impôts.

Cependant les opérations bienfaisantes du monarque, secondées par les vues du sage et incorruptible Turgot, alarmaient de toutes parts ceux qui s'engraissaient des abus, ceux qui se rassasiaient de la substance du pauvre et des larmes du malheureux. Turgot avait des ennemis irréconciliables dans les parlemens, au rétablissement desquels il s'était opposé avec les armes de la philosophie ; dans les gens d'église et dans les financiers, qui le redoutaient, Emeute à l'occasion des grains.

parce que ce ministre voulait réformer une foule d'abus contraires à la prospérité nationale : tous étaient d'accord pour le perdre. Dans ce dessein, on créa une disette factice au sein de l'abondance. La révolte fut dans Paris et dans les provinces environnantes, où plusieurs milliers de brigands se réfugièrent presque en même temps, pillant les blés et les farines qu'ils répandaient sur les chemins ou jetaient dans les rivières. Ils commirent des ravages assez considérables à Vernon, à Pontoise, à Saint-Germain, à Versailles. La conduite de ces gens rassemblés à cette occasion, prouva clairement que leur objet n'était pas d'éviter la famine, mais de la provoquer, puisqu'au lieu de partager les grains et les farines, dont ils s'emparaient, ils les détruisaient, et démolissaient les magasins et les fours. Par faiblesse, le gouvernement voulut taire le nom des instigateurs de ce soulèvement. Le procès criminel fait à quelques petits agens, arrêta un incendie qui menaçait d'embraser toute la France. Le calme fut réta-

bli, mais les intrigues n'en furent pas moins multipliées pour perdre Turgot.

Il fut alors question du sacre du roi. L'état des finances paraissait favorable pour la suppression de cette cérémonie très-dispendieuse. Turgot voulait y faire consentir Louis XVI ; Maurepas n'y mettait point d'obstacles ; mais les autres ministres s'y opposaient. Il fut ensuite proposé, qu'attendu les dépenses considérables qu'entraînerait le voyage de Reims, la cérémonie se ferait à Paris. Ce projet agita pendant quelque temps le ministère ; mais les intrigues du clergé, que cette innovation alarmait, la vanité des grands représentans, firent rejeter les vues économiques de Turgot, et le roi fut sacré à Reims avec une pompe extraordinaire.

Sacre du roi à Reims.

De tous les ministres du règne précédent, un seul avait été conservé en place, parce qu'il était beau-frère du comte de Maurepas : c'était le duc de la Vrillière, secrétaire-d'état au département de la maison du roi, département d'où émanaient,

Lamoignon de Malesherbes remplace dans le ministère le duc de la Vrillière.

comme dit un écrivain, ces ordres terribles, connus sous le nom de *lettres-de-cachet*, qui quelquefois ont prévenu, plus souvent ont supposé et toujours encouragé le crime. Ce ministre, couvert d'opprobres par le cinisme de ses mœurs et par la noirceur de son caractère, ayant donné sa démission, Louis XVI appela pour le remplacer un des magistrats les plus intègres, un des philosophes les plus libres, un des hommes les plus humains, un sage qui avait passé sa vie à opposer des barrières aux entreprises arbitraires de la cour et des financiers. La nation applaudissait à ce choix, auquel avait contribué Turgot. Le premier soin de Malesherbes, en entrant dans le ministère, fut de visiter les prisons et de descendre dans les cachots : il brise les fers de ceux qui ont été trop punis ou trop long-temps détenus ; allège la captivité de ceux qu'il est impossible de rendre à la société ; enfin il dresse, sous les yeux du monarque, un réglement tendant à détruire l'abus, et à opérer l'anéantissement des lettres-de-cachet.

Comme il ne cherchait et ne voulait que le bien de l'état, on s'attendit dès-lors qu'il ne resterait pas longtemps en place, tant étaient puissantes les personnes que ses vues contrariaient.

Il était déja question de plusieurs réformes ; le roi voulait mettre de l'économie et arrêter les prodigalités de la cour, qui étaient sans exemple et sans mesure. Marie-Antoinette d'Autriche, qui, en 1770, avait uni sa destinée à celle de Louis, s'abandonna à tous les goûts et à toutes les jouissances d'une jeunesse sans expérience. Ses profusions se répandaient sur une foule de bas courtisans des deux sexes qui l'environnaient sans cesse de nouveaux plaisirs. La magnificence, ou plutôt le luxe de la cour, épuisait les finances. Sur un tapis vert se perdaient journellement à Versailles les contributions de plusieurs villes. La reine et les princes puisaient à leur gré dans le trésor de l'état, toutes les sommes qu'absorbaient leurs fantaisies. La cour s'agitait en tous sens pour faire échouer l'exé-

1776. Intérieur de la cour de Versailles.

cution des réformes projetées, ou pour forcer à la retraite ceux des ministres qui suggéraient au roi des plans d'économie. Tel était malheureusement l'état des choses, que le roi et son conseil ne pouvaient opérer le bien qu'ils voulaient.

Abolition des corvées, et renvoi de Turgot.

Une des plus utiles opérations de Turgot fut la suppression des corvées qui vexaient et qui ruinaient les cultivateurs. Le parlement, au lieu d'enregistrer l'édit qui abolissait cette honteuse servitude, fit des remontrances au roi. Louis XVI, pour le faire enregistrer, tint un lit de justice à Versailles. Outre le parlement, la noblesse et le clergé s'élevèrent par intérêt contre cet acte d'une bienfaisance éclairée. Les courtisans désespérant de ruiner par leurs manéges ordinaires le crédit de Turgot, que le jeune monarque protégeait ouvertement, employèrent, pour perdre ce ministre, une trame perfide qui ne pouvait manquer de réussir. La cour de Versailles avait fait de l'administration des postes un département, dont le chef avait, sous le règne de Louis XV, la pré-

rogative de rendre compte directement au roi de tout ce qui pouvait l'intéresser dans les correspondances particulières. A cet effet, des commis possédaient au dernier degré l'art odieux d'ouvrir et de refermer les lettres. A son avénement au trône, Louis XVI voulut abolir cette institution infernale : les ministres parurent d'abord applaudir à ses intentions ; mais insensiblement ils lui exposèrent la raison d'état qui autorisait cette mesure, inutile envers des intrigans et des factieux, dont les secrets ne sont jamais confiés à la poste, mais très-propre à seconder, contre l'homme de bien, les haines cachées, et les perfidies ténébreuses ; aussi fut-elle employée contre Turgot.

Le roi, qui se défiait des oppositions des courtisans aux opérations de ce ministre, voulut savoir ce que la nation en pensait. Le baron Doigny, chargé de ce qu'on appelait le secret de la poste, fut consulté. Aussitôt, par la plus noire des perfidies, on fit écrire par des personnes affidées, des lettres où l'on se récriait contre les

plans de Turgot, et sur-tout où l'on empoisonnait les motifs qui le faisaient agir. Doigny présentait ces lettres au roi comme l'expression sincère de l'opinion des gens de tout état. Ce manége odieux fut fréquemment répété auprès de Louis XVI, qui, prenant pour le vœu du peuple ce qui n'était que l'ouvrage de l'imposture la plus perfide, crut devoir sacrifier son ministre à cette même voix publique, dont il avait suivi l'impulsion lorsqu'on lui donna sa confiance.

Démission de Malesherbes remplacé par Amelot.

Malesherbes, le seul homme de bien resté dans le ministère, voulut suivre son ami Turgot dans la retraite. Deux fois le roi refusa d'accepter sa démission, deux fois il le conjura de ne pas le quitter. Alors, le ministre philosophe, persistant dans sa résolution, s'écria avec vivacité : *Sire, il est impossible de faire le bien. Il faut donc,* lui répondit Louis XVI, *que je quitte aussi ma place!* Amelot, conseiller-d'état, remplaça Malesherbes, qui fut généralement regretté.

Successeurs de Turgot.

La même cabale et le même expé-

dient qui avaient fait renvoyer Turgot, firent mettre à sa place Clugny, intendant de Bordeaux, qui ne fut pas long-temps contrôleur-général. La mort qui le surprit au bout de quelques mois, ne lui permit de faire ni aucun bien ni aucun mal. Taboureau, conseiller-d'état, lui succéda, ayant Necker (1) pour adjoint, sous le titre de conseiller des finances et de directeur du trésor royal.

1777. Changemens dans le ministère.

D'autres changemens eurent encore lieu dans le ministère. Le comte de Saint-Germain, qui depuis 1775, avait le département de la guerre, devenu vacant par la mort du comte de Muy, s'était fait de puissans en-

(1) Necker, né à Genève, après avoir été commis à Paris chez un banquier, dont il devint ensuite l'associé, s'était fait une fortune qui surpassait celle des plus fortes maisons de banque, mais dont la rapidité incroyable fit naître des soupçons légitimes. Des traités frauduleux avec la compagnie des Indes, et des spéculations sur les fonds anglais, au moment de la paix de 1763, dont il fut instruit à l'avance, furent les principes de cette étonnante fortune. (Voyez *Du Gouvernement, des mœurs et des conditions en France avant la Révolution, etc.*, par M. Senac de Meilhan, ancien intendant de Valenciennes. Hambourg, 1795, *in*-8.)

nemis par les réformes militaires qu'il exécutait ; voyant qu'il ne pouvait conserver long-temps sa place, il fut contraint de se retirer. Le prince de Montbarrey, qui lui avait été adjoint, resta seul chargé de ce ministère. Taboureau ayant aussi donné au roi sa démission de contrôleur-général, Necker, son collègue, lui succéda, sous le nom de directeur-général des finances.

Opérations de Necker.

Aussitôt les effets publics remontèrent considérablement, ce qui pouvait bien être l'effet de la manœuvre d'un banquier connaissant les astuces employées pour la hausse et la baisse des fonds publics. A peine en place, Necker renvoya les administrateurs qui lui faisaient ombrage. Les offices d'intendans du commerce furent supprimés ; opération onéreuse à l'état, par les remboursemens qu'elle exigeait. Ce nouveau ministre, entouré d'hommes qui lui étaient entièrement dévoués, ne fut plus gêné dans ses projets régénérateurs. On ne parlait que des suppressions, des réformes, des améliorations qu'il se proposait ; un enthou-

siasme général s'était déclaré en sa faveur. A sa place, un homme de génie eût rétabli la fortune publique. Les circonstances étaient, à la vérité, fort difficiles ; cependant, avec les ressources infinies qu'avait la France, le niveau entre la recette et la dépense pouvait être rétabli par le simple retranchement de trop fortes pensions et des autres charges parasites de l'état. Au lieu d'avoir recours à cet expédient, dans la crainte de se faire des ennemis, Necker employa la méthode facile des emprunts. N'éprouvant aucun obstacle dans ses opérations financières, il passait pour un grand administrateur, dans le temps même qu'il préparait la foudre qui devait bientôt anéantir et le monarque et la monarchie.

Voyage de Joseph II en France.

Un événement particulier excita l'attention de l'Europe ; ce fut le voyage que fit cette année en France l'empereur d'Allemagne, Joseph II, frère de la reine. Ennemi de la pompe, vêtu et vivant en simple particulier, il ne prit que le titre modeste de comte de Falkenstein. Pendant son séjour à Paris, il visita les divers monumens, les manufactures et ate-

liers célèbres de cette capitale. La simplicité avec laquelle il voyageait contrastait singulièrement avec le faste que déployèrent les deux frères de Louis XVI (Monsieur et le comte d'Artois) en visitant cette même année les provinces méridionales du royaume.

La France envoie des secours aux colonies anglaises.

Un autre objet plus intéressant fixait alors les regards des puissances de l'Europe : c'étaient les efforts que faisait l'Angleterre pour réduire, par la force des armes, ses colonies septentrionales de l'Amérique, qui s'étaient déclarées, en 1776, *Etats libres et indépendans*. Profitant de cette guerre pour affaiblir la puissance de l'Empire Britannique, le cabinet de Versailles fournissait des munitions en tout genre aux Américains insurgés, et protégeait ouvertement leur république naissante. Des officiers français, du nombre desquels était le marquis de la Fayette, entrèrent même à leur service, et, sous les drapeaux de la liberté, combattirent pour assurer l'indépendance des colonies anglaises.

Enfin, par un traité d'amitié et

le commerce avec les Américains, signé à Paris au mois de février 1778, Louis XVI reconnut et s'engagea directement à maintenir leur indépendance et souveraineté. C'était déclarer la guerre à l'Angleterre. Cette conduite de la France envers la Grande-Bretagne, fut le signal des hostilités qui commencèrent bientôt entre les deux nations, quoiqu'il n'y eût de part ni d'autre aucune déclaration de guerre.

1778. Louis XVI reconnait leur indépendance.

Le comte d'Estaing ne tarda pas à partir de Toulon avec douze vaisseaux de ligne et quatre frégates, dirigeant sa course vers les côtes de l'Amérique. Dans le même temps, une flotte plus considérable avait été équipée dans le port de Brest; le comte d'Orvilliers la commandait; l'avant-garde était sous les ordres du comte de Chaffaut, et l'arrière-garde sous ceux du duc de Charres, depuis si connu sous le nom de duc d'Orléans. Cette flotte ayant mis à la voile, rencontra celle des Anglais, égale en forces, et commandée par l'amiral Keppel : un combat des plus vifs s'engagea vers

Départ du comte d'Estaing pour l'Amérique.

Combat d'Ouessant

l'île d'Ouessant. L'action fut indécise; les deux flottes, également maltraitées, rentrèrent dans leurs ports respectifs, et les deux nations s'attribuèrent également l'avantage de l'action.

Prise de divers établissemens français et de Pondichéri par les Anglais.

Cette même année, les Anglais s'emparèrent des établissemens français à Chandernagor, à Yamen, à Karical, à Masulipatan, et de Pondichéry, qui fut contraint de capituler, après quarante jours de tranchée ouverte.

Prise de Ste-Lucie par les mêmes, et de la Dominique par les Français.

Dans les Indes Occidentales, ils se rendirent aussi maîtres de l'île de Sainte-Lucie; d'un autre côté, les Français, sous la conduite du marquis de Bouillé, prirent celle de la Dominique.

Emprunts de Necker.

Cependant les dépenses extraordinaires qu'entraînait la guerre, fixaient tous les regards de la nation sur Necker, qui avait promis de remettre les finances au pair. Le moment était arrivé de remplir ses promesses. Il n'établissait pas de nouveaux impôts, mais il étendait sourdement les anciens d'une manière effrayante. Il faisait des suppressions

sans remboursemens, des réformes sans profit, des emprunts sans mesure. Dans les deux années 1777 et 1778, il avait emprunté plus de deux cents millions : c'est ainsi qu'il préparait la ruine inévitable de la France.

1779.

La guerre entre la France et l'Angleterre ne fut publiquement déclarée qu'en 1779, par les manifestes de ces deux puissances. De son côté, l'Espagne, qui avait à se plaindre du cabinet de Londres, se disposait à réunir ses forces à celles des Français pour abattre l'orgueil britannique. L'armée navale la plus formidable menaçait l'Angleterre d'une prochaine invasion.

Déclaration de guerre entre la France et l'Angleterre.

La flotte de Brest, sous les ordres des amiraux d'Orvilliers, Guichen et la Touche-Tréville, s'étant jointe à celle d'Espagne, l'une et l'autre se rendirent dans la Manche. L'alarme fut générale en Angleterre. Quatre cents vaisseaux ou bateaux plats, construits sur les côtes de la Normandie et de la Bretagne, étaient prêts à partir des côtes de France, où se trouvaient campés quarante

Jonction des flottes française et espagnole.

mille hommes, qui n'attendaient qu'un vent favorable pour s'embarquer. Les calmes et les vents contraires rendirent inutiles tous ces préparatifs. Enfin les deux flottes, après avoir tenu la mer pendant quelque temps, se retirèrent dans leurs ports respectifs, et l'invasion projetée n'eut point lieu.

Siége de Gibraltar.

Pour augmenter l'embarras des Anglais et diminuer leurs forces, les Espagnols, avec une armée considérable, formaient le siége de Gibraltar : don Alvarez commandait les troupes qui bloquaient par terre cette place, tandis que don Barcello en faisait le blocus par mer; en même temps don Louis de Cordova était stationné dans les environs avec douze vaisseaux de ligne, pour appuyer ces opérations.

Prise de Mahé par les Anglais.

Le sort des armes favorisa encore cette année, dans les Indes Orientales, les Anglais, qui prirent aux Français la ville de Mahé; alors on ne vit plus le pavillon de France arboré en aucun endroit de l'Inde.

Succès des Français en Afrique.

Mais cette perte fut compensée par le succès des armes françaises

en Afrique, où le marquis de Vaudreuil s'empara des établissemens du Sénégal, que le cabinet de Versailles avait cédés à l'Angleterre par le traité de paix de 1763, des forts James et Bense sur la rivière de Gambie, et de Sierra-Léona. En outre, il se rendit maître de vingt-huit navires négriers, estimés sept à huit millions.

Prise de St.-Vincent et de la Grenade.

En Amérique, les escadres françaises, commandées par MM. de Grasse, de Vaudreuil et de la Motte-Piquet, arrivèrent successivement à la Martinique, où était le comte d'Estaing. Celui-ci détacha le chevalier de Rumain pour attaquer l'île de Saint-Vincent, qui se rendit aux Français; ensuite il appareilla pour les côtes de la Grenade, et faisant en même temps le service de terre et de mer, il enleva, à la tête de quinze cents hommes, les forts de cette île. Le lord Macartney, gouverneur anglais, fut fait prisonnier avec la garnison.

Affaire de Savanah.

De là, le comte d'Estaing fit voile pour la Géorgie, dans l'intention de seconder les Américains. Avec eux,

il tenta de s'emparer de Savanah : résolu d'emporter la place par un assaut général, il conduisit lui-même l'attaque principale, qui fut très-vive ; la résistance des Anglais ne fut pas moins vigoureuse ; à la fin, les assiégeans furent obligés de se retirer, après avoir eu beaucoup de tués et de blessés. La campagne étant finie, le comte d'Estaing revint en France, où il fut reçu avec les transports de la plus vive alégresse.

Action entre les flottes française et anglaise.

Le comte de Guichen était parti de Brest pour se rendre dans les Indes-Occidentales, où il joignit ses forces à celles de MM. de Grasse, de la Motte-Piquet et de Vaudreuil. Il y eut dans ces parages quelques actions entre la flotte française et celle de l'amiral Rodney, alors arrivé dans cette partie du monde, après avoir ravitaillé Gibraltar que l'Espagne s'obstinait à vouloir réduire par la famine. Dans ces différentes actions il n'y eut rien de décisif.

Prises maritimes.

En Europe, l'amiral anglais Geary s'empara de quelques navires mar-

chands français, qui venaient du Port-au-Prince; mais les flottes combinées de France et d'Espagne prirent à l'Angleterre cinq vaisseaux des Indes Orientales, et cinquante bâtimens marchands, destinés pour les Indes Occidentales.

La France envoie des secours aux Américains.

Le gouvernement français fit passer cette année un secours de douze mille hommes chez les Américains insurgés. Ce corps, commandé par le comte de Rochambeau, débarqua à Rhode-Island.

1781.

Vingt-six vaisseaux anglais pris par les Français.

Les Anglais ayant déclaré la guerre aux Hollandais, leur prirent l'île de Saint-Eustache, qui se rendit à l'amiral Rodney et au général Vaughan. Les vainqueurs s'emparèrent de plus de deux cents bâtimens qui se trouvèrent dans la rade; l'île entière fut traitée avec la dernière barbarie. Mais les Anglais ne jouirent pas long-temps du fruit de leurs rapines: trente-deux vaisseaux chargés des dépouilles des malheureux habitans de Saint-Eustache ayant mis à la voile, vingt-six furent pris par l'escadre française de M. la Motte-Piquet, et conduits à Brest.

Reprise de St.-Eustache par les Français.

Cette île ne fut pas long-temps en la possession des Anglais. La même année, le marquis de Bouillé la reprit. Il trouva chez le gouverneur la somme d'un million qu'il avait séquestrée, jusqu'à ce que la cour de Londres eût décidé si cet argent était saisi légitimement. Le général français jugea la question, en faisant remettre cette somme aux Hollandais à qui elle appartenait. Il partagea entre les troupes de terre et de mer, conformément à l'ordonnance des prises, environ seize cent mille liv., argent des colonies, appartenant à l'amiral Rodney et au général Vaughan, et provenant de la vente des prises.

Prise de Tabago.

Les Français prirent encore aux Anglais l'île de Tabago, dont le gouverneur se rendit prisonnier de guerre.

Défaite du lord Cornwallis.

Cette même année, les armées combinées de France et d'Amérique forcèrent le lord Cornwallis de se rendre prisonnier avec toute son armée. Cet événement ôta tout espoir au cabinet britannique, de réduire par la force des armes les colonies insurgées.

Tandis que la guerre étendait ses ravages dans les deux mondes, Necker se démit de sa place de directeur-général des finances ; il avait emprunté, en quatre ans et demi, quatre cent soixante millions, et endetté l'état de quarante millions de rente. Il eut pour successeur Joly de Fleury, conseiller d'état, fort étranger à la place importante à laquelle l'intrigue le porta. Retraite de Necker.

Cette année, la naissance du dauphin excita la plus vive alégresse dans toute la France, et sur-tout à Paris, où cet événement fut célébré par les fêtes les plus brillantes et les plus somptueuses. Déja la reine avait une fille, née en 1778, qui fut nommée Marie-Thérèse-Charlotte, avec le titre de *Madame, fille du roi.* Naissance du dauphin.

1782.

Les cabinets de Versailles et de Madrid avaient résolu de porter des coups terribles qui pussent amener une paix générale, ou anéantir le commerce britannique dans les deux Indes, si l'Angleterre voulait continuer la guerre. L'île de Saint-Christophe, une des Antilles, fut enlevée aux Anglais par le marquis de Bouillé. Opérations militaires.

La Jamaïque aurait subi le même sort, si l'amiral Rodney n'eût pas rencontré la flotte française, sous les ordres du comte de Grasse, qui allait joindre la flotte espagnole à Saint-Domingue. Une action s'engagea; les Anglais eurent l'avantage; ils prirent la *Ville-de-Paris*, vaisseau de cent-dix canons, avec deux autres vaisseaux de soixante-quatorze canons, et un de soixante-quatre; le comte de Grasse fut même fait prisonnier. D'un autre côté, les Français reprirent sur les Anglais Trinquemale, qui avait été enlevé aux Hollandais. Le comte d'Orves et le marquis de Bussy se couvrirent de gloire dans l'Inde. Suffren soutint constamment dans ces parages la supériorité des armes françaises contre celles des ennemis. Les mesures extraordinaires que les cours de France et d'Espagne prenaient de concert pour réduire Gibraltar, fixaient l'attention de l'Europe. La présence du comte d'Artois et du duc de Bourbon au siége de cette forteresse, donnait quelque probabilité au succès des attaques. Mais le gé-

néral Elliot défendit vigoureusement la place, bombardée par des batteries flottantes d'une nouvelle invention; il détruisit en grande partie ces machines formidables, au moyen de boulets rouges qui les incendièrent. Le rocher inaccessible de Gibraltar ne pouvait être réduit que par famine; mais cette ressource fut ôtée aux assiégeans, qui ne purent s'opposer au ravitaillement de cette forteresse, opéré avec succès par l'amiral Howe.

Les événemens militaires qui suivirent furent en petit nombre et de peu d'importance. A la fin on vit terminer cette guerre qui s'étendait dans les quatre parties du monde. Des négociations, entamées à Paris, produisirent une pacification générale; on y arrêta, le 20 janvier 1783, les articles préliminaires de la paix entre la France, l'Espagne et l'Angleterre; et 3 le septembre suivant, le traité fut signé définitivement. Le cabinet de Londres fit de même des traités de paix avec l'Espagne, la Hollande et les Etats-Unis de l'Amérique, qui, par leur indépendance,

1783. Pacification générale.

se trouvèrent placés au rang des grandes puissances (1).

Changemens dans le ministère.

Durant les grandes négociations qui occupaient le cabinet de Versailles, Joli de Fleuri se démit du ministère des finances. Marchant sur les traces de Necker, il avait, au moyen d'un emprunt de deux cents millions, obtenu des ressources momentanées ; d'Ormesson, conseiller d'état, fut nommé pour le remplacer, sous l'inspection de Vergennes, créé chef du conseil des finances, place vacante par la mort du comte de Maurepas, arrivée en novembre 1781. D'Ormesson, qui ne fut que quelques mois contrôleur-général des finances, emprunta, durant ce court intervalle, soixante treize millions. Il eut pour successeur, Calonne, intendant de Metz. Dans le même temps, Amelot, secrétaire d'état au département de Paris, ayant donné sa démission, le baron de Breteuil fut nommé pour le remplacer.

(1) Voyez dans les *Elémens de l'Histoire d'Angleterre*, pag. 589 et suiv., les articles principaux de ces différens traités.

Premier voyage aérien.

Le génie français donna cette année un spectacle qui fera époque dans les annales de l'esprit humain: ce fut la singulière expérience de naviguer dans les airs, au moyen d'un globe de toile ou d'étoffe de soie, rempli de fumée ou d'air inflammable (1). D'Arlandes et Pilastre du Rosier furent les deux premiers aéronautes qu'on vit s'élever et voyager dans les plaines de l'atmosphère.

1784 et 1785. Emprunts.

Par le système des emprunts, la France se trouvait chargée, à la fin de la guerre d'Amérique, d'une dette de sept cent trente-trois millions (2). Calonne y ajouta encore, en empruntant, en 1784, cent vingt-cinq millions, et en 1785, quatre-vingts millions. (Total 938 millions.)

1786. Traité de commerce entre la France et l'Angleterre.

Depuis la conclusion de la paix, on s'occupait d'un traité entre la France et l'Angleterre. A la fin Ver-

(1) L'invention du globe aérostatique est due aux deux frères Mongolfier.

(2) De cette somme, il avait été emprunté par Necker 460 millions; par Joli de Fleuri, 200; et par d'Ormesson, 73.

gennes signa, en 1786, cette convention, qui tourna entièrement au désavantage des Français. Aussi excita-t-elle les plus violens murmures, et fut elle vivement critiquée.

1787. Assemblée des Notables.

L'embarras des finances augmentait chaque jour, lorsque la *Révolution*, faite depuis long-temps dans l'esprit et les cœurs de la nation, commença à se manifester dans le gouvernement. La cour parvenue au dernier degré de corruption, le trésor épuisé, les fonds publics prodigués à une foule d'insectes dévorateurs qui assiégeaient Versailles, la fomentèrent. Le gouvernement avait abandonné les vrais principes de la morale et de la politique. Les créanciers de l'état étaient effrayés du précipice qu'on creusait sans cesse autour de leur fortune. Il fallait remédier au désordre des finances, accru par une suite non interrompue d'extravagances, et par la guerre d'Amérique, qui, seule, avait coûté douze cents millions. Dans cette situation critique, Calonne engagea le roi à convoquer une assemblée des *Notables*. « Il se flatta, dit Nec-

« ker (1), d'appaiser les mécon-
« tens, ou de distraire du moins les
« esprits, en proposant à cette as-
« semblée un grand nombre d'opé-
« rations générales, et dont plusieurs
« eussent captivé l'intérêt public, si
« le ministre n'eût pas attiré sur ses
« idées la défiance qu'on avait con-
« çue pour ses principes. » Les Notables n'avaient pas été assemblés depuis 1626, sous Louis XIII. Le cardinal de Richelieu, alors premier ministre, les dirigea à sa volonté, et sut en faire un instrument utile à ses vues et à ses vastes projets. Les choses étaient bien changées. L'ouverture de cette assemblée eut lieu à Versailles le 22 février 1787. Elle était composée des membres les plus distingués du clergé, de la noblesse, de la magistrature et des corps municipaux des plus grandes villes. Il était donc naturel de croire qu'ils s'opposeraient à l'abolition des priviléges dont ils jouissaient. Cependant les nobles, les dépu-

(1) Dans son ouvrage intitulé : *De la Révolution française.*

tés des villes et les magistrats qui étaient membres du conseil du roi, formaient la majorité et avaient des dispositions favorables aux réglemens projetés. Ils auraient infailliblement entraîné la décision de toute l'assemblée, sans les intrigues du clergé, conduites avec art par Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse, un des notables qui aspirait à la place de premier ministre. Protégé par la reine, appuyé par les grands, et secondé par la magistrature, il parvint à changer les bonnes dispositions de l'assemblée, qui renversa Calonne: celui-ci, abandonné du roi et disgracié, fut forcé de quitter précipitamment la France, pour se soustraire à la vengeance de ceux dont ses plans tendaient à détruire les priviléges.

Changemens dans le ministère.

Bouvard de Fourqueux, conseiller d'état, qui remplaça Calonne dans le ministère des finances, se retira au bout de trois semaines, et eut pour successeur Laurent de Villedeuil, intendant de Rouen. Miroménil ayant donné sa démission, Lamoignon, président à mortier du

parlement de Paris, fut nommé à sa place garde des sceaux. Vergennes étant mort, sa place de ministre des affaires étrangères avait été donnée au comte de Montmorin. L'archevêque de Toulouse fut d'abord nommé chef du conseil royal des finances, et ensuite premier ministre.

Clôture de l'assemblée des Notables.

L'assemblée des Notables n'était pas encore séparée. Au lieu de concerter avec elle ses vues et ses projets, Brienne se hâta de la dissoudre. Bientôt, rassemblant quelques fragmens du plan de Calonne, parmi lesquels il y avait plusieurs choses excellentes, il les présenta comme moyens de pourvoir aux embarras qui entravaient l'administration; mais il ne put mettre à exécution aucun de ses projets. Le parlement de Paris refusa l'enregistrement de deux édits bursaux, l'un portant établissement d'un droit de timbre, et l'autre destiné à une conversion des vingtièmes en une subvention territoriale de quatre-vingts millions.

Le parlement refuse d'enregistrer deux édits.

Lit de justice. Exil du parlement.

Le roi tint un lit de justice, où, de son exprès commandement, il

fit enregistrer ces mêmes édits. Le parlement fit des protestations, qui furent cassées par un arrêt du conseil. Comme il persista dans son opposition, il fut exilé à Troyes. Après quelques semaines de séjour dans cette ville, son rappel fut ordonné; et les édits furent retirés. Ainsi il n'y eut ni droit de timbre, ni subvention.

Séance royale au parlement.

Il ne restait pour ressources fiscales, que d'élever les vingtièmes à leur juste valeur: Brienne tenta cette voie. Le parlement rassemblé ne voulut rien entendre à ce sujet. Traversé dans ses projets, le premier ministre eut recours à la séance royale du 19 novembre 1787, où Louis XVI fit enregistrer en sa présence, au parlement, un édit portant création d'emprunts graduels et successifs, jusqu'à concurrence de quatre cents millions. Après le départ du roi, le parlement protesta contre cet enregistrement. Le duc d'Orléans (ci-devant duc de Chartres) et deux membres de cette même cour, Sabatier et Fréteau, furent exilés pour s'être élevés avec force,

devant le roi, contre l'abus que ses ministres lui laissaient faire de son autorité.

Dans le même temps, il arriva de nouveaux changemens dans le ministère : Lambert, conseiller d'état, fut nommé contrôleur-général au lieu de Villedeuil; le comte de Brienne, neveu du ministre, remplaça, dans le ministère de la guerre, le maréchal de Ségur; et le comte de la Luzerne, le maréchal de Castries, dans celui de la marine.

Nouveaux changemens dans le ministère.

L'année 1788 vit le commencement de troubles orageux et funestes. Dans plusieurs provinces, la fermentation était parvenue à un degré très-alarmant, sur-tout dans la Bretagne et le Dauphiné, où l'on fit marcher des troupes, dont une partie refusa d'agir contre le peuple; ce qui contribua beaucoup à faire mépriser de plus en plus l'autorité du gouvernement, en donnant une preuve de faiblesse.

1788.

Commencement des troubles.

A Paris, les esprits s'échauffaient également. Goislard de Monsabert et Despréménil dénoncèrent au parlement, dont ils étaient membres,

Enlèvement de deux membres du parlement.

l'un, les vérifications ministérielles qui se faisaient pour accroître la masse des vingtièmes; et l'autre le projet, formé par les ministres, de réunir en un seul corps le droit de vérifier et d'enregistrer les lois de police générale, de finances et d'impositions. Le gouvernement furieux lança des lettres de cachet contre ces deux magistrats, qui, pour éviter les satellites ministériels, se réfugièrent au palais, où le parlement était assemblé. Le sanctuaire de la justice fut investi par la force armée. Goislard de Monsabert et Despréménil furent enlevés et conduits, l'un aux îles Sainte-Marguerite, et l'autre à Pierre-en-Cise à Lyon.

Projet d'une cour plenière.

Poussé à bout par la résistance des parlemens, qui avaient formé une association, Loménie engagea le roi à rendre un édit portant établissement d'une *cour plénière*, composée de ducs et pairs, des grands officiers de la couronne, d'un certain nombre de maréchaux de France, de lieutenans-généraux, de chevaliers des ordres, et autres per-

sonnes qualifiées, tous nommés par le roi ; des conseillers de grand'-chambre du parlement de Paris, et deux députés de chacun des autres parlemens du royaume. Lorsque cet édit parut, le public crut voir les droits de la législation partagés entre les courtisans, et les parlemens dépouillés des prérogatives dont ils avaient joui depuis plusieurs siècles. Alors, un mécontentement général se manifesta contre une innovation qui ouvrait toutes les voies au despotisme ministériel.

Retraite de Loménie de Brienne, et rentrée de Necker dans le ministère.

Convaincu de l'inutilité des efforts suivis du gouvernement, Loménie vit qu'il était impossible de subjuguer la puissance énergique d'un peuple si bien prononcé ; il fit donc rendre un arrêt du conseil qui abrogea solennellement la *cour plénière*, dont la nouveauté politique avait soulevé les esprits. Enfin, effrayé de la situation où il voyait la France, et plus encore du danger de sa position personnelle, il abandonna la place de premier ministre, qu'il avait remplie pendant dix-huit mois. Il conseilla à Louis XVI d'avoir

encore une fois recours à Necker, que la majorité de la nation regardait comme le sauveur de l'état, mais en qui ce prince faible et malheureux n'avait alors aucune confiance. Necker rentra donc dans le ministère avec le titre de surintendant des finances.

Changemens dans le ministère.

Laurent de Villedeuil venait d'être nommé ministre de la maison du roi à la place du baron de Breteuil. Bientôt après Lamoignon quitta les sceaux, qui furent donnés à Barentin, premier président de la cour des aides; et le comte de Puységur remplaça le comte de Brienne dans le ministère de la guerre.

Convocation des états-généraux.

Cependant une fermentation générale agitait les esprits : le duc d'Orléans qui avait été rappelé de son exil, et les parlementaires, étaient les moteurs secrets de ces troubles. Ce fut dans cette circonstance délicate que, d'après le vœu de la nation, le roi convoqua les états-généraux, dont l'ouverture fut fixée au mois de mai 1789. Ils n'avaient pas été assemblés depuis 1614, et depuis ce temps il s'était opéré

de si grands changemens dans les opinions, les mœurs, le caractère et le gouvernement, que leur convocation ne pouvait manquer de produire une commotion générale.

Leur ancienne composition.

Dans les temps anciens de la monarchie, aucun membre du clergé, de la noblesse et du tiers-état, ne pouvait entrer aux états-généraux, s'il n'était ou grand bénéficier, ou propriétaire de fiefs; enfin, officier municipal ou notable d'une grande ville. Ils n'étaient convoqués que dans des occasions extraordinaires, comme lorsqu'il survenait des troubles intérieurs ou une guerre étrangère. Leur résultat n'avait jamais été avantageux à la nation. Le nombre des représentans n'avait jamais été fixé avec précision : rarement il excéda celui de cinq cents, et quelquefois il ne fut que de deux cents. Il importait peu qu'un ordre envoyât plus de députés qu'un autre, parce que les votes étaient recueillis par ordre, par bailliage, ou même par nation. Cette dernière dénomination était alors une des divisions nominales de la France, à-peu-près

comme les gouverneurs le furent depuis. Les membres des parlemens siégeaient individuellement parmi ceux du tiers-état, s'ils étaient élus. Dans les lettres de convocation, le roi annonçait le motif pour lequel il assemblait les états-généraux; ils étaient dissous selon sa volonté. Les différens ordres, et les provinces, qui avaient leurs assemblées particulières, pouvaient présenter au monarque leurs griefs, appelés *doléances*, auxquels il faisait droit, s'il le jugeait à propos. Mais dans ces temps éloignés, le clergé était en grande vénération; les nobles avaient toute la puissance; et le tiers-état, sans force par lui-même, suivait l'impulsion que lui donnaient les deux autres ordres supérieurs. Depuis la dernière assemblée, en 1614, les formes et les principes des états-généraux avaient été adoptés par les parlemens; mais, cela seul excepté, il ne restait plus aucuns vestiges de l'ancien gouvernement (1).

(1) Mémoires sur la Révolution française, par le marquis de Bouillé. *Londres*, 1797.

Les états-généraux n'étaient plus les mêmes. Dans l'ordre du clergé, les évêques et les abbés étaient élus autrefois par les membres de leur corps, et présentés ensuite à l'approbation du peuple. Après le concordat, sous François Ier, ils furent toujours choisis parmi les hommes les plus distingués par leurs vertus et leurs talens; ils étaient investis du respect et de la vénération du peuple; mais la cour ayant insensiblement disposé des grandes dignités de l'église en faveur de la noblesse, souvent dénuée de mérite, le clergé avait beaucoup perdu de sa considération (1). Clergé.

La noblesse n'avait ni son ancien éclat, ni son existence première. Il y avait en France quatre-vingt mille familles nobles, nombre qui ne doit pas étonner, si l'on observe qu'on avait créé quatre mille offices civils qui donnaient et transmettaient la noblesse. Des lettres du roi accordaient en outre cette prérogative. Noblesse.

(1) Mémoires sur la Révolution française, par le marquis de Bouillé. *Londres*, 1797.

Indépendamment de ce grand nombre de nobles, il y avait environ mille familles, dont l'origine se perdait dans les premiers temps de la monarchie, et parmi lesquelles deux à trois cents avaient échappé à l'indigence. On rencontrait encore à la cour des noms qui réveillaient dans l'esprit la mémoire des grands hommes qui les avaient illustrés ; mais rarement ceux qui les portaient rappelaient l'image des vertus de leurs ancêtres. Dans les provinces, quelques familles soutenaient leur dignité, parce qu'elles avaient conservé les possessions de leurs aïeux, ou du moins réparé la perte de leur fortune par des alliances avec des familles du tiers-état. Le reste de l'ancienne noblesse languissait dans la pauvreté. Comme elle n'était plus assujettie au service militaire, ni convoquée pour les états provinciaux, ni pour les états-généraux, l'ancienne constitution de cet ordre était entièrement détruite. Si les titres honorifiques étaient le partage de quelques familles anciennes et illustres, ils décoraient aussi beaucoup de nou-

veaux nobles, qui, par argent, avaient acquis ce droit. La plupart des grandes terres étaient devenues la propriété des financiers, des commerçans, ou de leurs descendans; les fiefs étaient presque tous en la possession des bourgeois des villes; enfin les nobles n'étaient plus distingués des autres classes de la société que par les faveurs de la cour, et par l'exemption des impôts, non moins odieuse au peuple, qu'onéreuse pour l'état (1).

Ce que le clergé et la noblesse avaient perdu en richesses, en pouvoirs et en crédit, le tiers-état s'en était emparé. Depuis la dernière assemblée des états-généraux, la France avait formé des colonies en Amérique, avait créé un commerce maritime, avait établi des manufactures; l'Europe et les autres parties du monde étaient devenues, pour ainsi dire, tributaires de son industrie. Les richesses, que ces moyens firent affluer dans le royaume, devinrent l'unique partage du tiers-

(1) *Idem.*

état. Le préjugé interdisait à la noblesse le commerce et l'exercice des arts mécaniques ou libéraux. L'introduction de ces richesses, en augmentant la masse du numéraire, appauvrissait d'autant les nobles et les propriétaires des terres en général. Les villes s'étaient prodigieusement agrandies ; celles de commerce, telles que Lyon, Nantes, Bordeaux, Marseille, etc. étaient devenues aussi considérables que les capitales des états voisins. Paris s'était accru dans une proportion énorme. Tandis que les nobles abandonnaient les champs de leurs pères pour venir dissiper leur fortune dans la capitale, ou à la cour, le tiers-état s'ouvrait, par son industrie, de nouvelles sources de richesses ; toutes les petites villes étaient devenues commerçantes, ou se distinguaient par quelque manufacture. Les habitans de ces villes recevaient en général une éducation soignée ; elle leur était plus nécessaire qu'aux nobles, dont le petit nombre obtenait, par crédit ou faveur, sans avoir besoin de mérite, les premières dignités. Ainsi la partie

commerçante surpassait la noblesse en fortune et en talens.

Le tiers-état ne pouvait parvenir à un grand nombre d'emplois réservés aux nobles; il était exclus de tous les grades supérieurs de l'armée; il l'était aussi, du moins par le fait, de toutes les dignités éminentes de l'Eglise. Il n'était point admis aux grandes places de la magistrature, parce que la majeure partie des cours souveraines ne recevait que des nobles dans leur corps : dans les derniers temps, on exigeait même des preuves de noblesse pour les charges de maître des requêtes, qui donnaient entrée au conseil-d'état, qui conduisaient à l'intendance, et d'où l'on avait tiré pour le ministère, les Colbert, les Louvois et autres. Ainsi, après avoir dépouillé la noblesse de ses prérogatives, on lui avait accordé des priviléges dangereux pour la société. Tels étaient les changemens opérés dans les trois ordres de l'état, lorsque la nation, d'une voix unanime, demanda la convocation des états-généraux, à laquelle le gouvernement, le plus faible qui eût existé depuis

Tiers-état.

long-temps, fut obligé de consentir (1).

Convocation d'une nouvelle assemblée de Notables.

Pendant sa première administration, Necker avait constamment rencontré, dans l'exécution de ses projets de finances, une opposition marquée de la part des parlemens et des corps privilégiés : aussi avait-il été sacrifié aux intrigues de la cour. Rentré dans le ministère, il crut le moment favorable pour se venger des premiers ordres de l'état, en les humiliant, ou même en les détruisant. Intimement persuadé qu'avec l'appui du tiers-état il effectuerait ce que le gouvernement n'oserait pas tenter, il résolut de donner à ce même tiers-état une influence prépondérante dans les états-généraux, et se flatta de mettre à exécution, par ce moyen, son plan pour la restauration des finances. Le roi, bientôt prévenu en faveur de Necker, ne vit plus que par les yeux de ce ministre, dont il adopta les projets, et d'après les conseils du-

(1) *Idem*, Mémoires de Bouillé.

quel il convoqua une nouvelle assemblée des notables, composée des mêmes membres que la précédente: elle était divisée en plusieurs bureaux. Louis XVI soumit à leur examen plusieurs questions sur le mode de convocation, de formation et de composition des états-généraux. Tous ces bureaux (à l'exception de celui présidé par MONSIEUR, frère du roi) s'opposèrent à la double représentation du tiers-état aux états-généraux, laquelle était demandée impérieusement par toutes les communes. Il y avait encore deux autres points essentiels à déterminer, savoir dans quelles proportions territoriales, ou districts, on députerait, et comment voteraient les députés. Si l'on députait suivant l'ancien cadastre des élections, il s'ensuivrait que de petits cantons auraient une nombreuse députation, tandis que des provinces riches et peuplées n'obtiendraient qu'un petit nombre de représentans. Si l'on suivait l'ordre de la population et de la propriété, la grande question de voter par ordre semblait préjugée. Le clergé et la noblesse,

qui tenaient fortement à leurs priviléges, crièrent que la France était perdue si l'on touchait à leurs prérogatives ; que les formes antiques devaient être respectées. Dans ce conflit, Necker fit décider la double représentation, en posant la base de la population pour règle de députation. En conséquence, un arrêt du conseil accorda au tiers-état un nombre de députés égal à celui du clergé et de la noblesse. Quant à la question au sujet de la forme de voter, la décision en fut renvoyée aux états-généraux eux-mêmes, qui ouvrirent leur séance à Versailles le 5 mai 1789.

1789. Etats-généraux.

Les députés des Communes, rassemblés par provinces, convinrent que, sans affecter, comme le clergé et la noblesse, une salle particulière, ils tiendraient leurs séances dans la salle des états-généraux, et qu'ils y inviteraient les deux autres ordres pour délibérer en commun. C'était juger la question par ordre ou par tête. Le clergé et la noblesse se récrièrent contre cette prétention du tiers-état. Celui-ci leur objecta que les trois

ordres ayant à délibérer sur des objets qui intéressaient la France entière, les pouvoirs devaient être vérifiés en commun, et qu'il convenait à chaque ordre de savoir si les députés des deux autres ordres étaient légalement nommés.

Le tiers-état se constitue en assemblée nationale.

A la fin, aussi ennuyés que rebutés par les lenteurrs et les obstacles du clergé et de la noblesse, avec lesquels la cour s'était coalisée, mais fortifiés par plusieurs curés qui s'étaient rendus dans leur salle, et secrètement assurés qu'ils auraient des partisans dans la noblesse, à la tête de laquelle était le duc d'Orléans, les députés du tiers-état, se regardant comme la majorité de la nation, prirent un arrêté par lequel il se constituèrent en *assemblée nationale*. Dès-lors la réunion des trois ordres paraissait inévitable, lorsqu'il fut résolu de la prévenir.

Serment du jeu de paume à Versailles.

Le 20 juin, trois jours après que l'assemblée nationale se fut constituée, l'ordre du clergé devait se réunir à elle : les députés se rendaient à la salle ; aussitôt une proclamation faite par des hérauts-d'armes et affi-

chée par-tout, annonça que les séances étaient suspendues, et que le roi en tiendrait une sous peu de jours : on donnait pour motif de la clôture de la salle, la nécessité des préparatifs pour la décoration du trône. Les portes du lieu ordinaire des séances étant fermées et gardées par des soldats, les députés s'assemblèrent au jeu de paume à Versailles, et y firent le serment de ne point se séparer que la constitution du royaume et la régénération ne fussent consolidées.

Séance royale.

Enfin le jour fixé pour la séance royale arriva : le roi se rendit aux états-généraux et y porta une déclaration qui cassait, comme illégaux et inconstitutionnels, plusieurs arrêtés pris par les députés du tiers-état. Louis XVI termina cette séance, en annonçant qu'aucune disposition ne pourrait avoir force de loi sans son approbation spéciale, et en ordonnant à tous les membres de l'assemblée de se séparer sur-le-champ. Malgré ces ordres, les députés des Communes restèrent dans la salle, après que le roi, ceux de la noblesse et une partie du clergé furent sortis.

Le grand maître des cérémonies étant venu les sommer de se retirer, Mirabeau lui adressa ces paroles : « Allez dire à ceux qui vous ont en- « voyé, que nous sommes ici par la « volonté du peuple, et que nous « n'en sortirons que par la puissance « des baïonnettes. » L'assemblée décréta qu'elle persistait dans ses arrêtés ; que la personne des députés était inviolable, et que quiconque oserait attenter à leur liberté, serait déclaré infâme, traître à la patrie, et coupable de crime capital.

Réunion du clergé et de la noblesse au tiers-état.

Le lendemain, la majorité du clergé se réunit au tiers-état ; le 25, la minorité de la noblesse suivit son exemple. Enfin, d'après une lettre d'invitation de la part du roi, la réunion du reste de ces deux ordres eut lieu le 27, quatre jours après la séance royale, qui avait défendu cette même réunion.

Le renvoi de Necker et d'autres ministres agite Paris.

Cependant une armée formidable se rassemblait autour de Paris et de Versailles ; on faisait venir à grands frais du canon des frontières. Le bruit circulait que l'assemblée nationale allait être dissoute et plu-

sieurs députés livrés à la rigueur des lois. Bientôt Necker, que la cour regardait comme la cause de l'embarras où elle se trouvait, fut renvoyé le 11 juillet, après avoir reçu les plus sanglans reproches de la famille royale. Cette nouvelle se répand à Paris; on apprend en même temps que presque tout le ministère était renouvelé, et que Breteuil, Foulon, la Galaisière, Laporte, et le maréchal de Broglie, composaient le conseil du roi. Aussitôt la capitale est agitée; une foule d'individus se rendit au Palais-Royal, demeure du duc d'Orléans, et rendez-vous accoutumé de ceux qui s'occupaient vivement de la chose publique, et qui étaient destinés à soulever la multitude. La troupe reçoit l'ordre de charger; le canon tire, et tout Paris est sur pied; on crie aux armes; le tocsin sonne; on enfonce les boutiques des armuriers, et l'on s'empare des armes qui s'y trouvent: aussitôt la troupe est attaquée et battue.

Prise de la Bastille et ses suites.

L'agitation redouble; on incendie les barrières de la capitale; on pille

quelques établissemens publics; on prend trente mille fusils et six pièces de canon à l'hôtel des Invalides; soixante mille hommes sont armés et se forment en milice. Dans le même temps, l'assemblée nationale décrétait que Necker et les autres ministres, qui venaient d'être renvoyés, emportaient son estime et ses regrets; qu'elle insistait sur l'éloignement des troupes et sur l'établissement des troupes bourgeoises; elle déclara aussi que nul pouvoir intermédiaire entre elle et le roi ne pouvait exister. Paris présentait l'aspect d'une ville assiégée, dont tous les habitans sont sous les armes. On prend des signes de ralliement, des cocardes vertes, et bientôt après des cocardes aux trois couleurs, blanche, rouge et bleue. La Bastille est attaquée et prise par les bourgeois, à qui se joignent des soldats du régiment des Gardes-Françaises; Launay, gouverneur de ce fort, est traîné à l'hôtel de ville, et massacré sur les marches. Plusieurs autres subissent le même sort : Flesselles, prévôt de marchands, est tué d'un

coup de pistolet; on lui coupe la tête; sa tête sanglante et celle de Launay sont promenées dans la ville, à la pointe d'une pique. Tels furent les événemens du 14 juillet.

Bailli nommé maire de Paris, et le marquis de la Fayette, commandant général de la milice parisienne.

Le lendemain, Bailly fut nommé maire de Paris, et le marquis de la Fayette, commandant-général de la force armée de cette capitale. Frappés de terreur, la plupart des princes et quelques grands prirent la fuite pour se soustraire à la fureur du peuple. Le roi lui-même se mit, pour ainsi dire, sous la protection de l'assemblée nationale, qu'il avait voulu dissoudre. Les nouveaux ministres s'étaient retirés d'eux-mêmes; ceux qu'ils avaient remplacés furent rendus aux vœux des citoyens. Enfin Louis XVI annonça qu'il se rendrait lui-même à Paris pour constater solennellement ces nouvelles dispositions.

Le roi vient à Paris.

Ce fut le 17 juillet que le roi vint dans la capitale. L'assemblée nationale l'accompagnait. Il se rendit à l'hôtel de ville, où il reçut, des mains du maire, la cocarde nationale. Lorsqu'il parut à la fenêtre avec

ce signe de l'alliance qu'il contractait avec la nation, la multitude se livra aux transports de la joie la plus vive et la plus vraie ; les cris de *vive le roi* retentissaient dans les airs. Les mêmes témoignages d'alégresse l'accompagnèrent à son retour à Versailles.

Massacre de Foulon et de Berthier.

Tout le monde rendait justice à Louis XVI ; mais les esprits étaient aigris contre la cour ; il y avait dans le royaume deux partis bien prononcés, celui de la royauté et celui du peuple : de là vinrent les dénominations de *royalistes* et de *patriotes*, d'*aristocrates* et de *démocrates*. Tous les grands qui craignaient les vengeances populaires, se hâtèrent de fuir sous divers déguisemens, et portèrent chez l'étranger leur haine contre la France. Le peuple, dont on animait la fureur, se vengea sur les nobles et les riches qui restèrent. Foulon, et Berthier son gendre, intendant de Paris, furent arrêtés et conduits dans la capitale. Tous deux sont massacrés par le peuple, qui promène dans les rues leurs têtes sanglantes et livides.

Changemens dans le ministère.

Les habitans des provinces, à l'exemple des Parisiens, avaient pris les armes; par-tout la multitude, abusant de la liberté, se portait à des actes de férocité. Dans les campagnes, la colère se manifestait contre les seigneurs; on incendiait des châteaux, on détruisait des archives. En même temps la disette se faisait sentir en plusieurs endroits, et surtout à Paris. Au milieu de ces bouleversemens, il survint quelques changemens dans le ministère : La Tour-du-Pin, député à l'assemblée nationale, fut nommé ministre de la guerre à la place de Puységur, et le comte de Saint-Priest, ministre de la maison du roi, à la place de Villedeuil.

Abolition des droits féodaux et autres priviléges.

Les troubles qui agitaient la France engagèrent l'assemblée nationale à s'occuper des moyens de les faire cesser. Comme la cause de ces mouvemens tumultueux était dans des charges et des impôts que le peuple payait, elle abolit, dans sa séance de la nuit du 4 au 5 août, tous les droits féodaux, et divers priviléges dont jouissaient le clergé et la no-

blesse. Dans cette même séance, l'assemblée, sur la motion de Lalli-Tollendal, déféra à Louis XVI le titre de *restaurateur de la liberté française.*

Cependant l'état éprouvait une crise alarmante par le besoin d'argent et par le désordre où se trouvait le royaume. Dans cette circonstance, l'assemblée décréta, le 9 août, un emprunt de 30 millions à quatre et demi pour cent; mais cet emprunt échoua: le 30 du même mois, elle décréta un nouvel emprunt de quatre-vingts millions, moitié en argent, moitié en effets; mais il ne réussit pas davantage. L'assemblée avait trop présumé du crédit national et du patriotisme des gens riches. Emprunts.

Toutefois, par une noble émulation, des citoyens de toute classe faisaient des offrandes et des sacrifices à la patrie; mais ces ressources ne suffisaient pas aux besoins immenses de l'état. Dans la désorganisation générale, les recettes ne pouvaient subvenir aux dépenses. Alors Necker proposa de demander Contribution patriotique.

aux citoyens, à titre de contribution patriotique, le quart de leurs revenus. Cette mesure fut adoptée et décrétée par l'assemblée, qui l'avait fait précéder par une adresse où les Français étaient encouragés à des sacrifices nécessaires pour le salut de la patrie.

Fête des gardes-du-corps.

Dans le même temps, on fit venir quelques régimens à Versailles, sous prétexte de soulager les habitans de cette ville dans le service militaire. L'assemblée nationale, inquiète, était divisée en deux partis. Le roi refusait de donner sa sanction à la *déclaration des droits de l'homme*, et à 19 articles constitutionnels présentés par l'assemblée à son acceptation. Paris éprouvait la disette des subsistances, au milieu même de l'abondance. Le pain était renchéri; quoique de mauvaise qualité, on se battait à la porte des boulangers pour s'en procurer: on cherchait à soulever le peuple. On parlait de la fuite prochaine du roi et d'une contre-révolution. Ce fut alors que les gardes-du-corps donnèrent aux officiers des troupes de ligne qui étaient

à Versailles, une fête, dans laquelle se tinrent divers propos inconsidérés, et où, dans la chaleur de l'ivresse et de la table, des cocardes blanches furent distribuées aux convives.

Journées des 5 et 6 octobre.

Le repas des gardes-du-corps, le bruit de l'enlèvement du roi pour le conduire à Metz, bruit qui, d'après l'opinion générale, n'avait été répandu que pour faire nommer le duc d'Orléans lieutenant-général du royaume, dans le cas où le parti de la cour se déterminerait à prendre cette mesure; la pénurie des subsistances qu'on éprouvait à Paris et aux environs, le refus du roi d'accepter les articles qui lui avaient été proposés; toutes ces circonstances servirent de prétextes pour échauffer et insurger la classe inférieure du peuple de la capitale, et la faire marcher à Versailles. On disait publiquement que la présence de Louis XVI à Paris ferait cesser la rareté du pain, dont le projet de sa fuite était la cause. Dans la matinée du 5 octobre, une multitude de femmes force l'entrée de l'hôtel de ville,

pour y chercher des armes; elles prennent tout ce qu'elles trouvent, s'emparent de quelques canons, et entraînent avec elles toutes les femmes qu'elles rencontrent. Des hommes, déguisés en femmes, s'étaient mêlés dans la foule. La multitude insurgée menace d'incendier l'hôtel-de ville, si les magistrats n'enjoignent à la force armée parisienne de l'accompagner à Versailles. Ces bandes farouches se mettent en marche vers cette ville, suivies de la garde nationale, qui avait à sa tête le général la Fayette, autorisé par un ordre des officiers municipaux. Après le départ des femmes, il sortit de Paris des hommes armés de piques, de haches, de bâtons pointus : parmi eux se trouvaient des individus de figure étrange, qui paraissaient avoir été appelés dans la capitale. Ils avaient précédé la garde nationale, dont il faut bien les distinguer. Comme les femmes arrivaient à Versailles, l'assemblée nationale sollicitait de Louis XVI l'acceptation tant retardée des articles constitutionnels. Le roi avait

accordé son assentiment, avec des observations, et eu égard, disait-il, aux circonstances alarmantes, ainsi qu'aux besoins de l'état. Mais cette accession était regardée comme une protestation. Ce fut alors que les femmes de Paris, ayant à leur tête un orateur, nommé Maillard, se présentèrent à l'assemblée. Son discours eut deux objets, le manque de pain et le mépris de la cocarde nationale. Il demanda que les gardes-du-corps, qui en avaient encore une blanche, portassent celle de la nation. Dans le même instant, on leur en distribua, qu'ils mirent, ce qui fit crier aux femmes : *Vive le roi et les gardes du-corps !* L'assemblée envoya une députation au roi pour lui faire part des inquiétudes des Parisiens sur la disette du pain ; sa réponse fut qu'il allait prendre les mesures nécessaires pour la subsistance de la capitale. Enfin, il donna son acceptation pure et simple de la déclaration des droits de l'homme et des articles constitutionnels. Cependant il y avait un grand tumulte autour du château. Plusieurs coups

de fusil furent tirés sur les gardes-du-corps. Tout annonçait du désordre, lorsque, vers minuit, la force armée parisienne arrive, traînant du canon, et ayant à sa tête le marquis de la Fayette. Soit frayeur réelle, soit que le moment fût arrivé d'exécuter le projet de faire fuir le roi, on prépara des voitures, et on le pressa de s'éloigner. Mais ces voitures furent arrêtées, et le roi refusa de partir, en déclarant qu'il aimait mieux périr, que de faire couler le sang des Français pour sa querelle. Ce sentiment pur du roi, qui l'a toujours guidé, dit un écrivain (1), sauva la France, et prouve qu'on lui avait laissé ignorer le projet. Il paraît, ajoute le même, qu'on avait intention de profiter de la terreur du moment pour engager le roi à fuir, et que toutes les dispositions étaient faites avant d'avoir des forces suffisantes pour l'escorte. La Fayette parvint à tranquilliser l'assemblée et le roi ; il logea sa troupe dans Ver-

(1) Rabaut, Précis de l'Histoire de la révolution française.

sailles, où le calme paraissait rétabli. Mais le 6, vers les six heures du matin, les brigands, qui, dans la nuit, s'étaient tenus rassemblés en divers pelotons, s'avancent vers le château : on veut leur en défendre l'entrée ; un d'eux est tué. Cette multitude furieuse se jette sur les gardes-du-corps et pénètre dans les appartemens, proférant mille imprécations contre la reine, qui n'eut que le temps de se réfugier, deminue, dans la chambre du roi. Des détachemens de la garde nationale parisienne chassent ces brigands au moment où ils allaient enfoncer l'appartement de Louis XVI ; enfin cette troupe de scélérats reprit la route de Paris, emportant comme un trophée deux têtes de gardes-du-corps qu'ils avaient coupées. Le calme ayant été rétabli, le roi déclara qu'il était résolu de fixer sa résidence à Paris, où il se rendit en effet le soir même, avec sa famille.

Le lendemain, il ne fut plus question de disette de subsistances dans la capitale; chaque individu se procura sans peine la portion de pain

qui lui était nécessaire ; mais cette abondance ne dura que trois ou quatre jours, après lesquels la famine alarma de nouveau les Parisiens. Ce fléau était l'effet des machinations du cabinet de Londres ; les Anglais, maîtres d'une partie des grains de la Pologne, par les opérations de leur commerce, arrêtaient en outre, sous différens prétextes, les blés que les négocians de Hambourg et de Dantzick apportaient en France. La voix générale accusait alors le duc d'Orléans d'être d'intelligence avec l'Angleterre, qui, depuis la perte de ses colonies d'Amérique, à l'indépendance desquelles le cabinet de Versailles avait tant contribué, employait tous les moyens pour perdre la France et la ruiner par une révolution désastreuse. Ce prince, quelques jours après les mouvemens des 5 et 6 octobre, dont il passait pour être le principal auteur, partit pour l'Angleterre. Ce voyage donna lieu à des conjectures différentes, selon l'esprit qui animait les divers partis qui divisaient le royaume.

Départ du duc d'Orléans pour l'Angleterre.

L'assemblée nationale, qui n'avait

pas voulu se séparer du roi, était venue se fixer à Paris, où la disette du pain causait des attroupemens et des troubles journaliers. La vie des boulangers, à la cupidité desquels on feignit d'attribuer la cherté des subsistances, n'était pas en sûreté: un d'entre eux, qui avait cuit toute la nuit, fut pendu par la populace, et sa tête portée au bout d'une pique. Ces événemens engagèrent l'assemblée nationale à décréter la *loi martiale* contre les attroupemens. Le 3 novembre, *jour des Morts*, elle déclara que tous les biens ecclésiastiques étaient à la disposition de la nation, à la charge de pourvoir, d'une manière convenable, aux frais du culte, à l'entretien de ses ministres, et au soulagement des pauvres. Le clergé, irrité de se voir enlever ses biens, et d'être réduit à un salaire, mit en œuvre tous les expédiens pour entraver les opérations de l'assemblée, et la faire échouer dans ses projets. En même temps, les autres ennemis du nouvel ordre de choses accaparaient le numéraire, ou refusaient

Translation de l'assemblée nationale à Paris.

Loi martiale.

Biens ecclésiastiques mis à la disposition de la nation.

de faire travailler les ouvriers, dans l'espoir que le peuple serait dégoûté de la révolution, et réclamerait l'ancien régime. Au dehors, beaucoup de Français émigrés suscitaient des ennemis à leur patrie, et concertaient avec les mécontens de l'intérieur les moyens d'opérer une contre-révolution à main armée. On ne cessait de répéter que Louis XVI n'était point libre, qu'il ne sanctionnait les décrets que malgré lui; on en concluait que son acceptation forcée ne donnait aucune valeur aux nouvelles lois.

1790. Jugement de Favras.

Ce fut dans le même temps que le marquis de Favras, accusé d'avoir voulu enlever le roi et de l'emmener à Péronne, fut condamné à être pendu: en vain protesta-t-il de son innocence; la sentence fut exécutée avec beaucoup d'appareil, le 18 janvier 1790.

Le roi s'engage à maintenir la constitution.

Cependant une fermentation sourde agitait la France; on répandait le bruit que Louis XVI avait une aversion secrète pour le nouvel ordre de choses. Ce fut alors qu'il fit une démarche qui parut rassurer les es-

prits relativement aux soupçons élevés contre lui. Il se rendit, le 4 février, à l'assemblée nationale; et après un discours analogue aux circonstances, il contracta l'engagement de maintenir la constitution. On lui vota une adresse de remercîment, et de suite il fut décrété que nul ne serait admis à une fonction publique sans avoir fait le *serment civique* ainsi conçu : *Je jure d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi, et de maintenir de tout mon pouvoir la constitution décrétée par l'assemblée nationale et acceptée par le roi.*

Division de la France en départemens, et suppression de la noblesse.

L'assemblée nationale, qui, chaque jour, détruisait les anciennes institutions, décréta la division du royaume en départemens, subdivisés en districts et en cantons. Il n'y eut plus ni provinces ni gouvernemens; ces mots disparurent de la géographie de la France. Comme il s'agissait de tout réformer, un décret ne tarda pas à supprimer la noblesse, les qualités et honneurs qui en étaient l'apanage.

Pour remédier aux suites funestes

Création des assignats.

de la disette du numéraire, la même assemblée décréta l'émission d'un papier-monnaie, nommé *assignats*, parce que le paiement en était assigné sur une hypothèque de plusieurs milliards de biens nationaux. C'eût été une ressource précieuse si la prudence et la bonne-foi avaient toujours présidé à cette mesure.

Fédération du 14 juillet.

Cette année, on vit à Paris une cérémonie d'autant plus imposante que des citoyens de toutes les parties de la France s'y trouvèrent réunis : c'était la fédération générale qui se fit au *Champ-de-Mars*, par des députations de toutes les gardes nationales, ainsi que des troupes de ligne du royaume. Cette fête mémorable eut lieu le 14 juillet, jour anniversaire de la prise de la Bastille, et duquel la nation datait la nouvelle ère de la liberté. L'assemblée nationale et le roi s'y rendirent en grand cortége. On jura d'être *fidèle à la nation, à la loi et au roi, ainsi qu'à la nouvelle constitution ;* serment qui fut bientôt violé par la plupart de ceux qui parais-

saient l'avoir prêté avec la plus loyale franchise, et par ceux mêmes qui l'avaient fait.

Démission de Necker.

Necker ne tarda pas de se démettre prudemment de sa place de surintendant des finances, pour se retirer en Suisse, loin des troubles révolutionnaires, dont il lui était facile de prévoir les funestes résultats.

Colonies françaises d'Amérique soulevées par l'Angleterre.

Le cabinet britannique, non content de fomenter secrètement ces troubles intérieurs, soulevait en même temps l'Europe contre la révolution, et soufflait d'un autre côté le feu de la discorde dans les colonies françaises d'Amérique. Par ce moyen, il intercepta les relations commerciales qui existaient entre elles et leur métropole. L'Angleterre ne cherchait qu'à ruiner l'industrie, les manufactures et le commerce des Français. Eh! qui le croira? elle trouva, dans le sein de la France, des agens perfides qui la secondèrent au gré de ses desirs.

1791. Changemens opérés en France.

Cependant le royaume avait pris une face nouvelle; tout était changé. Le château de Versailles était aban-

donné ; le faste de la cour avait disparu ; les grands n'entouraient plus le trône. Il n'y avait plus de pairs, de ducs, de marquis, de comtes et de barons. Les parlemens et les offices de judicature n'existaient plus. Dans tout le royaume, les gouverneurs, les commandans, les intendans, les subdélégués, les présidens, les tribunaux, les élections, étaient supprimés. Des municipaux électifs avaient pris la place des échevins, des jurats, des consuls ; le nom seul de maire était resté. Les cours des aides, les chambres des comptes, les trésoreries, les chancelleries, les bureaux de finances étaient remplacés par d'autres établissemens. La France n'était plus distinguée en provinces mais en départemens. Le clergé et l'armée avaient pareillement subi des changemens. Dans les campagnes, les habitans étaient affranchis de la féodalité et de la dîme. La surface de la France était couverte d'hommes armés ; on ne voyait que fusils, canons et uniformes. Des tribunes dressées dans toutes les villes retentissaient de plaidoyers en fa-

veur de la liberté. Enfin, comme on le publiait alors, la France était régénérée ! Cependant une lutte opiniâtre existait toujours entre l'ancien régime et le nouveau. Les différends entre les partis opposés se terminaient souvent par l'effusion du sang. Les soldats étaient divisés entre eux, ou s'opposaient aux citoyens, ou résistaient à l'autorité civile. Plus d'une fois les opinions religieuses ou politiques produisirent par toute la France des massacres horribles. Paris était le centre de toutes ces agitations. Ceux de l'assemblée nationale qui se disaient patriotes, avaient formé une *société* dite *des jacobins*, ainsi nommée du couvent où ils s'assemblaient ; beaucoup de sociétés du royaume s'y étaient affiliées. Ceux d'une opinion contraire avaient aussi établi des sociétés ou clubs, sous diverses dénominations. De part et d'autre, c'étaient autant d'arènes publiques où l'on combattait avec acharnement pour et contre le nouvel ordre de choses.

Au milieu de ce choc d'opinions, on parlait d'un départ prochain de

Départ des tantes du roi pour Rome.

Louis XVI pour Metz, où l'on disait qu'il s'entourerait d'une partie de l'armée, et serait secondé par les troupes de l'empereur, qui étaient vers les frontières. Ce bruit et autres motifs secrets le faisaient surveiller rigoureusement, sur-tout depuis qu'il était venu résider au château des Tuileries à Paris. On publiait aussi que la famille royale devait s'éloigner. Mesdames Adélaïde et Victoire, tantes du roi, furent les premières à faire l'expérience d'une fuite ; elles partirent pour Rome. Le peuple voulut s'opposer à leur voyage, mais inutilement.

Comme on assurait que MONSIEUR et son épouse se disposaient aussi à partir, le palais du Luxembourg, où ils logeaient, fut investi par une multitude d'hommes et de femmes, qui exigèrent qu'ils ne partiraient point. MONSIEUR déclara solennellement qu'il ne séparerait jamais son sort de celui du roi, son frère. Le rassemblement se dissipa ; mais l'on n'en demeura pas moins persuadé que la famille royale avait le projet de fuir.

En effet, malgré toutes les précau-

tions prises pour prévenir cet événement, le roi, la reine, le dauphin et madame royale (leurs enfans) ainsi que madame Elisabeth, sœur de Louis XVI, s'enfuirent ensemble le 21 juin à deux heures du matin, prenant la route de Montmédi. MONSIEUR et son épouse partirent au même moment, prenant celle de Mons. Dès que l'évasion de la famille royale fut connue, l'assemblée nationale s'occupa de l'administration que le roi avait abandonnée ; les ministres, mandés à sa barre, eurent ordre d'exécuter les lois ; elle enjoignit à celui de la justice d'apposer le sceau de l'état aux décrets, sans qu'il fût besoin de la sanction et de l'acceptation du roi.

Tandis que MONSIEUR était parvenu à sortir de France, le roi et sa famille furent arrêtés à Varennes, et ramenés à Paris, où ils arrivèrent le 25. On les conduisit au château des Tuileries, où ils furent surveillés par une garde, sous les ordres de la Fayette.

La fuite de Louis XVI mit au grand jour les vues des factions dominantes.

On demandait hautement la mise en jugement de ce prince, en disant qu'il n'était plus possible de se fier à sa parole. Les uns semaient dans le public des idées républicaines, et pour gagner les suffrages de la multitude, ils promettaient, par leur système, le nivellement des fortunes. D'autres, exaltant le patriotisme du duc d'Orléans, et les sacrifices qu'il avait faits en faveur de la révolution, parlaient des avantages qui résulteraient de son élévation sur le trône de Louis XVI.

Cependant l'assemblée décréta que le roi resterait suspendu de ses fonctions jusqu'à l'achèvement de l'acte constitutionnel, qui serait présenté à son acceptation. Cette mesure contrariant les projets de ceux qui voulaient que Louis XVI fût jugé, un mouvement populaire, concerté secrètement, fut exécuté. Le duc d'Orléans tenait en réserve l'argent nécessaire à cette occasion (1). Il fut donc résolu qu'on ferait signer aux Parisiens une pétition dans laquelle

(1) *Voyez* l'ouvrage intitulé *Louis XVI*, par Fantin-Desodoards.

on demanderait que le procès fût fait au roi. « Le samedi 16 juillet (1), « des individus, décorés de rubans « tricolores, demandaient des signa- « tures dans toutes les rues, dans « toutes les maisons. Le lendemain, « des hommes, qui paraissaient les « mêmes, dont les mains s'étaient « trempées dans le sang le 6 octobre « 1789, se pressaient en foule au « Champ-de-Mars, pour signer la « pétition. Deux particuliers furent « assassinés avant midi. Le tumulte « augmentait d'une manière effrayan- « te. On craignait une insurrection « générale, dont l'effet fût de mas- « sacrer la famille royale et de dis- « soudre la constitution. La *loi mar- « tiale* est publiée : le drapeau rouge « déployé. La garde nationale mar- « che au Champ-de-Mars..... Le « rassemblement fut dissipé par la « force... Des victimes furent im- « molées à cette occasion..... La « Fayette, qui fit triompher le parti « de la cour, assurait que peu de

(1) *Voyez* l'ouvrage intitulé *Louis XVI*, par Fantin-Desodoards.

« personnes avaient perdu la vie dans « la mêlée. Les *jacobins* publièrent « au contraire que les gardes natio- « nales avaient fait une horrible bou- « cherie des citoyens, qui n'avaient « ni l'intention, ni les moyens de se « défendre. »

L'assemblée ayant achevé son ouvrage, présenta l'acte constitutionnel au roi, qui l'accepta, le 14 septembre, malgré toutes les intrigues qui vinrent à la traverse. Dès-lors il reprit les rênes du gouvernement, mais il ne les tint plus que d'une main timide et chancelante. L'acceptation de la constitution par Louis XVI ne termina point le mouvement révolutionnaire. L'émigration redoubla; l'argent continua de disparaître; un foyer de guerre civile s'allumait dans le sein de la France. Le parti républicain et les jacobins s'agitaient en tous sens pour renverser la monarchie. Au dehors, les frères du roi, MONSIEUR et le comte d'Artois, entourés d'émigrés, soulevaient les puissances de l'Europe contre leur patrie. Elles avaient formé une coalition générale contre

la France, qui, de toutes parts, était cernée par des troupes étrangères.

Telle était la situation des choses, lorsque l'assemblée nationale constituante ayant terminé ses séances, le 30 septembre, l'*Assemblée législative*, qui lui succéda, s'installa le premier octobre. Deux partis opposés divisèrent celle-ci, comme la précédente.

Décrets contre les émigrés et les prêtres non sermentés.

Une des premières opérations des nouveaux législateurs, fut de rendre un décret qui séquestrait les biens des princes français, et qui condamnait à mort les émigrés rassemblés au-delà des frontières, s'ils ne rentraient dans le royaume avant le premier janvier 1792. Un autre décret ordonna ensuite la déportation de tous les ecclésiastiques qui n'avaient pas juré de maintenir la constitution. Le roi, selon le droit que lui donnait l'acte constitutionnel, refusa de sanctionner immédiatement ces deux décrets, par des motifs qu'il allégua.

1792. Journée du 20 juin.

Ce refus servit de prétexte pour indisposer les esprits contre la cour. On disait que Louis XVI n'accordait

sa confiance qu'à des anti-constitutionnels. Des gens armés de piques et de haches, se portaient autour du château des Tuileries pour effrayer la famille royale. De son côté, le roi changeait les ministres dès qu'on manifestait contre eux des soupçons: en vain il cherchait à calmer la multitude ; elle commettait chaque jour des excès atroces. On pilla le sucre dans les magasins de Paris. Une fermentation générale et désastreuse bouleversait la France. Les brigandages et les massacres étaient impunis. Tout était désorganisé. Ce fut alors que les habitans des faubourgs Saint-Marceau et Saint-Antoine, ameutés par divers agens, et sous le prétexte du refus que le roi avait fait de sanctionner le décret contre les prêtres, se rendent en armes au château des Tuileries. Louis XVI entend leurs clameurs, leurs imprécations et les menaces qu'ils font d'enfoncer les portes des appartemens ; il ordonne de les ouvrir, défend la résistance, et se présente avec calme pour recevoir les pétitions qu'on disait avoir à lui pré-

senter. Sa réponse à leur demande de sanctionner les décrets auxquels il avait apposé son VETO, fut que sa sanction était libre, et que ce n'était ni le moment ni la manière de l'obtenir. La fermeté qu'il montra en cette occasion, déconcerta les assaillans, sans qu'il y eût d'autre dégât, que quelques porcelaines cassées dans le tumulte.

Depuis cet événement, tout annonçait un orage prochain dans Paris. Beaucoup de pétitions à l'assemblée législative demandaient la déchéance du roi. Une conspiration formidable s'était formée contre la cour. Il fut question de se porter au château des Tuileries. Ce projet ayant été connu dans le public, on fit dans ce château quelques préparatifs de défense; une foule de partisans du roi remplissaient les appartemens. Au milieu de la nuit du 9 au 10 août, le tocsin sonna, et le bruit des tambours se fit entendre. Aussitôt les sections de la capitale assemblées, destituent le conseil de la commune, et le remplacent par une municipalité révolutionnaire.

Journée du 10 août.

Ce nouveau conseil, installé de suite, conserva dans leurs places Pétion, alors maire de Paris, et Manuel, procureur de la commune. Il nomma en même temps un *comité d'exécution*, pour centraliser le mouvement insurrectionnel ; et le nommé Santerre, brasseur, eut le commandement général de la garde nationale. Dès le point du jour, le château des Tuileries avait été investi par beaucoup de gens armés, auxquels s'était joint un bataillon des Marseillais, nouvellement venu à Paris. Les rues et les places adjacentes étaient remplies d'un attirail de guerre. La résistance à une pareille insurrection paraissant inutile, on conseilla au roi, pour éviter d'être égorgé avec sa famille, de se retirer dans le sein de l'assemblée législative, qui avait ouvert sa séance à deux heures et demie du matin. Il prit donc ce parti. Bientôt des coups de feu se font entendre. Les gardes suisses, qu'on avait fait venir dans le château afin de le défendre, et à qui l'on n'avait pas donné l'ordre de se retirer lors de l'absence du roi, fidèles à

leur première consigne, firent résistance au peuple ameuté : le combat s'engagea; mais bientôt, forcés par le nombre, ils furent victimes de leur aveugle courage, et beaucoup furent massacrés par ce même peuple. Ce ne fut qu'une boucherie; le feu, qui avait commencé vers les neuf heures, cessa à midi; mais le massacre dura jusqu'à deux heures. Selon un historien (1), il périt dans cette journée environ cinq mille personnes. La plus grande agitation régnait dans l'assemblée législative; aucune discussion n'y était suivie. La plupart des constitutionnels, craignant d'être égorgés par la multitude, étaient restés chez eux; leur absence procura aux anti-constitutionnels une majorité prononcée. Plusieurs députations vinrent demander la déchéance du roi à l'assemblée, qui décréta le même jour, 10 août, qu'une Convention nationale serait formée pour prendre un parti convenable à cet égard, et que

(1) Fantin-Desodoards, dans son ouvrage intitulé *Louis XVI.*

le chef du pouvoir exécutif (le roi) serait provisoirement suspendu de ses fonctions, jusqu'à ce que cette même Convention eût adopté des mesures pour assurer *la souveraineté du peuple et le règne de la liberté et de l'égalité.*

Emprisonnement du roi et de sa famille.

Le 13, le roi et sa famille furent enfermés au Temple, en vertu d'un décret qui *recommanda ce dépôt précieux à la loyauté du peuple, et à la vigilance de ses magistrats* (1). Plusieurs ministres et autres personnes furent pareillement emprisonnés.

Triomphe des jacobins.

Les statues des rois furent abattues par une aveugle et féroce populace. Au milieu de ce désordre et de ces troubles, les ambassadeurs des puissances étrangères quittèrent la France. Des décrets d'accusation furent lancés contre les personnes les plus notables, et notamment contre La Fayette, qui fut remplacé par le général Dumourier dans le commandement de l'armée du Nord, et qui, pour se soustraire à la mort

(1) Ce sont les expressions du décret.

que lui réservaient ses ennemis, passa avec son état-major chez l'étranger. Le sang ruissela sur l'échafaud, à l'aide du fatal instrument appelé *guillotine*, que l'assemblée législative avait adopté, dès le 20 mars de cette année, pour l'exécution de la peine de mort. Ainsi triomphaient les jacobins ou anti-constitutionnels. Il ne s'agissait plus pour eux que de se trouver en majorité dans la Convention qui devait se former. Leur influence dans la capitale et dans toutes les autres villes du royaume leur assurait tout succès à cet égard.

Massacres du 2 septembre

Cependant les troupes de l'empereur et du roi de Prusse attaquaient la France. Déja maîtres de Longwy, les ennemis menaçaient Verdun. Ces circonstances firent prendre des mesures extraordinaires. On ordonna des visites domiciliaires pour désarmer les gens suspects aux jacobins; les prêtres, qu'on trouva en contravention des décrets rendus contre eux, ou qui se présentèrent pour obtenir des passe-ports, furent emprisonnés, ainsi que beaucoup de

nobles et autres individus. Au sujet des prêtres, Tallien s'exprima ainsi, le 31 août, comme orateur d'une députation de la ville de Paris à l'assemblée : « Nous avons fait arrê-« ter les prêtres perturbateurs; ils « sont enfermés dans une maison « particulière, et sous peu de jours « le sol de la liberté sera purgé de « leur présence » (1). En effet, peu de jours après, ils n'existaient plus. Les jacobins répandirent le bruit que les royalistes, dont Paris était plein, devaient forcer les prisons pour en délivrer leurs partisans. Le cri exécrable : *Egorgeons tous les prisonniers*, vola de bouche en bouche. On se porta aux prisons. Les malheureux détenus furent massacrés inhumainement par des hommes transformés en bourreaux, armés de sabres, de piques et de massues. Ceux qui présidaient à ces boucheries se nommaient les *juges du peuple;* ils étaient assis à l'entrée de la prison, autour d'une table couverte de papiers, d'armes, de ver-

(1) *Voyez* le Moniteur de 1792, N. 246.

res, de bouteilles et de comestibles; chaque prisonnier était traîné devant eux pour subir l'arrêt de mort qu'ils prononçaient au milieu des hurlemens d'une joie féroce. Ces massacres commencèrent le 2 septembre, vers trois heures après midi, et se prolongèrent jusqu'au 6 inclusivement, sans aucun obstacle de la part du gouvernement, quoique les massacreurs fussent en petit nombre. La postérité refusera peut-être d'ajouter foi à cet excès de barbarie; et, qui le croira! les assassins reçurent le salaire qui leur avait été promis! Bien plus, ce carnage fut célébré par les jacobins comme une victoire éclatante. Les mêmes massacres furent provoqués dans plusieurs autres villes, sur-tout à Versailles, où des prisonniers amenés d'Orléans furent inhumainement mis à mort, le 8 septembre, avec des circonstances qui font frémir.

Convention nationale.

Le sang des victimes égorgées par les *septembriseurs* fumait encore, lorsque la Convention nationale s'installa, le 21 septembre. Les jacobins, qui avaient dirigé le choix

d'une grande partie des membres de cette assemblée, ne cachaient pas leur dessein de faire périr Louis XVI sur l'échafaud.

Ses premières opérations.

La première opération des conventionnels fut d'abolir la royauté, et de proclamer la république. Ils prononcèrent ensuite la peine de mort contre les émigrés qui seraient pris les armes à la main, ou qui rentreraient en France. Les termes de monsieur, de madame, usités dans la conversation, en s'adressant à quelqu'un de l'un et l'autre sexe, furent supprimés, et remplacés par ceux de *citoyen* et *citoyenne*. Cette innovation mit de niveau toutes les classes de la société. Le duc d'Orléans s'appela *Egalité*, d'après un arrêté du conseil-général de la Commune, portant que lui et sa postérité auraient désormais ce nom. La fortune publique fut abandonnée aux *sans-culottes :* ainsi se nommait la populace effrénée. On parlait sans cesse du respect pour les propriétés, et sans cesse elles étaient violées, soit par des décrets, soit par la force. Les commerçans et le commerce,

les riches, le fermier, et toutes les branches de l'industrie furent attaqués par la classe nombreuse de ces hommes, qui, n'ayant rien à perdre, gagnent toujours au milieu des désordres et des changemens. Leur montrer le butin, c'était les mener à une victoire certaine. Tels étaient les satellites dont le parti dominant se servait pour tout bouleverser. La terreur qu'ils répandaient absorbait tellement les esprits et le courage, qu'à peine s'occupait-on des événemens militaires.

Evénemens militaires.

Les Prussiens s'étaient retirés du territoire français. Par-tout les armes de la république étaient triomphantes. Tandis que le général Custines poussait ses conquêtes en Allemagne sur la rive droite du Rhin, le général Anselme s'emparait de la ville et du comté de Nice, et le général Montesquiou se rendait maître de la Savoie ; le drapeau flottait aux portes de Genève. Les Pays-Bas autrichiens et l'évêché de Liége étaient au pouvoir des Français, commandés par Dumourier, Beurnonville et Valence. Au lieu du bonheur et

de la liberté qu'ils avaient promis, les Français portèrent, dans les pays conquis, le ravage et l'horreur de la tyrannie. Dans la Belgique sur-tout, on mit en séquestre les propriétés publiques et celles du clergé. L'argenterie des églises fut enlevée. Les évêques, les prêtres, les nobles, les gens riches, menacés de perdre la vie, avaient pris la fuite. Les habitans ne tardèrent pas à regretter leur ancien gouvernement. Mais ces événemens faisaient peu d'impression en France, tant on y était occupé du procès du roi et du sort qui lui était réservé ainsi qu'à sa famille.

Procès du roi.

Le 3 décembre, la Convention nationale déclara que Louis XVI serait jugé par elle. Le lendemain, elle décréta la peine de mort contre quiconque proposerait de rétablir la royauté en France. Le 11, jour fixé pour la comparution du roi à la barre de la Convention, Chambon, maire de Paris, Chaumette (1), procureur

Il comparaît à la barre de la Convention.

(1) C'est le même qui disait publiquement : *Je m'appelle Pierre Gaspard, parce que mon parrain*

le la Commune, et un secrétaire-greffier, se rendirent à une heure après-midi à la Tour du Temple, auprès de Louis XVI. *Je suis chargé*, lui dit le maire, *de vous annoncer que la Convention vous attend à la barre, et qu'elle m'ordonne de vous y conduire.* Le greffier lut ensuite ces mots : « DÉCRET DE LA « CONVENTION, *du 6 décembre, ar-* « *ticle V:* Louis Capet sera conduit à « la barre de la Convention pour ré- « pondre aux questions qui lui seront « faites par l'organe du président. » *Je suis prêt à vous suivre*, dit le roi ; et sur-le-champ il monta en voiture. A deux heures il fut introduit dans l'assemblée. Il répondit aux diverses interrogations que lui fit le président. On lui présenta ensuite les pièces à l'appui de son acte d'accusation ; il méconnut les unes, reconnut les autres ; après quoi, il fut reconduit au Temple.

Conseil de Louis XVI.

La Convention lui ayant accordé

---

croyait aux saints ; mais depuis la révolution j'ai pris le nom d'un saint qui a été pendu pour ses principes républicains ; je m'appelle Anaxagoras. Moniteur, N. 350.

la permission de choisir un conseil pour rédiger sa défense, il fit choix, pour ses défenseurs, de Tronchet et de Target ; ce dernier ayant refusé d'être le conseil du roi, Lamoignon de Malesherbes le remplaça ; l'avocat Desèze leur fut ensuite adjoint. Dans le même temps, l'usage de l'encre, des plumes et du papier, dont Louis XVI avait été privé, lui fut rendu ; on lui remit aussi ses rasoirs, qu'on lui avait enlevés.

Seconde comparution du roi à la barre de la Convention.

Le 26 décembre, il comparut de nouveau à la barre de la Convention, accompagné de ses trois défenseurs. L'un d'eux, Desèze, prononça un long discours, qu'il termina ainsi : « Entendez d'avance l'histoire qui « redira à la renommée : Louis était « monté sur le trône à vingt ans, « et à vingt ans il donna sur le « trône l'exemple des mœurs ; il n'y « porta aucune faiblesse coupable, « ni aucune passion corruptible ; il « y fut économe, juste, sévère ; il « s'y montra toujours l'ami constant « du peuple. Le peuple desirait la « destruction d'un impôt désastreux « qui pesait sur lui, il le détruisit ;

« le peuple demandait l'abolition de « la servitude, il commença par l'a- « bolir lui-même. Le peuple solli- « citait des réformes dans la législa- « tion criminelle, pour l'adoucisse- « ment du sort des accusés; il fit ces « réformes. Le peuple voulait que « des millions de Français, que la « rigueur de nos usages avait privés « jusqu'alors des droits qui appar- « tiennent aux citoyens, acquissent « ces droits ou les recouvrassent; il « les en fit jouir par ses lois. *Le peu- « ple voulut la liberté, il la lui « donna ;* il vint même au-devant « de lui par des sacrifices; et cepen- « dant, c'est au nom de ce même « peuple qu'on demande aujour- « d'hui..... Citoyens, je n'achève « pas..... je m'arrête devant l'his- « toire; songez qu'elle jugera votre « jugement, et que le sien sera celui « des siècles. » Desèze ayant fini son discours, Louis XVI demanda la parole et dit : « On vient de vous exposer « mes moyens de défense; je ne les « renouvellerai point. En vous par- « lant peut-être pour la dernière « fois, je vous déclare que ma cons-

« cience ne me reproche rien, e
« que mes défenseurs ne vous on
« dit que la vérité. Je n'ai jamai
« craint que ma conduite fût exami
« née publiquement; mais mon cœu
« est déchiré de trouver dans l'act
« d'accusation l'imputation d'avoi
« voulu faire répandre le sang d
« peuple, et sur-tout que les mal
« heurs du 10 août me soient attri
« bués. J'avoue que les preuves mul
« tipliées que j'avais données dan
« tous les temps de mon amour pou
« le peuple, et la manière dont j
« m'étais toujours conduit, me pa
« raissaient devoir prouver que j
« craignais peu de m'exposer pou
« épargner son sang, et éloigner à
« jamais de moi une pareille accu-
« sation. » Aussitôt, le roi étant sort
pour être conduit au Temple, la dis
cussion sur son procès commença
d'une manière orageuse, et se pro-
longea de même pendant plusieurs
jours. Deux partis distincts parta-
geaient l'assemblée; les uns vou-
laient un jugement définitf, les au-
tres demandaient l'appel au peuple.

Le 15 janvier 1793, Louis XVI

fut déclaré par la Convention *coupable de conspiration contre la liberté de la nation, et d'attentat contre la sûreté générale de l'état.* Il fut ensuite décrété que le jugement de la Convention ne serait point soumis à la ratification du peuple. Le 17, au milieu d'une fermentation orageuse, la peine de mort fut prononcée à une majorité de cinq voix contre le roi, qui en interjeta en vain appel à la nation. Enfin, le 19, il fut décrété que le jugement prononcé serait exécuté dans les vingt-quatre heures, à compter de la notification qui en serait faite à Louis XVI.

1793. Louis XVI. est condamné à mort par la Convention.

Le lendemain, ce prince ayant eu connaissance de ce jugement, fit parvenir à la Convention le billet suivant : « Je demande un délai de « trois jours pour me préparer à pa- « raître en présence de Dieu. Je de- « mande pour cela de pouvoir entre- « tenir librement la personne que « j'indiquerai aux commissaires de « la Commune, et que cette per- « sonne soit à l'abri de toute inquié- « tude pour cet acte de charité qu'elle

Il écrit à la Convention.

« remplira auprès de moi. Je de
« mande d'être délivré de la surveil-
« lance perpétuelle que le consei
« général de la Commune a établie
« depuis quelques jours, et de con-
« verser sans témoins avec ma fa-
« mille, quand je le souhaiterai. Je
« desirerais que la Convention s'oc-
« cupât tout de suite du sort de ma
« famille, et qu'elle lui permît de se
« retirer librement et convenable-
« ment où elle jugerait à propos. Je
« recommande à la bienfaisance de
« la nation toutes les personnes qui
« m'étaient attachées; il y en a beau-
« coup qui avaient mis toute leur for-
« tune dans leurs charges, et qui,
« n'ayant plus d'appointemens, doi-
« vent être dans le besoin, sur-tout de
« celles qui ne vivaient que de leurs
« appointemens: dans le nombre des
« pensionnaires, il y a beaucoup de
« vieillards, de femmes et d'enfans
« qui n'avaient que cela pour vivre. »
Sur-le-champ, la Convention décréta qu'il était libre à Louis XVI de voir sa famille sans témoins, d'appeler auprès de lui tel ministre ecclésiastique qu'il jugerait à propos, et

que le conseil exécutif était autorisé à lui répondre que la nation s'occuperait du sort de sa famille. Elle passa à l'ordre du jour sur les autres demandes du roi.

Derniers instans de Louis XVI.

Louis XVI se prépara dès ce moment à la mort. Sa famille, que depuis son emprisonnement il n'avait pu voir sans témoins, resta seule auprès de lui environ deux heures. Ensuite il demanda un confesseur, avec lequel il passa la nuit. S'étant mis au lit, il dormit paisiblement, et se leva le 21 à six heures du matin. Il entendit la messe à sept heures, et communia. A huit heures, appelant Cléri, son valet-de-chambre, il lui remit un anneau d'alliance, sur lequel étaient gravées l'époque de son mariage, et les lettres initiales du nom de la reine. En même temps, il lui confia un petit cachet en argent aux armes de France. « Vous remettrez, lui dit-il, l'anneau à ma « femme, et vous lui direz que si je « ne l'ai pas fait descendre comme « je le lui avais promis hier, c'est « pour éviter le cruel moment de la « séparation. Je lègue ce cachet à

« mon fils. » Vers les neuf heures, on vint l'avertir qu'une voiture l'attendait. Il descendit avec fermeté, et pria le prêtre Jacques Roux, qui l'accompagnait en qualité de commissaire de la Commune, de recevoir son testament qu'il avait fait dès le 25 décembre précédent. Sur son refus de le recevoir, il le remit à un autre commissaire. Après avoir traversé à pied la première cour du Temple, il monta dans la voiture du maire de Paris, où se placèrent avec lui son confesseur et trois officiers de gendarmerie. Il fut près de deux heures en chemin, s'entretenant avec son confesseur, et répétant les prières des agonisans. Deux rangs de soldats sur quatre de front, bordaient sans intervalle toute la route depuis le Temple jusqu'à la *place de Louis XV*, nommée alors *place de la Révolution*, où était dressé l'échafaud.

Son exécution. Arrivé à cet endroit fatal, il descendit de voiture avec calme. Monté sur l'échafaud, il dit d'une voix haute et ferme : « Français, je meurs inno-« cent ; je pardonne à mes ennemis ; « j'espère même que l'effusion de

« mon sang contribuera au bonheur « de la France.....» Le roulement des tambours environnans empêcha d'en entendre davantage. Il ôta lui-même son habit, défit sa cravate, et se présenta à la mort. Aussitôt les exécuteurs l'attachèrent sur le fatal instrument, et sa tête tomba. Elle fut montrée aux soldats qui faisaient un cercle autour de l'échafaud. Quelques-uns crièrent : *vive la Nation ! vive la République !* Son corps fut ensuite mis, couvert de chaux vive, sans cercueil, dans une grande fosse du cimetière de l'église de la *Madeleine de la Ville-l'Evêque*. Ainsi périt Louis XVI, âgé de trente-huit ans quatre mois et vingt-huit jours.

FIN DU TOME TROISIÈME.

TABLE

DES MATIÈRES

contenues dans ce troisième volume.

HENRI IV.

Caractère de Henri IV : sa religion empêche de le reconnaître : avantages des ligueurs : Mayenne battu par le roi : Paris presque forcé : entreprise contre Henri IV : bataille d'Ivri : bonté du roi : réparation qu'il fit à Schomberg : blocus de Paris : décret de la Sorbonne : fanatisme des Parisiens : régiment de prêtres et de moines : famine dans la ville : bonté excessive de Henri : le duc de Parme délivre Paris : embarras et pauvreté du roi : invasion du duc de Savoie : Lesdiguières sauve le Dauphiné : l'ennemi reçu en Provence : entreprises de Rome : politique de Philippe II : l'insolence des Seize : Mayenne les réprime : le jeune cardinal de Bourbon : Henri assiége Rouen : Farnèse délivre la place : belle retraite de ce général : ambition de Biron : suite de la guerre : différentes factions à Paris : assemblée pour élire un roi : le roi pense à se faire catholique : conférences de Surêne : les Espagnols demandent la couronne pour l'in- 1589.

fante : arrêt en faveur de la loi salique : abjuration du roi : attentat contre sa personne : conduite de Mayenne et de Clément VIII : la ligue tombe : le roi entre à Paris : le parlement rétabli : conduite de Henri IV : les ligueurs lui font acheter leur soumission : Jean Châtel attente sur sa vie : son interrogatoire : haine pour les jésuites : ce qui les faisait paraître plus dangereux : on les bannit du royaume : négociations à Rome : absolution du roi par le pape : le roi poursuit Mayenne : combat de Fontaine-Française : Mayenne soumis : insolence et révolte du duc d'Epernon : les Espagnols prennent Calais : conduite d'Elisabeth envers Henri IV : assemblée de Rouen : discours du roi : mauvais état des finances : elles sont confiées à Sulli : fruits de son ministère : les Espagnols prennent Amiens : mouvemens des calvinistes : Amiens repris par le roi : louange qu'il donne à Biron : la Bretagne soumise : édit de Nantes : raisons pour le faire enregistrer : conséquences à tirer de ces raisons : traité de Vervins : mort de Philippe II : amours de Henri IV : Gabrielle d'Estrées : promesse de mariage à M.lle d'Entragues : Sulli la déchire : Catherine de Rohan : guerre avec le duc de Savoie : la Bresse et le Bugei pour Saluces : dispute entre du Perron et Mornai : du Perron vainqueur et cardinal : jugement sur ses antagonistes : sédition calmée : crime du maréchal de Biron : son obstination le perd : il meurt avec faiblesse : mort d'Elisabeth, reine d'Angleterre : traité

avec l'Angleterre et les Suisses : rétablissement des jésuites ; à quelles conditions : le royaume florissant : administration de Sulli : conspiration de d'Entragues : le duc de Bouillon réprimé : querelle des Vénitiens avec le pape : Henri médiateur : il ménage un traité entre l'Espagne et la Hollande ; les Hollandais reconnus indépendans : leurs mœurs frugales : évasion du prince de Condé : projet contre la maison d'Autriche : idée pour la paix perpétuelle : mesure pour la guerre : Henri IV assassiné : effet du fanatisme.

Particularités sur Henri IV : sa bonté : il voulait que la France fût heureuse : il protégeait les paysans : il se faisait aimer des officiers : trait de justice : noblesse militaire supprimée : son règne glorieux, malgré des abus : zèle pour l'agriculture : édit contre le luxe : l'Amérique moins avantageuse que l'agriculture : attachement à l'Eglise : avis au clergé : conduite sage envers les calvinistes : faiblesses de Henri : protection accordée aux gens de lettres : libertés de l'Eglise Gallicane : jurisconsultes utiles.

LOUIS XIII, pag. 81.

Marie de Médicis régente : mauvais gouvernement : retraite de Sulli : le président de Thou : les factions éclatent : états-généraux : prévention du clergé : aveuglement de la cour : démarches du parlement : ses 1610.

remontrances sont mal reçues : discours de Molé à la reine : continuation des troubles : on arrête le prince de Condé : Richelieu : mort de Concini : maréchal d'Ancre : Luynes, favori, auteur de sa disgrace : grande récompense pour une petite action : maréchaux de France : la reine-mère reléguée : procès de la maréchale d'Ancre : Luynes profite des dépouilles : assemblée de Rouen : révolte de la reine-mère : Luynes connétable : nouvelle révolte : Richelieu reprend du crédit : résolution de faire la guerre aux calvinistes : Duplessis-Mornai trompé par la cour : le duc de Rohan, chef des huguenots : le roi lève le siége de Montauban : bravoure de Lesdiguières : mort de Luynes : caractère du roi : Lesdiguières connétable : paix avantageuse aux calvinistes : cette guerre était imprudente : guerre de religion en Allemagne : élévation du cardinal de Richelieu : il déguise son ambition : le gouvernement devient meilleur : querelles théologiques en Hollande : expédition de la Valteline : guerre et paix avec les huguenots : projets du cardinal de Richelieu : il devient terrible aux grands : rigueurs du gouvernement : garde donnée au cardinal : son pouvoir augmente : assemblée de notables : demande politique du ministre : fureur des duels : rupture avec l'Angleterre : Buckingham en est cause par vanité : siége de la Rochelle : Richelieu s'y distingue : le maire Guiton : famine à la Rochelle : la ville se rend : importance de cette conquête : guerre d'Italie : les calvinistes soumis par

les armes : cabale contre Richelieu : il se venge sur les Marillac : procès du maréchal : il est condamné à mort : parole du ministre sur ce jugement : la mère et le frère du roi sacrifiés à Richelieu : succès de sa politique au dehors : révolte du duc d'Orléans : Montmorenci se joint à Gaston : la révolte est dissipée : combat de Castelnaudari : procès de Montmorenci : son exécution : dureté du roi : suite de cette affaire : Richelieu ferme dans ses projets : mariage du duc d'Orléans déclaré nul : on tâche de ramener ce prince : guerre avec l'Espagne : les commencemens en sont malheureux : édits bursaux : prélats guerriers : capucin homme de cour : le P. Joseph : Sourdis, archevêque de Bordeaux : siége de Dole par le prince de Condé : les ennemis dans le royaume : zèle de la nation : danger du ministre : complot des deux princes : les ennemis chassés : épuisement des finances : reproche du roi au parlement : faste de Richelieu : perte de la Valteline : le P. Caussin anime le roi contre le ministre : Richelieu a le dessus : autre jésuite dont il se venge : suites de la guerre : bataille de Rheinfeld : procès du duc de la Vallette : particularités sur ce procès : révolte en Normandie : prise de Turin et d'Arras : traité remarquable : l'Espagne perd la Catalogne et le Portugal : Richelieu brave la cour de Rome : assemblée du clergé à Mantes : discours singulier fait au cardinal au nom du clergé : lit de justice sur les fonctions du parlement : guerre civile du comte de Sois-

sons : trait de Gassion : Cinqmars favori : sa conspiration : Richelieu la découvre : procès des conspirateurs : fin du cardinal de Richelieu : son caractère : mort de Louis XIII : jugement sur ce roi.

Le pouvoir de la couronne augmenté par Richelieu : il employa trop la terreur et les supplices : état pitoyable des finances et du commerce : requête de la noblesse en 1623 : code Marillac rejeté par le parlement : réflexions sur l'obéissance des magistrats : loi contre les jeux de hasard : affaire de Santarelli et des jésuites : affaire du docteur Richer : comment on le force de se rétracter : la Concorde du sacerdoce et de l'empire : livres anonymes défendus : licence satirique du P. Garasse : état des lettres et des sciences : tyrannie des préjugés : Urbain Grandier : salutaires effets de la science : établissement de l'Académie française : le parlement s'y oppose.

LOUIS XIV, pag. 177.

1643. Minorité orageuse : Mazarin, premier ministre : bataille de Rocroie gagnée par le duc d'Enguien : bataille de Fribourg : querelle des généraux à Gravelines : bataille de Nordlingue : l'Espagne fait la paix avec la Hollande : bataille de Lens : on s'oppose à l'éloge d'un grand général calviniste : traité de Westphalie : avantages des Suédois : soulè-

vement contre Mazarin : arrêt d'union : magistrats arrêtés : le coadjuteur : barricades : ridicule de cette guerre civile : trois princes arrêtés : Mazarin quitte la France : révolte du prince de Condé : retour de Mazarin : Condé et Turenne opposés dans la guerre civile : combat de Saint-Antoine : nouveaux troubles : Mazarin se retire encore : Charles I décapité en Angleterre : principes de révolte : différends en France et en Angleterre : la fronde dissipée : sort du coadjuteur : Mazarin triomphe : succès des Espagnols : traité avec Cromwel : expéditions en Flandre : Dunkerque livré aux Anglais : traité des Pyrénées : l'infante accordée au roi : rétablissement de Condé : Charles II, roi d'Angleterre : le duc de Lorraine : cette paix glorieuse à Mazarin : mariage du roi : son goût pour une Mancini : mort du cardinal Mazarin : le roi, jaloux de l'autorité : il gouverne par lui-même : Christine, reine de Suède : Louis parle en maître : le conseil devient respectable : disgrace de Fouquet : Colbert, contrôleur-général : Louis humilie le roi d'Espagne : affaire de Rome : le pape s'humilie devant le roi : acquisition de Dunkerque : savans récompensés : canal de Languedoc : marine créée : guerre contre l'Espagne : Louvois, ministre de la guerre : conquêtes du roi en Flandre : conquête de la Franche-Comté : triple alliance contre Louis : traité d'Aix-la-Chapelle : Vauban : police dans Paris : invalides, Versailles, etc. : secours à Candie : le roi irrité contre les Hollandais : état de cette république : ligue contre

elle avec Charles II : invasion de la Hollande : passage du Rhin : campagne étonnante : le prince d'Orange, stathouder : évacuation de la Hollande : conquête de la Franche-Comté : Turenne dans le Palatinat : Condé contre le prince d'Orange : bataille de Senef : mort de Turenne : dernière campagne de Condé : succès de la France : Ruyter : mot flatteur de Racine au roi : paix de Nimègue : le prince d'Orange attaque après le traité : chambre de Metz et de Brisac : reddition de Strasbourg : bombardement d'Alger : bombardement de Gênes : le doge à Versailles : démêlés avec Innocent XI : les quatre articles du clergé : roideur du pape : affaires des franchises : excommunication de l'ambassadeur : projet de détruire le calvinisme : violences contre les calvinistes : dragonade et ses effets : révocation de l'édit de Nantes : désertion des protestans : réflexions sur cette affaire : paroles de Christine : ligue d'Ausbourg : siége de Philisbourg par le dauphin : comment Montausier le félicite : Jacques II haï, et sur le point d'être détrôné : le prince d'Orange fait la révolution : Louis XIV protège le roi détrôné : bataille de la Boyne, décisive contre Jacques : guerre de tous côtés : embrasement du Palatinat : belle défense de Mayenne mal jugée à Paris : batailles du maréchal de Luxembourg : Fleurus : Steinkerque : Nerwinde : autres victoires des Français presque sans fruit : revers : journée de la Hogue : prise de Namur par Guillaume : Pointis, Duguay-Trouin : traité avec le duc de Sa-

voie : paix de Riswick : murmures en France : nécessité de la paix : triste état des finances : le prince de Conti élu roi de Pologne : paix générale de peu de durée : succession de Charles II, roi d'Espagne : premier traité de partage : second traité de Vienne : son testament en faveur du duc d'Anjou : Louis XIV accepte le testament : il irrite l'Angleterre, en reconnaissant le prince de Galles : mort de Guillaume III : la reine Anne : commencement de la guerre : le prince Eugène : Catinat et Villeroi : surprise de Crémone : Vendôme en Italie : bataille de Luzara : défection de Victor-Amédée : Marlborough déja vainqueur : succès de Villars en Allemagne : il est rappelé : révolte des Cévennes : bataille de Hochstet, fatale pour la France : suites de cette bataille : le gouvernement dégénérait : les Anglais en Espagne : succès en Italie : bataille de Ramillies : siége de Turin : le duc d'Orléans joint la Feuillade : désastres de l'armée française devant Turin : affaires d'Espagne : fidélité des Castillans : bataille d'Almanza : siége de Toulon : efforts du roi dans ses revers : le duc de Bourgogne et Vendôme dans les Pays-Bas : on perd Lille : reproche fait à Vendôme : le roi demande la paix : odieuses propositions des ennemis : bataille de Malplaquet : le roi s'humilie encore devant les vainqueurs : Vendôme sauve l'Espagne : bataille de Villaviciosa : révolution dans le ministère d'Angleterre : suspension d'armes avec les Anglais : malheurs domestiques de Louis XIV : sa fermeté : Villars

sauve la France : son caractère l'expose à l'envie : traité d'Utrecht : l'empereur continue la guerre : traité de Rastadt : résultat de cette guerre : la Catalogne réduite à la soumission : édit en faveur des princes légitimés : testament du roi : mort du roi.

Particularités sur Louis XIV : sa vie privée : éducation de ses enfans : madame de Maintenon : établissemens utiles : commerce : agriculture : finances dérangées : commerce du luxe nuisible à l'agriculture : intérêt de l'argent : multiplication des offices : dépenses de ce règne : principe de gouvernement : triste expérience du roi : réformes utiles : marine : progrès des lettres et des sciences : obstacles à la philosophie : quiétisme : Fénélon et Bossuet : jansénisme : les jésuites aux prises avec Port-Royal : formulaire sur le fait de Jansénius : les réflexions de Quesnel, sujet des troubles : bulle UNIGENITUS : funestes effets de ces querelles : grand changement dans les mœurs, les opinions, etc. : la France perfectionnée.

LOUIS XV, pag. 308.

1715. Régence du duc d'Orléans : guerre avec l'Espagne, quadruple alliance : système de Law, source de malheurs : fureur de l'agiotage : bouleversement des fortunes : mort du régent : le cardinal de Fleury : double élection d'un roi de Pologne : le roi Stanislas

sans royaume : guerre de 1733 contre l'empereur : campagnes décisives en Italie : traité de Vienne : acquisition de la Lorraine : mort de l'Empereur Charles VI : prétendans à la succession : le roi de Prusse attaque la reine d'Hongrie : conquête de la Silésie : la France liguée contre l'Autriche : guerre de 1741 : Charles VII heureux et malheureux : ressources de Marie-Thérèse : bataille de Dettingen : ennemis de la France : campagnes du roi : succès en Flandre : campagnes d'Italie : Marie-Thérèse fonde une nouvelle maison impériale : pertes sur mer : les Anglais trop supérieurs : traité d'Aix-la-Chapelle : sort du prince Edouard : le traité est une source de guerres : entreprises des Anglais en Amérique : nouvelle guerre : alliances singulières : premières campagnes en Allemagne : bataille de Rosbac : diverses révolutions : conquêtes prodigieuses des Anglais : pacte de famille : nouveaux désastres : traité de Paris et de Hubersbourg : réflexions sur cette guerre : causes de nos malheurs : discordes intestines : exil du parlement et de l'archevêque : Damiens : fin des jésuites : acquisition de la Corse : affaire de Bretagne : fin du règne de Louis XV.

Particularités sur le règne de Louis XV : détails sur Louis XV, sur ses maîtresses et ses ministres : progrès de l'esprit humain : établissemens.

LOUIS XVI, pag. 371.

Le comte de Maurepas principal ministre : édit portant remise du droit de joyeux avènement : organisation du ministère : édit concernant la liberté du commerce des grains et des farines dans l'intérieur : rétablissement des parlemens : abolition des contraintes solidaires contre les habitans des campagnes pour le paiement des impôts : émeute à l'occasion des grains : sacre du roi à Reims : Lamoignon de Malesherbes remplace dans le ministère le duc de la Vrillière : intérieur de la cour de Versailles : abolition des corvées, et renvoi de Turgot : démission de Malesherbes, remplacé par Amelot : successeurs de Turgot : changemens dans le ministère : opérations de Necker : voyage de Joseph II en France : la France envoie des secours aux colonies anglaises : Louis XVI reconnaît leur indépendance : départ du comte d'Estaing pour l'Amérique : combat d'Ouessant : prise de divers établissemens français et de Pondichéri par les Anglais : prise de Sainte-Lucie par les mêmes, et de la Dominique par les Français : emprunts de Necker : déclaration de guerre entre la France et l'Angleterre : jonction des flottes françaises et espagnole : siége de Gibraltar : prise de Mahé par les Anglais : succès des Français en Afrique : prise de Saint-Vincent et de la Grenade : affaire de Savanah : action entre les flottes

française et anglaise : prises maritimes : la France envoie des secours aux Américains : vingt-six vaisseaux anglais pris par les Français : reprise de Saint-Eustache par les Français : prise de Tabago : défaite du lord Cornwallis : retraite de Necker : naissance du dauphin : opérations militaires : pacification générale : changement dans le ministère : premier voyage aérien : emprunts : traité de commerce entre la France et l'Angleterre : assemblée des notables : changemens dans le ministère : clôture de l'assemblée des notables : le parlement refuse d'enregistrer deux édits : lit de justice : exil du parlement : séance royale au parlement : nouveaux changemens dans le ministère : commencement des troubles : enlèvement de deux membres du parlement : projet d'une cour plénière : retraite de Loménie de Brienne, et rentrée de Necker dans le ministère : changemens dans le ministère : convocation des états-généraux : leur ancienne composition : clergé : noblesse : tiers-état : convocation d'une nouvelle assemblée de notables : états-généraux : le tiers-état se constitue en assemblée nationale : serment du jeu de paume à Versailles : séance royale : réunion du clergé et de la noblesse au tiers-état : le renvoi de Necker et d'autres ministres agite Paris : prise de la Bastille et ses suites : Bailly nommé maire de Paris : le marquis de la Fayette, commandant de la milice parisienne : le roi vient à Paris : massacre de Foulon et de Berthier : changement dans le ministère : abolition des

droits féodaux et autres priviléges : emprunts : contribution patriotique : fête des gardes-du-corps : journées des 5 et 6 octobre : départ du duc d'Orléans pour l'Angleterre : translation de l'assemblée nationale à Paris : loi martiale : biens ecclésiastiques mis à la disposition de la nation : jugement de Favras : le roi s'engage à maintenir la constitution : division de la France en départemens, et suppression de la noblesse : création des assignats : fédération du 14 juillet : démission de Necker : colonies françaises d'Amérique soulevées par l'Angleterre : changemens opérés en France : départ des tantes du roi pour Rome : décrets contre les émigrés et les prêtres non-sermentés : journée du 20 juin : journée du 10 août : emprisonnement du roi et de sa famille : triomphe des jacobins : massacre du 2 septembre : Convention nationale : ses premières opérations : événemens militaires : procès du roi : il comparaît à la barre de la Convention : conseil de Louis XVI : seconde comparution du roi à la barre de la Convention : Louis XVI est condamné à mort par la Convention : il écrit à la Convention : derniers instans de Louis XVI : son exécution.

Fin de la Table.